EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **05 janvier 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **cinq janvier deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 décembre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Marion CANALES à Olivier BIANCHI, Valérie BERNARD à Cécile AUDET, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX, Sylviane TARDIEU à Jean-Christophe CERVANTES**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Nicaise JOSEPH, M. Alparslan COSKUN et M. Louis COUSTES arrivent pendant la présentation des quatre premières questions par Mme Françoise NOUHEN.
Mme Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat qui suit cette présentation (fin de pouvoir donné à Mme Edith CANDELIER).
M. le Maire suspend la séance à 20h27 à la demande de M. Jean-Luc BLANC pendant ce même débat. M. le Maire reprend la séance à 20h30 après avoir constaté que le quorum est atteint.
M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné par Mme Isabelle PADOVANI).
M. Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Florent NARANJO.
M. Simon POURRET quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN.

Rapport N° 5

CONTRAT DE VILLE

Rapporteur : Monsieur Simon POURRET

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 renouvelle les outils d'intervention de la politique de la ville à travers :
-une nouvelle géographie prioritaire, définie sur la base d'un critère unique de bas revenus ;
-un contrat unique et global adossé à un projet de territoire d'échelle intercommunale, intégrant et articulant les dimensions sociales, urbaines et économiques ;
-une action publique prenant appui sur la mobilisation prioritaire du droit commun des collectivités territoriales, de l'Etat et des partenaires
-une co-construction du contrat avec les acteurs et les habitants, facteur de réussite pour la mise en œuvre du contrat.
Le contrat de ville de nouvelle génération fait suite à la génération des C.U.C.S. (Contrat Urbain de Cohésion Sociale).

Une géographie prioritaire redéfinie
Sur l'agglomération clermontoise, cinq quartiers ont été retenus :
-à Clermont-Ferrand : les quartiers Nord (Croix-de-Neyrat, Champratel, Les Vergnes), La Gauthière, Saint-Jacques nord, Fontaine-du-Bac
-à Cournon d'Auvergne : le quartier Sud
Ces nouveaux quartiers prioritaires représentent 18 460 habitants en 2011, soit 6,5% de la population de l'agglomération, 12% de la population de Clermont-Ferrand et 8% de la population de Cournon d'Auvergne. Ils représentent un enjeu important pour l'agglomération et la Ville de Clermont-Ferrand.

Un référentiel d'interventions structuré et partagé
L'élaboration du contrat de ville de l'agglomération clermontoise s'est déroulée en deux grandes phases avec tout d'abord, de février à juin 2015, l'élaboration d'un diagnostic partagé et la définition des premiers enjeux, validés par un comité de pilotage en juin 2015. Par la suite, un travail d'approfondissement des axes à investir a été mené avec l'organisation d'ateliers thématiques et de forums avec les associations et les habitants. Des entretiens ont également eu lieu avec chaque signataire. Un comité de pilotage en octobre 2015 a acté cette seconde étape.
Ce processus d'élaboration a abouti à l'établissement d'un référentiel partagé d'interventions. Celui-ci repose sur quatre piliers (gouvernance et participation citoyenne ; cohésion sociale ; cadre de vie et renouvellement urbain ; développement économique et emploi) et sur quatre priorités transversales (jeunesse, égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations, valeurs de la République et citoyenneté).
Chaque pilier est décliné en enjeux, axes stratégiques et objectifs opérationnels. Des fiches projets déclinant les objectifs ont été établies avec les partenaires.
Au final, le document contrat de ville (joint en annexe sur CD) est composé de deux cahiers (cahier 1 : diagnostic ; cahier 2 : stratégie et fiches-projets) et d'annexes (charte d'engagements réciproques, convention d'abattement TFPB, convention de mixité sociale,…)

Une mobilisation prioritaire du droit commun pour développer les quartiers
Le contrat a pour objectif la mobilisation prioritaire du droit commun de l'État, des collectivités territoriales et des autres partenaires au bénéfice de la population résidant dans les quartiers politique de la ville. Pour chaque objectif opérationnel identifié dans le cadre du contrat, les partenaires s'engagent à mobiliser en premier lieu leurs politiques de droit commun. Ce n'est qu'après l'optimisation des moyens de droit commun que les crédits spécifiques pourront être mobilisés.
Concernant plus particulièrement les politiques publiques municipales, un travail a été engagé au sein de l'Administration communale afin de diagnostiquer les leviers mobilisables dans les quartiers prioritaires au titre du droit commun. Ce travail doit aboutir à une revue régulière des actions engagées par les différentes Directions dans les quartiers prioritaires, avec leurs moyens propres, les crédits de la politique de la ville devant faire levier.

Un partenariat renouvelé
Tel que prévu par la loi, l'agglomération a en charge le pilotage et la conduite du nouveau contrat de ville, en lien avec les communes, l'Etat et les différents signataires.
Sur l'agglomération clermontoise, ce contrat a mobilisé une large communauté d'acteurs. Au socle des partenaires historiques (Etat, Communes, EPCI), s'adjoignent - en qualité de futurs signataires et au titre de leurs compétences respectives - la Région, le Département, les bailleurs sociaux, le rectorat, l'ARS, le procureur de la République, la caisse d'allocations familiales, la caisse primaire d'assurance maladie, la Caisse des dépôts, Pôle Emploi, les compagnies consulaires et le SMTC.
Par ailleurs, la Ville de Clermont-Ferrand jouera un rôle important en tant que Ville-centre. A ce titre, la nouvelle Direction du Développement Social Urbain aura la mission de travailler avec l'Agglomération à l'animation du Contrat de ville dans la proximité des quartiers et à l'échelle de la ville, ainsi qu'au sein de l'Administration communale afin de développer une approche transversale entre les différentes politiques publiques municipales.
Le contrat de ville reconnaît également la place essentielle des habitants dans la construction et la mise en œuvre du contrat de ville. A ce titre, les initiatives citoyennes doivent être encouragées et soutenues pour impulser un nouvel élan à ces quartiers. Les Conseils Citoyens de la Vie Locale auront un rôle important dans cette future gouvernance.
Ce contrat engage tous les signataires dans une phase de déclinaison opérationnelle et territoriale sur la période 2016-2020. Il conviendra donc de mettre en œuvre les actions avec les partenaires et les habitants dès 2016 et de procéder à leur suivi et évaluation.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission,

- d'approuver le contrat de ville de l'agglomération clermontoise qui fixe un cadre partagé d'intervention au bénéfice des quartiers et de leurs habitants, en s'appuyant prioritairement sur les politiques de droit commun de chaque signataire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de ville de l'agglomération clermontoise 2015-2020 et à prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Logidôme, Auvergne Habitat, Ophis, et SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais, annexées au Contrat de ville de l'agglomération clermontoise.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 janvier 2016

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Simon POURRET





2015/2020

CONTRAT DE VILLE

AGGLOMERATION CLERMONTOISE

CAHIER I

Diagnostic partagé

Le 4 décembre 2015

Sommaire

Propos liminaires 3
PARTIE 1 : La loi de programmation pour la politique de la ville et la cartographie prioritaire 5
1. Une nouvelle ambition : la simplification 6
2. Concentrer les moyens vers les quartiers 6
3. La participation des habitants à la politique de la ville 6
4. La nouvelle cartographie prioritaire 8
4.1. Les quartiers de la politique de la ville : les quartiers prioritaires (QPV) 8
4.2. Les quartiers en veille active 9
PARTIE 2 : Le diagnostic territorial partagé 10
1. Clermont Communauté 11
1.1. L'agglomération clermontoise aujourd'hui 11
1.2. Une agglomération dotée d'un projet de développement urbain intégré 17
1.3. Les principaux outils de mise en œuvre du projet d'agglomération 21
2. La politique de la ville de l'agglomération clermontoise 27
2.1. Les quatre communes concernées par le Contrat de Ville 27
2.2. La nouvelle géographie prioritaire 28
2.3. Les spécificités sociodémographiques des quartiers : une population plus jeune et à majorité d'origine étrangère 33
3. Pilier : Cohésion sociale 37
3.1. Constats 37
3.2. Le point de vue des acteurs du territoire 49
4. Pilier : Développement économique et emploi 53
4.1. Constats 53
4.2. Le point de vue des acteurs du territoire 64
5. Pilier : Cadre de vie et renouvellement urbain 67
5.1. Constats 67
5.2. Le point de vue des acteurs du territoire 77
6. Diagnostic ciblé sur les quartiers en veille 80
7. Conclusion générale du diagnostic territorial partagé 84
8. Contribution des acteurs du territoire 86
PARTIE 3 : Tables 95
Table des cartes 96
Tables des tableaux 97
Table des graphiques 97

Crédits photographiques : Université Foraine / Ville de Clermont-Ferrand

Propos liminaires

Malgré les efforts engagés par tous ceux qui agissent auprès des habitants des quartiers défavorisés, beaucoup d'entre eux demeurent confrontés à des inégalités profondes et persistantes. Quelques données issues du dernier rapport de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS) suffisent à traduire l'ampleur de ces inégalités. Le taux de pauvreté dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) est près de trois fois plus élevé que dans les autres territoires, le taux de chômage y est près de deux fois et demi supérieur, leurs habitants se déclarent en moins bonne santé et rencontrent plus souvent des difficultés dans l'accès aux soins et les élèves issus des collèges de ces quartiers restent plus souvent que les autres orientés vers les filières courtes.

Du constat du rapport de la Cour des comptes du 17 juillet 2012 est née la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui prévoit la signature de nouveaux contrats de ville avec les intercommunalités et les collectivités concernées dans le cadre de la réforme de la politique de ville. Ce contrat de ville de nouvelle génération, défini par le Comité Interministériel des Villes (CIV) le 19 février 2013, a pour objectif d'améliorer les contractualisations successives de la politique de la ville.

Les premiers contrats de ville, puis les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) ont fait apparaître des apports incontestables, notamment la capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs sur les quartiers en difficulté, le rôle joué par les associations auprès des populations et l'adaptation des politiques publiques à la spécificité des territoires. Néanmoins, ces contrats ont été sujets à un certain nombre de dysfonctionnements. Parmi eux, citons l'alourdissement des procédures par la multiplication des cofinancements, le désengagement des politiques de droit commun, le manque de cohérence entre les contrats de différents niveaux (État-Région, agglomération et ville) et la superposition des contrats thématiques. La complexité croissante des dossiers a conduit à une perte de vue de la cohérence des projets territoriaux de développement social et urbain que le contrat de ville de nouvelle génération entend restaurer.

Par rapport aux CUCS, le contrat de ville prévu par la loi prend en compte quatre innovations majeures déjà présentes à des degrés différents dans le CUCS d'agglomération :

- la formalisation, avant celle des actions financées sur la base de crédits spécifiques de la politique de la ville, d'engagements précis et chiffrés des politiques de droit commun, qu'elles relèvent de l'État, des collectivités territoriales, de l'Union européenne ou des autres acteurs nationaux ou locaux ;

- l'organisation du pilotage politique et technique de la démarche contractuelle à l'échelle de l'intercommunalité, afin d'inscrire le devenir des quartiers dans le cadre des dynamiques d'agglomération (développement économique, habitat, transports, désenclavement...) ;

- la mobilisation large et renforcée de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville : l'État et ses établissements publics, les communes, leurs regroupements, les départements et régions, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques, notamment les chambres consulaires) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires qui devront être parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes ;

- pour les sites concernés, la prise en compte des projets de renouvellement urbain (NPRU), ainsi que l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et opérations et les actions conduites au titre de l'ensemble des politiques publiques. Les initiatives menées en termes de gestion urbaine de proximité, de tranquillité publique, d'insertion par l'activité économique, d'accompagnement des publics relogés devront faire l'objet d'une attention soutenue.

PARTIE 1 : La loi de programmation pour la politique de la ville et la cartographie prioritaire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 s'appuie sur une nouvelle carte de la pauvreté en France. L'objectif est de simplifier la géographie prioritaire de l'État et de cibler les aides sur les territoires où se concentre la pauvreté. Pour les délimiter, la méthode proposée par l'INSEE a été de diviser la France en carrés de 200 mètres sur 200 mètres, selon la technique du carroyage. Les carreaux où plus de la moitié des habitants vit avec un revenu fiscal inférieur à 60% du revenu fiscal local médian (11 250 euros par an à l'échelle nationale) ont ainsi été repérés. Le critère unique de la pauvreté par la mesure des revenus fiscaux a été retenu après que les six critères habituellement utilisés en matière de politique de la ville ont été analysés: nombre de chômeurs, de jeunes, de familles monoparentales, d'immigrés, de bénéficiaires de l'APL et de logements sociaux. Pris séparément, ces critères ne sont pas pertinents sur tout le territoire. Superposés, ils sont corrélés avec les zones de concentration de la pauvreté, indique l'INSEE.

1. Une nouvelle ambition : la simplification

Comme le mentionnait le rapport de la Cour des Comptes de juillet 2012, la multiplication des zonages a rendu la politique de la ville illisible et trop diffuse pour être réellement efficace.
Avec la nouvelle loi, les moyens sont concentrés sur les quartiers les plus en difficultés, qui sont désormais identifiés autour d'un critère objectif et transparent, celui du revenu des habitants.
Actuellement, la politique de la ville concerne au niveau national environ 2 500 CUCS et 750 ZUS (zones urbaines sensibles). La réforme de la géographie prioritaire doit permettre de concentrer les moyens de la Politique de la Ville sur 1300 quartiers environ et de mobiliser les dispositifs de droits communs sur les territoires qui seront retenus en veille active.

2. Concentrer les moyens vers les quartiers

Cette nouvelle carte exclut des territoires précédemment aidés et inclut des territoires qui ne l'étaient pas, en particulier des quartiers de villes moyennes, frappées par la désindustrialisation, des quartiers de villes en milieu rural ou périurbains. La refonte de la géographie prioritaire vise également à simplifier les zonages (ZUS, ZFU, quartiers CUCS) se superposant actuellement et ainsi à concentrer les interventions publiques sur les territoires où les besoins sont les plus forts. La mise en place des délégués du Préfet a permis de mobiliser le droit commun sur certaines actions. Cette amorce doit se développer à travers les conventions passées entre le ministère de la ville et les autres ministères.

3. La participation des habitants à la politique de la ville

Depuis 30 ans, malgré les annonces, les mobilisations générales et les plans d'actions, la situation de certains territoires prioritaires a continué de se dégrader. Surtout, la consultation et la participation des habitants n'ont pas toujours été prises en compte lors d'opérations de renouvellement urbain, ou dans la mise en place de projets locaux. Conformément aux conclusions du rapport Mechmache-Bacqué remis en juillet 2013, le principe de co-construction de la politique de la ville avec les habitants est inscrit pour la première fois dans la loi.

Plusieurs dispositions sont proposées dans la réforme pour favoriser l'intervention citoyenne dans les projets de ville.
Des conseils citoyens seront instaurés dans tous les quartiers prioritaires pour participer à l'élaboration et au suivi des contrats de ville. Des maisons du projet seront créées pour toutes les opérations de rénovation urbaine.
La participation des habitants est non seulement une obligation légale, mais elle devient également une nécessité.
Enfin, le Comité National des Villes (CNV) qui sera renouvelé d'ici à la fin de l'année, intégrera un collège de représentants des habitants et des associations de proximité des quartiers.

Ces mesures sont accompagnées d'un renforcement de la formation des habitants, des associations, des élus et des professionnels au «pouvoir d'agir». Compte tenu du rôle essentiel joué par le tissu associatif dans la vie des quartiers, les démarches administratives et le financement des associations vont être simplifiés, notamment avec la mise en place des financements sur trois ans pour les actions structurantes.

Les conseils citoyens n'étant pas opérationnels pour la préparation des nouveaux contrats, il conviendra d'utiliser les structures mises en place dans le cadre du CUCS d'agglomération. A l'échelle de Clermont Communauté il a été fait le choix de s'appuyer sur les structures existantes de la ville de Clermont Ferrand (Conseils Citoyens de la Vie Locale) et de constituer un conseil citoyen au sens prévu par la loi pour la ville de Cournon d'Auvergne.

* * * * *

En ce qui concerne l'Etat local, la politique de la ville est pilotée par le Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme. Il est chargé de l'application de cette politique publique et est l'interlocuteur des acteurs locaux. Il est assisté dans sa mission par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, par la Direction Départementale des Territoires et par un délégué du Préfet affecté sur les quartiers de la géographie prioritaire. Ce dernier assure la présence de l'Etat au quotidien dans ces territoires et la mise en œuvre interministérielle de la politique de la ville. Il est l'interlocuteur de proximité pour les acteurs et partenaires locaux. Il est au contact des habitants, des associations, des élus et des partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Conseil Régional, services déconcentrés de l'Etat, etc.). Sa connaissance du territoire permet également d'être un relai entre associations.

4. La nouvelle cartographie prioritaire

Conformément aux termes des articles 1 et 5 de la loi du 21 février 2014, le contrat de ville formalise l'engagement de l'Etat, de l'agglomération qui le compose, pour développer une stratégie globale en faveur des quartiers de la politique de la ville, ceci afin de lutter contre les ségrégations urbaines et sociales.
Sont également associés à cette démarche les partenaires suivants : Clermont Communauté, les villes de Clermont-Ferrand et de Cournon-d'Auvergne, les villes placées en territoire de veille (Aulnat et Gerzat), la Région, le Département, l'Etat, le Rectorat, l'A.R.S, des représentants des conseils citoyens (deux au minimum par quartier), la Caisse des dépôts et Consignations, la Chambre de commerce et d'industrie du Puy de Dôme, la Chambre de métiers et d'artisanat du Puy de Dôme, Pôle Emploi, la C.A.F, la C.P.A.M., les bailleurs sociaux (Auvergne Habitat, Ophis, Logidôme, SCIC Habitat), le Procureur de la République et le SMTC.

Le présent document définit la cartographie prioritaire, ainsi que le diagnostic partagé dans les quartiers autour de trois piliers :

- Améliorer la cohésion sociale ;
- Favoriser le développement économique et de l'emploi ;
- Améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain.

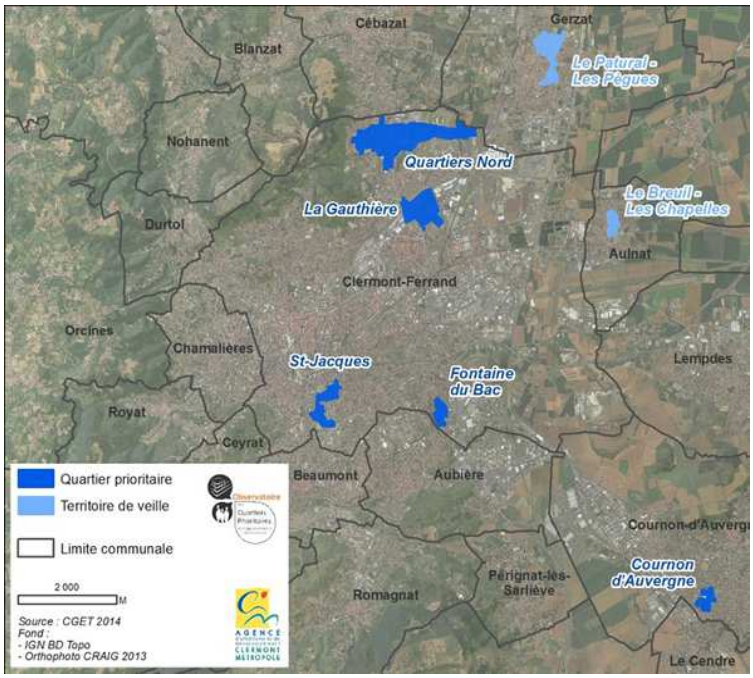
4.1. Les quartiers de la politique de la ville : les quartiers prioritaires (QPV)

La liste des villes de l'agglomération bénéficiaires du présent contrat figure ci-dessous. Le périmètre de chacun des quartiers réglementaires a été fixé au regard des critères définis par la loi et à l'issue de la consultation de la métropole. Ces quartiers ont vocation à bénéficier des crédits de la politique de la ville.

Le quartier vécu correspond aux lieux de vie, fréquentés quotidiennement par les habitants du territoire cible. Il peut s'agir d'un centre social, d'un établissement scolaire, d'équipements sportifs, associations, etc. Le quartier vécu fait l'objet d'un déploiement renforcé du droit commun et éventuellement de crédits spécifiques de la politique de la ville si cela a un impact avéré et significatif sur la situation des habitants du quartier réglementaire correspondant.
Le quartier vécu peut également bénéficier d'un projet de renouvellement urbain si le quartier réglementaire correspondant figure parmi les quartiers éligibles définis par arrêté ministériel et si les opérations conduites permettent de répondre aux dysfonctionnements urbains identifiés au sein de ce quartier.

Liste des quartiers de la politique de la ville :

COMMUNE	Quartiers
Aulnat	➢ Le Breuil, Les Chapelles ***(En veille)***
Gerzat	➢ Le Patural, Les Pègues ***(En veille)***
Cournon d'Auvergne	➢ Quartier Sud
Clermont-Ferrand	➢ Quartiers Nord
Clermont-Ferrand	➢ La Gauthière
Clermont-Ferrand	➢ Saint-Jacques
Clermont- Ferrand	➢ Fontaine-du-Bac



Carte 1 : Nouveaux quartiers de la politique de la ville de Clermont Ferrand
Source : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)

4.2. Les quartiers en veille active

Le quartier en veille correspond aux quartiers anciennement situés en CUCS ou en ZUS et sortis de la nouvelle géographie prioritaire de l'Etat.

Deux quartiers sont en veille sur Clermont Communauté :

- Le Breuil, Les Chapelles (Aulnat) ;
- Le Patural, Les Pègues (Gerzat).

PARTIE 2 : Le diagnostic territorial partagé

Le diagnostic partagé vise à présenter un état des lieux à la fois global et spécifique (pilier cohésion sociale, développement économique et cadre de vie et renouvellement urbain) de la situation de l'agglomération clermontoise, afin de pouvoir mettre en évidence les enjeux par piliers et définir les différents axes stratégiques à poursuivre, qui seront présentés dans le cahier II.

* * * * *

1. Clermont Communauté

1.1. L'agglomération clermontoise aujourd'hui

Le territoire de Clermont Communauté se compose de 21 communes. La ville-centre est Clermont-Ferrand, préfecture du département du Puy-de-Dôme et chef-lieu de la Région Auvergne. L'agglomération clermontoise compte 281 700 habitants en 2011 (INSEE).



Carte 2 : Communes appartenant à Clermont Communauté
Source : Clermont Communauté

	Nombre d'habitants en 2011	Taux de variation annuel moyen de la population entre 2006 et 2011
Clermont-Ferrand	140 957	+0,3%
Cournon d'Auvergne	19 063	+0,8%
Gerzat	10 389	+1%
Aulnat	4 076	-1,2%
Clermont Communauté	281 727	+0,2%
Département du Puy-de-Dôme	635 469	+0,4%

Tableau 1 : Données démographiques des communes concernées par la politique de la ville
Source : INSEE RP 2011

Métropole régionale, l'agglomération a élaboré et est en passe de formaliser son nouveau projet d'agglomération (projet de développement urbain intégré-PDUI, en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat 2014-2019).
Dans ce cadre, elle s'interroge notamment sur sa place dans la nouvelle armature régionale, dans le contexte de fusion de la région Auvergne et de la région Rhône-Alpes. Sa nouvelle stratégie s'appuie sur ses spécificités territoriales pour intégrer l'agglomération dans la dynamique des métropoles françaises et européennes. Parmi ces spécificités qu'il convient de concevoir comme des atouts, les quartiers prioritaires trouvent toute leur place.

1.1.1. Une agglomération d'envergure départementale et régionale

Exerçant son influence au sein d'un espace métropolisé regroupé dans un pôle métropolitain, mais allant aussi au-delà vers les autres agglomérations auvergnates, Clermont Communauté se positionne en tête de pont de ce réseau urbain peuplé et plus jeune, singulier au sein d'un Massif Central caractérisé par de très faibles densités de population et des populations âgées. Cet espace, reconnu au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) Auvergne comme la « plaque urbaine clermontoise », est constitué depuis octobre 2013 en syndicat mixte de type pôle métropolitain sous l'intitulé « Métropole Clermont Vichy Auvergne ». Irriguant, par des effets de redistribution et de desserrement, l'ensemble du territoire auvergnat, l'agglomération clermontoise joue donc un rôle charnière de pilote, voire d'interface pour les espaces périurbains et ruraux environnants.

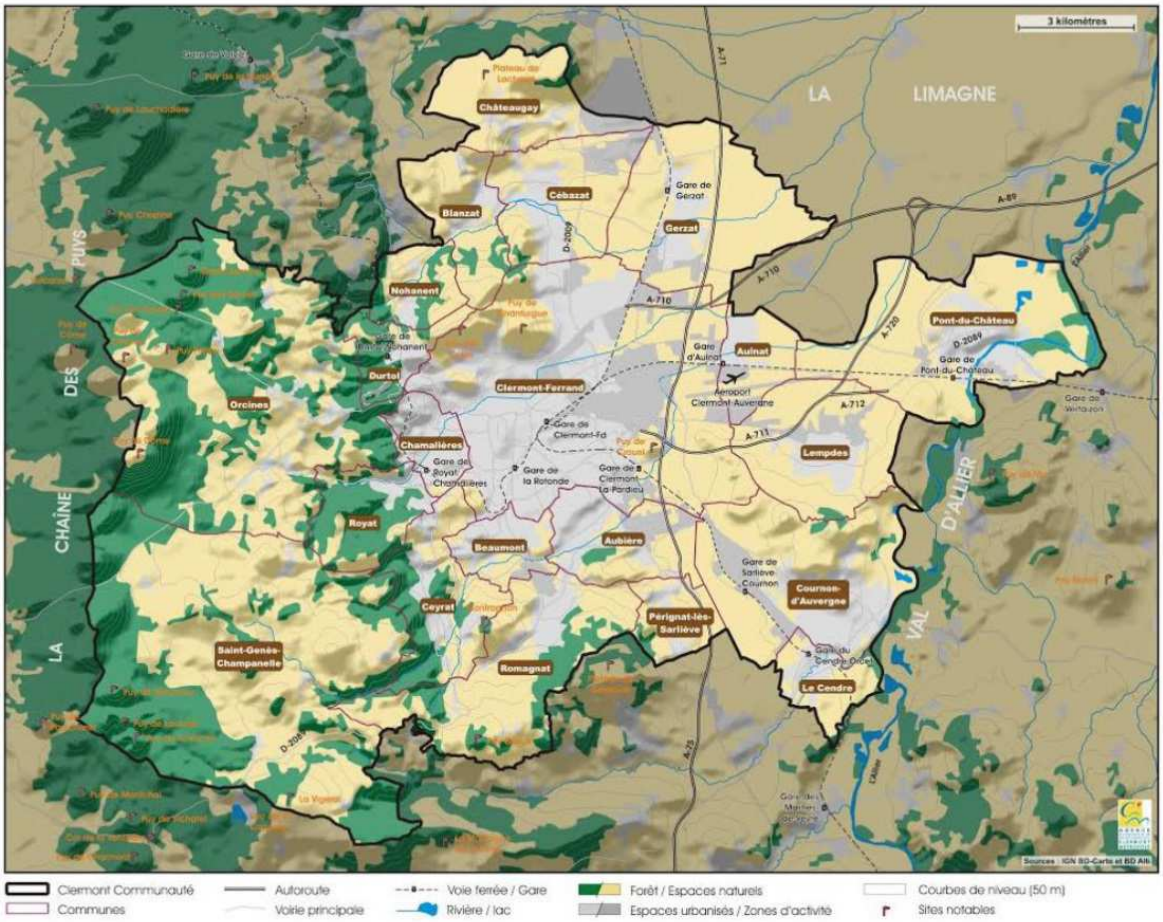
Selon le diagnostic du projet de Développement Urbain Intégré, Clermont Communauté se distingue, au niveau régional, par sa place singulière et prépondérante puisque sa population est près de six fois plus importante que celle de l'aire vichyssoise qui la suit dans le classement régional. L'agglomération clermontoise dispose d'un panel large et diversifié de grands équipements, de services métropolitains, de fonctions urbaines, d'emplois supérieurs, de pôles d'enseignement supérieur et de recherche, rayonnant à l'échelle de l'ensemble de l'Auvergne.

Toutefois, toujours selon le projet de Développement Urbain Intégré, l'agglomération clermontoise, classée au 19ème rang des grandes aires urbaines, présente un degré de métropolisation faible à l'échelle nationale et encore davantage à l'échelle européenne. Elle présente un déficit d'image vis-à-vis de l'extérieur, avec un manque de positionnement dans un réseau européen et international[1].

Clermont Communauté exerce de plein droit, au lieu et place des communes-membres, les compétences définies par ses statuts, adoptés au Conseil communautaire du 10 décembre 1999 et modifiés par arrêté préfectoral le 1er février 2007.

[1] Projet de développement urbain intégré de Clermont Communauté.

Le territoire de Clermont Communauté en 2015



Carte 3: Cartographie du territoire de Clermont Communauté
Source : Projet de Développement Urbain intégré de Clermont Communauté – Dossier de candidature avril 2015 – PO FEDER 2014-2020

1.1.2. Un cadre de vie de qualité mais une attractivité résidentielle limitée

L'agglomération clermontoise s'inscrit dans un environnement exceptionnel, reconnu notamment par la présence de deux grands parcs naturels régionaux à ses portes. La Chaîne des Puys, le Val d'Allier, les coteaux d'agglomération, la plaine de Limagne contribuent à doter l'agglomération d'un cadre de vie agréable[2].

Cependant, on constate une dynamique démographique modérée. La croissance de population est inférieure à celle constatée dans les aires urbaines comparables et n'est pas homogène sur le territoire : elle profite à la ville-centre et à quelques communes périurbaines de l'agglomération. Le territoire est concerné par un vieillissement important. Aussi, le défi démographique, largement identifié au travers de différents diagnostics, reste toujours d'actualité[3].

[2] Projet de développement urbain intégré de Clermont Communauté.
[3] SCoT du Grand Clermont, PLH de Clermont Communauté.



Carte 4 : Répartition démographique de l'agglomération clermontoise
Source : PLH de Clermont Communauté

1.1.3. Clermont Communauté fort de son dynamisme économique

Clermont Communauté est un territoire dynamique et propice à l'innovation, avec une vitalité économique ancrée autour des savoirs et de la connaissance au regard de :

- la présence de leaders économiques mondiaux tels que Michelin ou Limagrain ;
- une concentration des laboratoires de recherche ;
- une réelle attractivité estudiantine avec plus de 35 000 étudiants et plus de 6000 chercheurs publics et privés ;
- une diversification sectorielle avec, notamment, le renforcement des fonctions métropolitaines de commandement.

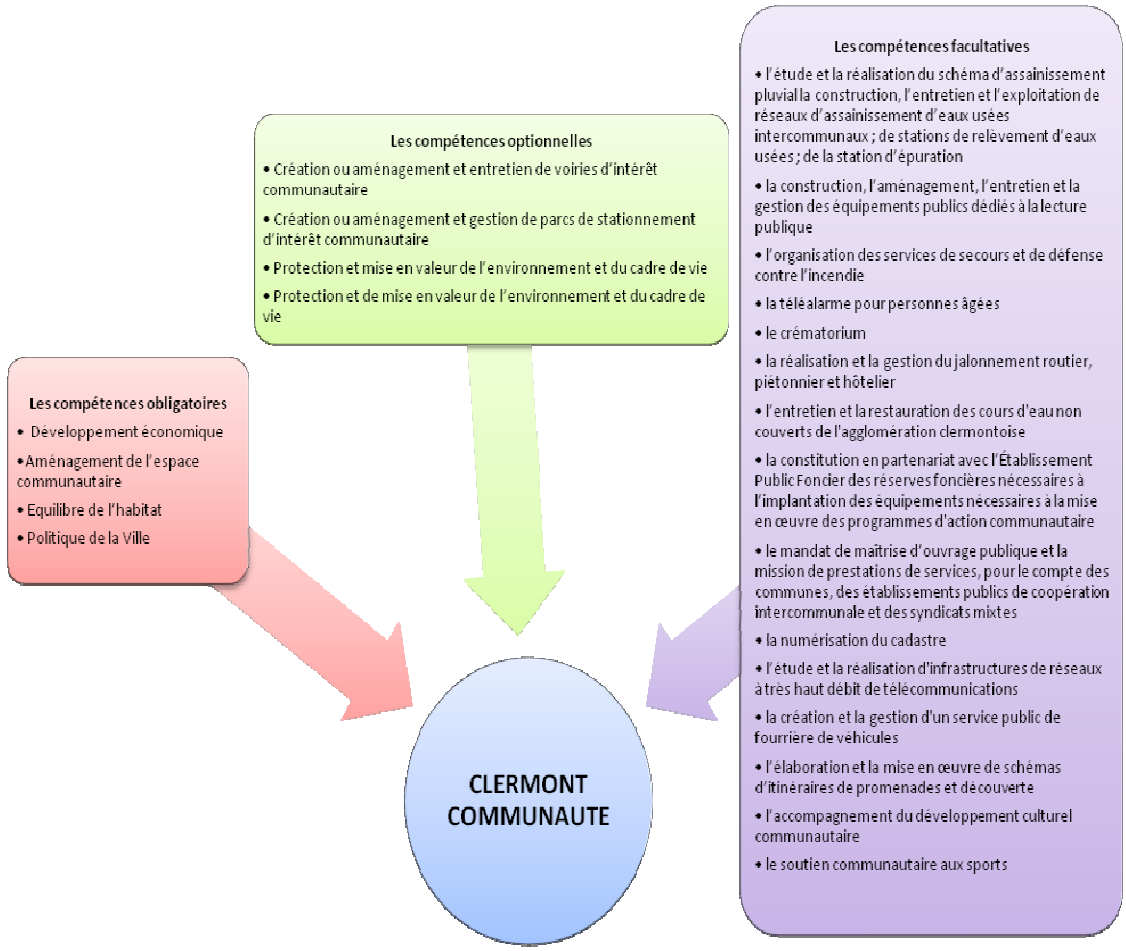
La construction d'un nouveau centre de recherche et de développement de Michelin, Urbalad, qui accueillera, fin 2018, 3 300 salariés au nord de Clermont-Ferrand (Cébazat), symbolise la mutation progressive du territoire vers une tertiarisation de son économie, sans rompre avec ses origines industrielles.

Sur l'agglomération clermontoise, 80% de l'emploi se situe dans le secteur tertiaire en 2012 (74% à Saint-Etienne Métropole et 79% pour l'agglomération grenobloise). Seuls les services aux entreprises restent limités : il s'agit d'une perspective importante du développement futur de l'agglomération clermontoise.

1.1.4. Clermont Communauté Urbaine au cœur des enjeux de transformation politiques et institutionnels

Le statut et le renforcement de la métropole clermontoise constituent des enjeux importants à l'échelle de la nouvelle région Rhône-Alpes-Auvergne, où les agglomérations et les métropoles se structurent : métropole lyonnaise, métropole grenobloise, communauté urbaine stéphanoise, etc. La transformation en communauté urbaine permettrait de mieux gérer et coordonner son développement économique et urbain en intégrant des compétences aujourd'hui dispersées.

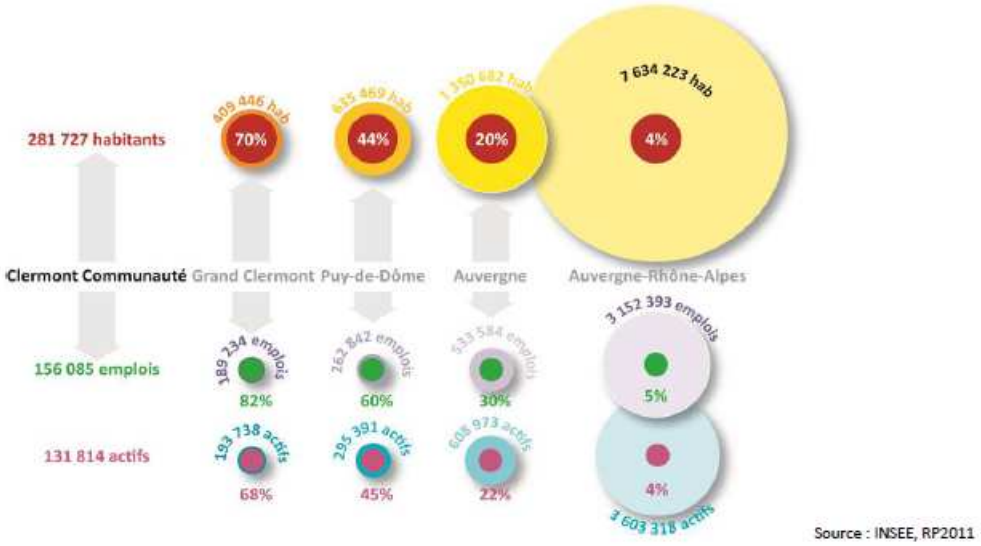
Les compétences de Clermont-Communauté aujourd'hui :

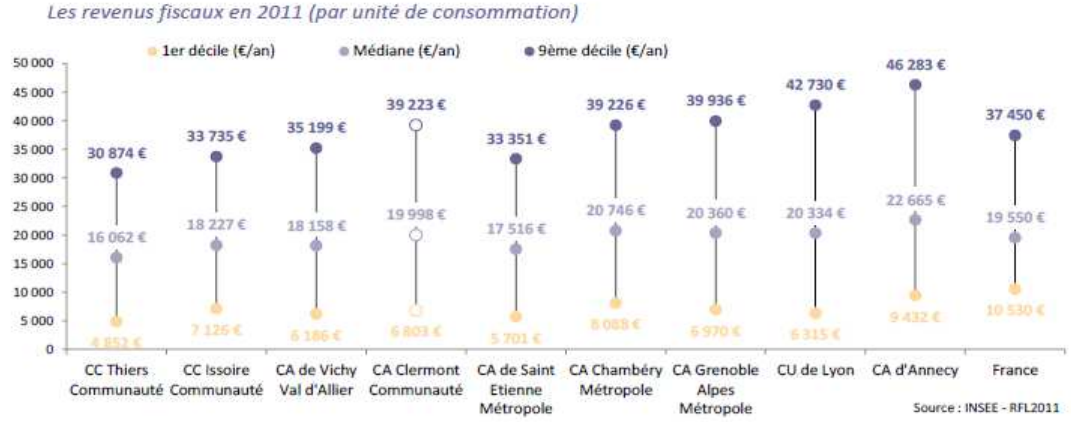


Clermont Communauté en résumé

Clermont Communauté en quelques points de repères

- 281 727 habitants en 2011, 70% des habitants du Grand Clermont, 44% du Puy-de-Dôme, 20% de l'Auvergne (INSEE, RP2011)
- Un revenu médian de 19 998 €/an en 2011, supérieur à la moyenne nationale (19 550 €/an) (INSEE, revenus fiscaux des ménages 2011)
- 159 832 logements, dont 9,3% de logements vacants soit plus que la moyenne nationale (8,9%) (FILOCOM, 2011)
- Près de 156 000 emplois en 2011 (83% du Grand Clermont) et 132 000 actifs (68% du Grand Clermont) (INSEE, RP2011)
- Taux de chômage : 12.7% (INSEE, RP 2011) avec 19 610 demandeurs d'emploi au 31/12/2011 (Pôle Emploi)
- 13 520 emplois métropolitains supérieurs, soit 8,7% de l'emploi total (INSEE Auvergne, « Les emplois stratégiques au cœur de la métropolisation », lettre n°84, décembre 2012 – Source : INSEE, RP2008)
- 2 630 chercheurs et 930 doctorants
- 36 000 étudiants = 14ème place des aires urbaines
- 4,02 déplacements/personne/jour tous modes et tous motifs (3,81 sur l'ensemble de Clermont Val d'Allier) (Enquête Ménage Déplacements Grand Territoire Clermont Val d'Allier – SMTC - 2012)
- Répartition modale : 59% voiture particulière, 8% transports collectifs, 2% deux-roues, 30% marche à pied (Enquête Ménage Déplacements Grand Territoire Clermont Val d'Allier – SMTC - 2012)





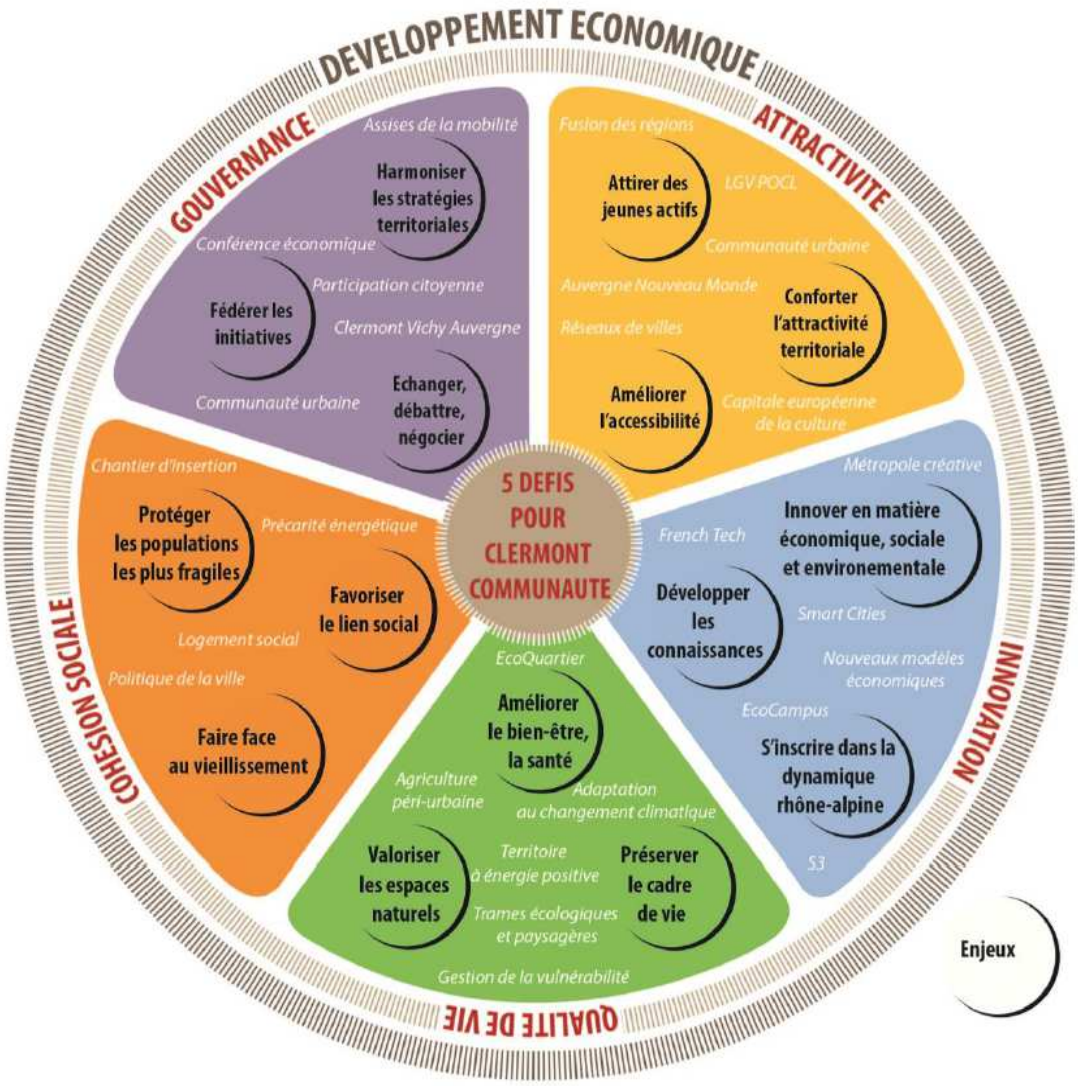
Source : Projet de Développement Urbain intégré de Clermont Communauté – Dossier de candidature avril 2015 – PO FEDER 2014-2020

1.2. Une agglomération dotée d'un projet de développement urbain intégré

Forte de la connaissance de ses atouts et faiblesses, présentées notamment ci-dessus, l'agglomération clermontoise s'est dotée d'une stratégie de développement durable. Ce projet de développement urbain intégré (PDUI), dans le cadre de la candidature au Programme Opérationnel FEDER – axe 8, ambitionne de relever cinq défis pour l'avenir :

- la gouvernance ;
- l'attractivité ;
- l'innovation ;
- la qualité de vie ;
- la cohésion sociale.

Le schéma ci-dessous détaille ces 5 défis et leurs enjeux afférents.



Source : Projet de Développement Urbain intégré de Clermont Communauté – Dossier de candidature avril 2015 – PO FEDER 2014-2020

1.2.1. Une ambition générale de renouveau de l'attractivité

Face aux défis précédemment cités, l'agglomération clermontoise s'est fixée pour ambition de « s'affirmer en tant que pôle d'équilibre structurant à l'ouest de l'agglomération lyonnaise, dans la nouvelle configuration régionale[4] ».
Cet objectif général se décline en 9 orientations et 28 objectifs opérationnels, dans lesquels les quartiers en politique de la ville trouvent toute leur place (notamment orientations 4 et 5, détaillées plus avant) :

1. Prendre sa place dans le monde ;
2. Rendre visible l'enseignement supérieur et à la recherche ;
3. Rentrer pleinement dans la nouvelle région Rhône-Alpes Auvergne ;
4. **Se préserver de phénomènes de ségrégation ;**
5. **Redonner de la qualité de ville ;**
6. Assurer la mobilité physique et numérique ;
7. Protéger un environnement exceptionnel ;
8. Devenir un territoire à métabolisme circulaire ;
9. Adapter le territoire aux vulnérabilités environnementales.

Ces grandes orientations donnent une ligne de conduite pour la mise en œuvre des politiques d'agglomération, en détaillant notamment les objectifs que se fixe la collectivité pour y parvenir.

[4] Projet de Développement Urbain intégré de Clermont Communauté.

Extrait du PDUI de l'agglomération clermontoise (avril 2015)

Orientation 4 : Se préserver des phénomènes d'agglomération

« Si l'agglomération clermontoise demeure encore quelque peu préservée des phénomènes de très grandes précarités et de ségrégation, la cohésion sociale reste néanmoins une préoccupation constante.
En effet, à l'instar des tendances nationales, le creusement des écarts de revenu, le nombre d'allocataires en hausse et la concentration de la précarité sur certaines zones du territoire de l'agglomération incitent à renforcer les actions tant sur les quartiers identifiés au titre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville que sur des secteurs dits de veille.
La logique qui prédomine reste la même : faire disparaître ces périmètres par le biais d'opérations d'envergure de renouvellement urbain qui redonneront aux habitants des services urbains de proximité et un cadre de vie agréable, aux espaces publics verts, généreux et ouverts, qui permettent une grande liberté d'utilisation et favorisent les rencontres, ainsi qu'un meilleur accès à l'emploi, une meilleure insertion dans la dynamique urbaine de l'agglomération. »

Actions correspondantes :
4.1 Conforter l'action au titre de la géographie prioritaire de la politique de la ville.
4.2 Lutter contre toutes les formes de précarité.
4.3 Proposer des espaces de démocratie participative.

Orientation 5 : Redonner de la qualité de ville

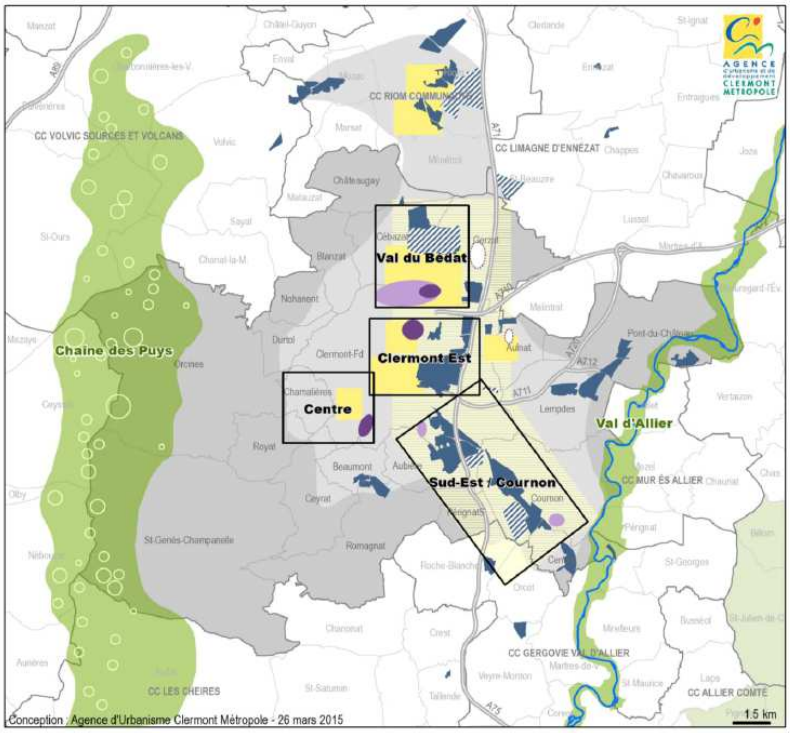
« Améliorer l'environnement urbain ne peut se limiter aux seuls quartiers dits à enjeux spécifiques. Etre désirable, c'est également veiller à assurer un logement de qualité pour tous, à toutes les étapes de la vie, à doter le territoire d'équipements structurants tout en veillant aux usages et au bon fonctionnement de l'ensemble.
Si l'agglomération clermontoise peut certes s'enorgueillir de centres anciens médiévaux et de villes thermales remarquables, elle ne peut néanmoins pas revendiquer une réelle qualité architecturale notamment de son bâti récent. Toutefois, elle n'en est pas moins comptable de l'image qu'elle renvoie tant à travers ses nouveaux quartiers, ses zones d'activités que ses espaces délaissés et friches de toute sorte.
Le rythme d'évolution de la ville s'est, en effet, accéléré, les usages se transposent sur d'autres lieux et s'il est certainement vain de vouloir brider ces phénomènes, il est de la responsabilité des politiques publiques d'anticiper et d'accompagner ces mutations urbaines.
Devant l'ampleur croissante de cette problématique, un vrai travail doit être conduit avec la mise en place d'une méthodologie opérationnelle de reconquête des territoires et espaces délaissés en mutation. »

Actions correspondantes :
5.1 Intensifier la présence de la nature en ville.
5.2 Faire du territoire un laboratoire pour les espaces mutables.
5.3 Favoriser des éco-zones d'activités économiques.

1.2.2. Des zones d'intervention prioritaires

L'ambition de renouveau général d'attractivité que se fixe l'agglomération s'appuie sur plusieurs secteurs stratégiques, retenus pour leur potentiel d'évolution et le caractère transversal des actions à mener. Comme l'indique la carte ci-après, les 4 secteurs retenus prennent en considération les quartiers prioritaires et plus particulièrement les quartiers retenus en NPNRU :

- Secteur Centre (Saint-Jacques nord) ;
- Secteur Val du Bédat (Les Vergnes) ;
- Secteur Clermont est (La Gauthière) ;
- Secteur Sud-est Cournon.



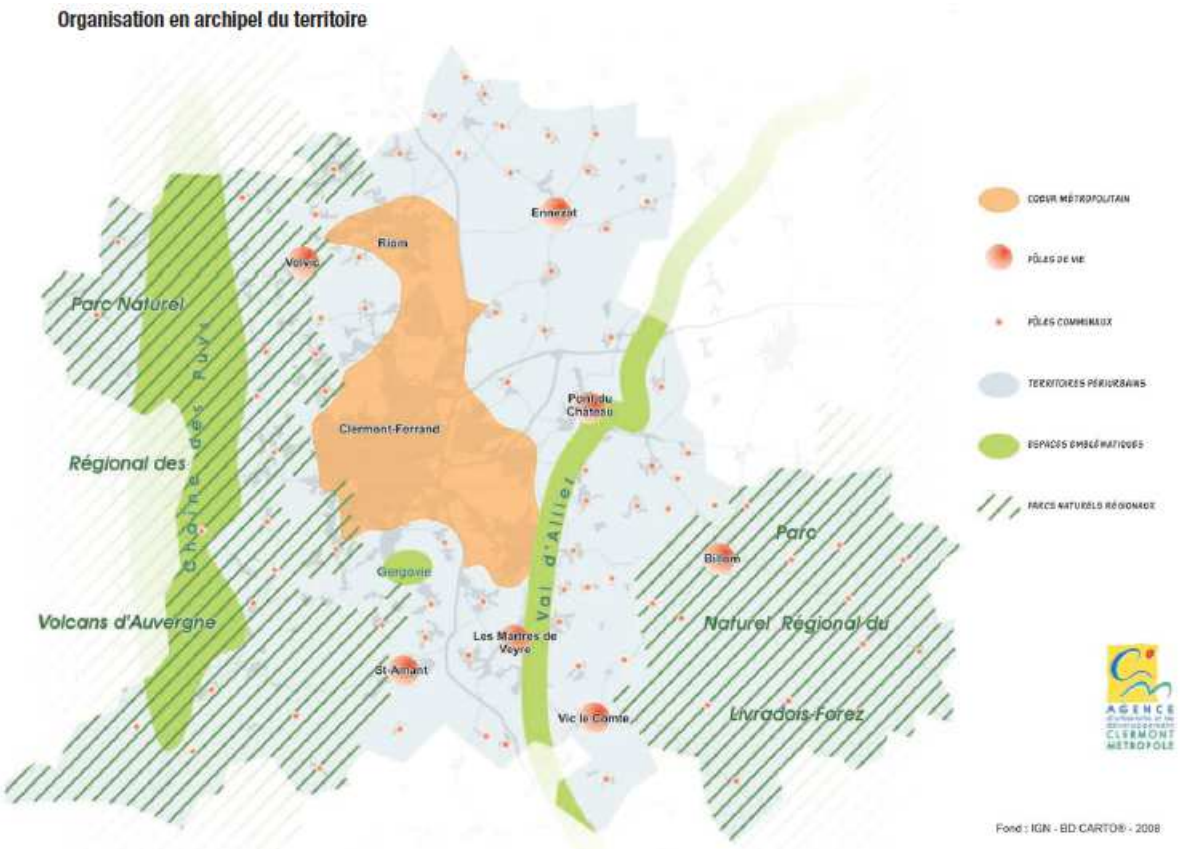
Carte 5 : Zones d'intervention prioritaires
Source : Projet de Développement Urbain Intégré de Clermont Communauté, 2015

1.3. Les principaux outils de mise en œuvre du projet d'agglomération

Afin de mettre en œuvre ce projet d'agglomération détaillé ci-dessus, Clermont Communauté dispose d'un certain nombre d'outils de programmation et de planification, avec lesquels le PDUI est compatible. Comme souligné précédemment, le futur projet de renouvellement urbain est à la fois une déclinaison de ces documents et une contribution à l'enrichissement des politiques d'agglomération.

1.3.1. Le SCOT du Grand Clermont

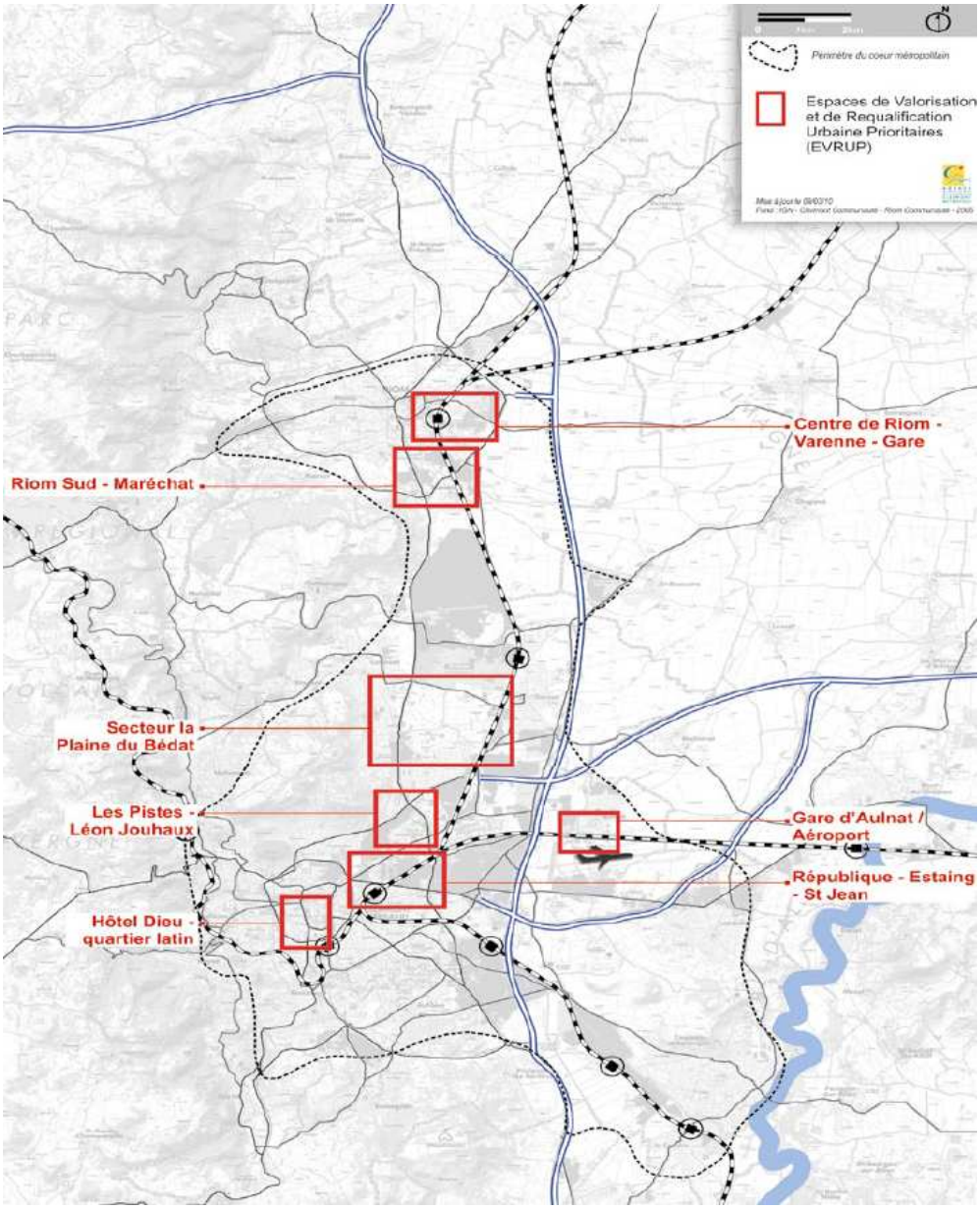
Le SCOT, approuvé le 29 novembre 2011, vise à conforter la place du Grand Clermont parmi les métropoles de 300 000 à 600 000 habitants. Il affiche un objectif de +50 000 habitants dans 15 ans (2030), dont 70% dans le cœur métropolitain (voir carte ci-dessous).



Carte 6 : Territoire du SCOT du Grand Clermont
Source : SCOT du Grand Clermont

Le SCOT identifie sept espaces de valorisation et de requalification urbaine prioritaires (EVRUP), qui font l'objet d'orientations particulières. Parmi ces EVRUP (voir carte ci-après), trois concernent ou prennent en compte les quartiers prioritaires, et plus particulièrement ceux retenus au titre du NPNRU :

- la Plaine du Bédat, qui inclut les Vergnes ;
- Les Pistes – Léon Jouhaux, qui inclut la Gauthière ;
- « Hôtel-Dieu Quartier latin», à proximité de Saint-Jacques nord.



Carte 7 : Espaces de valorisation et de requalification urbaine prioritaires (EVRUP)
Source : SCOT du Grand Clermont

Pour le secteur **« de la Plaine du Bédat »**, qui comprend notamment **les quartiers Nord**, le Document d'Orientations Générales (DOG) arrête les orientations suivantes :

- valoriser, dans un esprit de mixité urbaine et sociale, ce secteur urbain « composite » mêlant habitat social, activités tertiaires et logistiques et terres maraîchères, dans le cadre de la restructuration en cours des quartiers ANRU de Champratel et des Vergnes ;
- protéger strictement l'activité agricole et le maraîchage notamment dans le cadre de la promotion des filières courtes ;
- accompagner la mutation des espaces environnants notamment par la réalisation de grands projets d'équipements, en particulier sportifs ;
- développer des activités de loisirs, de détente, et de jardins dans les secteurs proches de la rivière.

Pour le secteur « **Les Pistes – Léon Jouhaux** », qui comprend notamment le quartier de **La Gauthière**, le DOG arrête les orientations suivantes :

- requalifier, à long terme, le site industriel de Cataroux en prolongement du site des Pistes afin de favoriser une mixité d'usages et de s'ouvrir sur les quartiers environnants ;
- valoriser l'image emblématique des pistes en tant qu'entrée de ville ;
- accompagner la mutation et l'insertion urbaine du quartier de la Gauthière amorcées par le projet national de rénovation urbaine (PNRU) engagé par l'ANRU, la desserte par le tramway sur le boulevard Léon Jouhaux et le projet d'Hôtel de Région.

Pour le secteur « **Hôtel-Dieu Quartier latin** », à proximité de **Saint-Jacques nord**, le DOG arrête les orientations suivantes :

- diversifier les fonctions urbaines pour renforcer le centre-ville notamment en direction de la population étudiante présente dans ce secteur ;
- assurer le maillage et le traitement de nouveaux espaces publics en prolongement de la place de Jaude et des espaces d'accompagnement du tramway ;
- préserver et requalifier le patrimoine bâti existant, notamment le site de l'Hôtel Dieu et le réseau de caves sous la butte clermontoise.

1.3.2. Le PLH de Clermont Communauté et la Conférence Intercommunale du Logement

Le PLH de Clermont Communauté 2014-2019, en compatibilité et en continuité avec le SCOT, s'inscrit dans un projet de territoire à long terme, prenant en compte la solidarité communautaire pour répondre aux besoins de logements pour tous et une approche transversale pour développer un aménagement moins consommateur d'espace, générant des lieux de vie et de respiration. Cette ambition générale se décline en 5 orientations stratégiques :

- répondre à l'ambition démographique et d'équilibre social du territoire ;
- produire un habitat au service d'un aménagement durable ;
- offrir la possibilité aux ménages de réaliser leur parcours résidentiel sur l'agglomération ;
- intervenir sur le parc privé existant ;
- intervenir sur le parc social existant.

Ces grandes orientations ont permis de bâtir un programme d'actions décliné en 30 fiches et organisées autour de 5 grands axes :

- mettre en place les conditions de développement d'un habitat durable ;
- aider au renouvellement du parc privé existant ;
- veiller à l'équilibre social de l'habitat ;
- favoriser une politique partenariale au profit des publics spécifiques ;
- piloter et animer la politique locale de l'habitat.

Plus précisément, les fiches actions des trois premiers axes jouent un rôle direct ou indirect pour les quartiers prioritaires en se fixant un objectif de mixité sociale et de lutte contre la spécialisation, dans les quartiers et à l'échelle de l'agglomération :

- en matière de production nouvelle (rattrapage pour les communes déficitaires en logements sociaux et seuil minimal pour les autres communes) ;
- en matière de politique de peuplement équilibrée (notamment via la mise en place d'une conférence intercommunale du logement, voir ci-dessous).

La mise en place de la conférence intercommunale du logement est en cours à Clermont Communauté : son principe a été acté lors du conseil communautaire du 16 octobre 2015. Conformément à la loi (lois ALUR et Lamy), Clermont Communauté a créé une instance composée des partenaires du logement (présidée par le Président de Clermont Communauté et le Préfet) qui travaillera :

- à la définition des objectifs de mixité sociale et d'équilibre des territoires en matière de peuplement, d'attribution de logement et de mutation ;
- à la formalisation de modalités de relogement des locataires en particulier en lien avec les opérations de renouvellement urbain ;
- à la définition des modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les réservataires du logement social.

La conférence intercommunale du logement pourra également s'attacher à travailler de façon partenariale à la mise en ordre des loyers du parc social, toujours dans un souci d'équilibre territorial (actuellement, les loyers les plus attractifs de l'agglomération se situent dans les quartiers prioritaires).

Ces orientations définies par la Conférence Intercommunale du Logement feront l'objet de conventionnements, notamment entre les bailleurs et les réservataires.

La convention de mixité sociale reprendra les résultats des réflexions de la Conférence sur les trois axes de travail. Plus particulièrement, elle précisera les modalités de relogement des personnes concernées par des opérations de renouvellement urbain. Elle sera annexée au Contrat de Ville et signée au plus tard le 31 décembre 2015.

Cette conférence intercommunale du logement permettra également d'engager le travail à mener par l'EPCI sur l'élaboration et le suivi d'un Plan Partenarial de Gestion de la demande en logement. Ce plan, préparé principalement avec le concours des communes et des bailleurs sociaux fixera des modalités de travail sur la gestion des demandes et l'accueil des demandeurs, ainsi que sur les modalités et le contenu de l'information qui leur est faite. (Le fichier partagé déjà mis en place par les bailleurs sociaux du Puy-de-Dôme constitue une première étape de ce plan partenarial). Il sera formalisé avant le 31 décembre 2015.

Le schéma ci-dessous rappelle l'articulation entre la conférence intercommunale, le plan partenarial de gestion et la convention de mixité sociale.



Pour la mise en place de cette conférence intercommunale du logement, Clermont Communauté envisage deux phases de travail, dont la mise en œuvre est imminente :

- une information des élus et partenaires sur les nouvelles évolutions législatives et le recensement des actions à conduire ;
- la définition des actions à mener : la formalisation des premières orientations.

L'Etat local accompagne Clermont Communauté dans cette démarche. Par ailleurs, la vice-présidente en charge de l'habitat et les services participent à un Club des Acteurs de la réforme des attributions mis en place par le Ministère du Logement afin d'échanger avec l'Etat et d'autres collectivités sur les bonnes pratiques en la matière.

Cette politique volontariste de peuplement que Clermont Communauté souhaite conduire à court terme constitue l'un des aspects (de droit commun) de la réponse globale aux problématiques des quartiers.

1.3.3. Le PDU de Clermont Communauté

L'agglomération clermontoise a renouvelé son Plan de Déplacement Urbain (PDU) en 2011. Evaluable au bout de 5 ans, le PDU a été prorogé de deux ans pour que la nouvelle version prenne en compte les « Assises de la mobilité et du transport public » prévues fin 2015, début 2016. La révision du PDU interviendra fin 2016.
Le PDU a pour objectif d'élaborer une politique de mobilité durable à l'échelle de l'agglomération. Celle-ci se doit d'assurer les conditions d'un développement social et économique équilibré, en garantissant le droit à la mobilité pour tous et en réduisant les nuisances environnementales. Il doit satisfaire les

besoins des usagers dans les conditions économiques, sociales et environnementales les plus avantageuses pour la collectivité. Les objectifs du PDU peuvent être déclinés en différents thèmes :

- Améliorer l'attractivité des transports collectifs ;
- Promouvoir les modes doux : marche à pied et vélos ;
- Organiser le réseau de voiries, promouvoir l'intermodalité et améliorer la sécurité ;
- Mettre en œuvre une politique globale et cohérente de stationnement ;
- Rationaliser le transport de marchandises et les livraisons ;
- Développer les Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) ou d'Administration (PDA).

Ces objectifs concernent directement ou indirectement tous les quartiers prioritaires. Par exemple, parmi les actions prévues :

- Le prolongement de la ligne A du tramway clermontois aux Vergnes, a été réalisé, contribuant au maillage du territoire mais également levier de développement et de désenclavement du quartier. Le quartier est également concerné par les projets de développement des modes doux ou de ligne forte de transports en communs jusqu'à Gerzat.
- La mise en place de zones « circulation apaisée », dont le Boulevard Léon Jouhaux à La Gauthière.
- Une tarification sociale a été mise en place.

L'amélioration de la desserte des grands quartiers d'habitat social est l'un des objectifs majeurs du PDU. Le développement de nouvelles offres de transport permettra d'améliorer leurs liaisons avec le centre de l'agglomération et doit participer à la requalification de leurs espaces urbains. De plus, il convient de noter l'organisation d'assises de la mobilité qui est d'ores et déjà mises en place.

Le contrat de ville de Clermont Communauté 2015-2020 a des objectifs sensiblement analogues à ceux présents dans les précédents CUCS, mais la nouveauté se situe dans la philosophie présente au fondement du nouveau contrat de ville. En effet, il s'agit de rapprocher le droit commun et la politique de la ville, car les deux sont liés et interviennent concomitamment, ainsi que de simplifier et d'apporter plus de cohérence aux dispositifs existants.

* * * * *

2. La politique de la ville de l'agglomération clermontoise

2.1. Les quatre communes concernées par le Contrat de Ville

Les deux communes qui accueillent des quartiers prioritaires et les deux communes de veille présentent des caractéristiques urbaines différentes[5] :

→ **Clermont-Ferrand** représente le cœur urbain dense de l'agglomération. La ville concentre 50% des habitants et 63% des emplois de Clermont-Communauté en 2011 (INSEE). Sa population croît modérément sur la période 2006-2011 (+0,3%), dans des proportions comparables à celles de l'agglomération (+0,2%). Son parc de logements se caractérise par la prépondérance de l'habitat collectif (80% d'appartements en 2011).

→ **Aulnat** et **Cournon d'Auvergne** font partie des communes de la première couronne, qui se sont urbanisées entre les années 1970-1990 dans le cadre de la grande vague d'accession à la propriété sous forme d'habitat pavillonnaire. L'habitat y est néanmoins mixte et à vocation sociale : ces communes possèdent le plus fort taux de logements collectifs et locatifs privés de la première couronne vieillissante[6], avec 37% de logements sociaux loués ou proposés à la location à Aulnat et 20,5% à Cournon d'Auvergne (20% dans l'agglomération et 26% à Clermont-Ferrand[7]).

Alors qu'Aulnat voit sa population décroître sur la période 2006-2011 (-1,2%), Cournon d'Auvergne bénéficie d'une certaine attractivité résidentielle, avec un taux de variation annuel moyen de la population de +0,8% (supérieur à la moyenne de l'agglomération clermontoise). Cela peut s'expliquer par le fait qu'elle constitue le troisième pôle d'emploi de l'agglomération (avec 5,5% des emplois en 2011 selon l'INSEE) et bénéficie d'un bon niveau de desserte en transports en commun[8].

→ **Gerzat** fait partie des communes de la deuxième couronne en croissance ayant connu une forte urbanisation sur la période récente, avec une population assez jeune et familiale. Tout en restant majoritairement individuel, le parc de logements accueille une part importante de logements collectifs (un tiers de l'offre) et de logements sociaux (18% du parc de logements). Elle constitue la cinquième commune de l'agglomération au niveau du nombre d'emplois et bénéficie d'un service de transports en commun équivalent à celui de la première couronne. Aussi, elle fait partie, avec Cournon d'Auvergne, des principaux bénéficiaires des migrations résidentielles dans l'agglomération[9].

[5] Diagnostic du PLH de Clermont Communauté, 2012.
[6] Ibid.
[7] Observatoire des Quartiers Prioritaires, 2013.
[8] Diagnostic du PLH de Clermont Communauté, juin 2012.
[9] Ibid.

2.2. La nouvelle géographie prioritaire

La loi pour la programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 a défini de nouveaux contours pour la politique de la ville. A l'échelle de l'agglomération clermontoise, cela a conduit à « la sortie » de plusieurs quartiers du dispositif de la politique de la ville ou à la mise en veille des quartiers d'Aulnat et de Gerzat. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des quartiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale dans la nouvelle géographie prioritaire. Ce tableau indique également les territoires concernés par une politique de rénovation urbaine depuis 2006 et ceux concernés par le NPNRU.

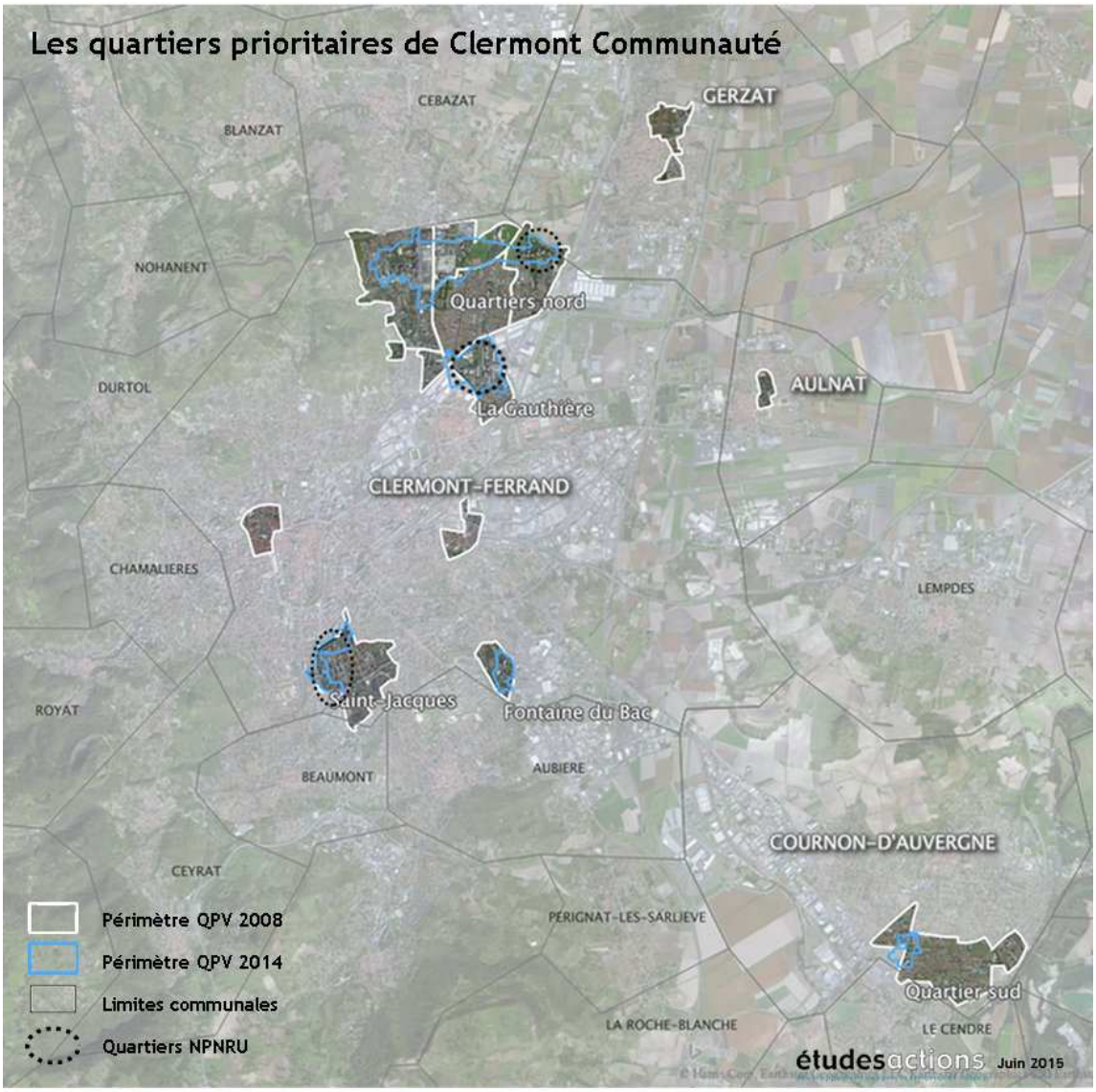
Par ailleurs, les quartiers prioritaires de la nouvelle géographie ont un périmètre plus resserré que les anciens quartiers CUCS. Cela est particulièrement sensible pour le quartier Saint-Jacques, c'est la raison pour laquelle la collectivité souhaite renommer ce quartier « Saint-Jacques nord » dans le présent document pour le différencier de l'ensemble du quartier Saint-Jacques.

La carte ci-dessous présente les anciens quartiers CUCS, les quartiers de la nouvelle géographie de la politique de la ville et les quartiers retenus au titre du NPNRU.

Quartier de l'ancien CUCS et du nouveau Contrat de Ville

Communes	Nom du quartier	Politique de la Ville 2015-2020	NPNRU 2015	Pour rappel : PNRU 2006
Clermont-Ferrand	Quartier Nord - Champratel	X		oui
	Quartier Nord - Croix Neyrat	X		oui
	Quartier Nord - Les Vergnes	X	X	oui
	La Plaine			
	La Gautière	X	X	oui
	Fontaine du Bac	X		
	Fongiève-Saint-Alyre			
	Herbet			
	Saint-Jacques nord	X	X	oui
Cournon d'Auvergne	Quartier Sud	X		
Gerzat	Le Pâtural - Les Pègues	VEILLE		oui
Aulnat	Le Breuil-Les Chapelles	VEILLE		

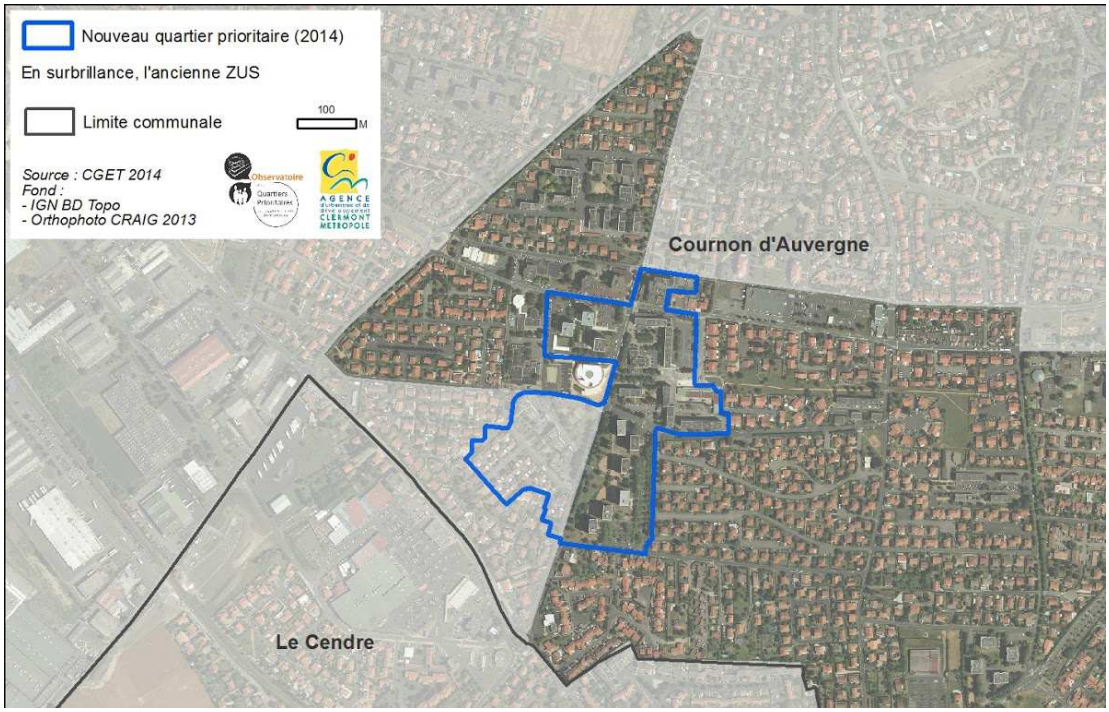
Carte 8 : Evolution du périmètre des QPV sur Clermont Communauté
Source : Etudes Actions



Carte 8 : Evolution du périmètre des QPV sur Clermont Communauté
Source : Etudes Actions

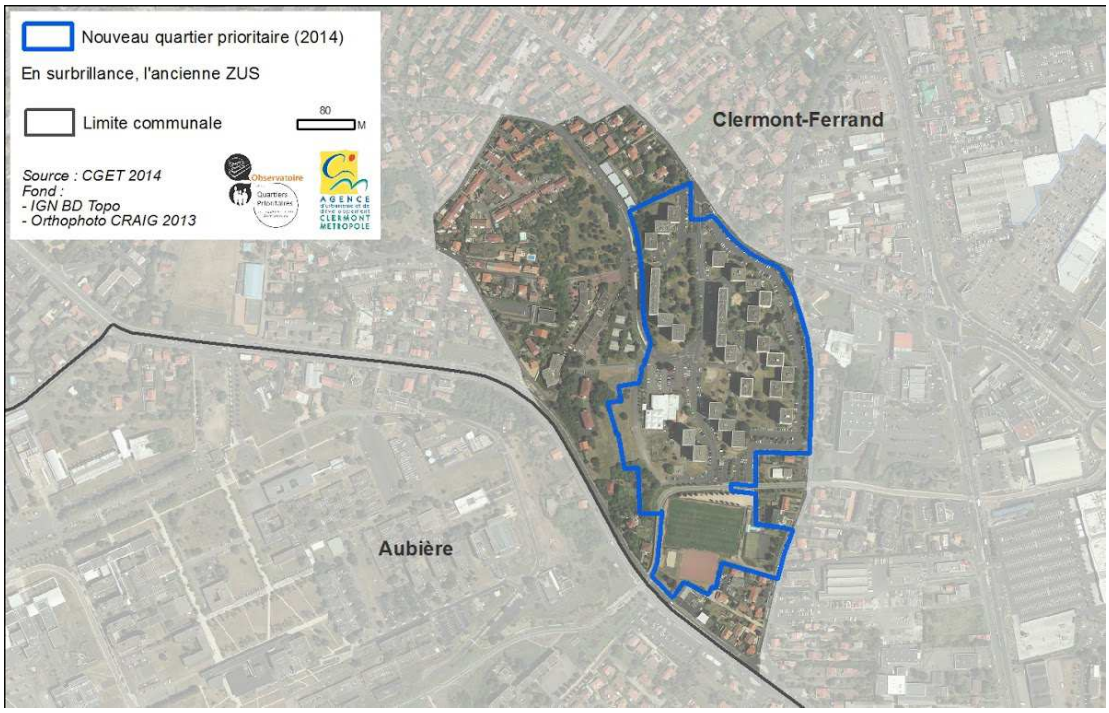
Zoom sur la géographie prioritaire par quartier

Quartier Sud



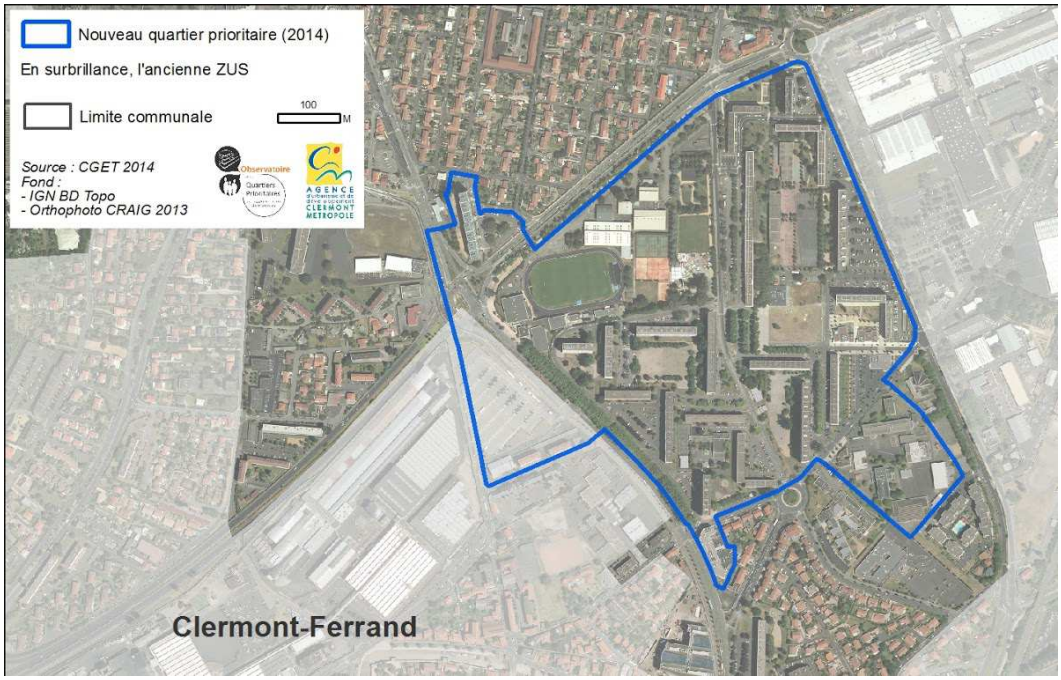
Carte 9 : Evolution du périmètre sur le quartier Sud
Source : Agence d'Urbanisme et Développement Clermont Métropole

Fontaine du Bac



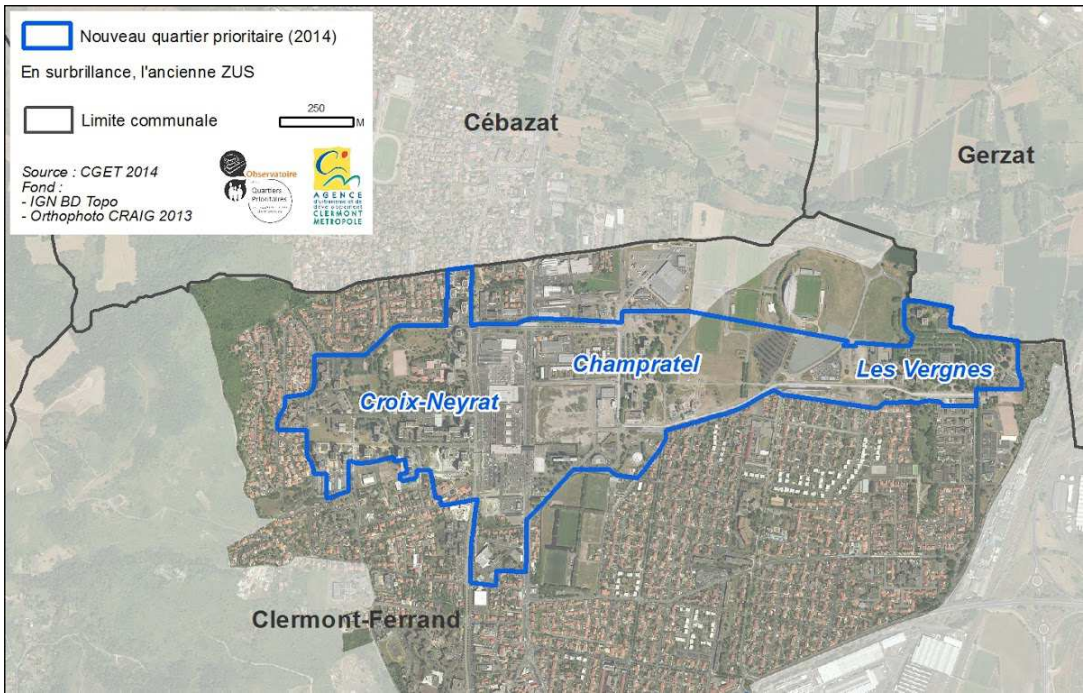
Carte 10 : Evolution du périmètre sur le quartier de Fontaine du Bac
Source : Agence d'Urbanisme et Développement Clermont Métropole

La Gauthière



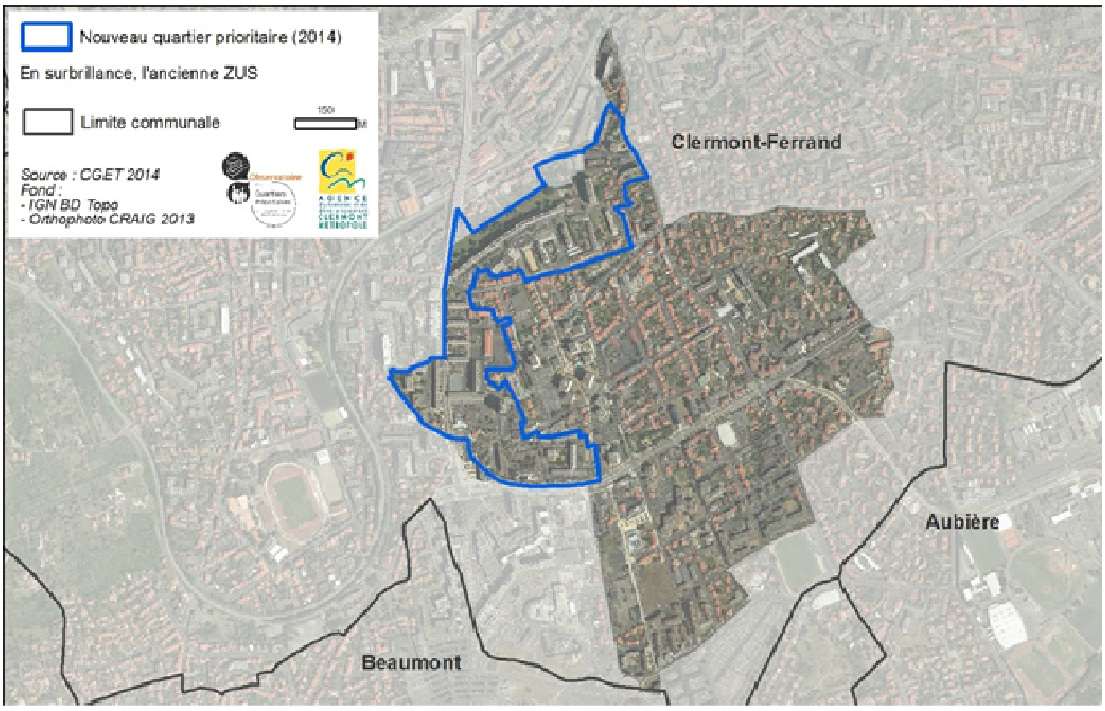
Carte 11 : Evolution du périmètre sur le quartier de la Gauthière
Source : Agence d'Urbanisme et Développement Clermont Métropole

Quartiers Nord



Carte 12 : Evolution du périmètre des quartiers Nord
Source : Agence d'Urbanisme et Développement Clermont Métropole

Saint-Jacques nord

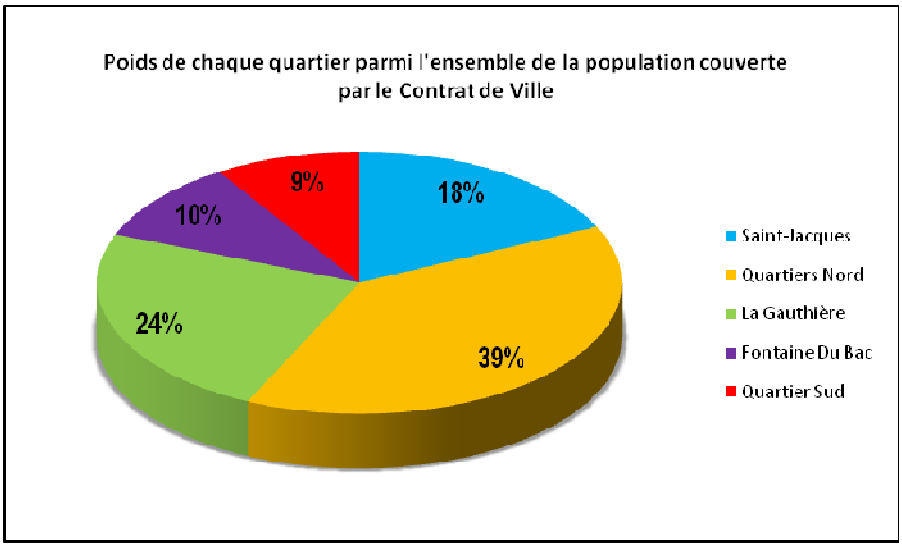


Carte 13 : Evolution du périmètre sur le quartier Saint-Jacques nord
Source : Agence d'Urbanisme et Développement Clermont Métropole

2.3. Les spécificités sociodémographiques des quartiers : une population plus jeune et à majorité d'origine étrangère

Les nouveaux quartiers prioritaires représentent 18 460 habitants en 2011, soit 6,5% de la population de l'agglomération, 13% de la population de Clermont-Ferrand et 8% de la population de Cournon d'Auvergne.

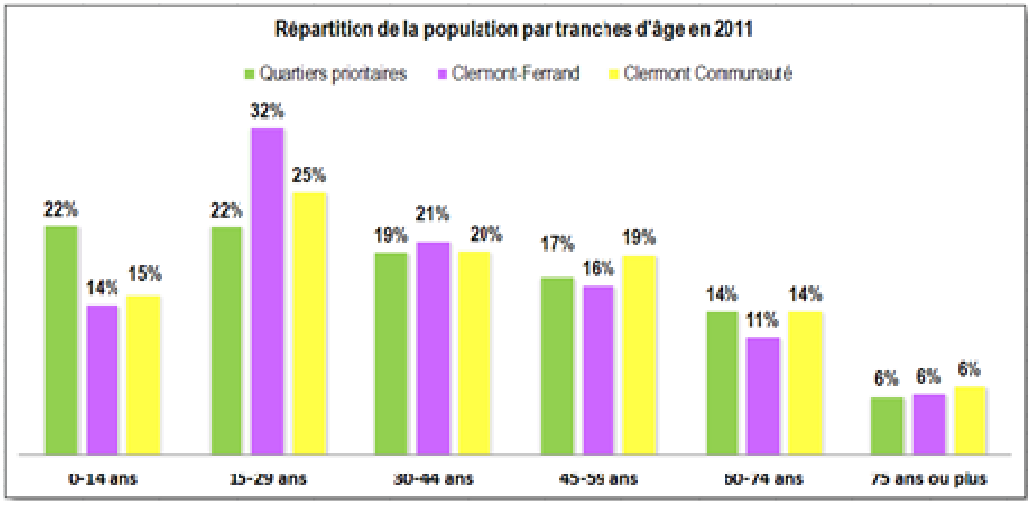
	Nombre d'habitants en 2011
Saint-Jacques nord	3 300 *(Source : Estimation Agence d'Urbanisme et de développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, 29/04/2015)*
Quartiers Nord	7 270 *(Source : CGET)*
La Gauthière	4 390 *(Source : CGET)*
Fontaine Du Bac	1 915 *(Source : Estimation Agence d'Urbanisme et de développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, 29/04/2015)*
Quartier Sud	1 585 *(Source : Estimation Agence d'Urbanisme et de développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, 29/04/2015)*
TOTAL Quartiers Prioritaires	**18 460**
Ville de Clermont-Ferrand	140 957 *(Source : INSEE)*
Cournon d'Auvergne	19 063 *(Source : INSEE)*
Clermont Communauté	281 727 *(Source : INSEE)*



Indice de lecture : les quartiers Nord représentent 39% de la population des nouveaux quartiers prioritaires en 2011.

Les principaux constats que l'on peut faire au sujet de la démographie sont les suivants:

→ **un indice de jeunesse[10] supérieur à celui de Clermont Communauté** dans tous les quartiers, qui s'explique par la part importante de jeunes âgés de 0 à 14 ans (18% en moyenne en 2011, contre 14% à Clermont Communauté) et la représentation moindre des personnes âgées de plus de 60 ans (20% dans les quartiers prioritaires contre 23% à Clermont Communauté) ;



Graphique 1 : Répartition de la population par tranche d'âge en 2011
Source : CGET - INSEE RP 2011 (données à l'échelle IRIS)

→ **une part importante de population étrangère**, dans tous les quartiers à l'exception du Quartier Sud (14% de population étrangère en moyenne pour l'ensemble des ZUS, contre 7% dans l'agglomération clermontoise et 9% à Clermont-Ferrand) ;

		Indice de jeunesse	Part de population étrangère
Quartiers Nord	Croix-Neyrat	1,2	16%
	Champratel	2,6	27%
	Les Vergnes	1,3	21%
	La Gauthière	1,6	17%
	Saint-Jacques nord	1	16%
	Fontaine du Bac	1,9	11%
	Quartier Sud	1	5%
	Clermont Communauté	0,9	7%
	Clermont-Ferrand	1,1	9%
	Cournon d'Auvergne	0,9	3,3%

[10] L'indice de jeunesse correspond au nombre de jeunes de 0 à 19 ans divisé par celui des personnes de 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune (plus il est faible et plus elle est âgée).

→ **une part élevée de familles monoparentales**, dans tous les quartiers (entre 17% et 34% selon les quartiers, contre 15% dans l'agglomération clermontoise et 18% dans la ville de Clermont-Ferrand);

→ **une proportion moins importante de ménages composés d'une seule personne**, dans tous les quartiers sauf à Saint-Jacques nord.

	IRIS	Part de familles monoparentales (2010)	Part de ménages composés d'une personne (2010)
Saint-Jacques nord	A. Duclos	24%	53%
	La Rotonde	24%	54%
Quartiers Nord	La Boucle	20%	34%
	Torpilleur Sirocco	19%	33%
	Champratel	17%	29%
	Les Vergnes	18,5%	29%
	La Gauthière	27%	38%
Fontaine du Bac	Fontaine du Bac	19%	43%
Quartier Sud	Lac Pointilloux	24%	33%
Clermont-Ferrand		18%	53%
Cournon d'Auvergne		13,5%	31%
Clermont Communauté		15%	45%

Des différences sont à noter entre les quartiers :

→ Très peuplés, **les quartiers Nord de Clermont-Ferrand** concentrent **39% des habitants des nouveaux quartiers prioritaires**. Champratel se distingue par son indice de jeunesse (2,6), le plus élevé de tous les quartiers prioritaires. Deux quartiers accueillent **les plus fortes concentrations de population étrangère : Champratel (27%) et Les Vergnes (21%).**

→ **La Gauthière** est le **second quartier en termes de population** (24% des habitants des nouveaux quartiers prioritaires). Il fait partie des trois quartiers qui disposent **des indices de jeunesse les plus élevés (1,6)** et présentent les **taux les plus importants de population étrangère (17%).** La part de familles monoparentales est particulièrement importante au niveau de l'IRIS La Gauthière (27%).

→ **Saint-Jacques** nord présente un **indice de jeunesse (1) très proche de celui de la ville-centre (1,1) et de l'agglomération clermontoise (0,9).** On note une **part très importante de familles monoparentales** (24% au niveau des IRIS La Rotonde et Duclos ; contre 15% dans Clermont Communauté) et de ménages composés d'une seule personne (53% et 54% au niveau des IRIS La Rotonde et Duclos ; contre 45% dans Clermont Communauté).

→ **Le Quartier Sud** affiche la **part de population étrangère la plus faible de tous les quartiers prioritaires (9%)**. **L'indice de jeunesse (1) est très proche de celui de la ville-centre (1,1)**, de Cournon d'Auvergne (0,9) et de l'agglomération clermontoise (0,9). La part de ménages composés d'une seule personne est la plus faible de tous les quartiers prioritaires.

→ **Le quartier Fontaine du Bac est le quartier le moins peuplé** (10% des habitants des nouveaux quartiers prioritaires). Il affiche **l'indice de jeunesse le plus élevé (1,9) après celui de Champratel. La part de population étrangère est la moins élevée parmi tous les quartiers prioritaires (11%)**, après celle du Quartier Sud.

Les territoires de veille

Les territoires de veille (anciens périmètres) comptent 3 740 habitants, soit 1% de la population de l'agglomération clermontoise en 2006. Le Quartier Le Breuil-Les Chapelles représente 35% de la population d'Aulnat et le quartier Le Patural-Les Pègues représente 23% de la population de Gerzat.

Comparativement aux moyennes d'Aulnat, de Gerzat et de Clermont Communauté, ces territoires de veille sont marqués un indice de jeunesse élevé (2,5 à Le Breuil-Les Chapelles et 1,5 à Le Patural-Les Pègues) et par un taux important de population étrangère (12%).

	Population 2006	Indice de jeunesse	Part de population étrangère
Le Breuil-Les Chapelles	1502	2,5	12%
Le Patural-Les Pègues	2240	1,5	12%
Ville d'Aulnat	4331	1,1	10%
Ville de Gerzat	9 900	1,1	7%
Clermont Communauté	279 621	0,9	7%

Tableau 2 : Données clés sur les territoires de veille de Clermont-Communauté
Source : Observatoire des Quartiers Prioritaires, 2013 (données à l'échelle des anciens périmètres)

Il existe de fortes disparités socio-économiques entre les habitants des quartiers et le reste de l'agglomération. En effet, leur population se caractérise par des niveaux de revenus faibles et une part importante de personnes en situation de précarité et de grande précarité. Les quartiers sont également concernés par des problématiques de santé, d'accès aux droits, de discrimination, marginalisation, stigmatisation, de sécurité et de tranquillité publique, des difficultés éducatives, etc.

Au niveau de l'emploi, l'activité et le chômage, les quartiers prioritaires affichent des indicateurs globalement plus défavorables que ceux de l'agglomération, avec une différence notable entre les sexes. On note un manque de mixité sociologique, au regard de la forte représentation des ouvriers et des employés, et une part importante de population non qualifiée. L'activité économique est marquée par un faible nombre d'établissements.

3. Pilier : Cohésion sociale

3.1. Constats

Quelques indicateurs clefs

→ 17% d'ouvriers non qualifiés parmi les demandeurs d'emploi contre 8% dans l'agglomération clermontoise ; 31,5% d'employés non qualifiés contre 19% dans l'agglomération clermontoise.

→ Un revenu médian moyen qui s'élève à 9 240 € en 2011 pour l'ensemble des nouveaux quartiers prioritaires, soit 8 500 € de moins que le revenu médian de la ville de Clermont-Ferrand et 10 800 € de moins que le revenu médian de Clermont Communauté.

→ Les quartiers prioritaires accueillent 40% de ménages en situation de grande précarité parmi les occupants du parc social (contre 23% dans l'agglomération clermontoise).

→ Selon les quartiers, 70 à 100% des habitants vivent dans le parc social.

→ 28% des habitants du parc social disposent d'un emploi stable, contre 47% dans l'agglomération clermontoise.

Revenus

L'identification des nouveaux quartiers prioritaires se fonde principalement sur le critère de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60% du revenu médian. Ainsi, l'ensemble de ces quartiers sont situés sous le seuil des faibles revenus (11 700 €).

Le revenu médian moyen s'élève à 9 240 € pour l'ensemble des nouveaux quartiers prioritaires, soit 8 500 € de moins que le revenu médian de la ville de Clermont-Ferrand et 10 800 € de moins que le revenu médian de Clermont Communauté. Néanmoins, l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole souligne que ce montant est sans doute surestimé, car calculé à partir de moyennes par quartiers. Pondéré par la population (à défaut de connaître le nombre d'unité de consommation), le revenu médian de l'ensemble des quartiers n'excède pas selon cette dernière, 9 000 € ; il se situerait plutôt autour de 8 850€.

	Revenu médian en 2011
Saint-Jacques nord	7 600 €
Quartiers Nord	8 700 €
La Gauthière	8 600 €
Fontaine Du Bac	11 000 €
Cournon D'Auvergne	10 300 €
TOTAL NQP	9 240 €
Ville de Clermont-Ferrand	17 722 €
Cournon d'Auvergne	20 675 €
Clermont Communauté	19 998 €
Département du Puy-de-Dôme	19 956 €
Région Auvergne	18 237 €

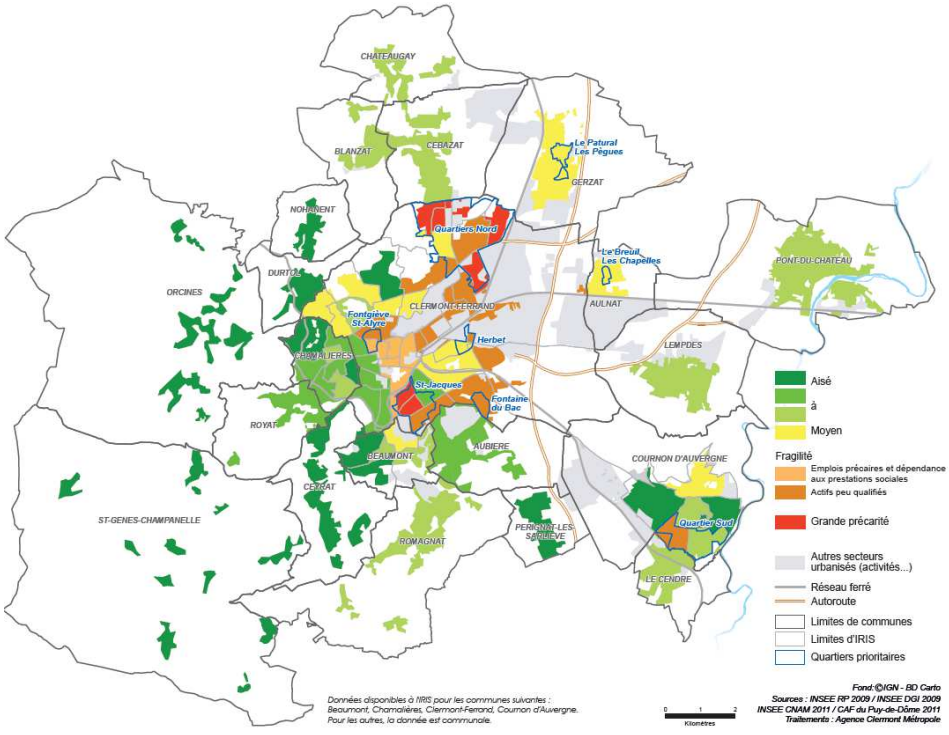
Tableau 3 : Données de revenu de médian en 2011
Source : CGET – INSEE-RFL, 2011 (nouveaux périmètres)

Précarité

Depuis le début de la crise en 2008, on note, globalement, une augmentation de la précarité sur l'ensemble de l'agglomération clermontoise. Les communes de Clermont-Ferrand, Aulnat, Gerzat et Cournon d'Auvergne concentrent les populations fragiles et précaires.

L'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole a mis en évidence différents profils de précarité selon les quartiers, à partir du croisement de seize indicateurs issus des différentes thématiques observées (habitat, revenus, emploi, etc.). Une analyse réalisée en 2010 sert de référence et permet, comparée à celle de 2013, de mesurer les évolutions survenues depuis trois ans sur l'agglomération :

- → Les territoires de veille constituent des territoires au « profil moyen », c'est-à-dire que les indicateurs de précarité commencent à augmenter tout en restant relativement modérés.
- → Le quartier Fontaine du Bac et l'ouest du quartier Sud à Cournon d'Auvergne (IRIS Lac Pointilloux, qui correspond au nouveau périmètre du quartier Sud) sont classés comme des territoires avec des signes de fragilité, notamment au regard de la part importante d'actifs peu qualifiés (forte représentation des ouvriers et des employés, revenus modestes à moyens, taux élevé de personnes sans aucun diplôme).
- → Enfin, la grande précarité concerne les quartiers Nord (IRIS La Boucle, Torpilleur Sirocco, Champratel, Les Vergnes), La Gauthière et St-Jacques Nord (IRIS La Rotonde et Duclos). Ce profil est fortement éloigné des autres par les valeurs extrêmes atteintes sur les indicateurs de précarité. Entre les quartiers constitutifs de ce profil, les écarts varient fortement : l'IRIS Duclos et La Boucle apparaissent comme les moins en difficulté, La Rotonde et Champratel affichant une plus grande précarité.



Carte 14 : Les quartiers appartenant à Clermont Communauté selon le niveau de fragilité
Source : Observatoire des Quartiers Prioritaires de l'agglomération clermontoise, Synthèse des résultats 2013 (anciens périmètres)

Les occupants du parc social

La majeure partie des habitants des quartiers prioritaires résident dans le parc de logement social (les taux sont compris entre 70% et 100% selon les quartiers).

	Proportion de ménages occupant le parc social
Saint-Jacques nord	90%
Quartiers Nord	70%
La Gauthière	80%
Fontaine Du Bac	100%
Quartier Sud	96%

Tableau 4 : Proportion des ménages occupant le parc social
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, 29/04/2015

Les quartiers prioritaires accueillent 40% de ménages en situation de grande précarité parmi les occupants du parc social (ressources inférieures à 30% des plafonds HLM), alors que leur proportion n'est que de 23% dans l'agglomération clermontoise. Les quartiers Nord, Saint-Jacques et La Gauthière sont particulièrement touchés (respectivement 46%, 44% et 40%).

	Part de ménages occupants du parc social dont les ressources sont inférieures à 30% des plafonds HLM
Saint-Jacques nord	44%
Quartiers Nord	46%
La Gauthière	40%
Fontaine Du Bac	28%
Quartier Sud	29%
Quartiers prioritaires	40%
Agglomération clermontoise	23%

Tableau 5 : Part des ménages ayant des ressources inférieurs à 30 % des plafonds HLM et occupants le parc social
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole Observatoire des Quartiers Prioritaires 26/04/2015

La part de personnes dotées d'un emploi stable est faible (28% contre 47% dans l'agglomération clermontoise).

	Emploi stable	Emploi précaire	Chômage	Retraité	Sans profession
Saint-Jacques nord	22%	8%	12%	24%	34%
Quartiers Nord	26%	6%	15%	24%	29%
La Gauthière	29%	8%	15%	20%	28%
Fontaine Du Bac	33%	6%	8%	24%	29%
Quartier Sud	41%	11%	12%	20%	16%
Total NQPV	28%	n.d.	n.d.	n.d.	29%
Agglomération clermontoise	47%	n.d.	n.d.	n.d.	14%

Tableau 6 : Répartition des personnes en fonction de leur situation professionnelle
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, 29/04/2015

On note une distinction entre les quartiers Nord et La Gauthière, dotés d'une part élevée de familles avec enfants et Saint-Jacques nord, Fontaine du Bac et le Quartier Sud, où la part de personnes seules est supérieure à la moyenne des NQPV et de l'agglomération clermontoise.

	Part de ménages composés d'une seule personne	Part des couples avec enfants
Saint-Jacques nord	49%	21%
Quartiers Nord	36%	33%
La Gauthière	33%	30%
Fontaine Du Bac	45%	23%
Quartier Sud	43%	21%
Total NQPV	40%	n.d.
Agglomération clermontoise	41%	n.d.

Tableau 7 : Part des ménages seuls et des couples avec enfants
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, 29/04/2015

La population allocataire de la CAF

Les quartiers prioritaires comptent 5 294 allocataires de la CAF, soit une population couverte (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge) de 13 079 personnes. Parmi les allocataires de la CAF, 37% touchent le RSA (contre 17% au sein de l'agglomération) et 8755 personnes vivent dans un foyer à bas revenus.

	Nombre d'allocataires CAF	Part d'allocataires CAF parmi l'ensemble des NQPV	Part d'allocataires CAF au sein de l'agglomération
Quartiers Nord	2169	41%	3,40%
La Gauthière	1176	22%	1,90%
Saint-Jacques nord	1080	20%	1,70%
Fontaine du Bac	393	7%	0,60%
Quartier Sud	476	9%	0,8%

Tableau 8 : Nombre d'allocataires CAF par quartier
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, mai 2015 (CAF du Puy-de-Dôme 2014)

	Nombre de personnes couvertes par un allocataire CAF	Part de personnes couvertes par un allocataire CAF parmi l'ensemble des NQPV	Part de personnes couvertes par un allocataire CAF au sein de l'agglomération
Quartiers Nord	5717	44%	4,30%
La Gauthière	3231	25%	2,40%
Saint-Jacques nord	2152	17%	1,60%
Fontaine du Bac	910	7%	0,70%
Quartier Sud	1069	8%	0,8%

Tableau 9 : Nombre et part des personnes couvertes
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, mai 2015 (CAF du Puy-de-Dôme 2014)

	Nombre de bénéficiaires du RSA	Part de bénéficiaires du RSA parmi l'ensemble des NQPV	Part de bénéficiaires du RSA au sein de l'agglomération
Quartiers Nord	801	41%	7,40%
La Gauthière	489	25%	4,50%
Saint-Jacques nord	455	23%	4,2%
Fontaine du Bac	144	7%	1%
Quartier Sud	71	4%	0,7%

Tableau 10 : Nombre et part de bénéficiaires du RSA
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, mai 2015 (CAF du Puy-de-Dôme 2014)

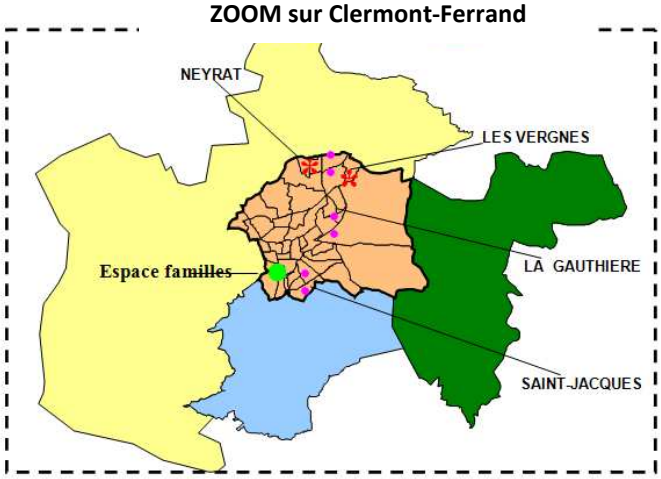
Services et équipements

Selon le bilan à mi-parcours du CUCS, les quartiers prioritaires bénéficient dans leur ensemble d'équipements et de services de proximité, dans des domaines diversifiés (enfance-jeunesse, vivre-ensemble, emploi, logement, cadre de vie, social, etc.).

Les services de la CAF sont implantés à Croix-Neyrat, La Gauthière, Les Vergnes, Saint-Jacques et Cournon d'Auvergne :

* **Centres sociaux** : Neyrat, Les Vergnes, Issoire, Romagnat, Riom (J. Gaidier et le Couriat)
: **Espaces Caf** : La Gauthière, Saint Jacques, Cournon, Thiers
● **Espace familles**

ZOOM sur Clermont-Ferrand



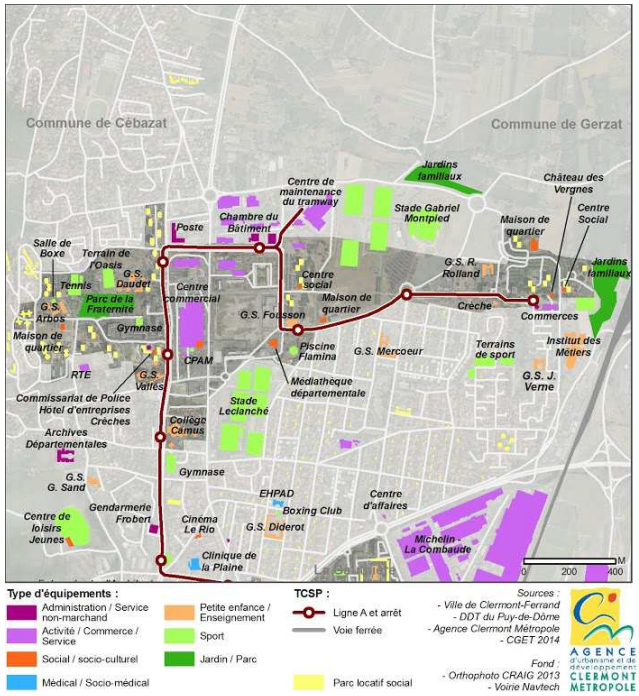
La préfecture du Puy-de-Dôme met, en outre, en avant les éléments suivants[11] :

→ **Le quartier Croix-Neyrat** bénéficie d'équipements publics à la fois nombreux et complémentaires : plusieurs écoles municipales, un collège, une médiathèque, des équipements sportifs, le parc de la Fraternité, une maison de quartiers, etc.

→ **Le quartier Champratel** est un quartier en forte évolution, notamment grâce la réalisation d'équipements publics structurants : reconstruction du groupe scolaire Fousson, projets d'aménagements structurants (commerciaux, etc.) rayonnant au-delà du quartier (ancienne friche MSD Chibret), prolongement de la ligne du tramway pour desservir le quartier, etc.

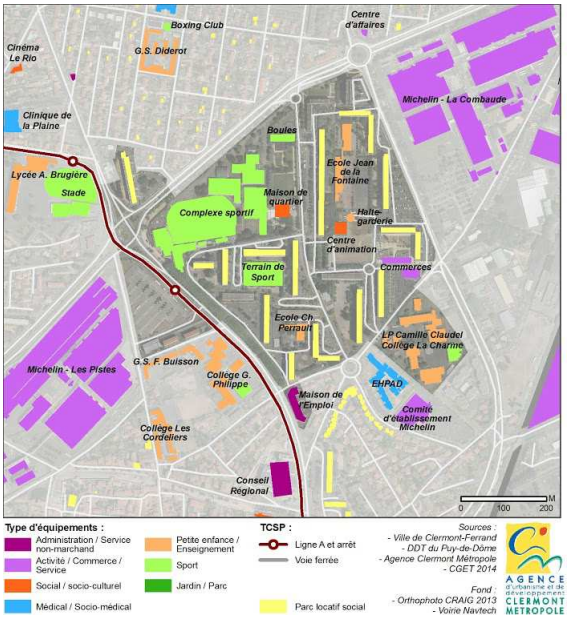
[11] Regards de l'Etat sur les quartiers prioritaires de l'agglomération clermontoise, Janvier 2015.

→ Dans le quartier **Les Vergnes**, l'intervention publique s'est essentiellement portée au cours des dernières années sur les équipements publics : centre commercial, place des Droits de l'Homme.



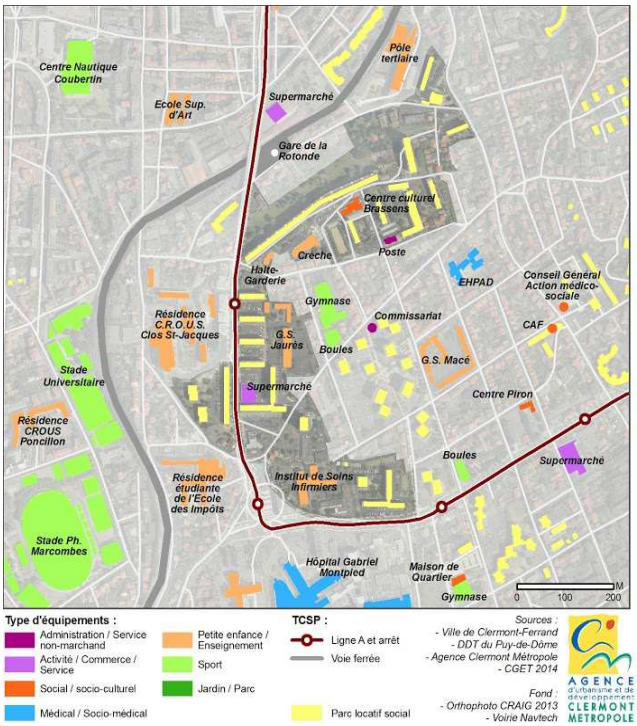
Carte 15 : Cartographie des quartiers Nord
Source : Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole

→ **A la Gauthière**, l'offre d'équipements publics traduit la présence des acteurs locaux sur ce territoire : écoles, collège, lycée, halte-garderie, centre d'animation, espace socioculturel, agence de Pôle Emploi, mission locale, antenne d'Auvergne Habitat, etc. Le centre commercial a été démoli et reconstruit dans le cadre du projet de rénovation urbaine. Point fort de la vie sociale de ce quartier, le marché hebdomadaire est particulièrement apprécié.



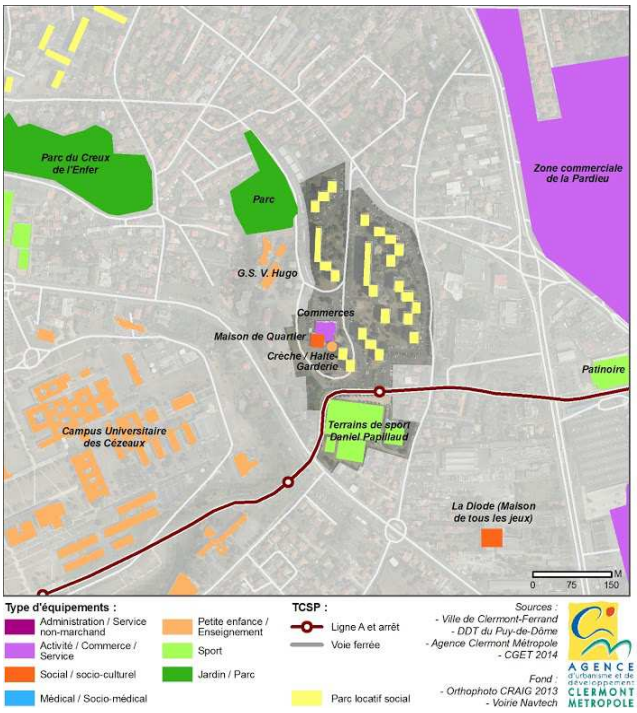
Carte 16 : Cartographie du quartier de la Gauthière
Source : Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole

→ **Saint-Jacques nord** bénéficie de sa proximité avec des équipements publics structurants à l'échelle de l'agglomération, en particulier le Centre Hospitalier Régional, qui draine d'importants flux extérieurs.



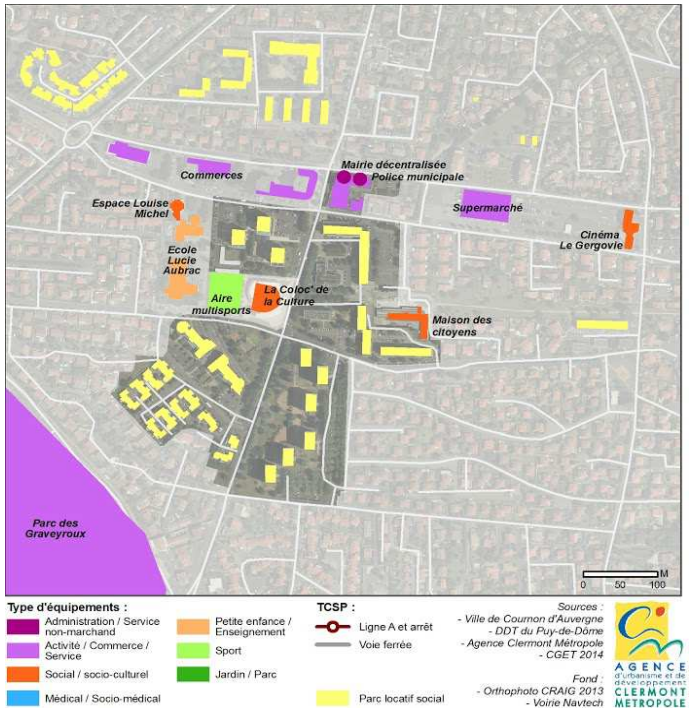
Carte 17 : Cartographie du Quartier Saint-Jacques
Source : Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole

→ **Fontaine du Bac** se situe à proximité immédiate de la principale zone commerciale de l'agglomération clermontoise.



Carte 18 : Cartographie du quartier de Fontaine du Bac
Source : Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole

→ **Cournon d'Auvergne** bénéficie de plusieurs commerces, ainsi que d'équipements publics notamment la salle de spectacle « la Coloc » et la Maison des Citoyens.



Carte 19 : Cartographie du quartier Sud
Source : Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole

Sécurité, prévention et tranquillité publique

Le bilan à mi-parcours du CUCS pointe des problématiques de délinquance, d'insécurité, de trafic de stupéfiants ou de violences urbaines dans les quartiers Nord et un réel problème (réel ou ressenti) d'insécurité des habitants qui perdure.

Le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance et d'Aide aux Victimes 2013-2017 pointe également un certain nombre de troubles à l'ordre public dans les ZUS : incivilités, atteinte aux biens, occupations agressives d'espaces communs, appropriation d'espace par des groupes ciblés, violences urbaines, qui fluctuent dans ces zones par pics depuis le début de l'année 2012.

La livraison des premières opérations significatives du PRU et les violences urbaines survenues début 2012 ont mis en évidence la limite des actions conduites dans le cadre du CUCS (actions de médiation, adultes relais, auto-réhabilitation accompagnée, dispositifs de concertation, etc.) et la nécessité de mieux les coordonner en prenant mieux en compte les enjeux de sécurité[12].

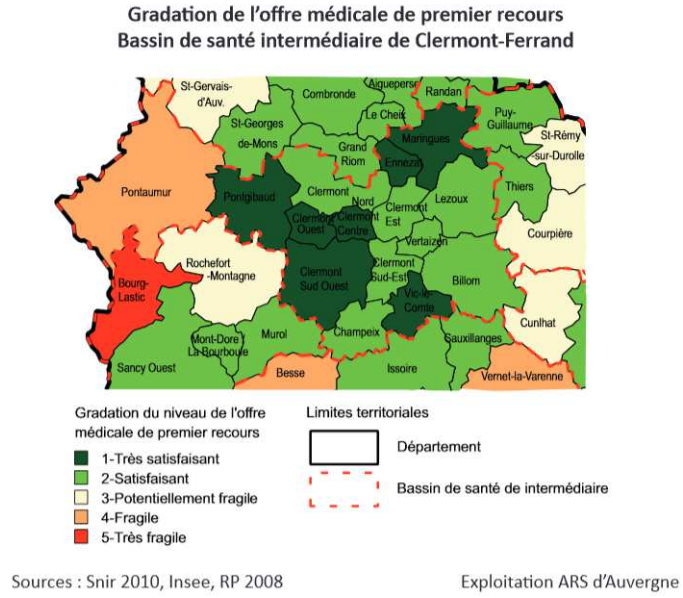
La création de la ZSP de Clermont-Ferrand en novembre 2012 sur Saint-Jacques et Les Vergnes faisait suite à d'importantes violences urbaines au cours de l'année précédente. Trois objectifs opérationnels avaient été fixés pour cette ZSP en 2013 : traiter et prévenir les violences urbaines, lutter contre le trafic organisé et adapter les actions menées sur le terrain aux attentes de la population locale.

[12] Préfecture du Puy-de-Dôme, Regards de l'Etat, Janvier 2015.

Pour lutter contre la montée des actes d'incivilités (conflits d'usage concernant l'occupation de l'espace public, délits, bruits, stationnements gênants, divagation d'animaux, malpropreté, vols, dégradations, cambriolages, etc.), la ville de Cournon-d'Auvergne dispose d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Une médiation a été mise en place durant l'été 2013 et reconduite durant l'été 2014.

Santé

Les quartiers prioritaires et quartiers de veille sont situés dans les bassins de santé de proximité (Clermont Centre, Est, Nord et Sud-est) qui disposent de l'offre médicale de premier recours la plus satisfaisante parmi l'ensemble du bassin de santé intermédiaire de Clermont-Ferrand.



Néanmoins, le nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants est variable selon les quartiers : très élevé à Saint-Jacques nord et dans le Quartier Sud (supérieur à la moyenne de l'agglomération, du département, de la région et de la France), mais très faible à Fontaine du Bac et dans les Quartiers Nord. Les données pour La Gauthière se situent dans une amplitude trop large pour permettre une comparaison pertinente.

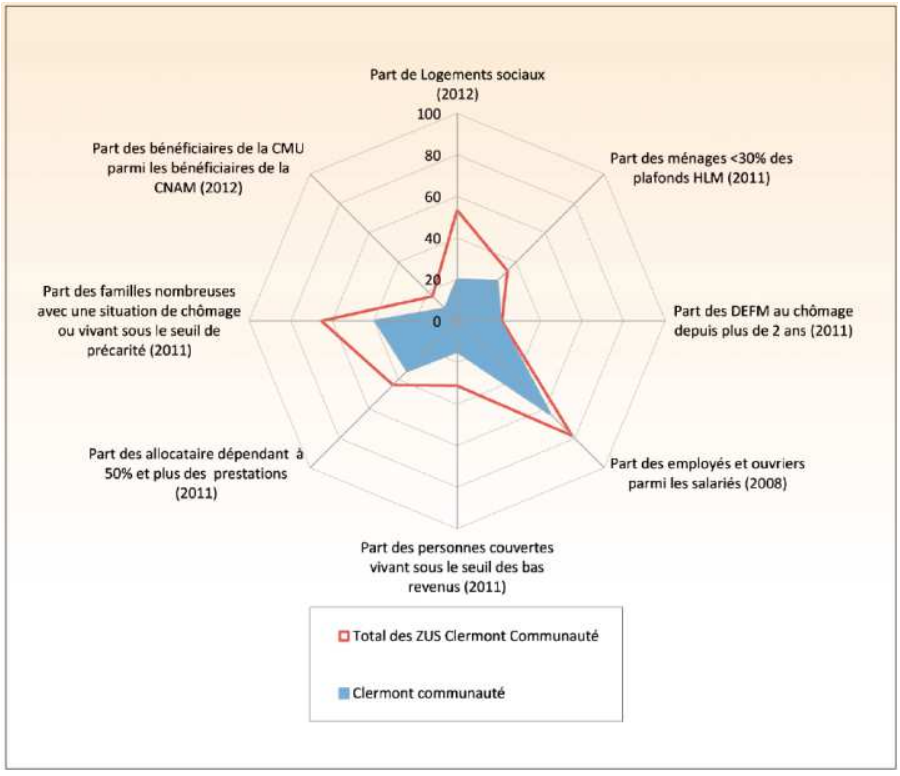
	Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants
Quartiers Nord	Entre 60 et 90
Quartier Sud	Plus de 140
Fontaine du Bac	Entre 30 et 60
Gauthière	Entre 90 et 140
Saint-Jacques nord	Plus de 140
Clermont Communauté	128
Puy-de-Dôme	109
Auvergne	102
France	110

Tableau 11: Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants
Source : CGET-INSEE Sirene, 2012 (données construites par approximation à partir des données à l'IRIS)

Des études soulignent, dans les quartiers Nord[13] :

- → des besoins en matière d'accès aux droits et aux soins (offre et accès insuffisamment développés, offre de soins spécialisés insuffisante, problèmes de disponibilité des libéraux…) ;
- → des besoins relatifs à la prévention des maladies cardio-vasculaires, diabétiques et respiratoires ;
- → des besoins liés à la santé mentale (manque de professionnels disponibles en psychiatrie, problème de sectorisation, accès aux soins difficile, pénurie);
- → des besoins de formation des professionnels de santé sur l'accueil et l'accompagnement de public précarisé en matière de santé.

Un Contrat Local de Santé est en cours d'élaboration au niveau de la Ville de Clermont-Ferrand. Il s'agit d'un plan commun d'actions en matière de santé, décidé à l'échelle d'un territoire par deux partenaires: l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la ville de Clermont-Ferrand, et associant d'autres partenaires départementaux [la CPAM 63, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU), l'Education Nationale, etc.].
Pour l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne, le Contrat Local de Santé est un outil de mise en œuvre de sa stratégie. Il répond à deux enjeux principaux : résorber les inégalités sociales et territoriales de santé et décloisonner les politiques publiques en matière de santé. Le CLS est le moyen d'intervenir prioritairement sur les territoires les plus en difficulté, et particulièrement sur les quartiers de la politique de la ville.



Graphique 2: Radar de synthèse reprenant les principaux indicateurs concernant la situation sociale
Source : Observatoire des Quartiers Prioritaires, 2013 (anciens périmètres)

[13] R. Crouzoulon, Evaluation à mi-parcours du CUCS, 2011 / CLCV 63, Bilan du Projet Local de Santé, 2014.

Indicateur (en orange : indicateur plus défavorable)	ZUS France		ZUS agglomération clermontoise	
Taux allocataires CAF (2011)	66 %	→	63 %	↗
Taux de bas-revenus (personnes couvertes en 2011)	36 %		31%	
Taux Allocataires dépendant 50% (2011) Poids des allocataires dont les aides représentent 50% de leurs ressources	36 %	↗	44 %	↗↗
Taux Allocataires dépendant 100% (2011) Poids des allocataires dont les aides représentent 100% de leurs ressources	22 %	→	27 %	↗
Revenu médian (2009) Revenu qui sépare la population considérée en 2 parties égales	10 785 €/UC	→	13 281 €/UC	→
Revenu 1er décile Revenu tel que 10% des ménages ont un revenu inférieur à cette valeur	2 397 €/UC	→	2 882 €/UC	↘
Revenu 9ième décile Revenu tel que 90% des ménages ont un revenu inférieur à cette valeur	23 869 €/UC	↗	25 771 €/UC	↗

Tableau 12 : Indicateurs comparatif du niveau de vie entre les ZUS de l'agglomération clermontoise et celle à l'échelle de la France

Source : Observatoire des Quartiers Prioritaires, 2013 (anciens périmètres)

3.2. Le point de vue des acteurs du territoire

Dans le cadre de l'élaboration de ce contrat de ville, les acteurs ont pu être rencontrés ou réunis à plusieurs reprises, afin qu'ils soient pleinement associés au travail de construction (entretiens, recueil de données et d'analyse par voie écrite, forums d'acteurs de Clermont Ferrand et de Cournon d'Auvergne). Ainsi ces différents apports ont permis d'enrichir le diagnostic et d'affiner les axes d'intervention du futur contrat de ville.

Dans le cadre des entretiens et du recueil de données

Santé

- → Parmi les problématiques de santé évoquées par les habitants des quartiers, de nombreux thèmes reviennent de façon récurrente autour des conduites addictives (consommation de cannabis abusive). On note la présence de personnes isolées vivant sur les quartiers et présentant des problématiques d'accès aux soins. Ces personnes ne sont pas toutes prêtes à faire la démarche de prendre contact avec les structures existantes telles que le Relais Santé de la CPAM. Il existe en effet un paradoxe : certains publics souhaitent davantage être reçus en centre-ville, loin des « regards » du quartier. En revanche, pour d'autres, plus reclus, isolés, l'éloignement des structures de santé peut freiner leur souhait d'être accompagnés.
- → Le service social du CCAS de Clermont-Ferrand souffre globalement d'un manque d'appui d'un service de psychiatrie pour les personnes ayant un logement.
- → Selon le bilan à mi-parcours du CUCS, le réseau d'acteurs partenaires (professionnels et bénévoles) est désormais plus fédéré, avec un partenariat plus développé et une meilleure connaissance des rôles de chacun dans les quartiers Nord, suite à la mise en œuvre du Projet Local de Santé.
- → La question se pose du devenir de l'Atelier Santé Ville[14] (ASV) mis en place dans le cadre du CUCS, étant donné que l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) souhaite se retirer.

Accès aux droits, discrimination, marginalisation, stigmatisation

- → Beaucoup de nationalités différentes sont présentes dans les quartiers prioritaires, avec dans certains cas, des problématiques d'accès à langue française, ce qui ne facilite pas la prise en charge de ces publics dans le système de droit commun. Peu de moyens d'interprétariat existent pour permettre un vrai accompagnement, prenant en compte les spécificités culturelles. Plus généralement, certaines populations d'origine étrangère sont confrontées à une problématique d'accès au service public.
- → La CAF pointe un manque d'offres en matière d'alphabétisation.

[14] Mis en place dans le cadre du CUCS, l'Atelier Santé Ville est une coordination d'acteurs en vue d'élaborer un diagnostic partagé, de rédiger et de mettre en œuvre un Projet Local de Santé.

→ On note une marginalisation de certains jeunes, sur certains quartiers (alertes récentes Champratel et St Jacques).

→ Il existe localement des situations de communautarisme qui peuvent représenter un danger (quartier La Gauthière, Les Vergnes).

→ Il existe une problématique d'accès aux dispositifs et services pour le public féminin (les jeunes femmes se retrouvent fortement incitées au port du voile ou à ne pas participer à une formation qui les obligerait à sortir de chez elles).

→ Le fait religieux semble impacter la vie du quartier Les Vergnes.

→ Le bilan à mi-parcours du CUCS souligne l'existence d'un sentiment de discrimination ressenti par les locataires immigrés et d'assignation à résidence dans des quartiers peu attractifs.

Sécurité, prévention et tranquillité publique

→ Des situations de délinquance, trafic de drogue, violences sont identifiées localement, notamment à Saint-Jacques Nord, Croix-Neyrat, Les Vergnes. Le trafic de stupéfiant (cannabis) et particulièrement les points de « revente », bien souvent situés dans les cages d'escalier de certains immeubles, sont générateurs de pression sur les habitants, de violences et de vandalisme, ou nuisent à la libre circulation des habitants. Certains espaces publics ont été appropriés par des phénomènes de bandes (ex : place Henri Dunant, boulevard Claude Bernard à Saint-Jacques Nord) et leur visibilité contribue à la stigmatisation des quartiers.

→ On note une augmentation des actes de délinquance commis par des mineurs issus de la ville de Cournon d'Auvergne. On constate des phénomènes de regroupement en pied d'immeuble (intimidation des résidents, trafic de drogue, etc.).

→ Aujourd'hui, il y a des exigences plus importantes de la part des habitants en termes de sécurité et de tranquillité ; cependant, le profil des gardiens proposés par les bailleurs sociaux est axé sur la gestion du cadre de vie, la surveillance, mais pas véritablement sur la sécurité.

Difficultés sociales

→ Une amplification de la ségrégation sociale et spatiale au niveau de l'agglomération, avec la particularité d'une ville-centre plutôt « pauvre » et des communes extérieures (surtout au sud et à l'ouest) plus « riches » ; ainsi qu'à l'intérieur de la ville de Clermont-Ferrand, entre les quartiers plus favorisés (Trémonteix - La Glacière, Vallières, Champfleuri, Chanturgue, Salins Berthelot) et ceux beaucoup plus pauvres (Champratel, Les Vergnes, Croix-Neyrat, La Gauthière, Fontaine du Bac, Saint-Jacques nord).

→ Certaines personnes ou ménages cumulent presque toujours, plusieurs problématiques : problématiques sociales et familiales, de santé mentale, d'échec scolaire, d'exclusion économique, sociale et culturelle, etc.

→ Des fragilités et situations de précarités marquées :

- une dégradation de la situation sociale et de la vie de quartier depuis cinq ans à Saint-Jacques nord, avec des poches de pauvreté bien identifiées dans les immeubles de la Muraille de Chine et de l'allée des Dômes ;

- une évolution sociale négative sur le quartier Fontaine du Bac. Beaucoup de ses habitants, en situation professionnelle précaire, ont subi de plein fouet les effets de la récente crise économique ;
- les ménages qui habitent les quartiers Nord, notamment dans le quartier des Vergnes, sont en forte proportion des familles étrangères hors Union Européenne, de grandes familles, en situation sociale précaire et avec peu de ressources.

→ Les quartiers clermontois connaissent une évolution préoccupante des difficultés sociales des habitants à l'image de ce que l'on constate au niveau national. Toutefois, la situation n'a pas atteint un point de non-retour, comme c'est le cas dans certains quartiers du sud de la France et de la région parisienne.

→ Une concentration de personnes âgées aux bas revenus dans certains quartiers (ex : Sirocco).

Animation de la vie locale

→ Selon le bilan à mi-parcours du CUCS, le tissu associatif est important et dynamique. Cependant, il pointe une absence de stratégie d'ensemble et d'un projet de développement social sur chacun des quartiers. Ces manques ne permettent pas de mettre en valeur le tissu d'acteurs en présence et les moyens qu'ils mettent en œuvre. D'autres acteurs pointent un vieillissement du tissu associatif de Croix-Neyrat, ainsi qu'un réseau associatif peu étoffé sur les quartiers des Vergnes et de Fontaine du Bac.

→ Certains acteurs pointent un délitement du réseau d'acteurs associatifs dans le quartier Nord et, plus globalement, un essoufflement du monde associatif, avec un faible engagement des habitants dans les initiatives et démarches collectives.

Services et équipements

→ La CAF pointe des problèmes de modes de garde pour les publics en insertion et, ou cumulés à des horaires atypiques sur Clermont-Ferrand.

→ Bien que les services soient présents sur le quartier de Croix-Neyrat, on constate que certains partenaires ont disparu ces dernières années, alors qu'ils étaient présents sur le périmètre de la nouvelle géographie prioritaire: la Police Nationale (Commissariat), Job agglo, l'association CLISMA ; ces départs fragilisent le quartier.

Education

→ Certains acteurs pointent des carences éducatives, des situations d'échec scolaire et de déscolarisation, une absence de modèles positifs, des cartes pédagogiques qui conduisent à un clivage entre populations et aggravent les situations d'exclusions, ainsi qu'une passivité des jeunes face à la recherche de stage, d'emploi dans le cadre des dispositifs de médiation, mis en place à Cournon d'Auvergne.

Synthèse : Matrice FFOM

FAIBLESSES

Précarité-revenus

- Des revenus faibles
- Une part plus importante de personnes en situation de précarité et de grande précarité
- Une aggravation de la précarité dans les ZUS de l'agglomération clermontoise par rapport aux ZUS nationales
- Des disparités entre quartiers prioritaires (concentration de la grande précarité dans les Quartiers Nord, La Gauthière et St-Jacques)

Santé

- Des besoins en matière d'accès aux droits et aux soins dans les quartiers Nord, notamment autour de certaines pathologies
- Besoin de formation des professionnels de santé sur l'accueil et l'accompagnement de public précarisé en matière de santé dans les quartiers Nord
- Problématique des conduites addictives
- Existence de freins au recours au soin (ex : souhait d'être reçu(e) loin des « regards » du quartier)

Sécurité, prévention et tranquillité publique

- Problématique de la délinquance, du trafic de stupéfiants, de violences urbaines, d'incivilités, d'atteinte aux biens, d'occupations agressives d'espaces communs et d'appropriation d'espaces par des groupes ciblés
- Un réel problème (réel ou ressenti) d'insécurité des habitants

Accès aux droits, discrimination, marginalisation, stigmatisation

- Problématique de prise en charge des publics étrangers ne parlant pas ou peu français dans le système de droit commun (ex : peu de moyens d'interprétariat)
- Problématique d'accès aux dispositifs et services pour le public féminin
- Existence d'un sentiment de discrimination ressenti par les locataires immigrés
- Existence de faits de communautarisme, de faits religieux et de marginalisation de certains jeunes

Education

- Existence de difficultés éducatives

Services et équipements

- Des problèmes de modes de garde pour les publics en insertion et/ou avec des horaires atypique

FORCES

Services et équipements

- Des territoires qui sont globalement dotés d'équipements de quartiers suffisants à la fois en termes de diversité et de quantité

Santé

- Une forte densité de l'offre de soins sur la ville de Clermont-Ferrand
- Un réseau d'acteurs partenaires (professionnels et bénévoles) plus fédéré, un partenariat plus développé, avec une meilleure connaissance des rôles de chacun dans les quartiers Nord, suite au Projet Local de Santé

MENACES

- Un essoufflement du monde associatif

OPPORTUNITES

- Un réseau d'acteurs important
- Le pilotage intercommunal du contrat de ville
- Les évolutions des compétences des collectivités qui amènent à repenser les interventions, les priorités
- Les conventions interministérielles qui proposent la réorientation ou le renforcement des politiques de droit commun de l'Etat (EN, etc.)

4. Pilier : Développement économique et emploi

4.1. Constats

Quelques indicateurs clefs

→ 6% du total des établissements de l'agglomération clermontoise sont installés dans les quartiers prioritaires.

→ Le taux d'activité en ZUS atteint 72,5% en 2009 (80% hors ZUS).

→ On compte 17% d'ouvriers non qualifiés parmi les demandeurs d'emploi, contre 8% dans l'agglomération clermontoise ; 31,5% d'employés non qualifiés contre 19% dans l'agglomération clermontoise.

→ 2 895 demandeurs d'emploi fin 2013.

L'activité économique

Au sein de l'agglomération clermontoise, la part d'établissements présents dans les quartiers prioritaires est faible : 6% du total des établissements de l'agglomération clermontoise sont installés dans les ZUS[15]. Ainsi, le nombre d'entreprises pour 1000 habitants en 2012 est inférieur à la moyenne de Clermont Communauté dans les Quartiers Nord, La Gauthière et Saint-Jacques nord (les données disponibles pour Fontaine du Bac et le Quartier Sud présentent une amplitude trop large pour effectuer une comparaison avec l'agglomération). Selon l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole, il existe des spécificités selon les secteurs : le poids du secteur de la construction est important dans les quartiers Nord et les territoires de veille, tandis que le secteur public, social et médical prédomine à Saint-Jacques nord et dans les quartiers Sud[16].

Néanmoins, il existe une véritable dynamique au niveau de la création d'entreprises et d'établissements. En 2012, la part de création d'entreprises est supérieure à celle de Clermont Communauté, du Puy-de-Dôme, de l'Auvergne et de la France, dans les Quartiers Nord, La Gauthière et Saint-Jacques nord. Seuls le Quartier Sud et Fontaine du Bac affichent un indicateur proche ou inférieur aux moyennes intercommunale, départementale, régionale et nationale. La croissance du nombre d'établissements a été soutenue sur la période 2007-2012, et elle reste plus importante que dans l'agglomération clermontoise, augmentée par les Quartiers Nord (+30% d'établissements entre 2007 et 2012) et par Saint-Jacques nord (+10%)[17].

[15] Observatoire des Quartiers Prioritaires, Cahier thématique Emploi-Insertion-Chômage, octobre 2014 (données à l'échelle des anciens périmètres).
[16] Ibid.
[17] Ibid.

	Nombre d'entreprises pour 1000 habitants (2012)	Part de créations d'entreprises (2012)
Quartiers Nord	Entre 30 et 40	Entre 20 et 25%
Quartier Sud	Plus de 50	Moins de 15%
Fontaine du Bac	Plus de 50	Entre 15% et 20%
Gauthière	Entre 30 et 40	Entre 25% et 30%
Saint-Jacques nord	Entre 20 et 30	Entre 25% et 30%
Clermont Communauté	60	17%
Puy-de-Dôme	33	17%
Auvergne	27	16%
France	70	19%

Tableau 13 : Données clés d'entreprises en 2012
Source : CGET-INSEE Sirene, 2012 (données construites par approximation à partir des données à l'IRIS)

Les ressources humaines

Dans tous les quartiers, la part de femmes non diplômées est supérieure aux moyennes de Clermont-Ferrand (17%), Cournon d'Auvergne (13%) et Clermont Communauté (14%). Cette proportion est particulièrement élevée dans les Quartiers Nord (29% à 46% selon les IRIS). La part de femmes sans aucun diplôme est supérieure aux moyennes masculines, sauf au niveau des IRIS La Boucle, Torpilleur Sirocco et La Gauthière.

La part d'hommes non diplômés est également supérieure à la moyenne intercommunale (13%), dans tous les quartiers. En revanche, l'IRIS Fontaine du Bac présente un taux d'hommes non diplômés équivalent à celui de la ville de Clermont-Ferrand. C'est dans les Quartiers Nord, là encore, que la proportion d'hommes non diplômés est la plus élevée (34% à 37% selon les IRIS).

	IRIS	Part de femmes non diplômées (2010)	Part d'hommes non diplômés (2010)
Saint-Jacques nord	A. Duclos	22%	19%
	La Rotonde	30,5%	27%
Quartiers Nord	La Boucle	29%	34%
	Torpilleur Sirocco	36%	36,5%
	Champratel	46%	37%
	Les Vergnes	39%	36%
	La Gauthière	30%	31%
Fontaine du Bac	Fontaine du Bac	20%	16%
Quartier Sud	Lac Pointilloux	25%	18%
Clermont-Ferrand		17%	16%
Cournon d'Auvergne		13%	12%
Clermont Communauté		14%	13%

Tableau 14 : Part des non diplômés par sexe dans la population des quartiers concernés par la politique de la ville en 2010
Source : CGET – INSEE RP 2010 (données à l'échelle IRIS)

[18] Observatoire des Quartiers Prioritaires, Cahier thématique Emploi-Insertion-Chômage, octobre 2014 (données à l'échelle des anciens périmètres).

Dans tous les quartiers, les taux d'activité[19] et les taux d'emploi[20] des femmes sont inférieurs à ceux des hommes et ils sont également très inférieurs au taux d'activité et au taux d'emploi des femmes de l'agglomération clermontoise, sauf dans le Quartier Sud. Les taux de chômage féminins sont partout supérieurs aux taux affichés par Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne et Clermont Communauté.

	IRIS	Taux d'activité des femmes (2010)	Taux d'activité des hommes (2010)
Saint-Jacques nord	A. Duclos	60%	70%
	La Rotonde	54,5%	70%
Quartiers Nord	La Boucle	56%	69%
	Torpilleur Sirocco	53%	70%
	Champratel	50%	60%
	Les Vergnes	54%	73%
	La Gauthière	62%	73%
Fontaine du Bac	Fontaine du Bac	64%	72%
Quartier Sud	Lac Pointilloux	67%	80%
Clermont-Ferrand		61,5%	70%
Cournon d'Auvergne		67%	74%
Clermont Communauté		65%	72%

Tableau 15 : Taux d'activité de la population des quartiers concernés par la politique de la ville par sexe en 2010
Source : CGET – INSEE RP 2010 (données à l'échelle IRIS)

	IRIS	Taux de chômage des femmes (2010)	Taux de chômage des hommes (2010)
Saint-Jacques nord	A. Duclos	19%	22%
	La Rotonde	27%	33,5%
Quartiers Nord	La Boucle	26%	22%
	Torpilleur Sirocco	27%	18%
	Champratel	44%	27%
	Les Vergnes	30%	33%
	La Gauthière	23%	24%
Fontaine du Bac	Fontaine du Bac	19%	15%
Quartier Sud	Lac Pointilloux	17%	21%
Clermont-Ferrand		15,5%	15%
Cournon d'Auvergne		11%	10%
Clermont Communauté		12%	12%

Tableau 16 : Taux de chômage de la population des quartiers concernés par la politique de la ville par sexe en 2010
Source : CGET – INSEE RP 2010 (données à l'échelle IRIS)

[19] Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.
[20] Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans).

Les taux d'emploi des hommes sont également situés en dessous du taux de l'agglomération clermontoise (avec là encore une exception dans le Quartier Sud). En revanche, les taux de chômage masculins sont tous très supérieurs aux taux constatés à Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne et Clermont Communauté. A l'instar des taux de chômage, les taux d'activité sont moins homogènes : certains sont inférieurs à ceux de Clermont Communauté (dans les Quartiers Nord, Saint-Jacques nord), d'autres sont proches ou équivalents (Les Vergnes, Fontaine du Bac, IRIS La Gauthière), tandis que d'autres sont plus élevés (Quartier Sud).

Dans tous les quartiers, les femmes salariées sont plus concernées par le temps partiel qu'à l'échelle de l'agglomération clermontoise et la ville de Clermont-Ferrand. Elles sont également nettement plus nombreuses que les hommes. Ces derniers sont plus touchés par le temps partiel que les hommes de l'agglomération dans les Quartiers Nord et Saint-Jacques nord.

	IRIS	Part de femmes salariées à temps partiel (2010)	Part d'hommes salariés à temps partiel (2010)
Saint-Jacques nord	A. Duclos	33%	14%
	La Rotonde	40%	22%
Quartiers Nord	La Boucle	36%	13%
	Torpilleur Sirocco	31%	9%
	Champratel	39%	14%
	Les Vergnes	34%	8%
	La Gauthière	34%	8%
Fontaine du Bac	Fontaine du Bac	36%	8%
Quartier Sud	Lac Pointilloux	33%	9%
	Clermont-Ferrand	29%	11%
	Cournon d'Auvergne	31%	7%
	Clermont Communauté	29%	8%

Tableau 17 : Part des salariés à temps partiel par sexe en 2010
Source : CGET – INSEE RP 2010 (données à l'échelle IRIS)

Ainsi, les quartiers affichent globalement des indicateurs beaucoup plus défavorables, que ceux de l'agglomération, avec des différences notables selon le sexe.

La demande d'emploi[21]

Les quartiers prioritaires comptaient 2 895 demandeurs d'emploi fin 2013. La majorité d'entre eux (71% selon les quartiers) sont des demandeurs d'emploi de catégorie A. Cette proportion est plus élevée que dans l'agglomération clermontoise (63%).

	Nombre de demandeurs d'emploi	Part de demandeurs d'emploi de catégorie A
Saint-Jacques nord	594	75%
Quartiers Nord	1126	71%
La Gauthière	693	67%
Fontaine Du Bac	292	70%
Quartier Sud	190	69%
Total quartiers prioritaires	2895	71%
Agglomération clermontoise	-	63%

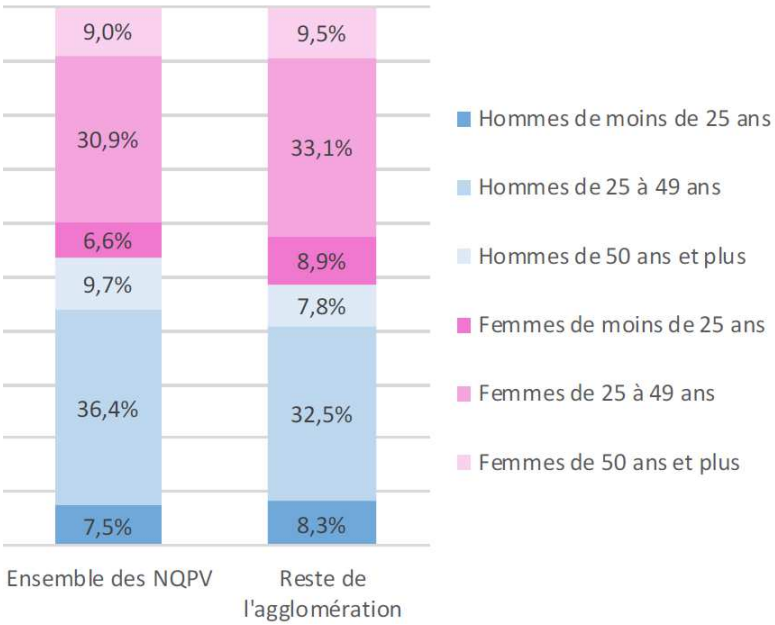
Tableau 18 : Tableau de données sur les demandeurs d'emploi en 2013
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, 29/04/2015 (Pôle Emploi Auvergne 2013)

Parmi les demandeurs d'emploi, les publics les plus représentés sont les hommes (53,5% contre 48,5% dans l'agglomération clermontoise) et les demandeurs âgés de 25 à 49 ans (67% contre 65,5% dans l'agglomération).

	Hommes de moins de 25 ans	Hommes de 25 à 49 ans	Hommes de 50 ans et plus	Femmes de moins de 25 ans	Femmes de 25 à 49 ans	Femmes de 50 ans et plus
Saint-Jacques nord	6%	40%	10%	7%	28%	9%
Quartiers Nord	7,5%	38%	10%	6%	31%	7%
La Gauthière	8%	32,5%	10%	6%	33%	11%
Fontaine Du Bac	11%	29,5%	7%	10%	30%	12%
Quartier Sud	6%	37%	9%	7%	35%	7%
Quartiers prioritaires	7,5%	36%	10%	6%	31%	9%
Agglomération clermontoise	8%	32,5%	8%	9%	33%	9,5%

Tableau 19 : Part des demandeurs d'emploi selon le sexe et la catégorie d'âge en 2013
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, 29/04/2015

[21] Observatoire des Quartiers Prioritaires, Cahier thématique Emploi-Insertion-Chômage, octobre 2014 (données à l'échelle des anciens périmètres de tous les quartiers ZUS).

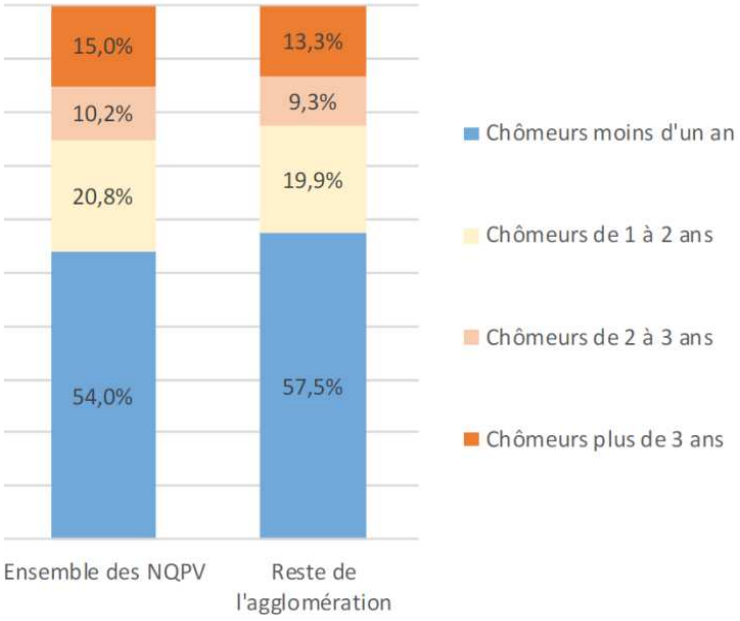


Graphique 3: Part des demandeurs d'emploi selon le sexe et l'âge en 2013
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, 29/04/2015

Les demandeurs d'emploi sont majoritairement au chômage depuis moins d'un an (54%) et la part de chômeurs de plus de 3 ans dans les quartiers prioritaires est supérieure de 2 points de pourcentage à celle constatée dans l'agglomération clermontoise.

	Moins d'un an	Chômeur de 1 à 2 ans	Chômeur de 2 à 3 ans	Chômeur de plus de 3 ans
Saint-Jacques nord	56%	21%	8%	15,5%
Quartiers Nord	54%	21%	11,5%	14%
La Gauthière	54,5%	22%	9%	14%
Fontaine Du Bac	51%	18,5%	14%	16%
Quartier Sud	49%	21,5%	7%	22%
Quartiers prioritaires	54%	21%	7%	15%
Agglomération clermontoise	57,5%	20%	9%	13%

Tableau 20 : Part des demandeurs d'emploi selon leur durée de chômage
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, 29/04/2015 (Pôle Emploi Auvergne 2013)



Graphique 4: Part des demandeurs d'emploi selon leur durée de chômage
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, 29/04/2015 (Pôle Emploi Auvergne 2013)

De plus, la part de demandeurs d'emploi étrangers est élevée : 33% contre 10% dans le périmètre de Clermont Communauté.

	Part de demandeurs d'emploi étrangers
Saint-Jacques nord	37%
Quartiers Nord	37%
La Gauthière	32%
Fontaine Du Bac	27%
Quartier Sud	14%
Quartiers prioritaires	33%
Agglomération clermontoise	10%

Tableau 21 : Part des demandeurs d'emplois étrangers en 2013
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, 29/04/2015 (Pôle Emploi Auvergne 2013)

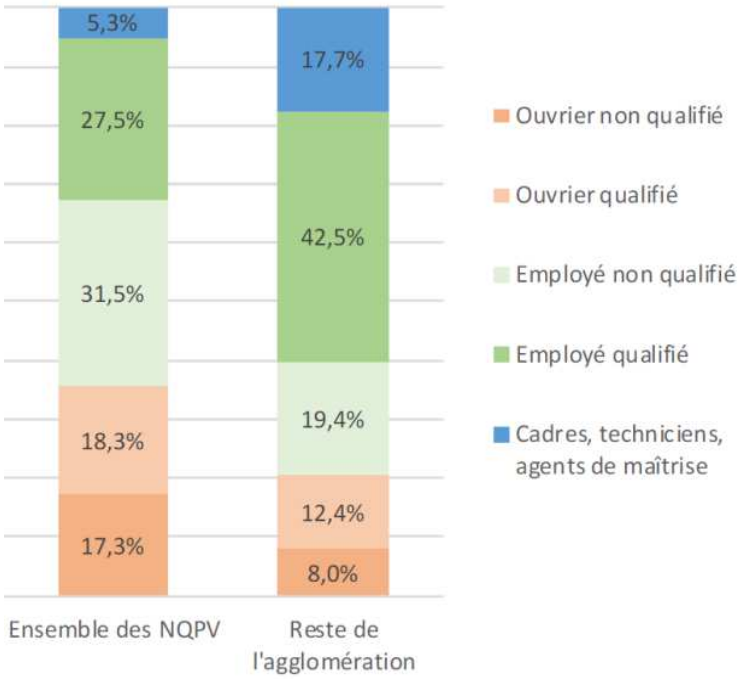
Les quartiers prioritaires sont marqués par une part très importante d'ouvriers et d'employés parmi les demandeurs d'emploi. Selon l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole, on note une distinction Nord-Sud : les ouvriers sont plus représentés dans les Quartiers Nord, ce qui peut s'expliquer par la proximité de grands sites industriels. Dans les quartiers Sud et à Saint-Jacques nord, les employés sont plus présents (importance du secteur public et médico-social avec la proximité du CHU Gabriel Montpied)[22].

[22] Observatoire des Quartiers Prioritaires, 2013 (données à l'échelle des anciens périmètres).

Parmi ces publics, la part de non diplômés est très importante (17% d'ouvriers non qualifiés contre 8% dans l'agglomération clermontoise ; 31,5% d'employés non qualifiés contre 19% dans l'agglomération clermontoise).

	Ouvrier non qualifié	Ouvrier qualifié	Employé non qualifié	Employé qualifié	Cadres, techniciens, agents de maîtrise
Saint-Jacques nord	15%	15%	33%	29%	8%
Quartiers Nord	19%	21%	31%	25%	4%
La Gauthière	18%	17,5%	33%	27%	4,5%
Fontaine Du Bac	13%	17,5%	32,5%	32,5%	4,5%
Quartier Sud	20%	17%	26%	31%	7%
Total quartiers prioritaires	17%	18%	31,5%	27,5%	5%
Agglomération clermontoise	8%	12%	19%	42,5%	18%

Tableau 22 : Part des demandeurs d'emploi selon le niveau de qualification en 2013
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, 29/04/2015



Graphique 5 : Part des demandeurs d'emploi selon le niveau de qualification en 2013
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, 29/04/2015 (Pôle Emploi Auvergne 2013)

Insertion et usage des dispositifs de retour à l'emploi

Les quartiers prioritaires bénéficient de la présence de trois acteurs majeurs de l'emploi et de l'insertion : Pôle Emploi, les Missions Locales de Clermont-Ferrand et de Cournon d'Auvergne[23] et le PLIE de Clermont Communauté.

- → **Dans les quartiers Nord**, ces trois acteurs sont basés dans un même espace dans le quartier de La Gauthière, boulevard Léon Jouhaux. Plus au nord, le centre Mosaïque à Champratel abrite un ensemble d'acteurs socioprofessionnels parmi lesquels Pôle Emploi (il convient de noter que, suite aux opérations de renouvellement urbain, l'agence sera amenée à redéfinir, en 2015, sa présence au sein du centre). La mission locale de Clermont Communauté couvre chaque quartier Nord (Croix-Neyrat, Les Vergnes) de permanences hebdomadaires et, ou quotidiennes.
- → **Le quartier Fontaine du Bac** bénéficie de la proximité de l'agence spécialisée (A2S) de Pôle Emploi, qui est accessible par le tramway. La Mission Locale de Clermont Communauté assure des permanences hebdomadaires à la Maison du Quartier.
- → **Le quartier Saint-Jacques nord**, au sud de l'agglomération, accueille, au sein de la Maison de quartier, un ensemble de permanences d'acteurs de l'emploi. L'implantation actuelle de l'agence Pôle Emploi Clermont-Est fait l'objet d'une réflexion ; dans l'hypothèse d'une éventuelle relocalisation, sa proximité avec le quartier Saint-Jacques participerait à la décision.
- → **A Cournon**, l'Agence Pôle Emploi est située à une certaine distance du quartier sud mais son accès par bus reste assuré. La Mission Locale est quant à elle située en limite de ce quartier et jouxte les locaux de la circonscription d'action médico-sociale du Conseil Général.

En autres dispositifs de retour à l'emploi, l'agglomération dispose depuis 2000, d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération clermontoise (PLIE) reconduit par un protocole d'accord pour la période 2015-2020.

Les publics des ZUS représentaient en 2012 :

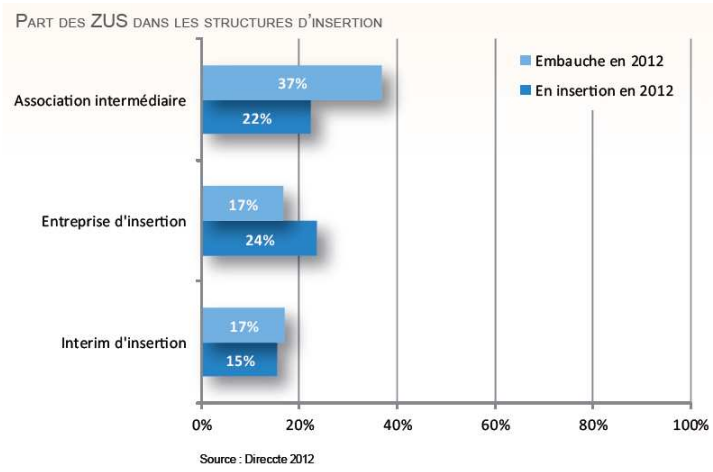
- → 21% des publics pris en charge par les prestations de Pôle Emploi et 20% des publics ZUS dans les entrées en formations financées par Pôle Emploi ;
- → 26% des effectifs en formation financée par le Conseil régional ;
- → 26% des jeunes en contact à la mission locale de Clermont-Ferrand et 30% des jeunes entrés en programme à la mission locale de Cournon d'Auvergne ;
- → 42% des personnes en parcours au PLIE de Clermont-Ferrand[24].

[23] Préfecture du Puy-de-Dôme, Regards de l'Etat sur les quartiers prioritaires de l'agglomération clermontoise, janvier 2015.
[24] Source : Observatoire des Quartiers Prioritaires, Cahier thématique Emploi-Insertion-Chômage, octobre 2014 (données à l'échelle des anciens périmètres).

Quartier	Année 2014	Année 2015
Croix de Neyrat	• 1 demi-journée par semaine à la Maison du quartier	• 2 demi-journées par semaine à la Maison du quartier de Croix de Neyrat • 3 demi-journées assurées dans les locaux du CIDFF63 rue des Hauts de Chanturgue
Champratel	• 2 demi-journées au Centre Mosaïque • 3 demi-journées par semaine dans les locaux de l'association Job Agglo	• 3 demi-journées au Centre Mosaïque • 4 demi-journées par semaine dans les locaux de l'association Job Agglo
Les Vergnes	• 1 demi-journée par semaine à la Maison de quartier	• 2 demi-journées par semaine à la Maison de quartier
La Gauthière	• 1 demi-journée par semaine dans les locaux du Public Info	• 2 demi-journées par semaine dans les locaux du Public Info
Saint-Jacques nord	• 5 demi-journées par semaine à la Maison de quartier Baudelaire	• 6 demi-journées par semaine à la Maison de quartier Baudelaire
La Fontaine du Bac	• 1 demi-journée par semaine à la Maison de quartier	• 1 demi-journée par semaine à la Maison de quartier
Cournon d'Auvergne	• 6 demi-journées par semaine à la Maison de quartier	• 7 demi-journées par semaine à la Maison de quartier
Total des permanences	• 20 demi-journées par semaine	• 30 demi-journées par semaine

Permanences assurées par le PLIE de Clermont Communauté

Au niveau des structures d'insertion par l'activité économique, on constate que les associations intermédiaires et entreprises d'insertion intègrent une part supérieure de publics ZUS, alors que les structures d'intérim semblent y être moins sensibles (graphique ci-contre).



Graphique 6 : Part des ZUS dans les structures d'insertion en 2014
Source : Observatoire des Quartiers Prioritaires, Cahier thématique Emploi-Insertion-Chômage, octobre 2014 (données à l'échelle des anciens périmètres)

4.2. Le point de vue des acteurs du territoire

Dans le cadre des entretiens et du recueil de données

Activité économique

→ Le niveau élevé de création d'établissements dans les ZUS témoigne d'un intérêt fort envers la création d'activité, qui se manifeste notamment sous la forme de l'auto-entreprenariat. Toutefois, cela peut traduire aussi une certaine difficulté à accéder à un emploi salarié et un besoin de s'adapter au marché du travail via la pluriactivité[25].

→ L'agglomération est le poumon économique du département. Il existe des opportunités économiques et urbaines (zones encore aménageables). En outre, des projets existent tels que l'extension de la Zone commerciale Nord, le projet de pépinières d'entreprises, les filières numériques, etc. L'industrie et les services sont des secteurs porteurs d'insertion.

→ Concernant le quartier de Croix-Neyrat, on constate une faiblesse concernant la Zone commerciale Nord qui est préoccupante. Certes, il s'agit d'une problématique allant au-delà du périmètre de la nouvelle géographie prioritaire, mais qui semble majeure pour la mixité et le développement de ce quartier.

Formation

→ Les acteurs locaux soulignent la part importante de population adulte avec un bas niveau de qualification dans les quartiers prioritaires et des problématiques d'accès au Français Langue Etrangère (FLE) dans les quartiers Nord, avec un accueil difficile et des flux importants, posant des problèmes à l'agence Pôle Emploi Nord. Il existe, par ailleurs, une population de jeunes diplômés à accompagner vers l'emploi pour insuffler l'envie d'entreprendre et permettre la promotion sociale via les études et rompre la spirale de perte de confiance chez les jeunes diplômés.

→ Les caractéristiques sociologiques de la main d'œuvre des quartiers prioritaires constituent un véritable facteur de fragilité : « elle expose ces quartiers à une diminution de la demande de travail peu qualifié sous l'effet de la crise, de la désindustrialisation, de la montée en gamme des compétences demandées par les entreprises ou de l'automatisation des tâches non qualifiées, y compris dans les services »[26].

Emploi, insertion

→ Parmi les problématiques qui sont évoquées par les habitants des quartiers auprès des acteurs locaux, de nombreux thèmes reviennent de façon récurrente autour des difficultés d'emploi et de réemploi notamment pour les plus de 45 ans et des activités économiques parallèles.

→ Au niveau de l'insertion, le Service territorial éducatif du milieu ouvert (STEMO) Auvergne Est relève des difficultés à trouver des dispositifs d'insertion adaptés aux problématiques des jeunes suivis, qui sont, le plus souvent, les plus éloignés de l'emploi et de la formation.

→ L'efficacité de certains dispositifs de retour à l'emploi est mitigée :

- les données Pôle Emploi ne permettent pas en l'état actuel de conclure à l'efficacité de ces dispositifs auprès des publics des quartiers prioritaires ;

[25] Observatoire des Quartiers Prioritaires, Cahier thématique n°1 : Emploi-insertion-chômage, 2014.
[26] Ibid.

- une sortie positive ne concerne qu'un cinquième des jeunes au sein de la Mission locale de Clermont-Ferrand, malgré la surreprésentation des jeunes issus des quartiers prioritaires, l'importance des moyens consacrés et un suivi sans doute plus fin et différencié.

  En revanche, le PLIE draine une part significative de personnes vivant dans les quartiers prioritaires (les publics des ZUS représentaient 32% des entrées et 42% des personnes en parcours en 2012). Il parvient également à des résultats légèrement plus favorables pour ce type de public (47% de sorties positives en 2012, 55% de sorties positives pour le public masculin des ZUS contre 48% pour le public masculin hors ZUS). On note un public davantage masculin[27].

→ Concernant le quartier de La Gauthière, une réflexion est à mener sur l'articulation entre les différents sites existants : espace Léon Jouhaux (regroupant Pôle Emploi, la Mission Locale et le PLIE), Public info, l'espace Nelson Mandela... Le PLIE et la mission locale continuent à utiliser les locaux de Public info, donnant accès à des ordinateurs à travers notamment un espace internet. La multiplicité de lieux ne facilite pas la bonne articulation des différents partenaires sociaux et insertion / emploi.

[27] Observatoire des Quartiers Prioritaires, Cahier thématique n°1 : Emploi-insertion-chômage, 2014.

Synthèse : Matrice FFOM

Faiblesses	Forces
L'activité économique ❖ Un faible nombre d'établissements ❖ Quelques quartiers à vocation résidentielle (mis à part Saint-Jacques, La Gauthière et Quartiers Nord) **L'emploi, l'activité et le chômage** ❖ Des indicateurs globalement plus défavorables dans les quartiers que ceux de l'agglomération ❖ Une différence notable entre les sexes : taux d'activité et taux d'emploi féminins inférieurs à ceux des hommes et des femmes de l'agglomération clermontoise ; taux de femmes salariées à temps partiel plus élevé **Les ressources humaines** ❖ Un manque de mixité sociologique : une forte représentation des ouvriers et des employés ❖ Une part importante de population non qualifiée **La demande d'emploi** ❖ Une part élevée de demandeurs d'emploi de catégorie A ❖ Une part élevée de demandeurs d'emplois étrangers **Insertion** ❖ L'efficacité de certains dispositifs de droit commun est mitigée ❖ Problématiques d'insertion des jeunes	**L'activité économique** ❖ Une dynamique soutenue de la création d'entreprises et d'établissements (portée par les Quartiers Nord et Saint-Jacques) **Insertion** ❖ Les publics des quartiers prioritaires sont représentés au niveau des dispositifs d'insertion dits de droit commun ❖ Le PLIE draine une part significative de personnes vivant en ZUS et parvient à des résultats légèrement plus favorables pour ce type de public
Menaces	**Opportunités**
❖ Diminution de la demande de travail peu qualifié sous l'effet de la crise, de la désindustrialisation, de la montée en gamme des compétences demandées par les entreprises ou de l'automatisation des tâches non qualifiées[1] ❖ « Un « chômage d'insertion », marqué par la difficulté, pour des personnes en dehors du système, d'accéder à un emploi qui ne soit pas précaire. Ce type de chômage peut être générateur d'un rapport au travail qui peut évoluer vers l'abandon ou l'acceptation »[2] ❖ « Un chômage structurel, qui peut rester insensible aux effets de la conjoncture, avec sans doute un glissement marqué du chômage vers l'inactivité »[3]	❖ La proportion de départs en retraite jusqu'en 2020, notamment dans les services à la personne, offre une fenêtre d'opportunité pour repositionner les emplois peu qualifiés dans les politiques d'emploi et de développement économique[4] ❖ La poursuite de la ZFU – territoire entrepreneurs et les aides spécifiques aux commerces de proximité dans les Nouveaux Quartiers de la Politique de la Ville

[1] Observatoire des Quartiers Prioritaires, Cahier thématique n°1 : Emploi-insertion-chômage, 2014
[2] Ibid.
[3] Ibid.
[4] Ibid.

5. Pilier : Cadre de vie et renouvellement urbain

5.1. Constats

Quelques indicateurs clés

→ Taux particulièrement élevés de logements sociaux dans les quartiers prioritaires (>70%) ;

→ Part de demandes des personnes les plus pauvres en logements sociaux : 50 à 54% sur les quartiers Nord, La Gauthière, Saint-Jacques nord et 59% sur le quartier Fontaine du Bac ;

→ Part des demandeurs non-originaires de l'UE : 14.6% de la demande sur Clermont-Ferrand.

Le parc de logement

Le diagnostic du second Programme Local de l'Habitat (2012) a démontré que le parc de logement social s'est développé dans l'ensemble des communes, grâce au premier PLH, à la loi SRU et à l'ANRU. Cela a notamment contribué à une meilleure répartition et diversification des modes de production et des types de ménages (en notant, toutefois, que le parc social, construit récemment, présente des loyers à fortiori plus élevés).

Néanmoins, cette nouvelle mixité relative à l'échelle de l'agglomération ne doit pas occulter une forte spécialisation du type de parc de logements dans les quartiers prioritaires. En effet, tous les quartiers prioritaires sont marqués par des taux particulièrement élevés de logements sociaux, très nettement supérieurs à ceux de l'agglomération et de Clermont-Ferrand (à Fontaine du Bac, 100% des logements sont des logements sociaux).

	Proportion de ménages occupant le parc social
Saint-Jacques nord	90%
Quartiers Nord	70%
La Gauthière	80%
Fontaine Du Bac	100%
Quartier Sud	96%

Tableau 23 : Part des ménages occupant le parc social
Source : Agence d'urbanisme et développement Clermont Métropole - Observatoire des Quartiers Prioritaires, 29/04/2015

Si les quartiers sont principalement composés de logements sociaux, le parc privé concentre également des difficultés liées à ses occupants ou à la qualité du bâti.
Pour rappel, le diagnostic du second PLH précise qu'à l'échelle de l'agglomération, le parc locatif privé est le moins confortable, notamment du fait de son ancienneté. Ainsi, un tiers des logements de Clermont-Communauté date d'avant 1949 et 2% des logements sont qualifiés de médiocres, malgré les programmes de réhabilitation conduit depuis le début des années 2000.

A l'échelle des quartiers prioritaires, cette fragilité des logements privés s'illustre par l'existence de copropriétés potentiellement fragiles (copropriétés de plus de 50 logements, construites après 1960, de classe D et comportant peu de vacance[28]). Près de la moitié d'entre elles sont situées dans les quartiers prioritaires des Vergnes et de Croix-Neyrat.

La vacance est relativement limitée dans les quartiers en politique de la ville de l'agglomération clermontoise[29], notamment au regard des autres quartiers de la région Auvergne. Seuls les quartiers de la Gauthière et de Saint-Jacques nord disposent d'un taux de vacance compris entre 7% et 10% (en 2010), tandis que les autres quartiers ont une vacance inférieure à 5%.

La demande en logement social

L'analyse de la demande en logement social permet de mettre en évidence un manque de mixité sociale dans les quartiers prioritaires.

En effet, les ressources et les origines constituent les deux facteurs les plus discriminants en ce qui concerne le choix de localisation des demandeurs de logements sociaux :

- → les demandeurs clermontois sont plus pauvres (45.7% des demandeurs de logements sociaux sur Clermont-Ferrand déclarent des ressources inférieures à 20% des plafonds de ressources, contre 30% des personnes qui demandent un logement social dans le reste de l'agglomération) ;
- → les demandeurs clermontois comportent aussi une plus forte proportion d'étrangers (les demandeurs non-originaires de l'UE représentent 14.6% de la demande sur Clermont-Ferrand, contre seulement 3.1% hors Clermont-Ferrand).

Les quartiers prioritaires clermontois sont plus demandés par les personnes les plus pauvres (ressources inférieures à 20% des plafonds de ressources) : ces derniers représentent 50 à 54% des demandeurs sur les quartiers Nord, La Gauthière, Saint-Jacques nord et 59% des demandeurs sur le quartier Fontaine du Bac. A l'inverse, les demandeurs qui ont le plus de ressources sont très peu représentés sur les quartiers des Vergnes (1.6%), de Croix-Neyrat (7%), Saint-Jacques nord (11%), Fontaine du Bac et La Gauthière (10%)[30].

[28] Agence d'urbanisme, Recensement des copropriétés potentiellement en difficulté de l'agglomération clermontoise, 2014.
[29] CGET, Kit de données d'aide au diagnostic, 2014.
[30] Analyse de la demande en logement social sur le territoire de Clermont Communauté (fichier interbailleurs), juillet 2014.

On distingue des spécificités selon les quartiers[31] :

- → Par rapport aux caractéristiques de la demande sur Clermont-Ferrand, la demande sur Saint-Jacques nord représente une demande de personnes plus âgées (de plus de 50 ans), de nationalité étrangère hors UE, avec un faible niveau de ressources, qui cohabitent avec une demande d'étudiants due à la proximité des facultés. Les caractéristiques de la population qui réside à Saint-Jacques nord sont plus diverses: même si certains immeubles connaissent un peuplement très déséquilibré, ils jouxtent souvent des immeubles où la mixité sociale est plus forte. Toutefois, en raison des caractéristiques des demandeurs sur ce quartier, cette mixité se réduit peu à peu.
- → L'analyse de la demande sur le quartier de Fontaine du Bac montre sa faible attractivité, une proportion plus élevée (respectivement 58% et 59%) de demandeurs jeunes (moins de 29 ans), ainsi qu'une proportion de demandeurs pauvres (moins de 20% des plafonds de ressources). La demande de la population étrangère y est aussi forte qu'à Saint-Jacques nord (25%). A l'intérieur du quartier la situation est contrastée. Certains immeubles connaissent déjà de forts déséquilibres de peuplement : les 13, 15, 20, 22 rue Fontaine du bac (160 logements soit 18% des logements). Ce quartier fait l'objet depuis plusieurs années d'un programme important de réhabilitation.
- → La demande de logement est faible sur le quartier La Gauthière. Par rapport aux caractéristiques de la demande sur Clermont-Ferrand, on note : une demande de familles, d'où l'importance des 40-49 ans, émanant de personnes de nationalité étrangère hors UE (27%), avec peu de ressources (moins de 40 % des plafonds), car au chômage ou bénéficiaires des minimas sociaux.
- → On trouve sur les quartiers Nord une forte proportion de demandeurs de 30 à 39 ans et de plus de 60 ans, en famille, avec un faible niveau de ressources (54 % ont des ressources de moins de 20% par rapport aux plafonds), retraités ou bénéficiaires des minimas sociaux (28,66%) et de nationalité hors UE (entre 26 et 36% selon le quartier).

La rénovation urbaine

Le premier projet de rénovation urbaine

Le Programme de Rénovation Urbaine de l'agglomération clermontoise, mené en partenariat avec les communes de Clermont-Ferrand, de Gerzat et les bailleurs sociaux, est en cours depuis 2006, sur les quartiers de Champratel, Croix-Neyrat, La Gauthière, Les Vergnes et Saint-Jacques nord à Clermont-Ferrand ainsi que sur le Patural à Gerzat. Depuis la signature de la convention initiale le 4 mai 2006, le PRU de l'Agglomération clermontoise a fait l'objet de plusieurs avenants pour entériner diverses adaptations et évolutions du programme. Il a notamment fait l'objet d'un avenant n° 5 dit « avenant lourd-appelé » en date du 4 juin 2010. Celui-ci a permis de conforter, réorienter et approfondir le projet urbain traduit dans le PRU, en particulier sur les quartiers des Vergnes et de la Gauthière. Plus récemment, un avenant dit « de clôture » a été élaboré pour préparer la fin de la convention, sur la période 2014-2018.

[31] Logidôme, Recueil d'informations partenaires – élaboration du contrat de ville, 2015.

La convention du 4 mai 2006 amendée par ses avenants successifs représente un programme de travaux d'un montant global de 285,4 millions d'euros, avec les participations financières suivantes :

Agence nationale pour la rénovation urbaine	58,9 M€
Conseil régional d'Auvergne	15,2 M€
Conseil général du Puy-de-Dôme	7,9 M€
Clermont communauté	14,7 M€
Ville de Clermont-Ferrand	32,1 M€
Ville de Gerzat	2,1 M€
Syndicat Mixte des Transports en Commun - SMTC	0,9 M€
Organismes de logement social	145,0 M€
Caisse des dépôts et consignations	0,6 M€
EPARECA	2,7 M€
Autres financeurs	5,3 M€

Au total et en tenant compte des nouvelles actions de l'avenant de clôture, 222 opérations ont été conventionnées. Celles-ci portent principalement sur les interventions suivantes :

- La démolition de 713 logements sociaux ;
- La construction de 688 logements locatifs sociaux ;
- La construction de 159 logements en accession sociale à la propriété ;
- La démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants ;
- La réhabilitation de 3 091 logements ;
- La résidentialisation de 4 305 logements ;
- L'amélioration de la qualité de services de 2 601 logements ;
- L'aménagement d'espaces publics ;
- La création d'équipements et de locaux associatifs ;
- La réalisation de locaux d'activités économiques ;
- La transformation d'usage de logements sociaux.

Globalement sur les 222 actions actuellement conventionnées, 97% des opérations ont été menées à bien ou ont été engagées au 31 mars 2015 (162 actions livrées, 35 en travaux, 18 en phase d'étude de maitrise d'œuvre et 7 à réaliser).

- Les relogements sont tous achevés ainsi que l'ensemble des démolitions.
- Au niveau de la reconstitution de l'offre, 88% des nouveaux logements ont été livrés (606 livraisons sur les 688 logements programmés).
- 80% des logements ont été réhabilités (2467 logements sur les 3091 prévus).
- 3261 logements sont d'ores et déjà résidentialisés.
- 272 811 heures d'insertion ont été réalisées, au 31 mars 2014, par 408 habitants des ZUS.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

En décembre 2014, trois quartiers clermontois ont été sélectionnés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024: les Vergnes, la Gauthière, Saint-Jacques nord. Ces territoires pourront bénéficier des financements exceptionnels de la part de l'ANRU, avec le concours d'Action Logement. Plusieurs priorités[32] sont fixées par l'ANRU :

1. une coordination entre les projets de renouvellement urbain et les autres volets de la politique de la ville (économie, emploi, cohésion sociale, etc.) ;
2. une co-construction avec les habitants des quartiers (mise en place d'une maison du projet, des conseils citoyens) ;
3. une injonction à l'exemplarité en matière de développement durable (bâtiments à haute qualité environnementale, optimisation de la consommation d'énergie, espaces verts, mobilité, etc.) ;
4. une inscription des projets dans la politique intercommunale d'ensemble.

Le règlement général de l'ANRU publié en juin 2015 précise les nouvelles modalités d'intervention de l'agence.

Un protocole de préfiguration, annexé au contrat de ville, présente :

- une première vision des projets urbains à conduire ;
- le programme de travail et la gouvernance envisagés.

Les projets urbains à conduire dans chaque quartier s'articuleront avec les objectifs fixés par le contrat de ville, dans un souci de cohérence et d'enrichissement mutuel.

Monographies par quartier

Quartiers Nord (Clermont-Ferrand)

Les quartiers nord qui regroupent Croix-Neyrat, Champratel et Les Vergnes sont géographiquement situés au nord de Clermont-Ferrand, à la limite des communes de Gerzat et Cébazat. Ce vaste territoire aux spécificités multiples se caractérise d'une part par un tissu urbain dense, composé de tours d'habitation construites dans les années 1960-1970 et d'autre part par la présence de zones pavillonnaires moins dense. Ce territoire est délimité au nord par la vaste plaine du Bédat.

Les quartiers Nord (anciens périmètres) ont bénéficié d'une intervention massive dans le cadre du premier volet de la rénovation urbaine, notamment :

→ desserte des trois quartiers par le tramway ;
→ importantes démolitions à Champratel et aménagement d'un nouveau quartier ;
→ restructuration du centre commercial à Croix-Neyrat ;
→ aménagement de la place des droits de l'homme, réhabilitation des groupes scolaires et requalification du centre commercial aux Vergnes.

[32] Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, Dossier de presse du NPNRU, décembre 2014

Pour les bailleurs sociaux[33], les quartiers Nord restent des « *quartiers de relégation sociale* » qui pâtissent d'une image négative. La mutation impulsée par l'ANRU n'est pas achevée :

- → A Croix-Neyrat, le gros du travail a été fait dans le cadre du PRU au niveau de l'habitat et du logement. Cependant, les actions entreprises dans le cadre du PRU n'ont pas modifié le profil des demandeurs de logements sociaux qui souhaitent y habiter.
- → Le quartier Champratel a subi les plus importantes transformations dans le cadre du PRU. Même si les mutations territoriales peinent à se faire sentir ; les opérations en accession ont, par exemple, des difficultés à se commercialiser. On peut, toutefois, penser que ce quartier va connaître un nouveau départ.
- → Concernant le quartier des Vergnes, l'intervention de l'ANRU s'est limitée à préparer une transformation plus profonde du quartier. La thématique de l'habitat et du logement a été peu investie dans le cadre du premier PRU, qui s'est concentré sur le centre commercial et la place des Droits de l'Homme. L'arrivée du tramway fin 2013 a facilité et développé les flux avec le centre-ville, mais son image de quartier éloigné du reste de l'agglomération demeure, en raison notamment de la coupure physique créée par la voie de chemin de fer[34].

Le quartier des Vergnes présente en effet des problématiques socio-urbaines d'envergure qui expliquent qu'il ait été retenu au titre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain. Il s'agit d'un quartier de taille modeste (1 560 habitants et 870 logements) composé d'une majorité de logements sociaux (neuf tours, trois bailleurs), mais également de copropriétés (quatre tours), qui constituent un parc social de fait. Malgré sa taille limitée, il s'agit du quartier le plus préoccupant de l'agglomération sur le plan socio-économique et dont les difficultés de peuplement génèrent des situations de repli ou de conflit. Il présente également une trame viaire peu hiérarchisée où les limites public-privé sont peu lisibles. Depuis l'arrivée du tramway fin 2013, ce quartier est relié aux zones d'emploi de l'agglomération et au centre-ville en moins de 30 minutes. Néanmoins, les Vergnes se situant au bout de la ligne du tramway, mais également en « fin de ville », les seuls usagers du tramway sont les habitants des Vergnes et ce dernier tronçon présente des problèmes de sécurité.

Le quartier des Vergnes est également doté d'atouts, comme la jeunesse de ses habitants ou la présence d'un équipement d'agglomération, le stade G. Montpied, et d'un centre de formation, l'Institut des métiers. Au sein même du quartier, plusieurs équipements publics sont présents, dont l'organisation et les interactions sont à améliorer : un groupe scolaire, un centre social, une maison de quartier, le château des Vergnes. Enfin, il convient de noter que les Vergnes se caractérisent par une forte présence du végétal en interne ou à proximité (plaine agricole et jardins familiaux, par exemple).

[33] Logidôme, Auvergne Habitat, Recueil d'informations partenaires – élaboration du contrat de ville, 2015.
[34] Préfecture du Puy-de-Dôme, Regards de l'Etat, janvier 2015.

La Gauthière (Clermont-Ferrand)

Le quartier de la Gauthière, situé au nord-est de Clermont-Ferrand, est composé de 1 830 logements, majoritairement construits dans les années 1960, composé de 3 700 habitants et à 79% de logements sociaux. Ce quartier est délimité au nord par le boulevard Edgard Quinet constituant l'entrée est de la ville, à l'est par le boulevard J. F. Kennedy et à l'ouest par le boulevard Léon Jouhaux et le tramway.

Ce quartier a fait l'objet d'une forte intervention urbaine avec le concours de l'ANRU :

- → démolitions des trois tours centrales et du centre commercial ;
- → réhabilitation de plus de 300 logements et résidentialisation de plus de 140 logements ;
- → construction de l'espace Nelson Mandela ;
- → ouverture à l'est du quartier ;
- → mise en place de nouvelles instances de consultation et de participation citoyenne (université foraine).

La Gauthière est un quartier paradoxalement touché par une forme d'enclavement, bien qu'il soit le quartier de grand ensemble clermontois le mieux connecté au cœur de la métropole (à ses équipements et pôles d'emploi), grâce à sa proximité géographique et à l'implantation du tramway (20 minutes du centre-ville).

C'est également un quartier entouré d'équipements structurants d'agglomération : sites Michelin des Pistes à l'ouest et Combaude à l'est, siège du Conseil Régional au sud, parking relais à l'ouest, etc. La Gauthière est un quartier bien doté en équipements ou services publics de proximité (déjà implantés ou en devenir), ce qui en fait un quartier multifonctionnel : des écoles, une antenne de Pôle Emploi, un centre-commercial, une maison de quartier, l'espace Nelson Mandela (constitué d'un centre d'animation, d'une salle de spectacle, de salles de réunions et de répétition), un pôle de santé, un pôle enfance, etc.

Fontaine du Bac (Clermont-Ferrand)

Le quartier de Fontaine du Bac est situé en périphérie sud-est de Clermont-Ferrand. Le nouveau périmètre de la politique de la ville est recentré sur l'est du quartier, là où se concentre le parc social. Ce quartier, décrit comme une « *enclave dans un secteur urbain dynamique* »[35] se caractérise par une « *organisation tournée sur l'intérieur, monofonctionnelle* » alors qu'il est pourtant situé dans un « *secteur attractif de l'agglomération, bien desservi par les voies de communication et les transports en commun, à proximité d'équipements commerciaux importants* » ; le quartier est en effet proche de la Pardieu et du campus des Cézeaux. La demande en logement social est relativement limitée, avec une proportion élevée de demandeurs jeunes et pauvres « *ce qui ne présage pas de l'amélioration de la situation* »[36].
Au niveau urbain, le quartier n'a pas bénéficié de la contractualisation de 2006 avec l'ANRU, mais a pu bénéficier d'importantes opérations isolées de l'ANRU. La politique de rénovation urbaine s'est principalement concentrée sur la réhabilitation de logements.

[35] Logidôme, Auvergne Habitat, Recueil d'informations partenaires – élaboration du contrat de ville, 2015.
[36] Ibid.

Saint-Jacques-nord (Clermont-Ferrand)

Le quartier Saint-Jacques, situé au sud-ouest de Clermont-Ferrand, en limite d'Aubière, se caractérise par sa situation géographique en plateau, qui lui confère un statut de belvédère. Le nouveau quartier prioritaire, « Saint-Jacques nord », de 3 250 habitants, constitue la frange nord-ouest du vaste quartier Saint-Jacques. Il est composé de 1 775 logements, dont 93% de logements sociaux du bailleur Logidôme.

Le quartier de Saint Jacques (ancien périmètre) a bénéficié d'une importante intervention urbaine dans le cadre du PRU de 2006, notamment :

- → la réalisation d'un axe nord-sud, reliant les logements à plusieurs équipements (crèche, centre d'animation, école) et la réalisation partielle d'un axe est-ouest ;
- → l'amélioration de la qualité urbaine du quartier (rue Henri Pourrat et centre commercial) ;
- → la réhabilitation et la résidentialisation de logements sociaux.

Saint-Jacques nord est un vaste quartier, dense, proche du centre-ville et très bien desservi, notamment grâce au tramway. Le quartier est principalement composé de grands logements et d'immeubles de taille importante, à l'instar du bâtiment dit « muraille de Chine », composé de près de 900 logements. Ce parc de logements sociaux à bas coût, fortement spécialisé (notamment en termes de typologies) génère des problématiques de peuplement, avec la concentration de grandes familles aux ressources modestes dans les mêmes bâtiments.

Par ailleurs, Saint-Jacques nord se caractérise par une bonne dotation en équipements de proximité avec le centre culturel Brassens, les commerces de proximité, la crèche, le groupe scolaire, l'institut de soin infirmier, etc. Un certain nombre d'équipements au rayonnement d'agglomération sont également situés en frange du périmètre prioritaire : l'hôpital G. Montpied, les universités et résidences étudiantes, par exemple. Le quartier Saint-Jacques nord s'organise autour de deux axes, l'un bâti, « la muraille de Chine » dans un axe est-ouest, l'autre viaire, le boulevard Claude Bernard dans un axe nord-sud. Il n'existe pas d'espace public structurant au sein du quartier Saint-Jacques nord. Par ailleurs, s'il s'agit d'un quartier bien relié au centre-ville de par la présence du tramway, les accès piétons à la ville basse sont limités, malgré la présence d'un « talus », au pied de « la muraille de Chine », véritable barrière physique entre les deux quartiers « universités » et Saint-Jacques nord.

Enfin, le quartier Saint-Jacques nord ambitionne de devenir un quartier exemplaire en matière de rénovation énergétique, tant à l'échelle de l'agglomération, qu'à l'échelle nationale. Il a en effet été retenu comme « territoire à énergie positive » dans le cadre d'un appel à projet du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Cette ambition devra donc se retrouver à la fois dans la philosophie générale du projet de renouvellement urbain mais également dans ses modalités concrètes.

Quartier Sud (Cournon d'Auvergne)

Le quartier sud de Cournon d'Auvergne est, comme son nom l'indique, situé en périphérie sud de la ville de Cournon. Ce quartier d'habitat social (Auvergne Habitat et Ophis) fait preuve d'une certaine mixité fonctionnelle (présence d'équipements publics et de commerces de proximité) et est situé à proximité de la gare du Cendre. Néanmoins, il fait figure de second centre-ville, notamment par sa coupure géographique avec le centre-ville historique de la commune.

Le quartier n'a pas été conventionné au titre de l'ANRU en 2006, mais il a pu bénéficier de crédits isolés de rénovation urbaine. Certains équipements publics (salle de spectacle « La Coloc » et Maison des citoyens) ont également été réalisés.

La mobilité

En complément de la rénovation urbaine, une politique volontariste en matière de transport en commun a été conduite, avec l'extension en 2013 du tramway, qui dessert désormais les Vergnes. De plus, l'agglomération dispose de 9 gares SNCF « internes » et de « lignes fortes » dont le cadencement et la qualité de service se rapprochent de celle de la ligne de tramway (lignes B et C).
Ainsi, les quartiers de la nouvelle géographie de la politique de la ville de l'agglomération clermontoise sont pleinement intégrés dans le réseau intercommunal de transports en commun, comme l'indique le tableau ci-dessous :

	SNCF	Tramway	Ligne Forte	Ligne « locale »
Cournon – Quartier Sud	Gare du Cendre		Ligne C (40 min. place de Jaude)	N°34
Fontaine du Bac		Fontaine du Bac		N°21
La Gauthière		Les Pistes		N°20
Saint Jacques nord	Gare de la Rotonde	Saint Jacques – Dolet		N°8
Quartier Nord		Multiples arrêts		N°21, 3,24

Cependant, il convient de noter que si les quartiers sont bien desservis par les transports en commun, certains n'en restent pas moins refermés ou enclavés symboliquement, par la faible proportion d'usagers extérieurs ou la faible mobilité des habitants.

La gestion urbaine

Une convention cadre de gestion urbaine a été signée courant 2013 pour les quartiers prioritaires de Clermont-Ferrand, pour la période 2013-2014.
Comme le souligne le préambule, ce document a pour vocation de redynamiser une démarche de GUP jugée « en sommeil, à défaut d'un pilotage effectif et d'une volonté affirmée des acteurs »[37].

[37] Ville de Clermont-Ferrand, Convention cadre de Gestion Urbaine de Proximité, 2013.

Cette convention a permis de dégager plusieurs enjeux et actions à conduire, relatifs notamment :

1. au lien avec la rénovation urbaine, dont l'information et l'appropriation est à renforcer ;
2. à la tranquillité publique, particulièrement préoccupante à Saint-Jacques nord et aux Vergnes ;
3. à la gestion courante par la ville et les bailleurs, jugée comme un point fort, mais devant répondre à des problématiques d'incivilités ;
4. aux équipements et services en proximité, nécessitant certains ajustements (notamment la carte scolaire, la petite enfance, le management des gardiens) ;
5. à la circulation, notamment vis-à-vis des problématiques d'incivilités (irrespect code de la route, voitures ventouses) ;
6. à la mixité et au peuplement, une problématique dans tous les quartiers et plus particulièrement dans certains immeubles ;
7. à l'implication des habitants, relativement limitée, quoique la vie associative soit très riche et les réseaux d'acteurs structurés.

Cette convention a également mis au point un pilotage institutionnel (deux réunions par an, présidées par le Maire de Clermont-Ferrand et le Préfet) et technique (six réunions par an, animées par la direction de la politique de la ville).

5.2. Le point de vue des acteurs du territoire

Dans le cadre des entretiens et du recueil de données

→ Lorsqu'on analyse la demande en logement social, on note une ségrégation sociale croissante : les plus pauvres et les ménages d'origine étrangère demandant les quartiers les plus pauvres et les plus « favorisés », les quartiers les plus favorisés. Cela s'explique par une problématique propre au marché du logement clermontois :

- La concentration de logements sociaux dans les quartiers prioritaires qui, en raison de leur perte ininterrompue d'attractivité (tours et barres, « grands ensembles », etc.) concentrent massivement les ménages avec les situations sociales les plus difficiles. La surreprésentation sur certains immeubles de ces quartiers des grands logements (T4, T5, T6) est à l'origine de la concentration de grandes familles, principalement d'origine étrangère. Certains immeubles cumulant les problématiques marquent très négativement l'image de ces quartiers. Ceux-ci sont de fait rejetés par les demandeurs de logement social plus « favorisés », ce qui bloque toute évolution vers un peuplement plus équilibré.

- La construction dans les secteurs attractifs de la ville-centre et de l'agglomération depuis 30 ans, d'un parc social beaucoup plus attractif (petite résidence bien insérée) mais qui, en raison de son coût de construction élevé, génère un niveau de loyer beaucoup plus élevé. Ce parc peut difficilement accueillir les ménages présentant des difficultés sociales depuis une quinzaine d'année, en raison de la baisse constante du pouvoir solvabilisateur de l'APL. Ce parc, bien inséré, attire les demandeurs les « plus favorisés ».

- Ces deux effets conjugués, amplifiés par l'obligation légitime faite aux bailleurs de loger les ménages les plus en difficultés (PDALPD et accord collectif), ont eu et ont toujours pour effet de renvoyer, de plus en plus, sur les grands quartiers d'habitat social, les ménages en difficultés sociales et la population d'origine étrangère. Ces phénomènes expliquent pour l'essentiel les déséquilibres de peuplement d'aujourd'hui.

→ Globalement sur l'ensemble des quartiers, il existe un faible « capital mobilité » des habitants.

→ On note un déficit d'appropriation, de responsabilisation de l'espace commun.

→ Globalement, des efforts sont à faire sur les espaces publics entre les bâtiments (« zones d'ombre » propices aux regroupements à résorber, création de voies, de chemins piétonniers, résidentialisations, etc.).

→ L'enjeu de l'inter-bailleur est important, notamment dans les quartiers où plusieurs bailleurs sociaux sont présents. Il importe de poursuivre les démarches interbailleurs déjà en place (médiation-sécurité commune entre tous les bailleurs, fichier partagé de la demande de logement social, règles du jeu communes pour l'attribution des logements sociaux, mise en place d'un observatoire sur la sécurité, etc.) et d'en développer de nouvelles.

→ On note une insuffisance de structure pour les personnes sans ressources et le public jeune, se situant en difficulté en termes d'habitat et de logement.

→ Il manque clairement d'un dispositif juridique adapté afin de pouvoir repenser le peuplement des immeubles connaissant de graves difficultés ou se trouvant stigmatisés.

→ A Gerzat, la rénovation urbaine du quartier semble aboutie, mais la veille est indispensable, tant la mutation reste fragile.

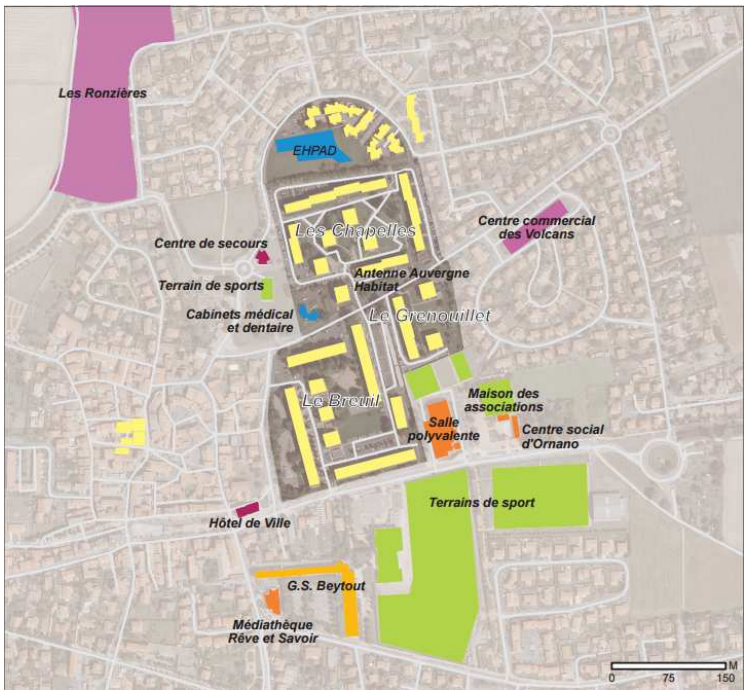
Faiblesses	Forces
Parc de logement ❖ Une faible mixité des logements : forte représentation des logements sociaux ❖ Le parc social abrite une part élevée de ménages en situation de grande précarité (cf. Pilier cohésion sociale) ❖ Un parc privé ancien **La demande de logement social** ❖ Des déséquilibres de peuplement, avec une concentration des ménages les plus pauvres et des ménages d'origine étrangère dans les quartiers les plus en difficultés **Rénovation urbaine** ❖ Une mutation impulsée par l'ANRU qui n'est pas encore achevée pour tous les quartiers ❖ Des quartiers Nord qui pâtissent encore d'une image négative, notamment dans le quartier Les Vergnes	**Parc de logement** ❖ Mise en place de démarches inter-bailleurs **Rénovation urbaine** ❖ Six quartiers ayant fait l'objet du Programme National de Rénovation Urbaine. **Mobilité** ❖ Les quartiers de la nouvelle géographie de la politique de la ville de l'agglomération clermontoise sont pleinement intégrés dans le réseau intercommunal de transport ❖ Une politique volontariste de développement de l'accès aux TC, notamment via la desserte en tramway **La gestion urbaine** ❖ Trois quartiers clermontois sélectionnés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
Menaces	**Opportunités**
❖ Des situations très contrastées entre les différents quartiers, certains ne bénéficiant pas d'atouts en termes de localisation et de qualité urbaine	❖ Des quartiers de Clermont-Ferrand concernés par la signature d'une convention de Gestion Urbaine de Proximité.

6. Diagnostic ciblé sur les quartiers en veille

	Le Breuil - La Chapelle à Aulnat
Démographie	• Le quartier Le Breuil-La Chapelle compte **1 425 habitants en 2009**, soit 33 % de la ville et 3 % des ZUS de l'agglomération. • Le quartier est composé d'une population **relativement jeune**… • … En effet, la part des moins de 20 ans est une des plus importantes : près de 30% contre 25 % pour les ZUS de l'agglomération et la population des 60 ans et plus ne représente que 12 % de la population du quartier, contre 21 % dans le reste de la commune.
Habitat/Parc social	• Le quartier est exclusivement composé de logements sociaux, au nombre de 635, représentant ainsi **95 % du parc de logements sociaux de la commune** d'Aulnat. • Depuis 2009, on constate une baisse du nombre d'occupants des logements du quartier de 4 % et une diminution de la taille moyenne des ménages (passage de 2,3 à 2,2 personnes). • **41 % des ménages du quartier sont des personnes seules** (taux très similaire aux taux ZUS ou de l'agglomération). • 25 % des ménages sont des couples avec enfants et moins de 19% des ménages monoparentaux. • Les ménages en situation de grande précarité ou de précarité sont peu représentés (taux inférieur aux moyennes ZUS ou de l'agglomération).
Niveau de vie	• Le revenu médian des habitants était en 2009 de **12 723 €/UC**, légèrement inférieur de 550 €/UC à celui de l'ensemble des ZUS. • **Le revenu médian est en hausse de 4 %** entre 2007 et 2009, contre une diminution de 1 % pour l'ensemble des ZUS. • Le taux d'allocataires du quartier en 2011 a continué de croître de 3% alors qu'il diminuait de 6% sur la ville. **Le Breuil-La Chapelle concentre 46 % des allocataires de la commune.** • Le taux d'habitants vivant dans un foyer à bas revenus reste, comme en 2008, en deçà de la moyenne des ZUS (28 % contre 31 %). • Entre 2008 et 2011, l'augmentation du nombre d'habitants vivant dans un foyer à bas-revenus de la commune s'est quasi-exclusivement produite dans la ZUS (+28 %).
Emploi	• **La part des titulaires en emploi stable est la plus élevée des quartiers prioritaires** (46% : ZUS et agglo : 31%). En baisse de 3 points cependant depuis 2009. • Les indicateurs mis en place par l'Agence d'Urbanisme montre **une hausse de la précarité,** mais des **situations de grande précarité qui restent moins importantes** que sur d'autres ZUS. • De tous les quartiers prioritaires et en veille, **le quartier compte la plus forte représentation d'ouvriers et d'employés** (89 %) parmi la population salariée. Le nombre de **demandeurs d'emploi de catégorie A de fin 2007 à 2012 a fortement augmenté** (+59 %), bien plus fortement que sur l'ensemble du territoire communal (+40 %) ou que la moyenne ZUS (+53 %). Les demandeurs d'emploi de catégories ABC connaissent une augmentation plus contenue, similaire à ce qui est mesuré à l'échelle de la commune (30 %).

Matrice FFOM

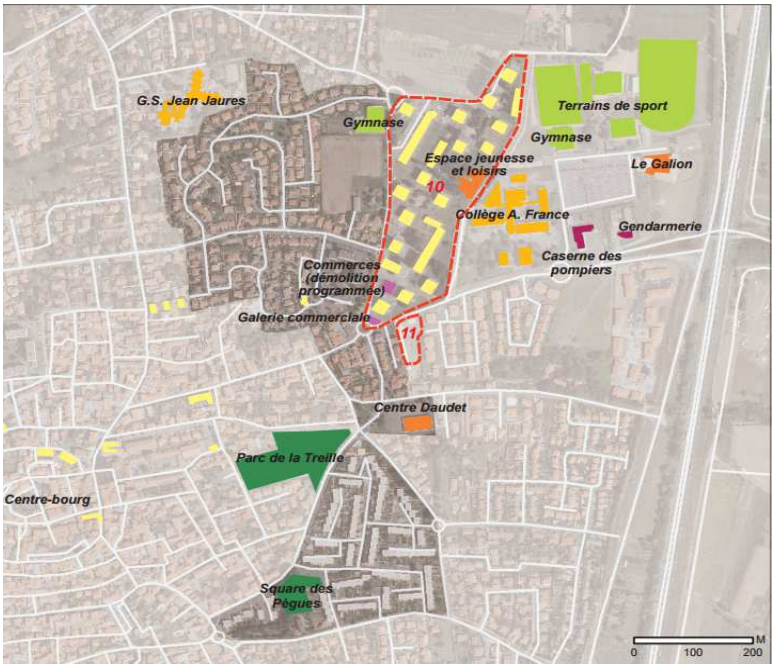
Faiblesses	Forces
• Hausse de la précarité • Une mixité de logement relativement faible • Diminution de la population du quartier • Baisse du nombre de personnes dans les ménages • Un revenu médian inférieur à la moyenne des ZUS de l'agglomération	❖ Une précarité plus faible que l'ensemble des ZUS de l'agglomération ❖ Des titulaires d'emploi stables relativement important
Menaces	**Opportunités**
❖ Des difficultés d'insertion sociale et professionnelle chez les jeunes du quartier. ❖ Dégradation du parc social limitant ainsi l'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier et participant à la précarisation du parc de logements	❖ Attirer de nouvelles catégories sociales pour améliorer la mixité sociale du quartier



Carte 20 : Quartier Le Breuil-La Chapelle à Aulnat
Source : Observatoire des quartiers prioritaires de l'Agglomération Clermontoise

	Quartier le Patural - les Pègues à Gerzat
Démographie	• Le quartier de Patural-les Pègues à Gerzat comptait **en 2009, 2 100 habitants** soit 21 % de la ville de Gerzat et 5% des ZUS de l'agglomération. • **La population du quartier est en diminution de 3 %** entre 2007 et 2009, alors que la commune continue de croître. • De plus, **26 % de la population (590 personnes) a moins de 20 ans** et l'indice de jeunesse, à 1.5, signifie ainsi que ces moins de 20 ans sont une fois et demi plus nombreux que les plus de 60 ans. • **Le quartier est ainsi plus jeune que la commune (indice à 1.1).**
Habitat/Parc social	• L'étude de l'habitat et du parc social montre que, celui-ci est situé essentiellement sur le Nord-est et compte 355 logements, soit 40% des résidences principales du quartier. • **Le nombre d'occupants du parc social a ainsi diminué de 6 %** et la taille des ménages est passée de 2,4 à 2,3 depuis 2009. **Cette taille est similaire à la moyenne ZUS ou de l'agglomération.** • **Les ménages du parc social constitués d'une seule personne sont peu représentés (32% des ménages du parc social),** néanmoins **les ménages monoparentaux sont très présents,** 27 % des ménages sont des monoparentaux (4 points de plus que le taux agglomération / 6 points de plus que le taux moyen des ZUS de l'agglomération). • **36% des ménages du parc de logements sociaux disposent de ressources inférieures à 30 % des plafonds HLM** (grand précarité), soit 2 points de plus que la moyenne des ZUS (34 %).
Niveau de vie	• **Le niveau de vie des habitants reste faible dans le quartier du Patural-les Pègues**, en effet le revenu médian, à 14 678 €/UC, reste **supérieur à celui des ZUS de l'agglomération** (+1 400 €), néanmoins celui-ci **est en baisse de près de 5 % entre 2007 et 2009.** • **Cette baisse amène à accroitre les écarts avec le territoire communal qui voit quant à lui croître son revenu médian de près de 3 %**. L'étude du revenu au sein des ménages du quartier montre que les ménages les plus pauvres (1er décile : 5 748 €/UC) ont vu leurs revenus baisser de 10%, creusant là aussi l'écart avec la commune, en diminution de 1%. • **Cependant, cette baisse sur le quartier reste moins importante que celle observée sur l'ensemble des ZUS (-16%).** Ces ménages 1er décile conservent un revenu deux fois plus élevé de la moyenne des ZUS de l'agglomération. *Globalement, les indicateurs de précarité (bas revenus, poids des prestations, bénéficiaires CMU) restent plus favorables que la moyenne des ZUS ou de l'agglomération.*
Emploi	• Ce quartier montre des évolutions atypiques concernant l'emploi entre 2007 et 2012 avec une relative stabilité du nombre de ses demandeurs d'emploi. • **Une augmentation des demandeurs d'emplois entre 2007 et 2012 d'environ 5 % pour les catégories A** (contre +31% sur la commune toute entière) et **une diminution de 11 % pour les catégories A, B et C** (+ 25% sur le territoire communal). • **Seul les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont en augmentation** (+12%, ce qui demeure peu élevé par rapport aux autres ZUS ou à la moyenne ZUS : 56%, et bien moindre que le taux communal : 69%). • **Les 25-50 ans en demande d'emploi ont quant à eux diminués de près de 23%.** En conclusion, les chiffres communaux sont bien plus préoccupants : +15% de 25-50 ans et +41% de moins de 25 ans.

Faiblesses	Forces
• Des écarts de revenus qui se creusent avec le reste du territoire communal. • Des ménages monoparentaux très représentés dans le parc social. • Augmentation durable de la précarité des habitants du quartier.	❖ Un revenu médian supérieur à la moyenne des ZUS. ❖ Un parc de logements assez diversifié. ❖ Une population relativement jeune. ❖ Une stabilité du nombre de demandeurs d'emploi. ❖ Des indicateurs de précarité plus favorable que la moyenne des ZUS et de l'agglomération.
Menaces	**Opportunités**
❖ Augmentation des disparités avec le reste de la commune.	❖ Pérenniser les acquis du PRU (investissements importants : réhabilitation du parc social, résidentialisation, équipements, commerces, etc.). ❖ Réflexion sur la création d'un écoquartier au nord, en dehors de la ZUS, inscrit dans le PLU en cours de finalisation.



Carte 21 : Quartier le Patural-les Pègues à Gerzat
Source : Observatoire des quartiers prioritaires de l'Agglomération Clermontoise

7. Conclusion générale du diagnostic territorial partagé

Clermont Communauté est une agglomération en pleine mutation, qui cherche à redéfinir sa place au sein de la nouvelle région Rhône-Alpes-Auvergne et à se positionner face à d'autres agglomérations telle que l'agglomération lyonnaise. Forte d'un cadre de vie exceptionnel au cœur du Massif Central et d'un dynamisme économique, l'agglomération cherche à promouvoir et encourager ce dynamisme, notamment en réduisant les inégalités présentes à l'intérieur de son territoire. Cette logique s'inscrit dans la loi pour la politique de la ville de février 2014, qui a redéfinit la géographie prioritaire de Clermont Communauté :

- → territoires inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire : Quartiers nord (Champratel, Croix-Neyrat, Les Vergnes), La Gauthière, Fontaine du Bac et Saint-Jacques nord à Clermont-Ferrand et Quartier Sud à Cournon d'Auvergne ;
- → territoires en veille : Le Breuil-les Chapelles (Aulnat), Le Patural-les Pègues (Gerzat).

Le Contrat de ville de Clermont Communauté va se concentrer sur ces quartiers prioritaires, en priorisant des actions autour de trois piliers : la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi et le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Le diagnostic territorial partagé constitue une présentation de la situation des différents quartiers prioritaires, par pilier.
Concernant la cohésion sociale, on constate que les quartiers ciblés présentent un taux de pauvreté plus important que celui de l'ensemble de l'agglomération, avec un revenu médian se situant aux alentours de 9240 euros, très inférieur à celui de la ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Communauté. En outre, depuis 2008, les quartiers ont été touchés par une hausse de la précarité, qui touche prioritairement les actifs peu qualifiés. Le nombre de logements sociaux sur les territoires est aussi supérieur à la moyenne de Clermont Communauté, avec un pourcentage de logements sociaux supérieur à 70% sur l'ensemble des quartiers. Le diagnostic a permis de mettre en évidence les problèmes d'insécurité qui demeurent, ainsi que les disparités d'accès aux soins selon les quartiers. Enfin, on constate sur l'ensemble des quartiers une forte présence d'équipements sociaux-éducatifs et sportifs.
L'enquête auprès des acteurs du territoire, ajoutée aux regards de l'Etat a permis de relever des enjeux et des problématiques tels que l'éducation et l'accompagnement des jeunes ou le dynamisme de la vie locale, auxquels les axes stratégiques présents dans le cahier II de ce contrat de ville répondront.

Le diagnostic territorial établit concernant le pilier développement économique et emploi a mis à jour le fait que malgré un nombre d'entreprises encore faible, on constate un véritable dynamisme dans les quartiers tels que La Gauthière, Saint-Jacques nord etc., supérieur à celui de l'agglomération. Cependant, des difficultés demeurent, notamment car la proportion de femmes et d'hommes non-diplômés, le taux de chômage, le nombre de demandeurs d'emploi étrangers restent très élevés et bien supérieurs aux chiffres de l'ensemble de l'agglomération. Il reste donc des points de cristallisation des difficultés d'accès à l'emploi, malgré la présence d'acteurs locaux comme Pôle Emploi ou les Missions Locales et malgré la présence du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).
L'enquête auprès des acteurs du territoire et les regards de l'Etat ont mis en évidence certains enjeux prioritaires, comme par exemple, le fait que le dynamisme de l'agglomération pouvait représenter une

opportunité pour les quartiers prioritaires ou encore l'importance du maintien d'un réseau de proximité, pour réduire les inégalités économiques présentes dans les quartiers.

Le diagnostic territorial partagé réalisé sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain montre que malgré les différents dispositifs mis en place depuis 2006, date du premier programme de rénovation urbaine, le parc de logements est, certes, mieux réparti et diversifié, mais il demeure fortement spécialisé, avec des taux de logements sociaux supérieurs à 70%, un parc privé présentant des fragilités et une faible vacance. A ces problématiques, s'ajoute un manque de mixité sociale, avec une concentration forte de populations pauvres et d'origine étrangère. En termes de mobilité, l'extension du tramway et les dessertes réalisées par la SNCF ont permis d'améliorer les déplacements des habitants, mais certaines enclaves symboliques demeurent. Enfin, le diagnostic a mis en évidence l'importance de redynamiser la Gestion Urbaine de Proximité (GUP).
L'enquête auprès des acteurs du territoire, les forums territoriaux et les regards de l'Etat ont permis de souligner certains axes de travail importants tels que l'importance à accorder à l'expertise d'usages des habitants ou bien encore la nécessité de mettre en place des programmes concertés de crédits de soutien aux associations.

8. Contribution des acteurs du territoire

Contribution et regards de l'Etat

Gouvernance et participation citoyenne	→ Faciliter la participation des associations de quartiers à la définition des projets de territoire, en s'appuyant sur les conseils citoyens et les maisons du projet dans les quartiers PRU. → Mettre en œuvre, à l'échelle de chaque quartier prioritaire, un conseil citoyen représentatif des différentes composantes de la population (notamment des jeunes), pour remettre les habitants et les acteurs du quartier au cœur de l'action publique et contribuer à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier. → Doter chaque quartier concerné par le NPNRU d'une maison du projet pour améliorer l'information et l'expertise des habitants et permettre leur association effective aux opérations conduites. → Renforcer le pouvoir d'agir des habitants en définissant les moyens de leur mobilisation et en les accompagnants : concours financiers aux conseils citoyens, consolidation des instances de co-construction des politiques publiques, formation des habitants pour favoriser la prise d'initiative et leur implication dans la vie du quartier, soutien à des ateliers d'expression, etc. → Envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du contrat de ville à travers, notamment, leur participation systémique aux instances de pilotage. → Soutenir, via le fonds mutualisé pour les habitants (FMH), les actions en faveur de la participation des habitants qui favorisent le lien social et le mieux vivre-ensemble (fêtes de quartier, animations de proximité, ateliers citoyens, ouverture aux pratiques culturelles et de loisirs, etc.). → Réactualiser, à l'occasion de la signature du nouveau contrat de ville et du déploiement des conseils citoyens, la charte-cadre d'emploi du fonds mutualisé pour les habitants (FMH).
Cohésion Sociale	**Précarité-revenus** → Mieux prévenir et accompagner les situations de surendettement, par un soutien aux initiatives locales participant au développement d'un réseau de points conseils budget (PCB) et à un meilleur suivi social des personnes surendettées. **Santé** → Améliorer l'accès à la couverture maladie pour réduire les phénomènes de renoncement aux soins. → S'interroger sur l'adéquation de l'offre de soins de premiers recours aux besoins exprimés dans les différents quartiers. → Faciliter la prise en charge médicale de droit commun des patients en situation de précarité, par la mise en place d'une interface de type « médiateurs sanitaire et social », de nature à accompagner le médecin traitant face à des souffrances qui ne relèvent pas seulement de l'accès aux soins et à le libérer de la gestion de problématiques sociales, pour mieux se concentrer sur la santé des patients. → Conforter et renforcer la coordination des acteurs de l'offre de soins de proximité pour les publics précaires (échanges d'activité et de bonnes pratiques professionnelles des participants au groupe « Précarité », mise en place et diffusion d'un livret favorisant la traçabilité du parcours de la personne précaire, organisation de colloques, élaboration d'un annuaire des acteurs et de leurs activités, etc.). → Nommer et former des référents santé au sein des structures associatives de quartiers [groupes de femmes, associations de distribution de l'aide alimentaire, associations caritatives, et autres institutions (CHRS, etc.)] pour une meilleure connaissance et diffusion des réponses de santé existantes. → Sur la base du diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers, favoriser une mobilisation coordonnée des acteurs de santé, un accès aux soins pour les pathologies les plus prégnantes et renforcer les initiatives de prévention dans la stratégie régionale de santé (PRAPS), en s'appuyant notamment sur l'observation et sur l'expertise de l'ASV. → Renforcer une approche locale et transversale de la santé pour agir sur les déterminants de la santé et favoriser les synergies entre acteurs. → Lutter contre toutes les formes de violences (intrafamiliales, conjugales), en raison de leurs conséquences sur la santé des victimes. → Développer des actions de promotion et d'éducation à la santé dans le cadre scolaire et, ou sur le temps périscolaire : prévention de la toxicomanie et des conduites addictives, etc. Promouvoir à cette occasion les liens sport-santé et santé-nutrition (enjeu de la restauration scolaire).

	Sécurité, prévention et tranquillité publique → Généraliser la participation du SMTC et de la 2C dans les partenariats locaux. → Renforcer la prévention situationnelle pour l'aménagement ou le réaménagement des espaces de transport. → Poursuivre les actions de médiation à l'intérieur des bus ou rames de tramway pour éviter les faits de rackets, intimidations, dégradations, chahuts ou accaparement des lieux. → Repérer et suivre les jeunes exposés à la délinquance et mettre en place des actions ciblées → Cibler les faits de violence envers les professionnels (police, employés des bailleurs, agents de conduite des trams, contrôleurs, médecins, intervenants sociaux, etc.). → Accroître la lutte contre le trafic de stupéfiants et contre toutes formes d'économie souterraine. → Faciliter le dépôt de plainte. → Rendre plus opérationnelles les mesures de lutte contre les occupations de halls d'immeubles et les troubles sérieux de voisinage. → Permettre une meilleure implication des habitants et des associations de locataires dans les questions de prévention de la délinquance. → Favoriser l'exécution des peines de milieu ouvert dans le tissu social et sociétal, dont celles du travail d'intérêt général. → Favoriser l'insertion socioprofessionnelle par la formation, l'accès à l'hébergement et par l'économie dans des associations, des personnes sous-main de justice. → Obtenir des places réservées en Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale (CHRS). **Accès aux droits, discrimination, marginalisation, stigmatisation** → Objectiver les discriminations (liées à l'origine, liées au sexe, etc.) sur le territoire par la réalisation d'un état des lieux, diagnostic territorial stratégique impliquant les habitants et les acteurs des quartiers afin de faire émerger les thématiques à traiter prioritairement (stages, emploi, logement, loisirs, etc.). → Mobiliser, former et sensibiliser le réseau territorial et les acteurs de la politique de la ville à la prévention des discriminations, pour faire évoluer les pratiques professionnelles. → Lutter contre les stéréotypes par la promotion des parcours d'intégration remarquables (talents des cités) et, plus largement, par une communication sur l'image positive de la diversité (actions interculturelles, etc.). → Promouvoir l'accueil de stagiaires issus des quartiers prioritaires au sein des services publics et des entreprises (promotion de la plateforme « mon stage en ligne »). → Favoriser l'accès aux droits des victimes de discrimination : mise en place de lieux d'écoute, accompagnement juridique. → Favoriser l'égalité de traitement dans l'accès au logement et dans les mutations résidentielles par une meilleure articulation des politiques de logement et de relogement des publics prioritaires entre quartiers prioritaires et autres quartiers, mais également entre communes de l'agglomération. → Mener une expérimentation sur le quartier des Vergnes de gestion partagée et concertée du peuplement, s'appuyant notamment sur une coordination renforcée des politiques d'attribution de logements, « tous contingents confondus ». → Développer une offre de logements très sociaux hors quartiers prioritaires à l'échelle de l'agglomération, dans une logique de mixité et pour favoriser la cohésion sociale ; faire ainsi émerger une vision territoriale élargie et partagée (bailleurs, collectivités). → Mobiliser davantage et plus rapidement les mesures d'accompagnement social liées au logement (ASLL, AVDL), pour favoriser la prévention des expulsions, faciliter le relogement (condition de la réussite, un accompagnement social effectif dès l'entrée dans le logement) ou lutter contre le non-recours. → Apporter un soutien aux associations de proximité mettant en œuvre des projets visant à favoriser un accès effectif au droit au logement ou l'association des habitants aux actions et comportements nécessaires pour améliorer et préserver la qualité des logements. **Animation de la vie locale** → Mobiliser davantage le droit commun en cofinancement du tissu associatif de proximité contribuant au lien social, au vivre-ensemble, à la citoyenneté, au partage des valeurs de la République et au renforcement de la participation des habitants. → Se doter d'un instrument d'observation permanente des associations des quartiers ou intervenant au bénéfice des quartiers, de leurs évolutions quantitatives et de leurs pratiques pour produire une connaissance commune des besoins et, éventuellement, engager une réflexion prospective sur les politiques d'aide au secteur associatif.

→ Favoriser, en déclinaison de la charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le mouvement associatif et les collectivités territoriales, des soutiens publics dans la durée aux associations concourant à l'intérêt général, afin de leur permettre de conduire au mieux et de dynamiser leur projet associatif.

→ Privilégier la subvention qui prend en compte le projet associatif et l'affectation des moyens au bénéfice de projets construits dans un cadre partenarial.

→ Alléger les procédures via l'application de dépôt des demandes en ligne (ADDEL) et le développement des conventions pluriannuelles d'objectifs pour les projets les plus structurants ou dont l'utilité sociale est reconnue (CPO).

Education

→ Porter haut les valeurs de la République, dont la laïcité et l'égalité femmes-hommes, à l'école et en dehors du temps scolaire (PEDT), travailler sur la diffusion et la valorisation des actions mémorielles.

→ Favoriser la mise en place de projets à dimension civique et citoyenne : éducation au respect, promotion de l'égalité, du vivre-ensemble, rappel des droits et des devoirs, actions d'accompagnement à la prise de responsabilités, soutien aux projets solidaires dans le champ de l'exclusion, de l'environnement et de l'humanitaire, apprentissage des gestes qui sauvent, etc.

→ Soutenir les programmes et projets contribuant à renforcer l'engagement des jeunes du quartier dans une activité à dimension d'utilité sociale : service civique, chantiers éducatifs, ERASMUS +, etc.

→ S'appuyer sur le réseau et les points information jeunesse pour améliorer l'accès à l'information des jeunes sur les dispositifs qui les concernent afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Enjeu à articuler avec la mise en place d'un service public régional d'orientation (SPRO) dans le cadre du plan d'action territorial pour la jeunesse en Auvergne.

→ Trois priorités thématiques à accorder : la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire, la santé et le soutien à la parentalité.

→ La recherche d'une plus grande coordination des actions de ces domaines avec les structures-ressources (plateforme de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs, Atelier Santé Ville, internats et cordées de la réussite notamment, etc.).

→ Prévenir le décrochage le plus tôt possible en privilégiant la mise en œuvre précoce d'actions personnalisées et, si besoin, de mesures de soutien adaptées, en lien avec les collectivités et les associations et Lutter contre l'absentéisme en s'appuyant sur un dialogue continu avec les parents d'élèves.

→ Mieux connaître et mieux articuler les dispositifs de remédiation existants : plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), du réseau formation qualification emploi (FOQUALE), accompagnement par les missions locales, formations du Conseil Régional, Ecole de la 2ème chance, Epide, école ouverte, stages de remise à niveau, etc.

→ Promouvoir les parcours d'excellence : filières scientifiques et techniques, Talents des cités, jeunes créateurs d'entreprises, sportifs de haut niveau, etc.

→ Encourager et accompagner les jeunes filles dont la réussite scolaire est avérée à choisir des filières ambitieuses.

→ Mieux repérer les publics et proposer des réponses individualisées pour assurer une meilleure réussite scolaire, en particulier des garçons : parcours de réussite individualisé dans le cadre du PRE, tutorat pour les cordées de la réussite, orientation vers un internat de la réussite, etc.

→ Cibler une partie des emplois d'avenir professeurs pour les étudiants boursiers des quartiers prioritaires.

→ Assurer l'égalité des chances des jeunes scolarisés dans les établissements de l'éducation prioritaire et les accompagner vers l'accès à l'enseignement supérieur, en leur permettant de mieux appréhender leur environnement scolaire, éducatif, social et culturel.

→ L'amélioration des conditions d'apprentissage par : le développement d'organisations pédagogiques adaptées et, ou innovantes, le renforcement de l'encadrement, l'enrichissement de la formation, la mise en œuvre de dispositifs de type « plus de maîtres que de classes », la collaboration au sein du conseil école collège, etc.

→ La scolarisation des enfants de moins de trois ans, facteur de réussite scolaire et de socialisation, dans les quartiers de la politique de la ville.

→ Le développement des usages pédagogiques du numérique en associant les collectivités, les familles et en mobilisant les fonds européens si nécessaire.

→ La construction d'un volet « Education » du Contrat de ville, en pleine cohérence et en étroite relation avec les projets éducatifs locaux (PEL), les projets éducatifs territoriaux (PEDT), le programme de réussite éducative (PRE), le plan d'action territorial pour la jeunesse, les contrats

	locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et l'offre enfance-jeunesse de la CAF. → La conclusion de PEDT, démarches partenariales garantissant la complémentarité des temps éducatifs au service de l'intérêt des enfants, à l'échelle de chaque commune partie prenante au contrat de ville (Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne, territoires de veille). → La promotion et le développement, dans ce cadre, d'activités périscolaires de qualité et l'élaboration de parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), en particulier pour les jeunes issus des quartiers. → Faire de l'école un lieu complémentaire d'orientation vers les structures adéquates pour la prise en compte des situations familiales d'illettrisme. → Mettre en œuvre un plan d'actions pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école. → La prévention et la lutte contre l'illettrisme, pour aider les jeunes à réussir leur intégration professionnelle, pour sécuriser les parcours professionnels des plus fragiles et pour rendre effectif l'accès de tous aux droit. **Services et équipements** → Favoriser, dans toute la mesure du possible, le maintien à domicile des personnes âgées ou en souffrance psychique, en développant des solutions innovantes de prise en charge et de suivi. → Adapter, en fonction des besoins exprimés au sein des quartiers, les propositions d'accueil du jeune enfant. → Développer, adapter et enrichir des solutions d'accueil individuel ou collectif, sur des horaires particuliers ou en urgence. → Rendre prioritaire les projets et l'allocation des moyens en direction des familles les plus vulnérables des quartiers. → Accompagner (aux plans juridique, administratif, financier, etc.) les parents des quartiers pour un accès effectif aux modes de garde. → Conforter et promouvoir une offre d'accueil, de loisirs, cohérente et de pratiques sportives diversifiées, répondant aux besoins des familles et aux aspirations de la jeunesse, à l'échelle de chaque quartier prioritaire. → Envisager des solutions innovantes d'appui social intégré dans les lieux de soins de proximité ou les lieux de distribution de l'aide alimentaire, pour informer et aider à l'accès aux droits ; développer d'une manière générale les actions « allant vers » les usagers, là où ils se trouvent (lieux de passage, centres commerciaux, sorties d'école, etc.). → La couverture THD des quartiers prioritaires, pour renforcer l'attractivité de ces territoires et favoriser la mixité fonctionnelle (ex : installation de bureaux, d'entreprises, d'équipements de santé). → Le soutien aux actions visant à permettre aux populations des quartiers (notamment aux personnes âgées, aux personnes en recherche d'emploi) de s'initier et d'utiliser régulièrement l'outil informatique : initiation, formation, ateliers recherche d'emploi, etc. → L'éducation aux médias et aux réseaux sociaux pour transmettre les connaissances et les compétences nécessaires à une bonne maîtrise de l'information devenue aujourd'hui la condition d'accès aux autres savoirs. → L'utilisation du numérique pour donner ou redonner le goût de l'école à certains élèves. → Ouvrir, réunir, « faire la ville » dans les quartiers pour en développer l'attractivité, pour changer les représentations et en faire des quartiers parmi d'autres, qui ne soient plus perçus ou vécus comme étant en marge du développement urbain. → Organiser des manifestations culturelles et sportives d'envergure communale et intercommunale au cœur des quartiers. → Amener, à contrario, les habitants des quartiers à fréquenter les équipements communaux, intercommunaux (sportifs, culturels, etc.), situés en dehors de la géographie prioritaire. → Favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires, notamment des jeunes, à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles, facteurs d'inclusion sociale, d'épanouissement personnel et d'ouverture sur le monde et la société, en développant des médiations adaptées et en encourageant les parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC). → Mobiliser les équipements culturels financés par l'Etat (politique tarifaire, heures d'ouverture, ateliers découverte, projets favorisant la création partagée entre artistes et population), via leurs contrats d'objectifs, et encourager leur mise en réseau avec les structures culturelles et sociales de proximité (diffusion des œuvres et productions culturelles). → Développer, notamment dans le cadre de la rénovation urbaine, les actions culturelles, artistiques et de médiation touchant au cadre de vie architectural et urbain, ainsi qu'à la mémoire et à l'histoire des quartiers et des politiques publiques qui y sont déployées.

Développement économique et emploi	→ Anticiper les besoins en main d'œuvre des entreprises s'implantant ou se développant dans les quartiers par la mise en place d'actions de formation, de préparation au recrutement. → Une prospection concertée de ces employeurs, garante d'un service public de l'emploi organisé, œuvrant à la promotion ciblée de demandeurs d'emploi dans les quartiers (dont les femmes, les jeunes, diplômés ou non), d'aides à l'embauche. → Augmenter le nombre de créations et reprise d'entreprises par les habitants des quartiers prioritaires. → Garantir l'exemplarité de la prise d'initiative des habitants. → Rapprocher les habitants et les entreprises des quartiers afin de garantir un lien entre les demandeurs d'emploi et le milieu économique. → Maintenir un réseau de proximité. → Positionner les entreprises dans leur rôle d'acteur économique socialement responsable. → Une réactivité des acteurs de l'emploi-insertion-formation aux besoins des entreprises. → Un essaimage de la réussite des femmes créatrices dans les quartiers propices au développement de l'initiative féminine. → Pérenniser les entreprises et donner une image valorisante de la dynamique des quartiers. → Encourager un retour vers les institutions publiques des personnes qui ne les côtoient pas ou qui s'en sont éloignées. → Mobiliser les dispositifs de façon ciblée et opportune. → Améliorer l'efficacité des outils à la main des acteurs du SPE. → Repérer plus rapidement des publics en recherche d'emploi et organiser une approche globale de tous les demandeurs d'emploi en difficultés sociales. → Ouvrir les dispositifs aux personnes en recherche d'emploi, non inscrites à Pôle Emploi et rompre l'isolement des demandeurs d'emploi nécessitant un soutien particulier. → La construction d'une offre de services publics coordonnée entre acteurs, adaptée aux besoins des habitants de quartiers, en lien avec les besoins du marché du travail. → Prévenir le risque de décrochage socioprofessionnel. → Mobiliser vers l'emploi et maintenir cette mobilisation sans attendre la levée de freins périphériques. → Favoriser la mobilité des résidents dans les quartiers, leur maîtrise de la langue française, leur accès aux modes de garde. → Etablir un diagnostic de l'offre d'accompagnement à la maîtrise de la langue française. → Garantir l'offre de service de la Plateforme Mobilité 63 et étudier le financement de son ouverture à d'autres publics. → Eviter une inscription dans le chômage de longue durée. → Permettre à 13% minimum de résidents dans les quartiers, d'intégrer un CAE en 2015. → Lutter contre le retrait du marché du travail de mères qui s'arrêtent temporairement pour élever leurs enfants, rendant leur retour sur ce marché plus difficile. → Prévenir les risques de récidive chez les détenus en préparant leur sortie, de sorte à éviter les sorties « sèches ». → Accorder une place importante au diagnostic, constitutif de la première étape de l'accompagnement. → Repérer rapidement les demandeurs d'emploi qui présentent un risque de chômage de longue durée. → Orienter dans les meilleurs délais les demandeurs d'emploi vers un accompagnement adapté. → Eviter de laisser les jeunes à la merci d'autres prises en charge que celle du service public de l'emploi. → Développer l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes (ni en emploi, ni en formation) exposés à un risque d'exclusion durable du marché du travail.
Cadre de vie et renouvellement urbain	→ Positionner l'intercommunalité pour réinterroger les solidarités à l'échelle intercommunale et permettre l'intégration des quartiers prioritaires dans la dynamique d'agglomération : enjeux de mixité sociale et urbaine, de vivre-ensemble à réinventer, de positionnement de l'équipe MOUS. → Clarifier d'une manière générale, les rôles respectifs de l'intercommunalité et des communes dans le pilotage, l'animation et l'évaluation du contrat de Ville et des politiques publiques et dispositifs afférents. → Mobiliser l'ensemble des partenaires en présence pour accroître la coordination et l'efficacité des politiques publiques conduites dans les quartiers, bien au-delà du triumvirat traditionnel : Conseil régional, Conseil général, bailleurs sociaux, chambres consulaires, CAF, CPAM, ARS, Pôle Emploi, etc. → Favoriser l'engagement de chacun des signataires du Contrat de ville à décliner les politiques publiques qu'il met en œuvre à l'échelle des quartiers prioritaires, en objectivant toute décision

	prise par des diagnostics précis (conduits, au moins partiellement, à l'échelle des quartiers prioritaires), pour assurer que leurs habitants ne sont pas « oubliés » par une politique publique ou qu'une réponse différenciée ne serait pas mieux à même de répondre aux difficultés qui leur sont propres. → Maintenir, au-delà de la phase d'élaboration et de signature du nouveau Contrat de ville, un haut niveau d'implication de chacun des partenaires au contrat, pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des engagements souscrits : orientations stratégiques, objectifs opérationnels et plans d'action. → Déterminer pour ce faire, quelles instances auront en charge d'assumer les fonctions de pilotage, de suivi, d'animation et d'évaluation du Contrat de ville et leurs modalités concrètes de fonctionnement → Mettre en place, au sein de la collectivité, un pilotage opérationnel fort pour gérer les interfaces entre des interventions relevant de responsables et de maîtres ouvrages multiples. Ce dispositif d'ingénierie (urbaine, OPC, sociale et économique) devra associer régulièrement, au sein de chaque institution, des référents permanents et rendre compte périodiquement aux instances de pilotage, de la politique conduite dans les quartiers (mobilisation du droit commun, des crédits spécifiques, des fonds européens, etc.). → Obtenir l'engagement des différents partenaires au contrat, de fournir périodiquement les données les concernant à l'observatoire des quartiers prioritaires (OQP) qui pourrait tenir à jour un tableau de bord de suivi du Contrat de ville et en rendre compte en COPIL. → Mettre en place une programmation concertée des crédits venant en soutien au tissu associatif de proximité : appel à projets unique, etc. → Mettre en place les conditions d'un cofinancement des projets soutenus, les crédits spécifiques de la politique de la ville n'ayant pas vocation à se substituer au droit commun, mais seulement à faire levier. → Identifier ce qui peut et doit désormais relever du droit commun (Etat, collectivités opératrices) et ce qui peut, doit continuer à être cofinancé dans le cadre de l'appel à projets annuel de politique de la ville.

Contribution des forums d'acteurs de Clermont-Ferrand et de Cournon d'Auvergne

Gouvernance et participation citoyenne	→ Favoriser la gestion urbaine de proximité, par la création de Conseil Citoyen à Vie Locale (CCVL). → Favoriser la présence sur le terrain des représentants de l'Etat et de la ville. → Assurer une cohérence institutionnelle (commune, département, Etat). → Instaurer un système plus souple et facilement appréhendable pour aider des associations bénévoles qui répondent aux appels à projets. → Associer et prendre en compte les avis des associations et des habitants dans les politiques publiques et les projets d'aménagement (les habitants à l'ensemble des étapes des projets d'aménagement, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques. → Associer les acteurs (professionnels, institutionnels, élus, etc.) à la gouvernance du Contrat de Ville.
Cohésion sociale	**Education** → Encadrer les jeunes et impliquer les familles dans leur éducation. → Encourager l'ambition et accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet de vie. **Santé** → Maintenir les services de la CPAM dans les quartiers. → Elargir l'offre de soin et favoriser le développement « d'équipes pluridisciplinaires » (Maison de la Santé, etc.). → Développer les moyens de prise en charge en gériatrie. → Améliorer la communication sur l'offre de services de soins dans les quartiers. **Services-équipements** → Optimiser les lieux de rencontres existants et, ou en créer de nouveaux. → Développer de la mixité fonctionnelle en amenant davantage de commerces, services et professionnels de santé. → Créer de nouveaux espaces publics (espaces verts, aires de jeux, etc.) et conserver les espaces publics de qualité déjà existants. → Créer un réseau d'acteurs et élaborer des actions communes visibles. → Identifier les différents types d'assistantes sociales que l'on peut trouver dans les quartiers → Renforcer et diversifier la communication (interne et externe) sur les projets, évènements organisés dans les quartiers (ex : Renforcer la communication sur les projets de la Maison des Citoyens). → Mettre en place une « formule » en termes de médiation combinant des médiateurs et des «grands frères» reconnus par les jeunes. → Renforcer les services publics pour accompagner les initiatives des habitants. **Animation de vie locale** → Renforcer l'animation de la vie locale par la coordination des associations en lien avec la Maison de quartier. → Développer les actions permettant de favoriser les liens intergénérationnels. → Développer des actions culturelles et sportives afin de fédérer les habitants. → Développer un réseau d'acteurs intervenant dans le champ culturel afin que des acteurs culturels extérieurs aux quartiers viennent et que les acteurs culturels des quartiers se déplacent dans d'autres territoires. → Passer par des interlocuteurs associatifs pour toucher un public plus large. → Mobiliser les associations pour développer des séjours pour les jeunes et les familles. **Difficultés sociales** → Développer la mixité sociale dans les quartiers. **Précarité-revenus** → Accompagnement social et professionnel. → Mise en réseau des partenaires. → Créer une structure de cohésion.

	→ Education. → Développement de l'épicerie solidaire. → Encadrement plus ciblé des crédits et dépenses superflues (éducation budgétaire). **Sécurité** → Remettre en place une police de proximité pour valoriser l'image de la police auprès des habitants.
Développement économique et emploi	**Activités économiques** → Construire des locaux commerciaux, et, ou transformer les locaux en rez-de-chaussée des immeubles d'habitation pour favoriser l'accueil d'activité et veiller ainsi à ce qu'ils soient adaptés aux besoins des commerces et des entreprises. → Maintenir les marchés existants qui favorisent l'activité économique et la vie dans les quartiers. → Créer une épicerie sociale et solidaire, avenue de la Margeride. → Développer de nouveaux marchés de produits locaux en fin de journée. → Accueillir de nouveaux commerces et services (salon de thé, bar-récréation, etc.). → Améliorer l'attractivité des quartiers pour les commerçants en lien avec les associations des commerçants. → Favoriser la « micro-économie ». → Promouvoir le potentiel des quartiers prioritaires auprès des entrepreneurs extérieurs. → Identifier les acteurs ayant pour mission d' « aller vers » les entreprises. → Accompagner les entrepreneurs dans la création d'entreprises, mais également « post-création ». → Ré-impliquer les syndicats et les fédérations d'employeurs et coordonner l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le champ du développement économique. → Préserver les aides fiscales des entreprises. → Attirer des entreprises « innovantes » qui donnent une image dynamique et jeune du quartier. → Inciter les entreprises à embaucher et former des jeunes du quartier. → Mieux communiquer dans le quartier et informer les jeunes des possibilités. **Emploi-insertion** → Rendre obligatoire les formations pendant une période de contrat aidé. → Mettre en place une réflexion sur l'emploi précaire au niveau de la Région, du Grand Clermont, des pays et de la future communauté. → Favoriser la mobilité (aide au financement du permis et information urbaine sur les échanges internationaux). → Poursuivre la révision de la carte scolaire afin d'introduire de la mixité sociale à l'école Lucie Aubrac. → Accompagner les jeunes vers l'emploi avant qu'ils ne quittent l'école (partenariats nécessaires). → « Aller vers » les habitants, afin de les accompagner pour qu'ils puissent devenir acteurs de leur vie. → Développer l'emploi public ainsi que les chantiers d'insertion. **Formation** → Développer et promouvoir l'apprentissage pour tous les publics. → Améliorer l'accès à l'information. → Faciliter l'accès aux formations, soit par la décentralisation de ces formations soit par la mise à disposition de moyens de transport autre que les transports en commun traditionnels (covoiturage, navette,…). → Créer un guichet unique pour centraliser les informations. → Accompagner les habitants des quartiers dans leur apprentissage de la maîtrise de la langue française et des nouvelles technologies. → Considérer la jeunesse comme étant capable de s'ouvrir à d'autres réalités que celles du territoire. → Dissocier qualification et emploi, afin que chaque jeune s'appuie sur ses goûts et capacités pour obtenir un diplôme, etc. et s'inscrire dans une logique de réussite.

Cadre de vie et renouvellement urbain	**<u>Mobilité</u>** → Améliorer la desserte en transports en commun (tramway, bus, etc.) et aménager des espaces de stationnement sécurisés ; → Observer les déplacements des habitants pour penser les voies piétonnes et leur sécurisation ; → Améliorer la signalisation dans les quartiers ; → Favoriser les modes de déplacements doux, notamment par la création de pistes cyclables. **<u>Gestion urbaine</u>** → Valoriser l'expertise d'usage des habitants ; → Favoriser l'ouverture des quartiers (Gerzat, Champratel, etc.) et créer des liens avec l'extérieur ; → Requalifier et reverdir les espaces publics, aménager des parvis devant les équipements ; → Construire des logements de meilleure qualité et des logements privés pour favoriser la mixité sociale ; → Développer les jardins collectifs afin de reverdir les quartiers et de créer du lien social entre les habitants ; → Mener une réflexion sur le manque de mixité sociale ; → Améliorer le cadre de vie des habitants par la réhabilitation des logements et par la préservation des copropriétés ; → Réhabiliter ou reconstruire les équipements sportifs qui en ont besoin, afin de gagner en attractivité ; → Continuer de développer la consultation citoyenne, en associant notamment les habitants à la construction des quartiers (ex : en amont d'un projet d'équipement pour réfléchir à son fonctionnement).

PARTIE 3 : Tables

Table des cartes

Carte 1 : Nouveaux quartiers de la politique de la ville de Clermont Ferrand 9
Carte 2 : Communes appartenant à Clermont Communauté 11
Carte 3: Cartographie du territoire de Clermont Communauté 13
Carte 4 : Répartition démographique de l'agglomération clermontoise 14
Carte 5 : Zones d'intervention prioritaires 20
Carte 6 : Territoire du SCOT du Grand Clermont 21
Carte 7 : Espaces de valorisation et de requalification urbaine prioritaires (EVRUP) 22
Carte 8 : Evolution du périmètre des QPV sur Clermont Communauté 29
Carte 9 : Evolution du périmètre sur le quartier Sud 30
Carte 10 : Evolution du périmètre sur le quartier de Fontaine du Bac 30
Carte 11 : Evolution du périmètre sur le quartier de la Gauthière 31
Carte 12 : Evolution du périmètre des quartiers Nord 31
Carte 13 : Evolution du périmètre sur le quartier Saint-Jacques nord 32
Carte 14 : Les quartiers appartenant à Clermont Communauté selon le niveau de fragilité 38
Carte 15 : Cartographie des quartiers Nord 43
Carte 16 : Cartographie du quartier de la Gauthière 43
Carte 17 : Cartographie du Quartier Saint-Jacques 44
Carte 18 : Cartographie du quartier de Fontaine du Bac 44
Carte 19 : Cartographie du quartier Sud 45
Carte 20 : Quartier Le Breuil-La Chapelle à Aulnat 81
Carte 21 : Quartier le Patural-les Pègues à Gerzat 83

Tables des tableaux

Tableau 1 : Données démographiques des communes concernées par la politique de la ville 11
Tableau 2 : Données clés sur les territoires de veille de Clermont-Communauté 36
Tableau 3 : Données de revenu de médian en 2011 37
Tableau 4 : Proportion des ménages occupant le parc social 39
Tableau 5 : Part des ménages ayant des ressources inférieurs à 30 % des plafonds HLM et occupants le parc social.....39
Tableau 6 : Répartition des personnes en fonction de leur situation professionnelle 40
Tableau 7 : Part des ménages seuls et des couples avec enfants.....40
Tableau 8 : Nombre d'allocataires CAF par quartier 41
Tableau 9 : Nombre et part des personnes couvertes.....41
Tableau 10 : Nombre et part de bénéficiaires du RSA.....42
Tableau 11: Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants.....46
Tableau 12 : Indicateurs comparatif du niveau de vie entre les ZUS de l'agglomération clermontoise et celle à l'échelle de la France 48
Tableau 13 : Données clés d'entreprises en 2012 54
Tableau 14 : Part des non diplômés par sexe dans la population des quartiers concernés par la politique de la ville.....55
Tableau 15 : Taux d'activité de la population des quartiers concernés par la politique de la ville par sexe en 2010 56
Tableau 16 : Taux de chômage de la population des quartiers concernés par la politique de la ville par sexe en 2010 56
Tableau 17 : Part des salariés à temps partiel par sexe en 2010.....57
Tableau 18 : Tableau de données sur les demandeurs d'emploi en 2013 58
Tableau 19 : Part des demandeurs d'emploi selon le sexe et la catégorie d'âge en 2013 58
Tableau 20 : Part des demandeurs d'emploi selon leur durée de chômage 59
Tableau 21 : Part des demandeurs d'emplois étrangers en 2013 60
Tableau 22 : Part des demandeurs d'emploi selon le niveau de qualification en 2013.....61
Tableau 23 : Part des ménages occupant le parc social.....67

Table des graphiques

Graphique 1 : Répartition de la population par tranche d'âge en 2011 34
Graphique 2: Radar de synthèse reprenant les principaux indicateurs concernant la situation sociale.....47
Graphique 3: Part des demandeurs d'emploi selon le sexe et l'âge en 2013.....59
Graphique 4: Part des demandeurs d'emploi selon leur durée de chômage.....60
Graphique 5 : Part des demandeurs d'emploi selon le niveau de qualification en 2013.....61
Graphique 6 : Part des ZUS dans les structures d'insertion en 2014 63





2015/2020

CONTRAT DE VILLE

AGGLOMERATION CLERMONTOISE

CAHIER II

Des enjeux aux projets

Le 4 décembre 2015

Sommaire

Propos liminaires : du diagnostic partagé au Contrat de ville 4

PARTIE 1 : Le Contrat de ville de Clermont Communauté : des enjeux aux projets 8

Propos liminaires : le processus de construction du Contrat de ville 9

1. Gouvernance et participation citoyenne 11
   - 1.1. Une gouvernance claire et simplifiée au service du contrat de ville 11
   - 1.2. Les enjeux 12
   - 1.3. Les axes stratégiques 12
   - 1.4. Les objectifs opérationnels 13
   - 1.5. Schéma de gouvernance du contrat de ville de Clermont Communauté 13
   - 1.6. Les différentes instances de ce nouveau schéma 14
   - 1.7. Arbre causal 16
   - 1.8. Fiches projets 17
2. Pilier : Cohésion sociale 29
   - 2.1. Les constats issus du diagnostic 29
   - 2.2. Les enjeux 30
   - 2.3. Les axes stratégiques 31
   - 2.4. Les objectifs opérationnels 32
   - 2.5. Arbre causal 34
   - 2.6. Fiches projets 36
3. Pilier : Développement économique et Emploi 77
   - 3.1. Les constats issus du diagnostic 77
   - 3.2. Les enjeux 78
   - 3.3. Les axes stratégiques 78
   - 3.4. Les objectifs opérationnels 79
   - 3.5. Arbre causal 80
   - 3.6. Fiches projets 81
4. Pilier : Cadre de vie et le renouvellement urbain 108
   - 4.1. Les enjeux 108
   - 4.2. Les axes stratégiques 108
   - 4.3. Les objectifs opérationnels 109
   - 4.4. Arbre causal 110
   - 4.5. Fiches projets 111

PARTIE 2 : Les enjeux et priorités à l'échelle des quartiers 125

1. La Gauthière (Quartier retenu en NPRU) 126
2. Les Vergnes (Quartier retenu en NPRU) 128
3. Saint-Jacques Nord (Quartier retenu en NPRU) 130
4. Champratel et Croix-de-Neyrat 132
5. Fontaine-du-Bac 133
6. Quartier Sud Cournon-d'Auvergne 134

PARTIE 3 : Annexes.....135

Annexe n°1 : Charte d'engagements réciproques..... 136

Annexe n°2 : Pistes d'actions identifiées par les acteurs (déclinaison par quartier) 137

Annexe n°3 : Application du droit commun par service – Ville de Clermont-Ferrand 154

Annexe n°4 : Liste des conventions interministérielles..... 164

Annexe n°5 : Liste des conventions entre les partenaires et les opérateurs 167

Annexe n°6 : Engagements souscrits par la Caisse des dépôts et consignations..... 169

Annexe n°7 : Conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB 170

Auvergne Habitat..... 170
Logidôme 182
Scic Habitat Auvergne et Bourbonnais 195
Ophis..... 202

Annexe n°8 : Modèle-type de maquette financière..... 211

Crédits photographiques : Université foraine – Ville de Clermont-Ferrand

Propos liminaires : du diagnostic partagé au Contrat de ville

Le territoire de Clermont Communauté est inscrit depuis de nombreuses années dans le champ de la politique de la ville et les différents acteurs en présence ont développé une réelle énergie pour proposer et mettre en œuvre des actions qui tentent de répondre au mieux aux besoins des quartiers et de leurs habitants. Cette dynamique initiée dans le cadre du précédent CUCS a permis de développer des actions dans les différents quartiers portés par différents acteurs (villes, associations, Conseil départemental, Bailleurs, etc.), dans une volonté d'améliorer la vie des habitants. Cependant, malgré ce réel investissement, le diagnostic partagé élaboré dans le cadre de l'élaboration du nouveau Contrat de ville met en évidence de manière criante, les difficultés lourdes et les fragilités fortes qui perdurent dans les différents quartiers prioritaires de l'Agglomération.

Ainsi, la réforme engagée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 invite à poursuivre les efforts engagés, en s'appuyant encore plus sur la transversalité des actions et des interventions. Il s'agit de faire le pari d'une nouvelle mobilisation concertée, impliquant l'ensemble des acteurs publics, associatifs et privés, au service d'un désenclavement renforcé des quartiers, afin que ceux-ci fassent partie intégrante de la ville. Les enjeux sont importants et l'investissement de chacun sera indispensable pour mettre en œuvre ce nouveau contrat de ville.

Les acteurs de terrain et les acteurs institutionnels ont exprimé, notamment au travers de leur mobilisation constante dans l'élaboration de ce contrat, une réelle volonté pour renforcer encore plus cette dynamique. Il s'agit cependant de mobiliser ces différentes énergies de manière concertée et cohérente, afin de mettre en œuvre les différents projets qui ont émergé, et qui doivent répondre aux enjeux prioritaires et axes stratégiques identifiés et partagés.

Ce nouveau contrat de ville s'appuiera donc sur quelques éléments forts et incontournables :

1. **Centrer l'action dans les quartiers prioritaires resserrés, mais inscrits dans un projet de territoire plus large**. La nouvelle géographie prioritaire a redéfini le nouveau périmètre des quartiers de Clermont Communauté. Ces nouvelles orientations amènent à concentrer de manière plus forte encore, les moyens et les actions à mettre en œuvre. Cependant, ce recentrage sur les quartiers les plus en difficulté ne doit pas occulter les fragilités que rencontrent d'autres secteurs du territoire (tels que les territoires de veille ou les territoires définis comme des zones fragiles par l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole dans le cadre du profil réalisé en 2013 sur la précarité dans l'agglomération clermontoise).

   Il est ainsi indispensable de penser et de construire un projet de territoire plus large, qui ait le souci d'inscrire les quartiers dans la ville toute entière et les villes dans un territoire plus vaste constitué par l'agglomération. Ainsi c'est bien un savant équilibre entre actions ciblées sur les quartiers prioritaires et projet de territoire plus large, auquel les acteurs sont amenés à participer.
2. **Positionner le droit commun comme prioritaire**. La volonté de mobiliser le droit commun n'est

pas nouvelle. De longue date, la politique de la ville a eu vocation d'être un levier de sa mobilisation dans les quartiers en difficultés. Cependant, les retours réguliers des acteurs de terrain mettent en évidence que ce processus reste complexe et inabouti.

Aussi, la loi Ville de 2014 consacre-t-elle le principe d'une mobilisation du droit commun en son article 6, en disposant qu'au-delà des crédits spécifiques, « *les contrats de ville fixent les moyens humains et financiers mobilisés au titre des politiques de droit commun* ».

La nouvelle politique de la ville, telle qu'elle s'élabore, a donc l'ambition d'aller plus loin en la matière, pour :

- territorialiser les politiques et objectifs du droit commun. C'est pour partie l'objet des conventions interministérielles qui visent à spécifier, caractériser et quantifier les objectifs à atteindre sur les quartiers en difficultés ;
- mieux organiser la complémentarité entre l'action du droit commun et les processus de développement social local qui sont à l'œuvre sur les quartiers ;
- instaurer des processus coopératifs entre les acteurs du droit commun et les acteurs locaux, dans les phases de diagnostic, de conduite de projet, d'évaluation, autour de projets « stratégiques » de développement des quartiers en politique de la Ville.

Cet enjeu de l'affectation prioritaire et de la territorialisation des moyens de droit commun dans les quartiers défavorisés sera au cœur des échanges qui vont être conduits entre les différents acteurs, notamment au sein des différents lieux de pilotage et de gouvernance.

Ces politiques de droit commun font référence aux politiques sectorielles des ministères, des collectivités, des institutions financées par les crédits qui dans la loi de finance ou dans les règlements ne sont pas affectés spécifiquement à la politique de la ville. En effet dès 2007 on pouvait relever «*qu'en droit, on considère que le droit commun est constitué d'un ensemble de règles ou de principes fondamentaux s'appliquant aux particuliers, ainsi qu'aux relations établies entre eux. Le droit commun envisage ainsi toutes les relations basiques pouvant exister entre les individus et leurs droits fondamentaux. Le législateur définit ainsi des règles de fonctionnement, des limites qui s'appliquent à tous de façon uniforme. En plus du droit commun, il existe des droits spécifiques qui portent sur des champs déterminés et sont traités par des juridictions d'exception. Il n'existe pas actuellement de définition définitive et partagée de ce qu'est le droit commun de l'Etat ou des autres collectivités en politique de la ville. Cette expression est apparue avec la mise en place de contractualisations et de politiques thématiques territorialisées qui ont généré des financements spécifiques (comme des juridictions d'exception). Par opposition, le droit commun est donc entendu comme ce qui relève de politiques qui ne se rattachent pas à une contractualisation particulière, ni soumises à des restrictions d'application à un territoire donné ou à une population prioritaire. On peut donc considérer que le droit commun est ce qui est « commun » à toute la population »*[1].

Huit ans après, cet enjeu d'identification reste d'actualité et l'accompagnement des acteurs dans la politique de la ville est sans doute un élément déterminant pour parvenir à faire « bouger les lignes » et réussir finalement à mobiliser de manière fine et adaptée les politiques de droit commun, dans l'intérêt des habitants de ces quartiers, car l'enjeu essentiel, comme le rappelle le sociologue Thomas Kirsbaum,

[1] Note de problématique et de méthode pour la mobilisation du droit commun dans le cadre du projet et des programmes d'actions des CUCS - ARGOS, DIV, novembre 2007.

est bien de *« permettre un accès équitable des habitants des quartiers populaires aux ressources de l'ensemble de la ville et pas seulement aux équipements et services de proximité[2] »*.

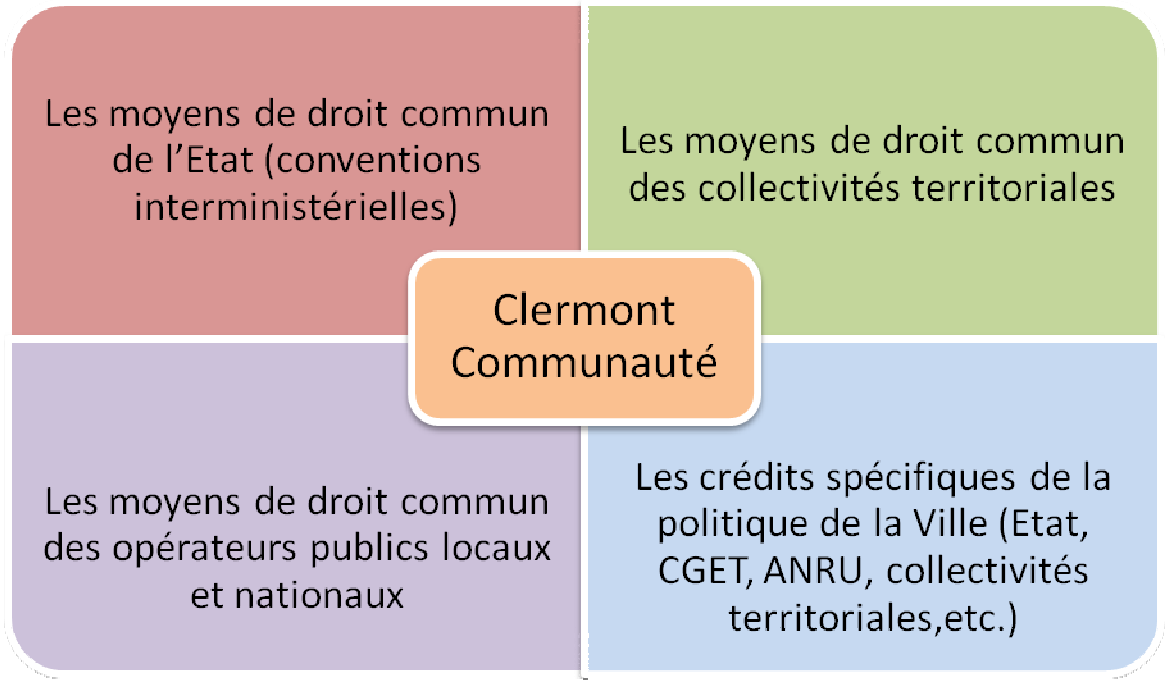
3. **Un pilotage concerté et d'agglomération. La nouvelle loi insiste sur la place que doit jouer** l'EPCI dans le pilotage et la conduite du nouveau contrat de ville. C'est un enjeu majeur qui se pose donc pour Clermont Communauté. En effet, historiquement, ce sont les villes du territoire qui étaient en charge des contrats de ville, puis des CUCS. C'est donc dans ces collectivités que se sont construits, pas à pas, l'expertise, les partenariats et le pilotage des plans d'actions. A présent, c'est Clermont Communauté qui doit prendre cette place. Il y a donc nécessité de travailler de manière concertée ce passage de relais. Les élus des communes impliquées (principalement Cournon-d'Auvergne et Clermont-Ferrand) et de l'Agglomération sont donc dans l'obligation de trouver ensemble une nouvelle manière de fonctionner, pour que cette disposition de la loi puisse se mettre en œuvre de manière constructive sur le territoire. C'est à partir de ce socle politique partagé, que les techniciens des différentes entités pourront décliner et conduire le travail pendant la durée du contrat de ville. Les communes, du fait de leur proximité avec les habitants et les projets quotidiens, resteront bien entendu des acteurs incontournables dans la réflexion et la mise en œuvre opérationnelle. Le schéma de gouvernance de ce nouveau contrat construit de manière concertée entre les principaux acteurs doit permettre de conduire cette nouvelle dynamique.

4. **L'implication impulsée dans le processus d'élaboration, des différents acteurs est un facteur majeur de réussite de la déclinaison opérationnelle du contrat**. Celle-ci sera en effet simplifiée, car construite à partir d'enjeux et d'axes stratégiques construits et partagés dans les différents temps de travail, qui ont été proposés tout au long du processus (forums, réunions thématiques, comités de pilotage, …). Ces temps forts ont permis de construire les orientations et les projets, en s'appuyant sur les expertises et apports de chacun. Ce travail d'élaboration a par ailleurs été enrichi d'apports complémentaires tels que les ***« Regards de l'Etat sur les quartiers prioritaires de l'agglomération clermontoise »[3],*** les contributions écrites d'associations, mais aussi des bailleurs. Ce travail de construction collective doit ainsi permettre de renforcer tout au long de la durée de ce contrat, la nécessaire articulation entre les différents piliers du contrat de ville, enjeu fort pour la mise en œuvre de ce contrat, dans le respect du principe central de la loi de 2014. En effet, on le sait, les enjeux de rénovation urbaine prennent très vite une place importante dans les débats qui animent les acteurs. C'est en effet une part très visible de l'action publique qui engage des budgets très lourds pour les collectivités. Cependant, si cette question est importante, elle ne doit pas faire oublier les autres enjeux de cohésion sociale et de développement économique, dans les quartiers politique de la ville. En effet, comme le diagnostic a pu le mettre en lumière, la situation des habitants de ces quartiers est plus difficile (niveau de revenus faible, accès à la formation et l'emploi plus complexe, accès à la santé et aux soins, etc.). C'est donc bien sur tous ces facteurs qu'il faut agir de manière conjointe, pour donner une réelle chance aux habitants des quartiers d'accéder à une vie meilleure et prendre ainsi toute leur place dans le développement de la société, en étant considérés comme une réelle ressource pour le territoire et non pas comme une charge.

[2] In la gazette des Communes – 07/07/2014- dossier « Banlieues : la nouvelle politique de la ville répond-elle aux attentes des professionnels ? »
[3] Document Préfecture du Puy-de-Dôme, janvier 2015.

Ce cahier II est le résultat de ce travail d'élaboration collective, inscrit dans le partage préalable du diagnostic (**cahier I**). Au regard des forces et faiblesses du territoire mais aussi des menaces et opportunités[4] qui ont pu être mises en lumière, des enjeux et des axes à investir (à l'échelle de l'agglomération, mais aussi à l'échelle de chaque quartier prioritaire inscrit en politique de la ville) ont pu être retenus et validés par le comité de pilotage. C'est fort de ce socle partagé que des fiches projets ont pu être construites. Elles seront le support à une déclinaison plus fine en actions construites et mises en œuvre, dans les quartiers entre 2016 et 2020.

Afin de décliner le plan d'actions du Contrat de ville de Clermont Communauté pour la période 2015-2020, l'agglomération et l'ensemble de ses partenaires pourront ainsi mobiliser différents moyens :



Les différentes parties de ce cahier déclinent de manière détaillée les éléments forts du contrat de ville 2015-2020, en commençant par **le dispositif de gouvernance** du contrat. En effet, l'ensemble des acteurs mobilisés et en premier lieu les principaux signataires du contrat, se sont accordés pour considérer que la gouvernance devait être un élément central de ce nouveau contrat. C'est en effet à partir d'un travail d'animation et de portage partagé, que les différentes actions en direction des quartiers pourront prendre toute leur force. Il s'agit en effet que chacun se sente totalement concerné et impliqué pendant toute la durée du contrat. C'est un gage fort de réussite et de déclinaison positive des différentes fiches projets présentées dans ce cahier. Ces fiches sont la traduction concrète des objectifs opérationnels déclinés des enjeux et axes stratégiques retenus. L'arbre causal présenté en est la traduction schématisée, reprenant de manière approfondie les articulations entre les différents éléments. Enfin rappelons que ces éléments s'inscrivent dans quatre priorités transversales **: la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et les valeurs de la république et citoyenneté**.

[4] Les forces et les faiblesses du territoire correspondent aux éléments fragilisants ou leviers repérés, à l'intérieur du système d'acteurs. Les menaces et les opportunités correspondent aux éléments extérieurs au système clermontois pouvant avoir un impact (crise économique, lois, etc.). (Cf. matrice AFOM Cahier I Contrat de ville).

PARTIE 1 : Le Contrat de ville de Clermont Communauté : des enjeux aux projets

Propos liminaires : le processus de construction du Contrat de ville

Dans le respect de la philosophie de la loi, le processus d'élaboration du contrat de ville a mis en œuvre des étapes de travail complémentaires et associant les acteurs, de différentes manières :



Ce processus a permis d'élaborer un arbre causal, reprenant de manière complète et articulée les éléments clefs du contrat de ville et présenté ci-après (Cf. page suivante)

Piliers	Enjeux	Axes stratégiques
Gouvernance & Participation citoyenne	La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun	Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
		Mobiliser les habitants et associations dans la vie des quartiers et renouveler les pratiques
	L'implication des habitants dans le développement et l'attractivité de leurs quartiers	Partager l'observation et la connaissance des quartiers
		S'appuyer sur le droit commun et les services publics, portés par les différents acteurs pour définir un plan d'actions cohérent et partagé s'appuyant sur une complémentarité des acteurs, des actions et dispositifs portés dans les QPV
Développement économique & Emploi	Le passage d'une situation de fragilisation à une situation d'employabilité (notamment pour les femmes, les jeunes et les séniors)	Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques des différents acteurs et créer une dynamique en faveur des publics des quartiers
		Aller vers et mobiliser les demandeurs d'emplois des quartiersprioritaires et les acteurs de proximité
	L'insertion des publics des quartiers dans les processus/dispositifs existants (insertion par l'économie, accompagnement, alternance,...)	Renforcer et développer l'intégration des habitants des QPV dans les dispositifs d'accompagnement
		Renforcer les dispositifs de médiation socio-économiques (IAE, clauses sociales, ZFU, ...)
	La qualification et l'adaptation des compétences des habitants aux évolutions du marché du travail	Développer les parcours d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi (IAE, etc.)
		Développer une politique d'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises (soutien post et ante création, utilisation des dispositifs existants : ZFU)
	Le maintien et l'installation de services, d'entreprises et de commerces dans les quartiers prioritaires, source de développement global du quartier	Renforcer les liens avec les entreprises présentes dans les quartiers ou en création pour les impliquer dans le projet du territoire et du quartier
		Développer et soutenir des projets plus larges en lien avec les entreprises du territoire (innovation, ouverture, formation, etc.)
	L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)	Pérénniser et soutenir l'installation des commerces dans les QPV
		Développer l'accessibilité entre les quartiers prioritaires et les zones d'emploi
Cohésion sociale	La lutte contre la délinquance et l'insécurité	Permettre à chacun de se déplacer dans l'agglomération
		Proposer des orientations de diversification de la population dans les QPV, en favorisant l'accès de nouvelles familles au sein des QPV et la mobilité des familles vivant dans les QPV vers d'autres quartiers de la ville et de l'agglomération
	L'accès aux soins et l'accompagnement des publics très précaires	Développer une politique globale de prévention et de lutte contre la délinquance (inscription des jeunes dans des projets d'utilité sociale,reprise de formation, accompagnement socio-éducatif, TIG) / CISPD
	L'accès aux services et aux droits	Développer un accompagnement adapté des publics éloignés des soins (travail sur les représentations, les peurs, les reprises de contact avec les lieux de soins, ...)
	L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, ...)	Inscrire les jeunes dans une dynamique positive d'accès à la culture, à la formation et rendre les enfants et les jeunes, acteurs de leur quartier et de leur ville
		Développer l'attractivité des équipements existants sur les QPV (espaces publics, salles sportives, commerces, ...) / ouverture des quartiers sur l'extérieur
	La cohérence d'actions et le maintien de la viabilité du tissu associatif	S'appuyer sur les acteurs et les actions locales pour renforcer le sentiment d'utilité sociale et d'appartenance au territoire, à la société (clubs sportifs, actions culturelles, ESS, etc.)
		Développer une ingénierie sociale mutualisée par quartier afin d'encourager l'expérimentation et l'innovation
Cadre de vie & Renouvellement urbain	L'intégration des quartiers QPV dans la politique de l'agglomération et des communes (éviter leur relégation, rattachement des quartiers au reste du territoire : désenclavement, accessibilité, équilibre territorial ...)	Favoriser le lien social et le vivre ensemble
		Accompagner les parents fragilisés par leur situation sociale, de santé, économique et permettre aux familles de tendre vers davantage d'autonomie
	Le pilotage d'une politique patrimoniale articulée à une politique sociale	Repenser le projet de développement de chaque quartier, le resituer dans la politique d'agglomération, en articulation avec les différentes politiques publiques
		Mettre en oeuvre le renouvellement urbain en lien avec le développement économique(Prise en compte des besoins pour favoriser l'installation d'entrepreneurs)
	La finalisation des actions du premier projet de rénovation urbaine et l'élaboration d'un plan d'actions pour le NPNRU 2	Penser la rénovation urbaine en lien avec la cohésion sociale (accès aux équipements et aux services, co-construction des projets urbains avec les habitants, etc.)
		Définir une politique de mixité sociale à l'échelle de l'agglomération (Mise en ordre des loyers, poursuite du travail de production des logements abordables)

Priorités transversales

Jeunesse-Valeurs de la République et Citoyenneté
Egalité Femmes - Hommes
Lutter contre les discriminations-Egalité

Objectifs opérationnels

- 4 objectifs opérationnels (cf. p16)
- 7 objectifs opérationnels (cf. p 81)
- 12 objectifs opérationnels (cf. p 34-35)
- 6 objectifs opérationnels (cf. p 111)

1. Gouvernance et participation citoyenne

De la qualité du dispositif de gouvernance dépendra en grande partie la réussite de la mise en œuvre de ce nouveau contrat de ville. Les différents acteurs impliqués s'accordent à penser qu'il est indispensable que ce dispositif soit partagé et porté par l'ensemble des signataires. C'est en effet grâce à une bonne articulation entre les différentes instances de pilotage au niveau de l'agglomération d'une part mais aussi de la cohérence et de la complémentarité des interventions dans les quartiers d'autre part, que les actions seront adaptées aux problématiques repérées, s'appuyant prioritairement sur le droit commun qui pourra ainsi être mieux valorisé et déployé.

1.1. Une gouvernance claire et simplifiée au service du contrat de ville

Le travail d'élaboration partagée de ce nouveau contrat de ville s'est appuyé sur une participation active et réelle des acteurs du territoire, soucieux de mettre en œuvre des projets cohérents au service des différents quartiers politique de la ville. Il s'agit donc à présent de « transformer l'essai » en poursuivant l'effort de concertation et de collaboration engagé, afin de proposer un pilotage fort, identifiable et ayant le souci de conduire un projet intégré (articulant les différents piliers du contrat) et associant l'ensemble des acteurs impliqués de longue date dans les différents projets du territoire (CUCS 2007-2014, GUP). Cependant, il est aujourd'hui important de prendre en compte les nouvelles données de ce contrat de ville qui de fait amène à réfléchir la gouvernance d'une manière nouvelle :

- **le portage du contrat** doit aujourd'hui être de la responsabilité de Clermont Communauté. En effet la notion même de projet intégré rappelle que la politique de la ville vient s'inscrire dans le projet de territoire de l'ensemble de l'agglomération. Il n'en demeure pas moins, que l'expertise et l'expérience des communes associées (principalement Clermont-Ferrand et Cournon-d'Auvergne) seront requises et devront prendre toute leur place dans le pilotage de ce nouveau contrat de ville. Un des enjeux de cette nouvelle gouvernance sera donc de travailler sur la nouvelle répartition des responsabilités entre l'Agglomération d'une part et les villes d'autre part.
- **l'élargissement possible** des signataires à des partenaires tels que la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat, Pôle Emploi, la Caisse d'allocations familiales, la Caisse primaire d'assurance maladie, etc, est un élément important à prendre en compte. En effet, ces acteurs ont une expérience de terrain importante et pourront apporter une expertise intéressante et enrichissante dans le pilotage de ce nouveau contrat.
- **la participation des citoyens à l'élaboration**, au suivi et à l'évaluation du contrat de ville est institutionnalisée par la loi. Localement, la dynamique participative est riche et devra être poursuivie. La mise en œuvre des Conseils citoyens de la vie locale (CCVL) à Clermont-Ferrand est un atout important à prendre en compte, pour construire les nouveaux conseils citoyens créés par la loi de 2014. De son côté Cournon-d'Auvergne a mis en route une démarche pour construire cette nouvelle instance.

C'est donc dans ce contexte dynamique et novateur, que les différents acteurs impliqués ont identifié des éléments incontournables à prendre en compte pour construire un dispositif de gouvernance pérenne et adapté à la réalité du territoire :

- Une recherche de cohérence entre les 3 piliers, pour soutenir le sens du projet intégré
- Le renforcement d'une vision partagée du contrat de ville
- Une attention particulière apportée à l'articulation des 3 dimensions complémentaires : agglomération, villes et quartiers
- Un souci commun de renforcer la participation réelle des habitants
- Une volonté de coordination des acteurs de terrains
- Un souci de cohérence des actions portées par les différents acteurs, sur le terrain
- Une organisation lisible et efficace
- Une nécessaire réactivité-régulation technique et territoriale

1.2. Les enjeux

- **Enjeu n°1** : La coordination des acteurs, afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun.

- **Enjeu n°2** : l'implication des habitants dans le développement et l'attractivité de leurs quartiers.

1.3. Les axes stratégiques



- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille.

- Mobiliser les habitants et associations dans la vie des quartiers et renouveler les pratiques.

- Partager l'observation et la connaissance des quartiers.

- S'appuyer sur le droit commun et les services publics, portés par les différents acteurs pour définir un plan d'actions cohérent et partagé, s'appuyant sur une complémentarité des acteurs, des actions et des dispositifs portés dans les QPV.

1.4. Les objectifs opérationnels

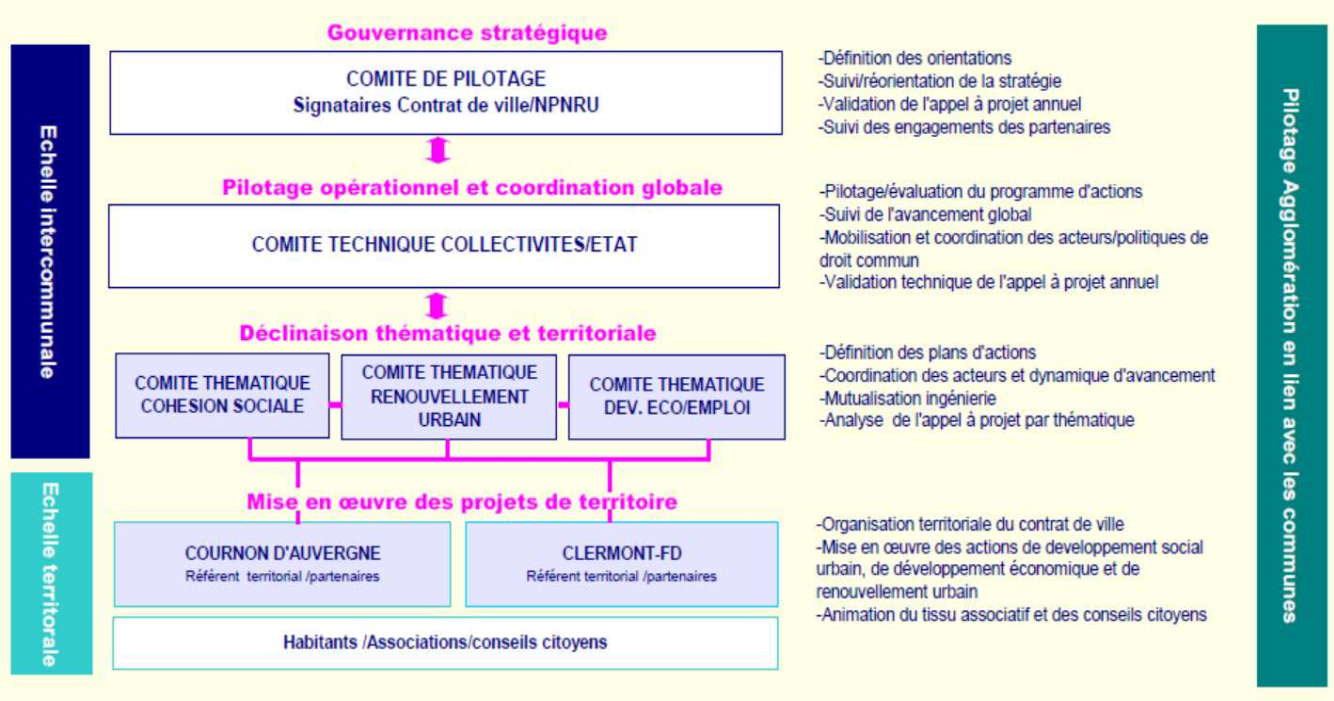
→ Faire évoluer l'Observatoire de l'Agence d'Urbanisme en observatoire territorial sur les QPV et les territoires en veille
(Toutes thématiques, tout indicateurs).

→ Evaluer et suivre les actions du Contrat de Ville
(Systématiser la production d'indicateurs attestant de la mobilisation des différents dispositifs et mesure à destination des habitants par chaque partenaire, porteur de projet, etc.).

→ Développer la prise en compte des capacités et des compétences des habitants dans la construction des quartiers
(Actions Université-Foraine, les CCVL, mise en place d'ateliers de concertation, d'échanges et d'information, création de relais).

→ Mettre en place et animer le dispositif de gouvernance du Contrat de Ville.

1.5. Schéma de gouvernance du contrat de ville de Clermont Communauté



1.6. Les différentes instances de ce nouveau schéma

La proposition de gouvernance qui a été retenue doit permettre :

- un pilotage politique et technique au plus haut niveau, tant au niveau des collectivités concernées, que des services déconcentrés de l'Etat
- une articulation cohérente entre les 2 niveaux de pilotage et de gouvernance : échelle intercommunale et l'échelle territoriale
- la mobilisation des acteurs et des dispositifs de droit commun (Pôle emploi, CAF, Chambres consulaires, etc.) ;
- la présence et l'accompagnement des habitants dans les instances de pilotage.

1.6.1. Le comité de pilotage (COPIL)

Le Comité de pilotage réunira l'ensemble des parties signataires et des principaux partenaires stratégiques du Contrat de ville, à savoir :

- L'Etat
- Clermont Communauté
- Les villes de Clermont-Ferrand et de Cournon-d'Auvergne
- Les villes placées en territoire de veille (Aulnat et Gerzat)
- La Région
- Le Département
- Le Rectorat
- L'A.R.S.
- Des représentants des conseils citoyens (deux au minimum par quartier)
- La Caisse des dépôts et Consignations
- La Chambre de commerce et d'industrie
- La Chambre des métiers et de l'artisanat
- Pôle Emploi
- La C.A.F.
- La C.P.A.M.
- Les bailleurs sociaux (Auvergne Habitat, Ophis, Logidôme, SCIC Habitat)
- Le Procureur de la République
- L'autorité organisatrice des transports en commun (S.M.T.C.).

Il est coprésidé par le Président de Clermont Communauté et le Préfet.

Véritable instance politique, il sera l'instance de gouvernance stratégique du contrat de ville et sera principalement en charge de :

- la définition des orientations
- du suivi des orientations et de la stratégie
- la validation de l'appel à projets annuel
- du suivi des engagements des acteurs

Périodicité de réunion : à définir (au moins deux fois par an, dont une pour la tenue du comité de programmation)

1.6.2. Le comité technique collectivités / État

Véritable pilote opérationnel du contrat de ville (suivi opérationnel du NPRU et préparation du comité de programmation) ce comité aura en charge le pilotage et l'évaluation du programme d'actions soutenu par les travaux de l'Observatoire de la Politique de la Ville (porté par l'Agence d'Urbanisme) à travers notamment la consolidation des indicateurs de suivi et de résultat. Il est le garant de la cohérence et de la transversalité du contrat et sera un lieu de partage d'informations. Il veillera à la bonne coordination des politiques de droit commun.

Périodicité de réunion : à définir (base trimestrielle, soit 3 à 4 réunions par an)

1.6.3. Les comités thématiques

La déclinaison opérationnelle ne pourra être effective que si elle est animée par les acteurs impliqués quotidiennement sur le terrain. Il est donc indispensable de favoriser un travail ciblé autour des 3 piliers du contrat de ville, afin **de définir les plans d'actions**, **de coordonner les acteurs** et **de définir une ingénierie mutualisée** efficace et au plus près des besoins. Les comités thématiques, s'appuyant sur les expériences et instances ayant existé précédemment dans le cadre du CUCS, auront ainsi la responsabilité d'animer cette dynamique partenariale réunissant les acteurs impliqués dans les différentes politiques de droit commun et/ ou porteurs de dispositifs spécifiques et thématiques (cohésion sociale, renouvellement urbain et développement économique et emploi). Les réflexions et les propositions issues de ces comités auront pour ambition de nourrir à la fois le travail du comité technique mais aussi le travail mis en œuvre à l'échelle territoriale et porté par les référents politique de la ville mis en place dans les QPV.

1.6.5. Le travail territorial

Une équipe territoriale sera mise en place dans chaque quartier prioritaire. Elle rassemblera les acteurs de proximité et donnera toute leur place aux habitants, en intégrant plusieurs membres du conseil citoyen du quartier. Cette instance souple et réunissant principalement les partenaires locaux (délégué du préfet concernant l'Etat, etc.) et le référent territorial politique de la ville désigné veillera notamment à la mise en œuvre d'une organisation territoriale adaptée aux réalités du QPV, permettant de décliner les orientations et les actions du contrat de ville dans ses différents territoires. Elle sera en lien régulier avec le tissu associatif et les conseils citoyens afin de construire une cohérence d'actions.

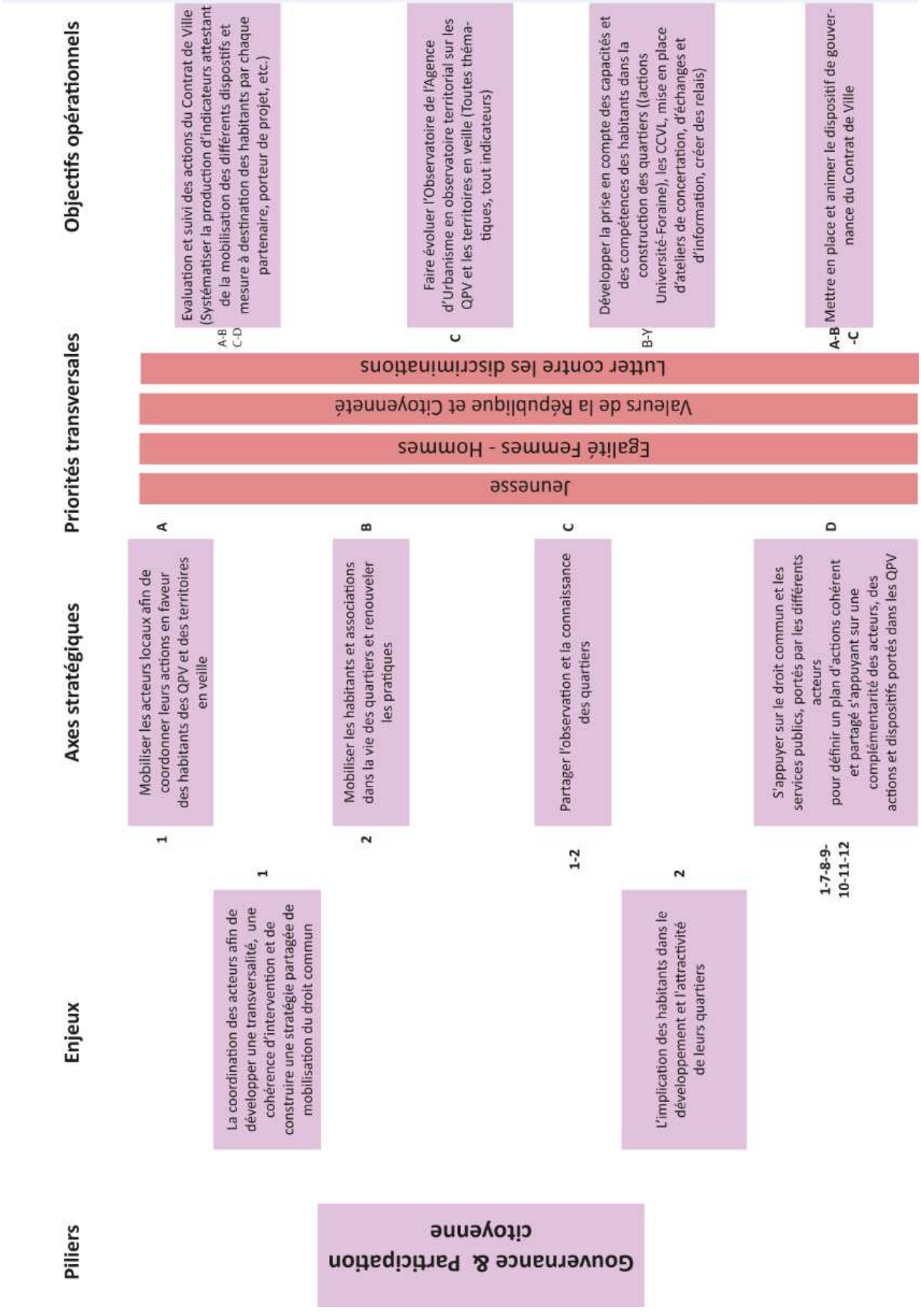
1.6.6. Les Conseils citoyens

Acteurs rendus incontournables par la loi de 2014, les Conseils citoyens mis en place dans les QPV seront des interlocuteurs importants dans toutes les strates de gouvernance et de pilotage du contrat de ville : *« La participation des conseils citoyens aux contrats de ville doit être conçue de manière transversale »*[5].

Ils seront ainsi bien impliqués dans les instances de gouvernance et de suivi du contrat (COPIL et COTECH), que dans le travail initié dans les différents QPV. Leur fonctionnement autonome leur permettra d'être consultés et intégrés dans la construction des actions mises en œuvre sur le terrain.

[5] Extrait du cadre de référence sur les conseils citoyens.

1.7. Arbre causal



1.8. Fiches projets

Evaluer et suivre les actions du Contrat de Ville

Contexte

L'évaluation est complètement intégrée dans le contrat de ville. Elle s'appuie d'une part, sur le suivi de la stratégie et des actions mises en œuvre dans ce cadre et d'autre part, sur une observation fine des territoires de la politique de la ville.
Elle sera conduite de deux manières complémentaires :

1. Pendant toute la durée du contrat, une attention particulière sera portée sur deux aspects importants :
    a. La mobilisation du « droit commun » au service des quartiers de la politique de la ville et ses effets,
    b. L'évolution des éléments d' « ambiance » des quartiers qui peuvent être différents d'un quartier à l'autre et qui seront révélateurs d'évolution par exemple de la cohésion sociale, du développement économique et de l'emploi, de la sécurité,…

Cette évaluation chemin faisant aura notamment pour objectif de faciliter une réorientation ou des inflexions du contrat pendant sa durée.

2. En fonction des données fournies par les tableaux de bord des données de suivi et d'observation, le comité de pilotage pourra passer commande d'évaluations spécifiques ayant pour objectif de comprendre les causes de phénomènes constatés par le dispositif de suivi et d'observation.

Le parti pris est que tout ne peut être évalué dans le contrat, des priorités seront donc définies par le comité de pilotage.

Ce dispositif repose donc sur :

- La mise en œuvre **d'un dispositif de suivi à 3 niveaux** (suivi physico-financier, suivi des orientations stratégiques du contrat, suivi des résultats des actions)
- Une **observation régulière** de l'évolution des quartiers (cf. fiche projet ci-dessous)

Il doit mobiliser l'ensemble des signataires pour la production des données nécessaires au suivi, à l'observation et in fine à l'évaluation et les habitants eux-mêmes acteurs et bénéficiaires des actions conduites.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'implication des habitants dans le développement et l'attractivité de leurs quartiers

Axes stratégiques

- Partager l'observation et la connaissance des quartiers
- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires de veille
- Mobiliser les habitants et associations dans la vie des quartiers et renouveler les pratiques
- S'appuyer sur le droit commun et les services publics, portés par les différents acteurs pour définir un plan d'actions cohérent et partagé s'appuyant sur une complémentarité des acteurs, des actions et dispositifs portés dans les QPV

Priorité(s) d'intervention

- Apprécier la réalité de la mobilisation des moyens de droit commun sur les quartiers et ses effets produits, les blocages éventuels
- Apprécier la contribution des actions à l'atteinte des objectifs du contrat
- Identifier les causes pouvant expliquer certaines évolutions constatées des quartiers
- Associer les acteurs du contrat de ville y compris les habitants des QPV au suivi et à l'évaluation

Résultats attendus	Indicateurs
• Mesurer les évolutions dans les QPV et évaluer leurs causes • Evaluer l'impact de la mise en contrat de ville sur la mobilisation du droit commun et l'évolution des indicateurs d'ambiance des quartiers • Faire évoluer les moyens et les actions conduites	• Production de tableaux de bord de suivi et d'observation • Réalisation d'enquêtes, d'entretiens au service de l'évaluation • Réalisation d'évaluations pilotées par le comité de pilotage

Public(s) visé(s)	Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)
• Signataires du contrat de ville • Opérateurs locaux • Habitants des QPV	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions signataires

Exemples d'actions en cours	Exemples d'actions à développer
• Observatoire des quartiers	• Création d'une grille d'évaluation des actions • Mise en place d'indicateurs de résultat des actions et de la stratégie • Mise en place de tableaux de bord d'observation et de suivi • Création d'un groupe de suivi évaluatif par pilier afin d'assurer un suivi des actions et proposer des objectifs d'évaluation • Association des habitants à la production des évaluations • Un temps dédié à l'analyse des données de suivi et d'observation lors de chaque comité de pilotage

Pilote(s)

Clermont Communauté

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Les villes de Clermont-Ferrand et de Cournon-d'Auvergne • Les villes placées en territoire de veille (Aulnat et Gerzat) • CCAS • Conseil Départemental • Conseil Régional	• DDCS • Délégué du Préfet • DIRECCTE • DDT • CAF • CPAM • Caisse des dépôts et Consignations • DSDEN • Rectorat • ARS • Procureur de la République • DDSP • DRAC • DRJSCS • Pôle Emploi	• Mission locale • CAP Emploi • CIO • Tissu associatif • Habitants / représentants Conseils citoyens • Bailleurs sociaux (Auvergne Habitat, Ophis, Logidôme, SCIC Habitat) • Agence d'Urbanisme Clermont Métropole • Chambre de commerce et d'industrie • Chambre de métiers et de l'artisanat • SMTC

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
X	X	X	X

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative	X	Jeunesse	X
Santé	X	Lutte contre les discriminations	X
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance	X	Egalité Femmes-Hommes	X
Habitat et cadre de vie	X		
Développement économique	X	Valeurs de la République et citoyenneté	X
Emploi et Insertion	X		

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	• **Convention cadre entre le Ministère délégué à la Ville, l'Association des Communautés Urbaines de France et l'Association des Maires de Grandes Villes de France** Les objectifs : • Mettre en place et animer un dispositif pérenne de pilotage et d'évaluation de la mise en œuvre du contrat de ville, à travers des équipes qualifiées ad hoc et des observatoires locaux positionnés à l'échelon intercommunal • Promouvoir la légitimité et la transversalité des équipes chargées de la politique de la ville par un positionnement approprié dans l'organigramme des services municipaux et intercommunaux. L'objectif est de sortir d'une approche spécifique cantonnée au seul traitement des quartiers dits difficiles et d'envisager le territoire de manière plus large, en insérant les zones en difficultés dans une dynamique de flux et d'opportunités. • Intensifier leur coopération avec les services déconcentrés des différents ministères concernés par la politique de la ville : logement et égalité des territoires, éducation nationale, emploi, santé publique et intérieur, etc. • **Convention cadre entre le Ministère délégué à la Ville, l'Association des Maires de France** Les objectifs : • Afin de mesurer la réalisation de ces objectifs, le Ministère délégué à la Ville et l'AMF s'engagent à formaliser, en lien notamment avec le futur observatoire national de la politique de la ville, des méthodes de suivi et d'évaluation de la pertinence et de la qualité de l'offre de services aux publics permettant d'évaluer et de chiffrer les progrès effectués sur les territoires entre la signature et l'échéance des contrats de ville.

Mettre en place et animer le dispositif de gouvernance du Contrat de Ville

Contexte

De la qualité du dispositif de gouvernance dépendra en grande partie la réussite de la mise en œuvre de ce nouveau contrat de ville. Les différents acteurs impliqués s'accordent à penser qu'il est indispensable que ce dispositif doit être partagé et porté par l'ensemble des signataires. C'est en effet grâce à une bonne articulation entre les différentes instances de pilotage au niveau de l'agglomération d'une part mais aussi de la cohérence et de la complémentarité des interventions dans les quartiers d'autre part, que les actions seront adaptées aux problématiques repérées s'appuyant prioritairement sur le droit commun qui pourra ainsi être mieux valorisé et déployé

Le dispositif de gouvernance veillera également à définir une place claire aux habitants des quartiers prioritaires.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'implication des habitants dans le développement et l'attractivité de leurs quartiers

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires de veille
- Mobiliser les habitants et associations dans la vie des quartiers et renouveler les pratiques
- S'appuyer sur le droit commun et les services publics, portés par les différents acteurs pour définir un plan d'actions cohérent et partagé s'appuyant sur une complémentarité des acteurs, des actions et dispositifs portés dans les QPV

Priorité(s) d'intervention

- Mise en œuvre d'un comité de pilotage de suivi du contrat de ville
- Mise en place des groupes thématiques destinés à suivre le contrat de ville et les actions mises en place
- Amélioration du partage de l'information entre les acteurs afin de connaître les priorités de chacun

Résultats attendus	Indicateurs
• Mise en place des instances de gouvernance pérennes • Identification partagée du droit commun mobilisé dans les QPV • Mise en œuvre d'actions adaptées déclinées des fiches projets	• Nombre d'actions adaptés des fiches projets mises en place • Taux de représentation des habitants, des acteurs locaux et des associations dans les QPV et les territoires de veille
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Les signataires du contrat de ville • Les acteurs des quartiers • Les habitants membres des conseils citoyens	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer**
•	• Mise en œuvre du schéma de gouvernance validé dans le cadre du contrat de ville

Pilote(s)

Clermont Communauté

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Les communes concernées • CCAS • Conseil départemental • Conseil régional	• DDCS • Délégué du Préfet • DIRECCTE • DDT • CAF • Pôle Emploi • DSDEN • Rectorat • CPAM • DDSP • DRAC	• Les associations de quartiers • Les conseils citoyens • Agence d'urbanisme • Chambres consulaires • SMTC • Bailleurs • Missions locales

	Etat • DRJSCS • Caisse des dépôts et consignations • ARS • Procureur de la République			
	Délai de mise en œuvre			
Immédiatement	**Court terme**		**Moyen terme**	**Long terme**
X				

Thématiques visées		**Prise en compte des priorités transversales**	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative	**X**	Jeunesse	**X**
Santé	**X**	Lutte contre les discriminations	**X**
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance	**X**	Egalité Femmes-Hommes	**X**
Habitat et cadre de vie	**X**		
Développement économique	**X**	Valeurs de la République et citoyenneté	**X**
Emploi et Insertion	**X**		

Focus sur le droit commun
(Conventions partenariales et interministérielles)

Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV.

Convention cadre entre le Ministère délégué à la Ville, l'Association des Communautés Urbaines de France et l'Association des Maires de Grandes Villes de France

Les objectifs :

- Mettre en place et animer un dispositif pérenne de pilotage et d'évaluation de la mise en œuvre du contrat de ville, à travers des équipes qualifiées ad hoc et des observatoires locaux positionnés à l'échelon intercommunal
- Promouvoir la légitimité et la transversalité des équipes chargées de la politique de la ville par un positionnement approprié dans l'organigramme des services municipaux et intercommunaux. L'objectif est de sortir d'une approche spécifique cantonnée au seul traitement des quartiers dits difficiles et d'envisager le territoire de manière plus large, en insérant les zones en difficultés dans une dynamique de flux et d'opportunités.
- Renforcer le poids de la politique de la ville dans leur gouvernance, en systématisant au sein des agglomérations urbaines concernées, la désignation d'un(e) vice-présidente(e) en charge de la politique de la ville
- Intensifier leur coopération avec les services déconcentrés des différents ministères concernés par la politique de la ville : logement et égalité des territoires, éducation nationale, emploi, santé publique et intérieur, etc.

	<u>Convention cadre entre le Ministère délégué à la Ville, l'Association des Maires de France</u> Les objectifs : • Afin de mesurer la réalisation de ces objectifs, le Ministère délégué à la Ville et l'AMF s'engagent à formaliser, en lien notamment avec le futur observatoire national de la politique de la ville, des méthodes de suivi et d'évaluation de la pertinence et de la qualité de l'offre de services aux publics permettant d'évaluer et de chiffrer les progrès effectués sur les territoires entre la signature et l'échéance des contrats de ville. • Participer à la mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville : mise en place d'un groupe de travail « politique de la ville » au sein de sa commission des villes et des territoires urbains, organisation de journées, de rencontres, éventuellement d'ateliers spécifiques à l'occasion du Congrès des Maires et soutien à des séances de formation en 2014 et 2015 à destination de ses membres. **<u>Convention cadre entre le Ministère délégué à la Ville, l'Association des Communautés de France</u>** Les objectifs : • Assurer la coordination du contrat de ville à l'échelle de l'agglomération en lien avec l'ensemble des parties prenantes afin notamment d'évaluer la mise en œuvre de la politique de la ville dans le territoire intercommunal et les enjeux de cohésion sociale et urbaine pour les quartiers prioritaires, en s'intéressant particulièrement aux disparités sociales et territoriales des agglomérations.

Faire évoluer l'Observatoire de l'Agence d'Urbanisme en observatoire territorial

Contexte

Dans une logique de pilotage global du contrat de ville, l'observation du territoire est primordiale. Cette démarche sera développée à partir du travail déjà engagé par l'observatoire de l'agence d'urbanisme. En effet, depuis 2008, l'observatoire des quartiers prioritaires (OQP) produit des indicateurs et des analyses sur les quartiers (publications de tableaux de bord) en les resituant à l'échelle de l'agglomération (atlas des quartiers de l'agglomération). Ces outils quantitatifs ont constitué une première approche, essentielle à la connaissance des quartiers prioritaires. L'outil doit désormais s'adapter au nouveau contrat de ville affirmant le lien social-urbain et s'articuler avec les différentes dimensions du projet d'agglomération.

Il s'agira ainsi de s'appuyer sur le travail déjà engagé, pour le consolider et le développer dans une logique d'observation territoriale globale, prenant en considération l'ensemble des thématiques en œuvre dans le contrat de ville d'une part et permettant d'autre part de renforcer la volonté d'intégration des quartiers prioritaires au sein du territoire de l'agglomération.

Les actions mises en œuvre doivent ainsi prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'implication des habitants dans le développement et l'attractivité de leurs quartiers

Axes stratégiques

- Partager l'observation et la connaissance des quartiers *(faire de l'observatoire l'outil de connaissance, inscrit, lisible et partagé, de l'ensemble des partenaires, y compris du citoyen, du contrat de ville)*

Priorité(s) d'intervention

- Conforter une observation multi-échelle, à la fois sur les quartiers politique de la ville, les territoires de veille et sur l'ensemble de l'agglomération
- Développer et proposer de nouvelles méthodologies visant à mieux connaître les dynamiques en œuvre et le pouls social des quartiers
- Consolider le réseau d'acteurs (élargissement du multi-partenariat) et élargir les analyses à l'ensemble des thématiques

Résultats attendus	Indicateurs
• Objectiver la connaissance • Produire des diagnostics partagés • Construire une vision partagée des quartiers QPV • Favoriser le développement d'actions concertées et complémentaires	• Suivi d'indicateurs thématiques (socio- démographique, emploi, activité, ressources, habitat et cadre de vie, santé, éducation, sécurité publique,...) • Prise en compte d'indicateurs listés dans le Contrat de Ville, préconisés par l'ANRU et la FNAU (NPNRU), souhaités par les partenaires (comités techniques)
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Les signataires du contrat de ville (élus et techniciens)	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer**
• Tableaux de bord • Atlas de l'agglomération	• Réalisation de 2 baromètres des quartiers (2016 ; 2019): ▪ Mesure d'indicateurs d'attractivité, de mixité sociale, et de diversité fonctionnelle. ▪ Réalisation d'enquêtes sociologiques visant à alimenter les structures d'ingénierie ▪ Analyse des dynamiques par des études de flux (mobilités résidentielles, domicile-travail, scolaires). Qui sont les nouveaux entrants ? Qui part ? • Réalisation d'un bilan à mi-parcours (2018) • Organisation d'une à deux conférences de l'observatoire sociale • Reconduction Tableaux de bord et Atlas de l'agglomération

<table>
<tr><td colspan="3">Pilote(s)
Clermont-Communauté, en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole</td></tr>
<tr><td>Collectivités
Communes de Clermont – Ferrand et Cournon d'Auvergne
CCAS
Conseil Départemental
Conseil Régional</td><td>Etat
DDCS
DDT
DIRECCTE
DDSP
DSDEN
DRJSCS
DRAC
Rectorat
ARS
Pôle Emploi
CAF
CPAM
Caisse des dépôts et consignations
Délégué du Préfet
Procureur de la République</td><td>Acteurs associés
Missions locales
Bailleurs sociaux
SMTC
Compagnies consulaires
Représentants des conseils citoyens</td></tr>
</table>

Délai de mise en œuvre			
Immédiatement	**Court terme**	**Moyen terme**	**Long terme**
	X	**X**	**X**

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative	**X**	Jeunesse	**X**
Santé	**X**	Lutte contre les discriminations	**X**
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance	**X**	Egalité Femmes-Hommes	**X**
Habitat et cadre de vie	**X**		
Développement économique	**X**	Valeurs de la République et citoyenneté	**X**
Emploi et Insertion	**X**		

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV. **<u>Convention cadre entre le Ministère délégué à la Ville, l'Association des Communautés Urbaines de France et l'Association des Maires de Grandes Villes de France</u>** Les objectifs : • Mettre en place et animer un dispositif pérenne de pilotage et d'évaluation de la mise en œuvre du contrat de ville, à travers des équipes qualifiées ad hoc et des observatoires locaux positionnés à l'échelon intercommunal.

Développer la prise en compte des capacités et des compétences des habitants dans la construction des quartiers

Contexte

Le diagnostic partagé a permis de mettre en exergue l'existence de plusieurs instances, démarches et outils en œuvre par les acteurs du territoire dans la construction des quartiers (présence d'administrateurs locataires dans les conseils d'administration et les commissions d'attribution de logements, conseils citoyens de la vie locale, conseils de concertation locative, etc.). Malgré une mobilisation importante des instances, outils participatifs, on note une faible représentativité des habitants (tant en nombre qu'en diversité de profil).

Cette faible représentativité peut même aboutir dans certains cas à des décalages (en matière d'attentes et de besoins) avec la majorité des habitants, ce qui constitue une véritable difficulté en termes de gestion, de concertation et de réponses aux besoins et attentes des habitants pour les acteurs locaux.

La dynamique impulsée par la nouvelle loi de politique de la ville insiste sur la nécessaire mobilisation des différents acteurs locaux et la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants, en renforçant notamment l'implication des habitants, dans la construction, le pilotage et l'évaluation des projets qui les concernent (limitant ainsi les décalages constatés). La prise en compte des capacités et des compétences des habitants dans la construction des quartiers passe ainsi par l'élaboration d'un travail d'écoute, de partage et de montée en compétences. Il importe donc de définir un cadre permettant la prise en compte des habitants dans la construction des quartiers tout en évitant les frustrations, en communiquant de façon simple et en mobilisant largement et durablement l'ensemble des habitants.

Les actions mises en œuvre devront ainsi prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- L'implication des habitants dans le développement et l'attractivité de leurs quartiers
- L'intégration des quartiers QPV dans la politique de l'agglomération et des communes (éviter leur relégation, rattachement des quartiers au reste du territoire : désenclavement, accessibilité, équilibre territorial, etc.)

Axes stratégiques

- Mobiliser les habitants et associations dans la vie des quartiers et renouveler les pratiques
- Repenser le projet de développement de chaque quartier, le resituer dans la politique d'agglomération, en articulation avec les différentes politiques publiques (habitat public et privé, déplacement, social, etc.)

Priorités d'intervention

- Sensibilisation des acteurs locaux et des élus au sens de la participation citoyenne
- Formation des habitants à la démarche participative
- Donner la parole aux habitants, quant à leur avenir, intimement lié à l'avenir de leur quartier
- Réinterroger la stratégie d'intervention du fonds de participation pour les habitants sur Clermont-Ferrand et envisager sa mise en place sur Cournon-d'Auvergne

Résultats attendus	Indicateurs
• Participation pérenne des habitants dans les instances de concertation ; • Mobilisation des habitants avec un profil « diversifié » (étrangers, personnes âgées, jeunes, femmes, etc.) dans les démarches et instances participatives ; • Renforcement des compétences des habitants pour participer au pilotage.	• Nombre de personnes participantes aux instances et démarches de concertation (données sexuées, par tranche d'âge, par lieux d'habitation) ; • Taux «de rotation» dans les instances ; • Taux de représentation des différents profils d'habitants dans les instances et démarches participatives ; • Part des moins de 30 ans dans les instances participatives.
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Habitants des quartiers	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions

Exemples d'actions en cours	Exemples d'actions à développer
• Administrateurs locataires dans les conseils d'administration et les commissions d'attribution de logements ; • Conseils citoyens de la vie locale (Clermont-Ferrand) ; • Conseils de concertation locative (Bailleurs) ; • concertation dans le cadre des programmes de réhabilitation et résidentialisation • Association des représentants de locataires dans la Maîtrise d'œuvre Sociale des Hauts de Chanturgue (PARQ ADSEA, CLCV, MK Expertise, FS-CONSEIL) • Etats Généraux de la Culture (Clermont-Ferrand) ; • Accompagnement des initiatives habitants (DDSU) ; • « Intégration des femmes immigrées » (Solidarité femmes immigrées) ; • Action et concertation en direction des jeunes et des adultes (Comité de quartier La Plaine – Les Vergnes) ; • Actions Université Foraine ; • Réseau Femmes : mise en œuvre de marches exploratoires de femmes sur tous les quartiers de la ville ; • Mise en place d'un groupe d'habitants sur W.Churchill pour favoriser l'expression d'un projet collectif.	• Représentation des conseils citoyens dans le comité de pilotage du contrat de ville ; • Développement d'outils de communication sur les démarches et instances de concertation ; • Développement d'outils numériques pour la concertation des jeunes ; • Développement de démarches de recueil de la parole individuelle des habitants ; • Diversification des modalités d'implication des habitants (diagnostic en marchant, marches exploratoires, ateliers urbains, formations …) ; • Création de formation permettant aux acteurs locaux de diversifier les formes/démarches de participation ; • Mise en place d'un réseau des acteurs locaux dédiés à la concertation et à la participation (Ateliers réflexion sur la participation) ; • Intégration des bailleurs dans les conseils citoyens afin qu'ils soient parties prenantes de la vie des quartiers ; • Co-organisation des instances, démarches de participation avec les associations ancrées dans les quartiers ; • Création d'un conseil d'enfants de quartier afin d'impliquer dès le plus jeune âge, les enfants dans les démarches de participation ; • Création d'un extranet, lien direct entre les habitants et les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville ; • Mise en œuvre d'une ingénierie sociale mutualisée ; • Mise en place d'un atelier « mémoire et avenir » fondé sur la pratique de la photographie ; • Formation à la photographie par des professionnels ; • Création d'expositions photographiques valorisant l'expression des habitants • Mise en œuvre des plans de lutte contre les discriminations, lutte contre le racisme et l'antisémitisme et en faveur de l'égalité Femmes-Hommes

Pilote(s)

Villes de Clermont-Ferrand et de Cournon-d'Auvergne

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Clermont Communauté • Conseil Départemental • CCAS	• Délégué du Préfet • Direction Départementale de la Cohésion Sociale • CAF	• Tissu associatif (Conseils Citoyens, Association Consommation Logement et cadre de vie, etc.) • Bailleurs • Centres sociaux

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
X	X	X	

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative	**X**	Jeunesse	**X**
Santé	**X**	Lutte contre les discriminations	**X**
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance	**X**	Egalité Femmes-Hommes	**X**
Habitat et cadre de vie	**X**		
Développement économique	**X**	Valeurs de la République et citoyenneté	**X**
Emploi et Insertion	**X**		

Focus sur le droit commun
(Conventions partenariales et interministérielles)

Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans les QPV.

Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine - Article 1 et Article 7

Article 1

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.
Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.[…] Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation**.**
Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

Article 7

Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.
Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville.
Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.
Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.
Dans ce cadre, l'Etat apporte son concours à leur fonctionnement.
Le représentant de l'Etat dans le département, après consultation du maire et du président de l'établissement public de coopération intercommunale concerné, reconnaît la composition du conseil citoyen et accorde, si besoin est, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen.
Les contrats de ville définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation. Le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence.

	<u>Convention cadre entre l'Etat et l'Assemblée des Départements de France</u> Les objectifs : • La participation des habitants et le renforcement de la démocratie locale constituent un axe « historique » de la politique de la ville, concrétisé à travers un certain nombre de dispositifs. La présente convention engage les signataires à promouvoir ce type d'initiatives sur les quartiers prioritaires, tant elles sont indispensables à l'appropriation par les habitants des projets qui les concernent et l'amélioration de leur qualité de vie. **<u>Convention cadre entre le Ministère délégué à la Ville et l'Association des Villes et Banlieues de France</u>** Les engagements : • La politique de la ville est depuis sa création reconnue pour sa capacité d'innovation. Sa réforme doit être l'occasion de concrétiser son ambition première : remettre l'habitant au cœur des politiques publiques • Le ministère délégué à la Ville et Ville & Banlieue s'engagent à faire de l'intervention citoyenne un enjeu décisif de la réforme de la politique de la ville, convaincus ensemble que renforcer le pouvoir d'agir des habitants est la condition première du rétablissement de l'égalité républicaine dans ces quartiers. • Le ministère délégué à la Ville et les élus de Ville & Banlieue s'engagent à mettre en place une méthodologie d'association des habitants à chaque étape de la construction du contrat de ville. Cette association se traduira notamment par la mise en place de conseils de citoyens, associant également les acteurs de quartiers, notamment les habitants et les associations. Elle se traduira également par le renforcement de la co-construction des prochains programmes de renouvellement urbain par les habitants. Des maisons de projet, espaces de participation dédiés, seront créés pour répondre à cette exigence. **<u>Convention cadre entre le Ministère délégué à la Ville et l'Association des Maires de France</u>** Les engagements : • Mobiliser les maires et les présidents de communautés pour qu'ils organisent, en lien avec le préfet, la concertation autour de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ville, en s'appuyant sur les constats et les besoins exprimés par les habitants fassent du contrat de ville un instrument global au service de la cohésion sociale et urbaine du territoire et qu'ils mobilisent également leurs politiques communales et intercommunales, de droit commun sur les quartiers prioritaires.

2. Pilier : Cohésion sociale

Comme a pu le montrer le diagnostic partagé, les habitants des quartiers prioritaires rencontrent de nombreuses difficultés qui, cumulées, fragilisent de manière importante leur inclusion sociale et professionnelle (accès compliqué à l'emploi, niveau de formation faible, niveau de revenu peu élevé, problèmes de santé cumulés, etc.). Agir sur les différents freins qui limitent la construction d'un projet de vie favorable, est un enjeu important du contrat de ville. Il s'agira en effet de proposer des actions adaptées et concertées, d'accompagnement social et professionnel, permettant aux habitants de reprendre toute leur place au sein de leur quartier, de la ville et de l'agglomération.

2.1. Les constats issus du diagnostic

	Caractéristiques démographiques	Niveaux de vie	Autres (Santé, sécurité, etc.)
Quartiers Nord	• Poids des couples avec enfants dans le parc social le + élevé des NQPV (1 ménage sur 3) • Champratel : indice de jeunesse et part d'étrangers les + élevés	• Part la + élevée de ménages en situation de grande précarité parmi les occupants du parc social (46% contre 40% dans l'ensemble des NQPV) • Part la + élevée d'allocataires de minimas sociaux (44%)	• Problématique de sécurité importante sur Les Vergnes (quartier concerné par une Zone de Sécurité Prioritaire)
La Gauthière	• Part la + élevée de familles monoparentales (27%) • Taux le + élevé de jeunes parmi les occupants du parc social (42% - de 25 ans)	• Revenu médian le + faible après Saint Jacques nord • 2ème taux le + élevé de bénéficiaires de minimas sociaux (41%)	• Bonne animation de la vie locale
Saint-Jacques nord	• Indice de jeunesse le + faible de tous les NQPV • Forte représentation des ménages composés d'une personne seule dans le parc social (1 ménage sur 2) • Taux le + élevé de familles monoparentales (24%) après La Gauthière (27%)	• 2ème taux le + élevé de ménages en situation de grande précarité parmi les occupants du parc social (44% contre 40% dans l'ensemble des NQPV) • Taux le + élevé de familles monoparentales (24%) après La Gauthière (27%)	• Problématique de sécurité (Quartier concerné par une Zone de Sécurité Prioritaire)
Fontaine du Bac	• Le 2ème indice de jeunesse le plus fort après Champratel • Part de familles monoparentales parmi les plus faibles à Fontaine du Bac (19%) • Poids élevé de personnes seules dans le parc social (45% contre 40% dans les NQPV)	• Les revenus médians les + élevés • La plus faible part de ménages en situation de grande précarité parmi les occupants du parc social (28% et 29% contre 40% dans les NQPV)	• Densité de médecins généralistes la + faible
Quartier Sud Cournon-d'Auvergne	• Part de population étrangère la + faible • Indice de jeunesse le plus bas de tous les NQPV		• Densité de médecins généralistes la + élevée • Problématique de la sécurité dans le quartier Sud avec la mise en place d'un CLSPD et d'une médiation à Cournon d'Auvergne

2.2. Les enjeux

Les constats établis dans le diagnostic ont permis de faire émerger les enjeux ci-dessous. Ces enjeux sont également ceux identifiés par l'Etat.

- **Enjeu n°1 :** L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV
  [Lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale]
- **Enjeu n°2 :** La lutte contre la délinquance et l'insécurité.
- **Enjeu n°3 :** L'accès aux soins et l'accompagnement des publics très précaires.
- **Enjeu n°4 :** L'accès aux services et aux droits.
- **Enjeu n°5 :** L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.).
- **Enjeu n°6 :** La cohérence d'actions et le maintien de la viabilité du tissu associatif.

2.3. Les axes stratégiques

- Permettre à chacun de se déplacer dans l'agglomération.
- Proposer des orientations de diversification de la population dans les QPV, en favorisant l'accès de nouvelles familles au sein des QPV et la mobilité des familles vivant dans les QPV vers d'autres quartiers de la ville et de l'agglomération.
- Développer une politique globale de prévention et de lutte contre la délinquance [(Inscription des jeunes dans des projets d'utilité sociale, reprise de formation, accompagnement socio-éducatif, TIG) / CISPD].
- Développer un accompagnement adapté des publics éloignés des soins. (Travail sur les représentations, les peurs, les reprises de contact avec les lieux de soins, etc.).
- Inscrire les jeunes dans une dynamique positive d'accès à la culture, à la formation et rendre les enfants et les jeunes, acteurs de leur quartier et de leur ville.
- Développer l'attractivité des équipements existants sur les QPV (espaces publics, salles sportives, commerces, etc.) / ouverture des quartiers sur l'extérieur.
- S'appuyer sur les acteurs et les actions locales pour renforcer le sentiment d'utilité sociale et d'appartenance au territoire, à la société (clubs sportifs, actions culturelles, ESS, services civiques, etc.).
- Développer une ingénierie sociale mutualisée par quartier afin d'encourager l'expérimentation et l'innovation.
- Favoriser le lien social et le vivre ensemble.
- Accompagner les parents fragilisés par leur situation sociale, de santé, économique et permettre aux familles de tendre vers davantage d'autonomie.

2.4. Les objectifs opérationnels

→ Favoriser les pratiques sportives, culturelles et de loisirs
(Pérennisation des postes d'adultes-relais dans les quartiers, éducateurs sportifs, etc.).

→ Favoriser la diffusion culturelle dans les quartiers
(Favoriser la présence d'artistes dans les quartiers : résidence(s) d'artistes, programmation de spectacles via l'espace Mandela, créer un évènement national avec acteurs locaux et habitants).

→ Favoriser l'intégration et l'engagement citoyens dans les quartiers de tous ses habitants, dans le respect des valeurs républicaines et des principes de laïcité, et en prévention des phénomènes communautaires et de radicalisation.

→ Accompagner et soutenir les associations pour développer des projets en direction des quartiers
(Développement des compétences des bénévoles et des élus, cibler les outils de soutien à la vie associative, accompagner et travailler avec les associations locales à des projets communs au sein des équipements).

→ Renforcer la lisibilité des dispositifs et des politiques éducatifs
(Connaissance des dispositifs de formation, renforcement des complémentarités, développement de l'engagement des jeunes, visibilité des dispositifs éducatifs participant à la lutte contre le décrochage scolaire, développer le volet lutte contre le décrochage scolaire du PRE, articuler des actions éducatives dans les différents temps de l'enfant, etc.).

→ Renforcer les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité
(Développer le volet soutien à la parentalité du PRE, etc.).

→ Renforcer et améliorer la cohérence et l'articulation des dispositifs et actions d'accompagnement, de promotion de la santé et d'accès aux soins
[Contrat Local de Santé, stratégie d'implantation de l'offre médicale, développement du groupe précarité, sensibilisation des médecins traitants aux problématiques de précarité (prise en compte de la CMU, etc.), création d'un conseil local de santé mentale, maintien et développement des actions des Ateliers Santé-Ville, promotion de la santé dans le secteur de la petite enfance, renforcer l'équipe mobile précarité/psychiatrie, mettre en place des référents santé au sein de toutes les structures, faire connaître le relais santé, mettre en place un programme de prévention des addictions, former les acteurs de terrains sur les problématiques de santé, etc.].

→ Renforcer une politique partagée de prévention et de lutte contre la délinquance afin d'améliorer la qualité de vie dans les QPV
[Favoriser la proximité des services de Police et la collaboration avec les autres acteurs des quartiers, construire un regard commun sur la délinquance des mineurs, renforcer et élargir le partenariat de la PJJ dans le cadre de l'exercice des mesures de réparation ordonnées par le parquet et le juge des enfants, dispositifs de sécurité passive (vidéo protection, etc.), dispositif interbailleurs de suivi des troubles à la tranquillité publique (O2T), etc.].

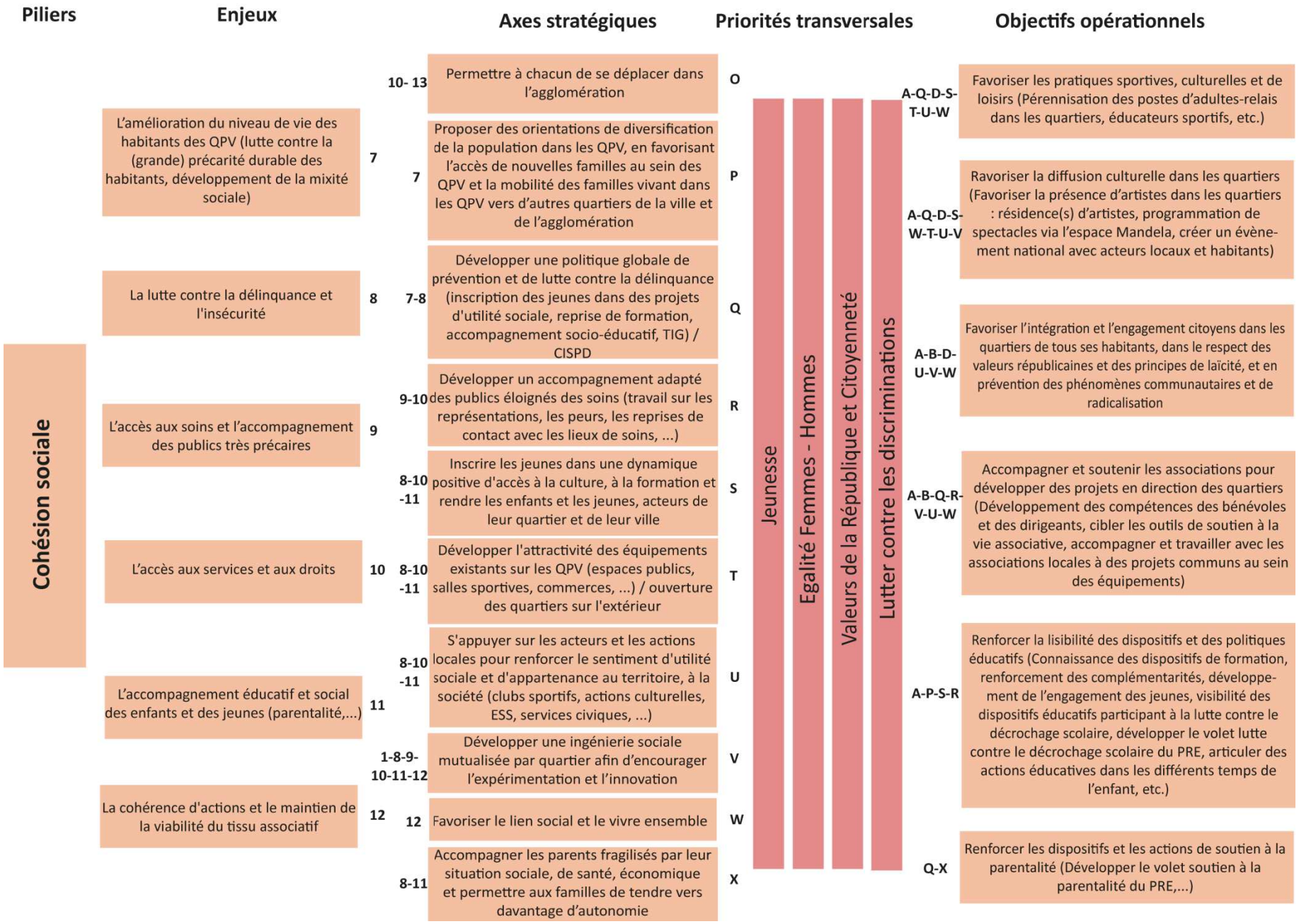
→ Maintenir et développer la présence de structures et de personnel de proximité
(Création de guichets uniques, pérennisation du réseau inter-partenarial dans les Maisons de quartier, maintien de l'accueil de services publics dans les espaces des centres sociaux, mise à disposition de locaux pour les bailleurs, développement de la présence d'éducateurs, ADSEA 63 : accompagner les publics les plus précaires vers le droit commun, développer une ingénierie sociale mutualisée).

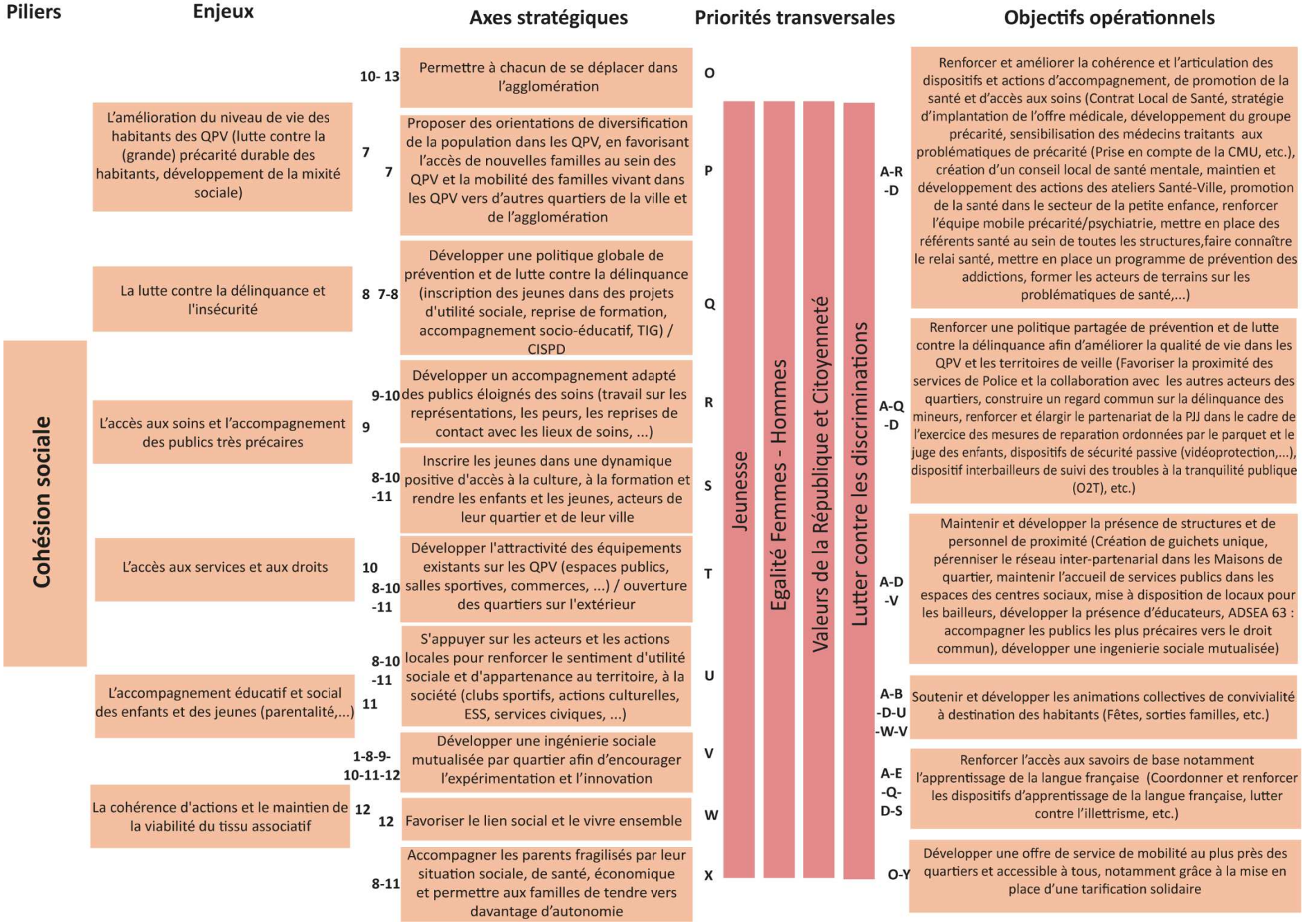
→ Soutenir et développer les animations collectives de convivialité à destination des habitants (Fêtes, sorties familles, etc.).

→ Renforcer l'accès aux savoirs de base notamment l'apprentissage de la langue française (Coordonner et renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française, lutter contre l'illettrisme, etc.).

→ Développer une offre de service de mobilité au plus près des quartiers et accessible à tous, notamment grâce à la mise en place d'une tarification solidaire.

2.5. Arbre causal




Piliers
Enjeux
Axes stratégiques
Priorités transversales
Objectifs opérationnels
Cohésion sociale
L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)
La lutte contre la délinquance et l'insécurité
L'accès aux soins et l'accompagnement des publics très précaires
L'accès aux services et aux droits
L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité,...)
La cohérence d'actions et le maintien de la viabilité du tissu associatif
10- 13
Permettre à chacun de se déplacer dans l'agglomération
7
7
Proposer des orientations de diversification de la population dans les QPV, en favorisant l'accès de nouvelles familles au sein des QPV et la mobilité des familles vivant dans les QPV vers d'autres quartiers de la ville et de l'agglomération
8 7-8
Développer une politique globale de prévention et de lutte contre la délinquance (inscription des jeunes dans des projets d'utilité sociale, reprise de formation, accompagnement socio-éducatif, TIG) / CISPD
9-10
9
Développer un accompagnement adapté des publics éloignés des soins (travail sur les représentations, les peurs, les reprises de contact avec les lieux de soins, ...)
8-10 -11
Inscrire les jeunes dans une dynamique positive d'accès à la culture, à la formation et rendre les enfants et les jeunes, acteurs de leur quartier et de leur ville
10
8-10 -11
Développer l'attractivité des équipements existants sur les QPV (espaces publics, salles sportives, commerces, ...) / ouverture des quartiers sur l'extérieur
8-10 -11
11
S'appuyer sur les acteurs et les actions locales pour renforcer le sentiment d'utilité sociale et d'appartenance au territoire, à la société (clubs sportifs, actions culturelles, ESS, services civiques, ...)
1-8-9- 10-11-12
Développer une ingénierie sociale mutualisée par quartier afin d'encourager l'expérimentation et l'innovation
12
12
Favoriser le lien social et le vivre ensemble
8-11
Accompagner les parents fragilisés par leur situation sociale, de santé, économique et permettre aux familles de tendre vers davantage d'autonomie
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Jeunesse
Egalité Femmes - Hommes
Valeurs de la République et Citoyenneté
Lutter contre les discriminations
A-R -D
Renforcer et améliorer la cohérence et l'articulation des dispositifs et actions d'accompagnement, de promotion de la santé et d'accès aux soins (Contrat Local de Santé, stratégie d'implantation de l'offre médicale, développement du groupe précarité, sensibilisation des médecins traitants aux problématiques de précarité (Prise en compte de la CMU, etc.), création d'un conseil local de santé mentale, maintien et développement des actions des ateliers Santé-Ville, promotion de la santé dans le secteur de la petite enfance, renforcer l'équipe mobile précarité/psychiatrie, mettre en place des référents santé au sein de toutes les structures,faire connaître le relai santé, mettre en place un programme de prévention des addictions, former les acteurs de terrains sur les problématiques de santé,...)
A-Q -D
Renforcer une politique partagée de prévention et de lutte contre la délinquance afin d'améliorer la qualité de vie dans les QPV et les territoires de veille (Favoriser la proximité des services de Police et la collaboration avec les autres acteurs des quartiers, construire un regard commun sur la délinquance des mineurs, renforcer et élargir le partenariat de la PJJ dans le cadre de l'exercice des mesures de reparation ordonnées par le parquet et le juge des enfants, dispositifs de sécurité passive (vidéoprotection,...), dispositif interbailleurs de suivi des troubles à la tranquilité publique (O2T), etc.)
A-D -V
Maintenir et développer la présence de structures et de personnel de proximité (Création de guichets unique, pérenniser le réseau inter-partenarial dans les Maisons de quartier, maintenir l'accueil de services publics dans les espaces des centres sociaux, mise à disposition de locaux pour les bailleurs, développer la présence d'éducateurs, ADSEA 63 : accompagner les publics les plus précaires vers le droit commun), développer une ingenierie sociale mutualisée)
A-B -D-U -W-V
Soutenir et développer les animations collectives de convivialité à destination des habitants (Fêtes, sorties familles, etc.)
A-E -Q- D-S
Renforcer l'accès aux savoirs de base notamment l'apprentissage de la langue française (Coordonner et renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française, lutter contre l'illettrisme, etc.)
O-Y
Développer une offre de service de mobilité au plus près des quartiers et accessible à tous, notamment grâce à la mise en place d'une tarification solidaire

2.6. Fiches projets

Accompagner et soutenir les associations pour développer des projets en direction des quartiers

Contexte

L'agglomération clermontoise bénéficie d'un tissu associatif riche. Toutefois, dans les quartiers concernés par la Politique de la Ville, le diagnostic partagé a permis de mettre en lumière une fragilisation accrue et un essoufflement du monde associatif, avec un faible engagement des habitants dans les initiatives et démarches collectives.

Les associations agissent de manière forte auprès des publics pour favoriser l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, ou l'implication bénévole, autant d'éléments importants pour favoriser le développement personnel, l'épanouissement et l'ouverture sociale. Cette implication doit être soutenue et valorisée comme socle important à l'accompagnement des publics les plus fragiles, afin de les aider à retrouver une estime de soi, indispensable à la construction d'un projet d'insertion sociale et professionnelle. Il s'agit également d'encourager et de soutenir les initiatives citoyennes pour impulser un nouvel élan à ces quartiers.

Les acteurs institutionnels locaux doivent ainsi renforcer l'accompagnement et le soutien à la participation citoyenne en initiant et soutenant des modes de faire innovants et en apportant de l'ingénierie (renforcement ou développement des compétences, en développement social local, en implication des habitants, en formation des bénévoles, …). Cet accompagnement doit se construire par un dialogue, la mise en place d'une expertise croisée pour permettre de répondre au mieux aux besoins et aux attentes des équipes afin de construire des projets adaptés aux besoins des habitants. Ce soutien permettra également de construire une offre diversifiée et attractive pour l'ensemble des habitants des quartiers mais aussi pour les personnes extérieures afin de donner une image dynamique des QPV tout en apportant une forme « d'ouverture au monde » pour les habitants des QPV.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'implication des habitants dans le développement et l'attractivité de leurs quartiers
- L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accès aux soins et l'accompagnement des publics très précaires
- L'accès aux services et aux droits
- La cohérence d'actions et le maintien de la viabilité du tissu associatif
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
- Mobiliser les habitants et associations dans la vie des quartiers et renouveler les pratiques
- Développer une politique globale de prévention et de lutte contre la délinquance (inscription des jeunes dans des projets d'utilité sociale, reprise de formation, accompagnement socio-éducatif, TIG) / CISPD
- Développer un accompagnement adapté des publics éloignés des soins (travail sur les représentations, les peurs, les reprises de contact avec les lieux de soins, etc.)
- S'appuyer sur les acteurs et les actions locales pour renforcer le sentiment d'utilité sociale et d'appartenance au territoire, à la société (clubs sportifs, actions culturelles, ESS, services civiques, ...)
- Favoriser le lien social et le vivre ensemble
- Développer une ingénierie sociale mutualisée par quartier afin d'encourager l'expérimentation et l'innovation

Priorité(s) d'intervention

- Coordination des acteurs institutionnels afin de renforcer l'accompagnement des initiatives citoyennes
- Soutien aux initiatives portées par les habitants
- Sensibilisation des associations à l'intérêt d'une montée en compétences (techniques et de gestion) du tissu associatif
- Accompagnement des bénévoles associatifs à l'élaboration de projet associatif en cohérence avec une utilité sociale
- Renforcement de la possibilité pour les citoyens à prendre des responsabilités dans les associations

Priorité(s) d'intervention

- Réinterroger la stratégie d'intervention du FPH à Clermont-Ferrand et envisager la création d'un tel fonds sur Cournon d'Auvergne

Résultats attendus	Indicateurs
• Consolider le tissu associatif dans les QPV ; • Coordonner les acteurs institutionnels dans leur soutien aux associations ; • Développer des projets communs entre acteurs institutionnels, acteurs culturels et tissu associatif.	• Part de financement public par habitant par projet associatif et par piliers (données sexuées, par âge et par lieux d'habitation) • Nombre de personnes touchées par les actions d'associations • Nombre de manifestations organisées en partenariat entre les acteurs institutionnels, culturels et associatifs • Evolution du nombre d'acteurs associatifs dans les QPV
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Tissu associatif • Habitants	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer**
• Subventions aux associations • Accompagnement dans la construction de projets • Ouverture des équipements culturels de l'ASM aux associations et personnes du quartier (ASM Omnisports) • Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)	• Création d'un outil d'observation permanent des associations intervenant dans les quartiers • Mise en place d'un appel à projet unique, concerté, co-construit et anticipé • Accompagnement des associations dans la pérennisation des postes d'adulte-relais et d'éducateurs sportifs • Promotion des CPO et recours au formulaire unique de demande de subvention • Mise en place d'une procédure d'évaluation des actions soutenues (pertinence, efficience, efficacité, etc.) • Développement d'actions de mobilisation des femmes et des jeunes dans la vie associative

Pilote(s)

Villes & Clermont Communauté

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Conseil Départemental • CCAS	• Direction Départementale de la Cohésion Sociale • Délégué du Préfet • Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) • Direction Régionale des Affaires Culturelles • CAF	• Tissu associatif et habitants • Directeur d'équipements culturels et sportifs • Missions locales • Espace info jeunes • Associations d'éducation populaire • Fédérations sportives départementales • Fédérations sportives régionales • Centres sociaux

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
	X	X	X

<table>
<tr><th colspan="2">Thématiques visées</th><th colspan="2">Prise en compte des priorités transversales</th></tr>
<tr><td>Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative</td><td>X</td><td>Jeunesse</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Santé</td><td></td><td>Lutte contre les discriminations</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance</td><td>X</td><td rowspan="2">Egalité Femmes-Hommes</td><td rowspan="2">X</td></tr>
<tr><td>Habitat et cadre de vie</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Développement économique</td><td></td><td rowspan="2">Valeurs de la République et citoyenneté</td><td rowspan="2">X</td></tr>
<tr><td>Emploi et insertion</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Focus sur le droit commun
(Conventions partenariales et interministérielles)</td><td colspan="3">Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV.

• <u>Convention cadre entre le Ministère délégué à la Ville, l'Association des Communauté Urbaine de France et l'Association des Maires des Grandes Villes de France</u>
Les objectifs :
• Soutenir des programmes de renforcement du lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées, en mobilisant notamment les conseils départementaux.

• <u>Circulaire du Premier Ministre du 29/09/2015</u>
Les objectifs :
• Favorisez dans la durée le soutien public aux associations concourant à l'intérêt général, il s'agit de permettre de conduire au mieux leur projet associatif, en privilégiant le recours aux conventions pluriannuelles et en développant une politique d'attribution de subventions dont les modalités respectent l'initiative associative et sont concertées avec les acteurs. Les étapes de cette démarche sont décrites dans le guide pratique de la subvention qui sera prochainement publié par le ministère chargé de la vie associative.
• Au titre de la simplification et de l'accélération nécessaires des modalités de versement des subventions, les versements devront s'effectuer avant le 31 Mars de chaque année.
• Le formulaire unique de demande de subvention prévu par la circulaire du 24 Décembre 2002 a été mis à jour et doit être utilisé par l'ensemble des services de l'Etat et de leurs établissements publics. Il prévoit une liste limitée de pièces strictement nécessaires à l'instruction des demandes. Elle s'impose aux services, à l'exception des cas où des documents sont rendus exigibles par le régime d'aides d'Etat ou par des règles sectorielles. La première demande déposée sert de base à la constitution, chez chaque gestionnaire et pour chaque association, d'un dossier permanent, le cas échéant dématérialisé.</td></tr>
</table>

Renforcer une politique partagée de prévention et de lutte contre la délinquance afin d'améliorer la qualité de vie dans les QPV et les territoires de veille

Contexte

Le rapport de 2013 de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS) met en lumière un portrait contrasté de la situation de la sécurité et de la tranquillité publique dans les quartiers de la géographie prioritaire. Les données statistiques ne permettent pas de donner une interprétation précise et chiffrée à l'échelle des quartiers politique de la ville, toutefois les études qualitatives ou de victimation montrent que le sentiment d'insécurité est plus répandu dans les quartiers de la Politique de la Ville, comme cela peut être constaté sur plusieurs quartiers de l'agglomération clermontoise (Croix-de-Neyrat, Les Vergnes, Saint-Jacques notamment). Ainsi les habitants sont deux fois plus nombreux qu'ailleurs à déclarer être témoins d'actes de délinquance ou à constater des destructions ou des dégradations volontaires.
Pour limiter ces phénomènes de délinquance et ainsi améliorer la qualité de vie dans les QPV, il convient de renforcer une politique partagée de prévention et de lutte contre la délinquance dans le cadre du CISPD (Contrat Intercommunal Sécurité et Prévention de la Délinquance). Ce renforcement ne peut se construire que par une collaboration avec les acteurs locaux (éducateurs, bailleurs, médiateurs, associations, etc.) qui sont identifiés comme des relais vers la population des quartiers de la Politique de la Ville et peuvent notamment permettre de renouer une relation de confiance très souvent ténue entre les habitants et les services de sécurité publique.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accès aux soins et l'accompagnement des publics très précaires
- L'accès aux services et aux droits
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)
- La cohérence d'actions et le maintien de la viabilité du tissu associatif

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
- Développer une politique globale de prévention et de lutte contre la délinquance (inscription des jeunes dans des projets d'utilité sociale, reprise de formation, accompagnement socio-éducatif, TIG) / CISPD
- S'appuyer sur le droit commun et les services publics, portés par les différents acteurs pour définir un plan d'actions cohérent et partagé s'appuyant sur une complémentarité des acteurs, des actions et dispositifs portés dans les QPV

Priorité(s) d'intervention

- Mobiliser les acteurs de la sécurité publique et des acteurs locaux
- Renouer le dialogue entre habitants et forces de l'ordre

Résultats attendus	Indicateurs
• Améliorer l'image de la Police et son action dans les QPV ; • Renouer le lien entre les habitants et les services de police ; • Améliorer la tranquillité publique et la sécurité • Réduire le nombre de récidives ; • Réduire le nombre de cas de délinquance chez les mineurs ; • Augmenter/privilégier le nombre de peines en milieu ouvert ; • Augmenter l'accès à la formation pour les jeunes ;	• Nombre de collaboration/actions menées conjointement entre acteurs locaux et services de police ; • Nombre de dégradations, destructions et acte de délinquance par quartier ; • Nombre de structures d'accueil pour les TIG ; • Nombre de personnes en situation de récidive après réalisation de peines en milieu ouvert ; • Nombre de personnes sous main de justice ayant bénéficié du processus de formation professionnelle ;

Résultats attendus	Indicateurs
• Améliorer l'accompagnement des victimes, en particulier des femmes victimes de violences ;	• Nombre de jeunes en rupture scolaire entrés en formation (données sexuées, par âge et lieux d'habitation) ; • Nombre de délégué cohésion police population dans les QPV ; • Nombre d'intervenants sociaux dans les QPV ; • Part des agents affectés dans les QPV ayant bénéficié d'une formation pour améliorer leur connaissance des quartiers ; • Nombre de ZSP couvrant un QPV
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Services de Police, acteurs locaux, habitants des quartiers, délinquants en situation de récidives, mineurs	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer**
• Présence de l'antenne de la Police Municipale dans le quartier prioritaire (Ville de Cournon d'Auvergne) ; • Organisation d'ateliers autour du harcèlement dans les collèges animés par la Police Municipale (Ville de Cournon d'Auvergne) ; • Action de médiation sociale pour la tranquillité publique (Ville de Cournon d'Auvergne avec les bailleurs Auvergne Habitat et l'OPHIS) ; • CISPD (Conseil Intercommunal pour la sécurité et la Prévention de la Délinquance) ; • Réalisation des peines en milieu ouvert dans le tissu associatif et public dont les TIG ; • Renforcement des moyens d'observation avec un outil commun de recensement, d'analyse et d'évaluation des incivilités (02T) (Bailleurs), observatoire de la vie urbaine, • Existence d'une prestation tranquillité résidentielle (OPHIS) ; • Guide des bonnes pratiques à destinations des personnels de proximité (Bailleurs) ; • Prévention des violences faites auprès des enfants de 5 à 12 ans (CADIS) ; • Création et développement des points d'accès au droit dans les zones de sécurité prioritaires (Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Puy-de-Dôme) ; • Aide aux victimes d'infractions pénales (AVEC 63) ; • Dispositif Acti'Cité (Logidôme). • Référents violences conjugales • Téléphone Grand Danger • Chantiers éducatifs de jeunes • Actions du CLJ • Actions pénales de lutte contre les phénomènes de délinquance propres aux QPV (trafic de stupéfiants, économie souterraine, etc.) • Association du référent sécuritaire • Multiples actions partenariales sur le climat scolaire en écoles et collèges.	• Création d'une cellule de travail restreinte pour intervenir auprès des familles rencontrant des difficultés, avec une charte de déontologie permettant l'échange d'informations ; • Mise en place des ateliers de partage et d'expression des habitants (image du quartier, vie quotidienne, etc.) ; • Mise en place d'une médiation sociale interbailleurs ; • Création d'un groupe Prévention-sécurité en associant les acteurs locaux, bailleurs et les services de Police ; • Développement de l'insertion socio-professionnelle par la formation des personnes sous main de justice ; • Développement de l'insertion socio-professionnelle par la formation des personnes sous main de justice et leur accès à l'hébergement/au logement • Création d'un groupe ressource interbailleurs pour le déploiement d'un dispositif de présence et de tranquillité résidentielle ; • Soutien au tissu associatif venant en aide aux victimes d'infractions pénales ; • Renforcement des dispositifs de sécurité passive (vidéo-protection, code d'accès, etc.) ; • Développement d'un partenariat entre les forces de l'ordre et le SMTC ; • Poursuite des actions de médiation à l'intérieur des transports en commun pour éviter les faits de rackets, dégradations, intimidations etc. ; • Développement de la sécurité passive (vidéo-protection) au niveau des arrêts de transports en commun. • Développement des actions de sensibilisation et de responsabilisation des parents en perte d'autorité (stages de responsabilisation, CDDF) • Développement d'actions favorisant le dialogue entre les services des forces de l'ordre et les habitants

	Exemples d'actions à développer • Développement des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération (stages citoyenneté, TIG, etc.) • Création d'un dispositif dédié aux femmes victimes de violences, en termes d'hébergements temporaires, sas entre l'hébergement d'urgence et l'hébergement temporaire

Pilote(s)

Villes et acteurs de l'Etat

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Conseil Départemental • Conseil Régional	• Délégué du Préfet • Rectorat • DSDEN • Conseils Départementaux d'Accès au Droit (CDAD) • Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) • Service de justice (Juge des enfants, Procureur de la république, médiateurs, etc.) • Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) • CAF • DDSP	• Tissu associatif local • Bailleurs • Association Victimes Ecoute Conseil (AVEC) • CIDFF • Service de prévention spécialisée • Personnels éducatifs • Chefs d'établissements scolaires • CHRS • Organismes de formation • Missions locales • Services sociaux • SMTC • Centre de Loisirs Jeunes – Police Nationale (CLJ) • CISPD/CLSPD

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
	X	X	X

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative	X	Jeunesse	X
Santé		Lutte contre les discriminations	X
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance	X	Egalité Femmes-Hommes	X
Habitat et cadre de vie	X		
Développement économique	X	Valeurs de la République et citoyenneté	X
Emploi et insertion	X		

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV. **<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère délégué à la Ville</u>** Les objectifs : • Doubler le nombre de délégués à la cohésion police-population et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, en les affectant en priorité dans les ZSP et les quartiers de la politique de la ville ; • Développer l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux métiers de la sécurité intérieure et favoriser singulièrement des recrutements au sein du ministère de l'intérieur qui soient à l'image de la société ; • Etendre le recours au service civique dans les services de police et de gendarmerie, ainsi que dans la sécurité civile en prenant en compte les jeunes issus des quartiers ; • Développer les expérimentations locales favorisant le dialogue entre les jeunes et la police. ; • S'appuyer sur la mobilisation du FIPD dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance, qui mettre notamment l'accent sur la prévention de la récidive et prendre en compte la priorité territoriale à donner aux quartiers de la politique de la ville ; • Insérer la déclinaison de la stratégie nationale de prévention de la délinquance dans les contrats de ville 2014-2020 ; • Accroître la lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif et les transports publics ainsi que, en lien avec le ministère en charge de l'éducation nationale, aux abords et à l'intérieur des établissements scolaires les plus exposés ; • Accroître la lutte contre le trafic de stupéfiants et s'attaquer résolument à l'économie souterraine dans ces quartiers. **<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère de la Justice et le Ministère délégué à la Ville</u>** Les objectifs : • Rendre partie prenante des futurs contrats de ville l'institution judiciaire, en tenant compte de ses spécificités constitutionnelles (procureurs de la République, etc.) ; • Les procureurs de la Républiques seront signataires des contrats de ville ; **<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère de la Justice et le Ministère délégué à la Ville</u>** Les objectifs : • Déployer les 100 nouveaux bureaux d'aides aux victimes, prévus par la circulaire du 9 Janvier 2013, en donnant la priorité aux implantations dans les tribunaux de grande instance dont les ressorts sont particulièrement concernés par la politique de la ville ; • Conforter l'accès aux droits dans les quartiers prioritaires en privilégiant l'implantation dans ces quartiers de maisons de justice et du droit, en informant les conseils départementaux d'accès aux droits (CDAP) et en pérennisant les MJD, déjà existantes, notamment par le maintien des postes de greffiers dédiés à l'accueil et à l'orientation des publics ;

	<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère de la Justice et le Ministère délégué à la Ville</u> Les objectifs : • Mobiliser l'action pénale pour lutter les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville ; • Accompagner et orienter les mineurs et jeunes majeurs suivis dans un cadre judiciaire résidant dans les QPV vers les dispositifs tels que les emplois d'avenir, les actions Ville Vie Vacances, les Centres de Loisirs Jeunes de la Police Nationale ; • Développer l'accessibilité de ces jeunes à l'ensemble des dispositifs de droit commun, publics et associatifs, d'éducation artistique, culturelle et sportive ; • Généraliser dans chaque TGI, le principe de conventions entre les services de justice et les bailleurs sociaux, afin de développer les actions favorisant la réparation rapide du préjudice subi. Ce dispositif prendra la forme d'un TIG décidé dans le cadre d'une proposition d'alternatives aux poursuites, de mesures pénales ordonnées par l'autorité judiciaire ou d'une peine prononcée par les juridictions de jugement.

Renforcer l'accès aux savoirs de base notamment l'apprentissage de la langue française

Contexte

Dans les QPV, le diagnostic partagé a mis en évidence une part importante d'habitants rencontrant des difficultés d'accès à la lecture et l'écriture. Cette situation renforce la complexité d'accès aux services publics, aux dispositifs d'insertion, de formation ou d'accès à l'emploi maintenant les personnes dans une exclusion durable.
Dans ce contexte, l'apprentissage de la langue française (priorité affichée par l'Etat), joue un rôle structurant dans les parcours d'intégration des immigrés et pour certains habitants des quartiers prioritaires. La mise en place d'actions devra prendre en compte la réalité de vie des femmes (garde des enfants, mobilité, etc.) afin de leur permettre d'accéder aux dispositifs mis en place.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- Le passage d'une situation de fragilisation à une situation d'employabilité (notamment pour les femmes, les jeunes et les seniors)
- L'insertion des publics des quartiers dans les processus/dispositifs existants (insertion par l'économie, accompagnement, alternance, etc.)
- La qualification et l'adaptation des compétences des habitants aux évolutions du marché du travail
- Le maintien et l'installation de services, d'entreprises et de commerces dans les quartiers prioritaires, source de développement global du quartier
- L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accès aux soins et l'accompagnement des publics très précaires
- L'accès aux services et aux droits
- La cohérence d'actions et le maintien de la viabilité du tissu associatif
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV
- Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques des différents acteurs et créer une dynamique en faveur des publics des quartiers
- S'appuyer sur le droit commun et les services publics, portés par les différents acteurs pour définir un plan d'actions cohérent et partagé s'appuyant sur une complémentarité des acteurs, des actions et dispositifs portés dans les QPV
- Développer une politique globale de prévention et de lutte contre la délinquance (inscription des jeunes dans des projets d'utilité sociale, reprise de formation, accompagnement socio-éducatif, TIG) / CISPD
- Inscrire les jeunes dans une dynamique positive d'accès à la culture, à la formation et rendre les enfants et les jeunes, acteurs de leur quartier et de leur ville

Priorité(s) d'intervention

- Communication sur les dispositifs d'apprentissage de la langue française
- Incitation des habitants à intégrer les dispositifs
- Coordination des acteurs

Résultats attendus	Indicateurs
• Augmenter l'alphabétisation des habitants ; • Améliorer l'intégration sociale et économique des habitants ; • Faciliter l'accès aux services des personnes.	• Taux d'alphabétisation dans les QPV ; • Nombre de personnes ayant bénéficié des dispositifs d'apprentissage de la langue française (donnée sexuées, par âge et lieux d'habitation) ; • Taux d'illettrisme dans les QPV ; • Nombre d'actions d'apprentissage du français à visée professionnelle soutenues dans le cadre du contrat de ville.

Public(s) visé(s)	Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)
• Habitants ayant des difficultés de maîtrise de la langue française	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions

Exemples d'actions en cours	Exemples d'actions à développer
• Atelier sociolinguistique (SAMA) ; • Les mots à vivre (FORMACCEL) ; • Initiatives de femmes (Espoir de femmes) • Apprentissage du français langue d'intégration (FLI) ; • Parcours d'intégration (OFII) ; • Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (Education Nationale). • Axes prioritaires des projets d'écoles et des projets d'établissements	• Soutien aux projets permettant de développer l'apprentissage du français à visée professionnelle ; • Prévention de l'illettrisme par une mise en réseau des acteurs de l'éducation, de la formation et de l'emploi ; • Travail sur les freins à l'alphabétisation, en particulier pour les femmes (problème de gardes, mobilité ...) • Mise en place des bureaux de l'association SAMA dans le quartier Saint-Jacques Nord

Pilote(s)
Etat

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Conseil Régional • Villes/CCAS • Conseil Départemental • Clermont Communauté	• Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) • Délégué du Préfet • Rectorat • DSDEN • Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme • Pôle Emploi • CAF	• Associations (FORMACCEL, SAMA…) • Etablissements scolaires (écoles, collèges, lycées) • Missions locales • Bailleurs • Institut des Métiers • Organismes/structures de formations • Chambres consulaires • Espace info jeunes • Missions locales • Centre de Ressources Illettrisme Auvergne

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
	X	X	

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative	X	Jeunesse	X
Santé		Lutte contre les discriminations	X
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance	X	Egalité Femmes-Hommes	X
Habitat et cadre de vie			
Développement économique		Valeurs de la République et citoyenneté	X
Emploi et Insertion	X		

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV. **Loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions érige la lutte contre l'Illettrisme en priorité nationale avec inscription au code du travail (article 24 de la loi)** Art L 900-6 du Code du Travail : « La lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente. L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part (…). Les coûts de ces actions sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle. » **Loi du 24 novembre 2009, relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.** Cette loi renforce le droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelles. L'enjeu de la sécurisation des parcours professionnels est mis en avant avec la création d'un Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels. Les actions de formation de base pour les salariés et les demandeurs d'emploi visant l'accès à la maîtrise des compétences clés sont renforcées. **Convention cadre entre l'Etat et l'Assemblée des Départements de France** Les objectifs : • Les crédits FSE consacrés à la Politique de la Ville viendront soutenir les interventions en faveur de la cohésion sociale des quartiers à travers l'accompagnement renforcé de leurs habitants et le soutien des initiatives locales (accès et retour à l'emploi, à travers des parcours intégrés et individualisés, levée des freins sociaux à travers la lutte contre le décrochage scolaire, l'accès aux soins, le renforcement du lien social, etc.).

Soutenir et développer les animations collectives de convivialité à destination des habitants

Contexte

Les QPV sont souvent vécus par les habitants ou perçus par l'extérieur, comme des lieux relégués et peu attractifs où la vie quotidienne reste difficile. Au regard de ces représentations, souvent négatives, il est nécessaire de favoriser l'appropriation des quartiers et des espaces par l'ensemble de ces habitants afin de développer le sentiment d'appartenance, le lien social et le mieux-vivre ensemble. Cette dynamique doit s'appuyer principalement sur le tissu associatif local, force de propositions et de création d'activités ludiques, festives et conviviales dans une volonté d'ouverture du quartier sur l'extérieur.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'implication des habitants dans le développement et l'attractivité de leurs quartiers
- L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accès aux soins et l'accompagnement des publics très précaires
- L'accès aux services et aux droits
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)
- La cohérence d'actions et le maintien de la viabilité du tissu associatif

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
- Mobiliser les habitants et associations dans la vie des quartiers et renouveler les pratiques
- S'appuyer sur le droit commun et les services publics, portés par les différents acteurs pour définir un plan d'actions cohérent et partagé s'appuyant sur une complémentarité des acteurs, des actions et dispositifs portés dans les QPV
- S'appuyer sur les acteurs et les actions locales pour renforcer le sentiment d'utilité sociale et d'appartenance au territoire, à la société (clubs sportifs, actions culturelles, ESS, services civiques, etc.)
- Favoriser le lien social et le vivre ensemble
- Développer une ingénierie sociale mutualisée par quartier afin d'encourager l'expérimentation et l'innovation

Priorité(s) d'intervention

- Mobilisation du tissu associatif
- Soutien et valorisation des initiatives d'habitants
- Recensement des activités/animations existantes
- Favoriser le « brassage » d'actions et d'initiatives sur l'ensemble de la ville

Résultats attendus	Indicateurs
• Développer la convivialité et le lien social entre les habitants ; • Donner une image dynamique et conviviale des quartiers.	• Nombre d'animations collectives par an ; • Nombre d'habitants présents aux animations collectives (données sexuées, par âge et par lieux d'habitation).
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Habitants des QPV	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer**
• Le jeu : un lien pour mieux vivre ensemble (Ludothèque Saint-Jacques) ; **Exemples d'actions en cours** • Dîner spectacle réservé aux adhérents (Comité de	• Organisation d'activités intergénérationnelles ; • Organisation d'une fête interculturelle autour du partage des saveurs et des musiques du monde ; **Exemples d'actions à développer**

quartier de la gauthière) • Saint-Jacques en fête (Comité de quartier de Saint-Jacques) ; • Le bien vivre ensemble (Eveil solidaire d'Auvergne) ; • Développement du lien social sur les quartiers Nord (L'ouverture) ; • Entretenir le lien social et l'amitié entre les peuples pour mieux vivre ensemble (Association du centre culturel marocain du Puy-de-Dôme) ; • Partage des savoirs au service du lien social et de l'image de soi (Femmes O Plurielles). • Les balades naturalistes organisées par le Conseil Départemental et proposées aux familles (notamment des QPV et accompagnées par le service social) ; • Fêtes des voisins (organisées au sein des résidences avec la participation technique et financière des bailleurs).	• Création d'un appel à projets pour l'organisation d'évènements de convivialité dans les QPV devant être co-organisés par plusieurs associations locales.

Pilote(s)

Villes de Clermont-Ferrand & Cournon d'Auvergne

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Conseil Départemental • Clermont communauté • CCAS • Maisons des quartiers • Autres équipements municipaux	• Direction Départementale de la Cohésion Sociale • Délégué du Préfet • CAF	• Associations • Bailleurs • Equipements culturels et sportifs • Etablissements scolaires

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
	X	X	

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative	X	Jeunesse	X
Santé		Lutte contre les discriminations	X
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance	X	Egalité Femmes-Hommes	X
Habitat et cadre de vie	X		
Développement économique		Valeurs de la République et citoyenneté	X
Emploi et Insertion			

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV. **<u>Convention cadre entre le Ministère délégué à la Ville, l'Association des Communauté Urbaine de France et l'Association des Maires des Grandes Villes de France</u>** Les objectifs : • Soutenir des programmes de renforcement du lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées, en mobilisant notamment les conseils départementaux.

Maintenir et développer la présence de structures et de personnel de proximité

Contexte

Les habitants des QPV expriment régulièrement leur sentiment de relégation et de non-appartenance à la société et au territoire de vie, expliquant souvent que les services dont ils peuvent avoir besoin ne sont plus présents dans les quartiers. Les contraintes budgétaires des différentes collectivités et structures obligent, en effet, souvent à diminuer la présence des services et personnels au plus près des citoyens. Enfin, les difficultés de mobilité (réelles ou ressenties, physiques ou psychiques) renforcent le sentiment d'éloignement.

Dans ce contexte de contraintes budgétaires, il apparaît nécessaire de réfléchir collectivement à la manière de répondre aux besoins de services des habitants des QPV, tout en étant attentif aux réalités institutionnelles, politiques et financières.

Cette orientation s'inscrit dans la philosophie de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, qui fait de la mutualisation un axe majeur de réflexion, incitant et facilitant la mutualisation de services.

Dans le cadre du Contrat de Ville, la mutualisation doit permettre de répondre aux constats établis dans le cadre du diagnostic partagé et des ateliers, à savoir la nécessité de maintenir et développer la présence des structures et personnels de services publics dans les quartiers, à proximité immédiate des habitants, mais aussi de renforcer l'accompagnement des habitants, de répondre aux évolutions (vieillissement de la population), et de permettre aux différentes structures et personnels de travailler ensemble afin de mettre en place un accompagnement transversal pour tous.

Les actions mises en œuvre devront ainsi prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accès aux soins et l'accompagnement des publics très précaires
- L'accès aux services et aux droits
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)
- La cohérence d'actions et le maintien de la viabilité du tissu associatif

Axes stratégique

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
- S'appuyer sur le droit commun et les services publics, portés par les différents acteurs pour définir un plan d'actions cohérent et partagé s'appuyant sur une complémentarité des acteurs, des actions et dispositifs portés dans les QPV
- Développer une ingénierie sociale mutualisée par quartier afin d'encourager l'expérimentation et l'innovation

Priorité(s) d'intervention

- Construction d'une réflexion partagée sur la question de la proximité territoriale de services et les mutualisations possibles
- Création d'une ingénierie sociale mutualisée
- Accompagnement des publics les plus précaires vers le droit commun (santé, logement, justice, emploi, formation, savoirs de base, etc.)

Résultats attendus	Indicateurs
• Accompagner les habitants en situation de précarité et de grande précarité ; • Améliorer l'accès aux services publics dans les quartiers.	• Nombre de personnes suivies dans les quartiers en situation de précarité et de grande précarité (données sexuées, par âge et lieux d'habitation); • Part des personnes suivies étant en situation de grande précarité.

Public(s) visé(s)	Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)
• Habitants des quartiers notamment les habitants en situation de précarité et de grande précarité	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions

Exemples d'actions en cours	Exemples d'actions à développer
• Réseau inter-partenarial des Maisons de Quartier ; • Présence d'éducateurs ; • Accompagnement des publics les plus précaires vers le droit commun (ADSEA 63) ; • Accueil des services publics dans les centres sociaux ; • Permanences sociales (Femmes solidaires de Clermont-Ferrand) ; • Initiatives de femmes (Espoir de femmes) ; • Permanences du Défenseur des droits ; • Existence de points d'accès aux droits ; • Organisation territoriale des services sociaux départementaux : équipes localisées et permanences sociales sur les QPV. • Atelier Bonne mine, Bonne forme, Bonne tête à destination des femmes sur le quartier Saint-Jacques • Présence de gardiens, notamment logés, sur le patrimoine des bailleurs	• Création d'un « Rendez-vous des droits » dans les quartiers ; • Mise en place d'une ingénierie sociale mutualisée regroupant l'ensemble des acteurs intervenant dans les quartiers, favorisant la cohérence et de la complémentarité des interventions institutionnelles de proximité ; • Création d'un groupe ressource sur le positionnement physique le plus pertinent des acteurs sociaux dans les quartiers et l'articulation avec les services de sécurité ; • Mise en place d'une réflexion sur le développement de services et personnels de proximité en lien avec le vieillissement de la population.

Pilote(s)

Villes

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Conseil Départemental • Clermont Communauté • Police Municipale	• DDCS • Délégué du Préfet • Police Nationale • Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD) • Rectorat • DSDEN • CAF • CPAM	• Bailleurs • Assistantes sociales • Associations • Représentants des médecins • REAAP 63 • CIO • Missions locales • CIDFF • Etablissements scolaires

Délai de mise en œuvre			
Immédiatement	**Court terme**	**Moyen terme**	**Long terme**
		X	

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative	X	Jeunesse	X
Santé	X	Lutte contre les discriminations	X
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance	X	Egalité Femmes-Hommes	X
Habitat et cadre de vie	X		
Développement économique		Valeurs de la République et citoyenneté	X
Emploi et Insertion	X		

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV. **La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a créé les articles L. 5111-1 et L. 5111-1-1 du CGCT.** S'agissant de la coopération entre EPCI, ces coopérations peuvent concerner n'importe quelle prestation de services. Toutefois, la convention portant coopération ne sera pas soumise aux règles de la commande publique dans deux hypothèses : • lorsqu'elle portera sur des services non économiques d'intérêt général au sens du droit de l'Union européenne ; • lorsqu'il sera fait application des dispositions prévues aux I et II de l'article L. 5111-1-1 du CGCT. En cas de création d'un service unifié, la convention devra préciser l'EPCI qui sera en charge de le gérer. Les comités techniques devront avoir été préalablement saisis pour se prononcer sur les effets de cette unification sur le personnel qui seront prévus dans la convention (Article L. 5111-7 I du CGCT, créé par la **loi MAPTAM**).

Favoriser l'intégration et l'engagement citoyens dans les quartiers de tous ses habitants, dans le respect des valeurs républicaines et des principes de laïcité et en prévention des phénomènes communautaires et de radicalisation

Contexte

Les habitants des QPV expriment régulièrement leur sentiment de relégation et de non-appartenance à la société. Ce sentiment développe des phénomènes de repli et de colère, se traduisant par des comportements souvent inadaptés et excessifs (communautarisme, incivilités, délinquance, etc.) et une volonté affirmée de ne plus agir dans les lieux d'expression démocratique qui se traduit alors par une abstention massive dans les différentes élections. Pour lutter contre ces comportements et ces difficultés, il apparaît nécessaire de développer des actions de remobilisation et de valorisation de la citoyenneté dans tous les lieux de vie des habitants (écoles, centres sociaux, MJC, centres de loisirs, conseils citoyens,…), afin de favoriser le sentiment d'appartenance et la volonté d'agir sur son territoire.

Les actions mises en œuvre devront ainsi prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'implication des habitants dans le développement et l'attractivité de leurs quartiers
- L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accès aux soins et l'accompagnement des publics très précaires
- L'accès aux services et aux droits
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)
- La cohérence d'actions et le maintien de la viabilité du tissu associatif

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
- Mobiliser les habitants et associations dans la vie des quartiers et renouveler les pratiques
- S'appuyer sur le droit commun et les services publics, portés par les différents acteurs pour définir un plan d'actions cohérent et partagé s'appuyant sur une complémentarité des acteurs, des actions et dispositifs portés dans les QPV
- S'appuyer sur les acteurs et les actions locales pour renforcer le sentiment d'utilité sociale et d'appartenance au territoire, à la société (clubs sportifs, actions culturelles, ESS, services civiques, etc.)
- Favoriser le lien social et le vivre ensemble
- Développer une ingénierie sociale mutualisée par quartier afin d'encourager l'expérimentation et l'innovation

Priorité(s) d'intervention

- Accompagnement des acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions
- Sensibilisation et formation citoyenne
- Promotion de l'engagement citoyen

Résultats attendus	Indicateurs
• Intégrer l'ensemble des habitants des QPV ; • Engager les habitants dans la vie de leur(s) quartier(s) ; • Favoriser le lien social et le vivre ensemble; • Véhiculer les valeurs de la République et les principes de laïcité auprès des habitants ; • Diminuer le taux d'abstention pour les différentes élections dans les QPV ; • Réduire les phénomènes de repli et de colère dans les QPV.	• Taux de participation aux différentes élections ; • Nombre d'actions menées en faveur de la promotion de la citoyenneté dans les différents lieux de vie des quartiers ; • Part des jeunes des QPV parmi les volontaires du service civique. • Nombre de marches exploratoires réalisées dans les QPV • Nombre d'habitants investis dans les associations en QPV

Public(s) visé(s)	Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)
• Habitants des quartiers	• Crédits de droit commun et spécifique des instituions

Exemples d'actions en cours	Exemples d'actions à développer
• Activités d'éducation citoyenne et de prévention auprès des mineurs des quartiers sensibles (Centre de Loisirs Jeunes – Police Nationale) ; • Les valeurs de la république via la citoyenneté, l'éducation, la culture et le sport (ASC2CN) • Education à la Laïcité et à la Citoyenneté (CADIS) • Vers un(e) citoyen(ne) autonome et informé(e) (CIDFF 63) ; • Mieux vivre ensemble en société (CIDFF 63) • Grenelle Citoyenneté et le Bien Vivre Ensemble avec nos différences (Centre Régional Mozaïc Auvergne) ; • Promouvoir et favoriser l'exercice de la citoyenneté au quotidien (Union Départementale CLCV du Puy-de-Dôme) ; • Marches exploratoires des femmes ; • Mise en œuvre de l'Education Morale et Civique • Conseils d'enfants, conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne	• Coordination des différents acteurs intervenant dans la promotion de la Citoyenneté et de la Laïcité ; • Création d'une Charte de l'Egalité pour les associations ; • Création d'un Observatoire sur l'Egalité Femmes-Hommes ; • Promotion de l'égalité filles/garçons dans les écoles ; • Déploiement de la charte de partage des valeurs républicaines ; • Formation des éducateurs présents dans les associations sur les valeurs républicaines à véhiculer ; • Création d'une exposition sur l'Egalité Femmes-Hommes dans les quartiers en lien avec les acteurs locaux ; • Création d'un plan d'action pour l'Egalité filles/garçons à l'école ; • Développement de projets à dimension civique et citoyenne ; • Soutien aux programmes et projets contribuant à renforcer l'engagement des jeunes des quartiers dans une activité à dimension d'utilité sociale. • Déploiement du Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations • Déploiement du Plan Territorial de Lutte contre le racisme et l'antisémitisme • Intégration des pratiques telles que : tri sélectif, réalisation de compost, mise en place de jardins partagés

Pilote(s)

Villes

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Clermont Communauté • Conseil Départemental • CCAS	• Police Nationale • DDCS • Délégué du Préfet • Rectorat • DSDEN • Education Nationale • CAF	• Bailleurs • Point infos jeunes • Missions locales • Tissu associatif (ligue de l'enseignement, SAMA, etc.) • Conseils Citoyens • CIDFF • CADIS • Union départementale des CLCV du Puy-de-Dôme • Centre de Loisirs Jeunes – Police Nationale (CLJ) • Réseau Femmes

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
	X	X	

<table>
<tr><th colspan="2">Thématiques visées</th><th colspan="2">Prise en compte des priorités transversales</th></tr>
<tr><td>Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative</td><td>X</td><td>Jeunesse</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Santé</td><td></td><td>Lutte contre les discriminations</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance</td><td>X</td><td rowspan="2">Egalité Femmes-Hommes</td><td rowspan="2">X</td></tr>
<tr><td>Habitat et cadre de vie</td><td></td></tr>
<tr><td>Développement économique</td><td></td><td rowspan="2">Valeurs de la République et citoyenneté</td><td rowspan="2">X</td></tr>
<tr><td>Emploi et Insertion</td><td>X</td></tr>
<tr><td colspan="2">Focus sur le droit commun
(Conventions partenariales et interministérielles)</td><td colspan="2">Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV.

<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants et le Ministère délégué à la Ville</u>
Les objectifs :
• Renforcer l'esprit de Défense pour favoriser la cohésion sociale dans les quartiers ;
• Renforcer les actions destinées à sensibiliser les jeunes au parcours de citoyenneté et ainsi concourir à une meilleure insertion sociale.

<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère délégué aux Droits des Femmes et le Ministère délégué à la Ville</u>
Les objectifs :
• Des interventions seront conduites par des jeunes volontaires du service civique pour sensibiliser aux stéréotypes du genre et développer l'éducation à l'égalité dans les services publics, le sport et la vie associative dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

<u>Convention cadre entre Ministère délégué à la Ville et l'Association des Maires et Banlieues</u>
Les engagements :
• Le ministère délégué à la Ville et Ville & Banlieue s'engagent à faire de l'intervention citoyenne un enjeu décisif de la réforme de la politique de la ville, convaincus ensemble que renforcer le pouvoir d'agir des habitants est la condition première du rétablissement de l'égalité républicaine dans ces quartiers.

<u>Convention cadre entre Ministère délégué à la Ville et l'Association des Maires et Banlieues</u>
Les objectifs :
• La sécurité et la prévention de la délinquance constituent des priorités communes pour l'Etat et les communes. Les zones de sécurité prioritaire, qui correspondant, à ce jour, pour 79 des 80 ZSP existantes à des quartiers de la politique de la Ville, sont une réponse partenariale et globale aux problèmes de délinquance dans les QPV.
• Un effort particulier sera mobilisé pour la mise à disposition de lieux, permettant au sein de l'école, la participation des parents et l'organisation d'échanges avec les acteurs de l'Education.</td></tr>
</table>

Favoriser la diffusion culturelle dans les quartiers

Contexte

L'agglomération clermontoise dispose aujourd'hui de nombreux atouts pour son développement culturel, de par la diversité de ses fonctions métropolitaines, mais aussi du fait d'équipements culturels importants sur le territoire, que de par la présence de quelques secteurs culturels aux potentiels de développement importants.

Toutefois, dans les quartiers concernés par la Politique de la Ville, la diffusion culturelle reste limitée du fait d'une fragilisation accrue du réseau d'acteurs associatifs et d'un essoufflement du monde associatif, avec un faible engagement des habitants dans les initiatives et démarches collectives. L'accès à la Culture reste cependant un élément important pour favoriser le développement personnel, l'épanouissement et l'ouverture sociale. Ce sont autant d'éléments à valoriser dans l'accompagnement des publics les plus fragiles, très souvent éloignés de la culture, comme possibilités de retrouver une estime de soi, socle indispensable à la construction d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

La mobilisation des acteurs culturels et institutionnels locaux doit être renforcée dans le cadre du contrat de ville. Leur expertise croisée avec les autres acteurs de terrain agissant auprès des publics, doit permettre ainsi d'appréhender au mieux les besoins et les attentes des habitants en matière de diffusion culturelle afin de pouvoir construire une offre diversifiée et attractive pour l'ensemble des habitants des quartiers mais aussi pour les personnes extérieures afin de donner une image dynamique des QPV tout en apportant une forme « d'ouverture au monde » pour les habitants des QPV.

Les actions mises en œuvre doivent ainsi prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accès aux soins et l'accompagnement des publics très précaires
- L'accès aux services et aux droits
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)
- La cohérence d'actions et le maintien de la viabilité du tissu associatif

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
- S'appuyer sur le droit commun et les services publics, portés par les différents acteurs pour définir un plan d'actions cohérent et partagé s'appuyant sur une complémentarité des acteurs, des actions et dispositifs portés dans les QPV
- S'appuyer sur les acteurs et les actions locales pour renforcer le sentiment d'utilité sociale et d'appartenance au territoire, à la société (clubs sportifs, actions culturelles, ESS, services civiques, etc.)
- Favoriser le lien social et le vivre ensemble
- Développer une ingénierie sociale mutualisée par quartier afin d'encourager l'expérimentation et l'innovation
- Développer une politique globale de prévention et de lutte contre la délinquance (inscription des jeunes dans des projets d'utilité sociale, reprise de formation, accompagnement socio-éducatif, TIG) / CISPD
- Inscrire les jeunes dans une dynamique positive d'accès à la culture, à la formation et rendre les enfants et les jeunes, acteurs de leur quartier et de leur ville
- Développer l'attractivité des équipements existants sur les QPV (espaces publics, salles sportives, commerces, etc) / ouverture des quartiers sur l'extérieur

Priorité(s) d'intervention

- Mobilisation des acteurs culturels (sensibilisation aux problématiques sociales)
- Développement du lien entre les acteurs culturels et les acteurs sociaux

Résultats attendus	Indicateurs
• Augmenter le nombre d'actions/évènements culturels ; • Augmenter la fréquentation des évènements • Répondre aux attentes et aux besoins des habitants en matière culturelle ; • Attirer des personnes venues du reste de l'agglomération clermontoise ; • Renforcer la présence d'acteurs culturels (artistes, associations …).	• Nombre d'évènements associés à la diffusion culturelle • Taux de remplissage des salles de spectacles ; • Nombre d'habitants ayant assisté à des manifestations culturelles (données sexuées, par âge et par lieux d'habitation) ; • Nombre de personnes venues du reste de l'agglomération clermontoise ; • Nombre d'installations d'artistes.
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Habitants, personnes extérieures	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer**
• Cinéma de mon pays, cinéma de mon quartier (Les amis du RIO) ; • Festival « Qu'en dira-t-on ? » (Ville de Clermont-Fd) ; • Festival « Bac Ground » - Art de rue (Ville de Clermont-Fd) ; • Saint-Jacques en fête (Comité de quartier Saint-Jacques) ; • Après-midis culturels (La Gauthière Culture et Loisirs) ; • Ma Ville, mon quartier (Association parenthèse) ; • Mieux-vivre en société (CIDFF 63) ; • Animations Bac Loisirs, marché artistique du festival Bac Ground (Comité du quartier Fontaine du Bac – Creux de l'enfer) ; • Festival du court métrage ; • Festival « Vidéoformes » ; • Financement des équipements culturels ; • Etats Généraux de la culture : consultation et concertation citoyenne (Clermont-Ferrand) ; • PASS musées et bibliothèques (Clermont Communauté) ; • Pacte culturel (Clermont-Ferrand) ; • Partenariat avec l'ASM Lutte / Bailleur en vue d'utiliser le sport comme vecteur de transmission de comportements citoyens respectueux des règles en collectivité ; • Festival de cinéma en plein air « Passeurs d'images » ; • Parcours artistiques et culturels à l'école, au collège et au lycée ; • Classes Arts visuels C.Perrault ; • Projet écoles et cinéma	• Création d'évènements de diffusion interculturelle (Festival de l'interculturalité, …) ; • Création de résidences artistiques permettant la rencontre entre habitants et artistes ; • Accompagnement technique des associations dans le montage leur projet ; • Coordination du réseau d'acteurs culturels ; • Création d'un évènement culturel de rayonnement national en associant les acteurs locaux et les habitants ; • Actions de médiation culturelle, accompagnement des publics des QPV dans des lieux culturels identifiés (Opéra, musées, FRAC, etc)

Pilote(s)

Villes & Clermont Communauté

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Conseil Départemental • CCAS	• DDCS • Délégué du Préfet • Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) • Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) • Rectorat • DSDEN	• Tissu associatif • Missions locales • Associations d'éducation populaire • Bibliothèques, ludothèques, musées, etc. • Directeurs des équipements culturels • Etablissements scolaires • Délégation Académique aux Arts et à la Culture • ESACM

<table>
<tr><th colspan="4">Délai de mise en œuvre</th></tr>
<tr><th>Immédiatement</th><th>Court terme</th><th>Moyen terme</th><th>Long terme</th></tr>
<tr><td></td><td>X</td><td>X</td><td></td></tr>
<tr><th colspan="2">Thématiques visées</th><th colspan="2">Prise en compte des priorités transversales</th></tr>
<tr><td>Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative</td><td>X</td><td>Jeunesse</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Santé</td><td></td><td>Lutte contre les discriminations</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance</td><td>X</td><td rowspan="2">Egalité Femmes-Hommes</td><td rowspan="2">X</td></tr>
<tr><td>Habitat et cadre de vie</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Développement économique</td><td>X</td><td rowspan="2">Valeurs de la République et citoyenneté</td><td rowspan="2">X</td></tr>
<tr><td>Emploi et Insertion</td><td></td></tr>
<tr><td>Focus sur le droit commun
(Conventions partenariales et interministérielles)</td><td colspan="3">Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV.

<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère délégué à la Ville</u>
Les objectifs :
• Mobiliser les équipements culturels financés par l'Etat via leurs contrats d'objectifs, et encourager leur mise en réseau avec les structures culturelles et sociales de proximité ;
• Développer les résidences d'artistes dans les QPV ;
• Développer notamment dans le cadre de la rénovation urbaine, les actions culturelles et artistiques et de médiation touchant au cadre de vie architectural et urbain, à la mémoire et à l'histoire des quartiers ;
• Développer la promotion des échanges entre les différentes expressions culturelles, la valorisation de leur croisement et la promotion du plurilinguisme dans un souci de dialogue interculturel.

<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère délégué aux Droits des Femmes et le Ministère délégué à la Ville</u>
Les objectifs :
• Les contrats de ville bénéficieront d'une approche intégrée dans ses différents champs thématiques, notamment pour l'éducation, l'emploi, la culture, la prévention de la délinquance, l'implication des femmes dans le tissu associatif. Cette approche intégrée de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes s'appuiera sur des diagnostics territoriaux et la mise en œuvre d'actions concrètes territorialisées et mesurables quant à leur impact.</td></tr>
</table>

Favoriser les pratiques sportives, culturelles et de loisirs

Contexte

La mise en place des projets éducatifs territoriaux impulsée par l'État dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs doit conduire à proposer une offre globale incluant la prise en compte du public adolescent et jeune sur l'ensemble des territoires. La pratique culturelle, sportive et de loisirs est un facteur reconnu d'épanouissement et de développement personnel. C'est un levier important pour favoriser la découverte et la mise en évidence de compétences souvent peu valorisées dans le quotidien. A ce titre, ces pratiques sont importantes à développer et à valoriser auprès des publics fragilisés et en perte de confiance, comme facteur d'épanouissement favorable à la mise en œuvre d'un projet d'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, il s'avère nécessaire et indispensable d'inscrire la pratique d'activités de loisirs culturels et sportifs diversifiées proposées par les associations, notamment de jeunesse et d'éducation populaire, dans le contrat de ville. Ce qui implique de fait la participation du tissu associatif dans la valorisation et la promotion des pratiques sportives, culturelles et de loisirs, auprès des habitants des QPV.

Il faut noter d'ailleurs que le bilan à mi-parcours du CUCS de Clermont Communauté met en évidence un tissu associatif important et dynamique dans les quartiers. Cependant, il pointe également une absence de stratégie d'ensemble et d'un projet de développement social sur chacun des quartiers, qui ne permet pas de mettre en valeur le tissu d'acteurs en présence et leurs moyens. De plus, certains acteurs mettent en lumière un tissu associatif vieillissant et peu étoffé sur certains quartiers (Croix-de-Neyrat, Vergnes, Fontaine du Bac, …).

Plus globalement, les acteurs constatent un essoufflement du monde associatif, avec un faible engagement des habitants dans les initiatives et démarches collectives, ainsi pour développer les pratiques sportives, culturelles et de loisirs, dans les quartiers, les acteurs institutionnels et associatifs doivent construire une offre attractive et adaptée aux publics, notamment ceux qui en sont les plus éloignés (femmes, jeunes, personnes âgées).

Les actions mises en œuvre devront ainsi prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accès aux soins et l'accompagnement des publics très précaires
- L'accès aux services et aux droits
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)
- La cohérence d'actions et le maintien de la viabilité du tissu associatif

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
- S'appuyer sur le droit commun et les services publics, portés par les différents acteurs pour définir un plan d'actions cohérent et partagé s'appuyant sur une complémentarité des acteurs, des actions et dispositifs portés dans les QPV
- S'appuyer sur les acteurs et les actions locales pour renforcer le sentiment d'utilité sociale et d'appartenance au territoire, à la société (clubs sportifs, actions culturelles, ESS, services civiques, etc.)
- Favoriser le lien social et le vivre ensemble
- Développer une ingénierie sociale mutualisée par quartier afin d'encourager l'expérimentation et l'innovation
- Développer une politique globale de prévention et de lutte contre la délinquance (inscription des jeunes dans des projets d'utilité sociale, reprise de formation, accompagnement socio-éducatif, TIG) / CISPD
- Développer l'attractivité des équipements existants sur les QPV (espaces publics, salles sportives, commerces,...) / ouverture des quartiers sur l'extérieur

Priorité(s) d'intervention

- Mobilisation du tissu associatif
- Promotion de l'offre sportive, culturelle et de loisirs

<table>
<tr><td>Résultats attendus
Augmenter le nombre d’équipes encadrantes qualifiées ;
Augmenter le nombre de licenciés issus des QPV dans les clubs et associations ;
Développer une offre sportive et culturelle diversifiée dans les QPV et sur l’ensemble du territoire.</td><td>Indicateurs
Nombre de postes d’éducateurs sportifs financés au bénéfice des clubs situés dans les quartiers ou intervenant dans les quartiers ;
Nombre de jeunes, de femmes et de personnes âgées licenciés dans les clubs et associations des quartiers en QPV ;
Nombre d’actions culturelles et d’éducation artistique financés dans le cadre du Contrat de Ville ;
Part des actions « diversifiées » ;
Part des associations ayant au moins un poste professionnel (éducateur(s) sportif(s), adulte(s)-relais…) ;
Nombre de projets culturels ayant bénéficié du projet national pour l’éducation artistique et culturelle dans les QPV.</td></tr>
<tr><td>Public(s) visé(s)
Associations, habitants, éducateurs sportifs, médiateurs culturels, travailleurs sociaux adultes-relais</td><td>Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)
Crédits de droit commun et spécifiques des institutions</td></tr>
<tr><td>Exemples d’actions en cours
«Les enfants auteurs de leur ville » (ESACM – Ecole d’Art) ;
Accompagnement des pratiques musicales : le rap (Peuple et Culture) ;
Ateliers Trans’urbaines (Prémudanse) ;
Ecole de basket (Basket Neyrat) ;
Ecole de Boxe et remise en forme (Boxing club La Gauthière) ;
Partenariat des bailleurs avec la section lutte de l’ASM qui assure des animations auprès des enfants des quartiers ;
Le jeu : un lien pour mieux vivre ensemble (Ludothèque Saint-Jacques) ;
L’école de foot, l’école de la vie (Clermont Fontaine du Bac Football Club) ;
La leg’hand urbaine (Stade Clermontois Handball) ;
Développement du football en zones urbaines sensibles (District de football du Puy-de-Dôme) ;
Ouverture des infrastructures de l’ASM aux associations et personnes du quartier (ASM omnisport) ;
Centre d’activités sport jeunes (Comité Départemental Olympique et Sport du Puy-de-Dôme) ;
Femmes et sport : le sport accessible à toutes (Comité Régional Olympique et Sportif d’Auvergne) ;
Réussite éducative par la pratique du judo (Ligue d’Auvergne de Judo) ;
La Banque des Sports (Comité Régional Olympique et Sportif d’Auvergne) ;
Dynamisation Saint-Jacques (ADSEA 63)
Les valeurs de la République via la citoyenneté, l’éducation, la culture et le sport (ASC2CN) ;
Le vivre ensemble par le biais des actions culturelles, éducatives et citoyennes (Association tous ensemble) ;
Les quartiers labo des transitions (Les petits débrouillards) ;</td><td>Exemples d’actions à développer
Réalisation d’un diagnostic partagé sur l’offre sportive et culturelle (accès à la pratique, équipements horaires…) dans les quartiers ;
Accompagnement à l’insertion professionnelle des jeunes diplômés de l’animation sportive et la pérennisation des postes dans les clubs des quartiers ;
Promotion des activités physiques et sportives auprès des habitants des quartiers ;
Développement des parcours d’éducation artistique et culturelle dans les quartiers ;
Accompagnement à la professionnalisation des associations par le biais de création de poste (éducateurs sportifs, adultes relais) ;
Accompagnement des associations dans la pérennisation des postes d’adulte-relais et d’éducateurs sportifs.
Développement de la prise en charge des jeunes pendant les vacances scolaires
Sensibilisation des acteurs et des habitants à la dimension citoyenne du sport et des lieux d’éducation à la lutte contre les discriminations et les violences
Travail sur la diversité des activités proposées, ouvrir le champ des possibles pour les filles et les garçons et sortir des stéréotypes
Développement d’actions visant à réduire les inégalités d’accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs ;
Ouverture des quartiers sur les évènements d’envergure et sur les équipements communaux et intercommunaux se situant en dehors des QPV.</td></tr>
</table>

Exemples d'actions en cours	
• Rencontres interculturelles : accueil et voyages d'études (Peuple et culture) ; • Activités pour tous les seniors (Retraites, loisirs et solidarité ; • L'éducation populaire : le droit aux vacances et à la culture (Secours populaire) ; • Dispositif « Ville-Vie-Vacances » ; • PASS'Sport (Ville de Clermont-Ferrand) ; • Etats Généraux de la culture : consultation et concertation citoyenne (Clermont-Ferrand)	

Pilote(s)

Villes de Clermont-Ferrand et de Cournon-d'Auvergne & Clermont Communauté

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Conseil Départemental	• DDCS • Délégué du Préfet • DRAC • DRJSCS • Centre National du Développement du Sport (CNDS) • DSDEN • Rectorat	• Tissu associatif (comités de quartier, etc.) • ADSEA 63 • Missions locales • ASC2CN • Espace info jeunes • CREPS Auvergne • Bibliothèques, ludothèques, etc. • Associations d'éducation populaire • Fédérations sportives départementales (Comité Départemental Olympique et Sport du Puy-de-Dôme, etc.) • Fédérations sportives régionales (Ligue d'Auvergne de Judo, etc.) • Etablissements scolaires • Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) • Union Sportive des Ecoles Primaires (USEP) • ESACM

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
	X	X	

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative	X	Jeunesse	X
Santé	X	Lutte contre les discriminations	X
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance	X	Egalité Femmes-Hommes	X
Habitat et cadre de vie	X		
Développement économique		Valeurs de la République et citoyenneté	X
Emploi et Insertion	X		

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV. **<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère délégué à la Ville</u>** Les objectifs : • Alléger les procédures, avec en particulier, la mise en place d'un dossier de demande de subventions simplifié et adapté aux spécificités de la politique de la ville ; • Privilégier un conventionnement pluriannuel en vue d'une action globale plutôt qu'un fonctionnement par appels à projet de nature à garantir pérennité et autonomie. **<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative</u>** Les objectifs : • Développer les pratiques artistiques et culturelles de la population et favoriser leur rencontre avec des équipes artistiques ou le partenariat avec les structures d'enseignement spécialisé. **<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère délégué aux Droits des Femmes et le Ministère délégué à la Ville</u>** Les objectifs : • Les contrats de ville bénéficieront d'une approche intégrée dans ses différents champs thématiques, notamment pour l'éducation, l'emploi, la culture, la prévention de la délinquance, l'implication des femmes dans le tissu associatif. Cette approche intégrée de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes s'appuiera sur des diagnostics territoriaux et la mise en œuvre d'actions concrètes territorialisées et mesurables quant à leur impact.

Renforcer la lisibilité des dispositifs et des politiques éducatifs

Contexte

L'articulation des actions éducatives organisées dans les différents temps de l'enfant (écoles, collectivités, associations, etc.), au service d'un parcours de réussite éducative, est aujourd'hui encouragée au niveau national par la refondation de l'éducation prioritaire qui vise notamment à mieux accompagner les enfants dans leurs apprentissages et dans la construction de leurs parcours scolaires et également par la réforme des rythmes scolaires qui permet d'organiser l'apprentissage des enfants en matinée et de mettre en place de nouveaux temps dédiés à des activités éducatives pour les enfants.

L'articulation des actions éducatives dans les différents temps de l'enfant doit ainsi permettre de répondre aux problématiques identifiées dans le cadre du diagnostic du Contrat de ville (décrochage scolaire, inégalités des chances, répartition peu efficaces des activités durant la semaine, etc.).

Les acteurs de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse (écoles, collectivités, associations, etc.) doivent ainsi améliorer la visibilité et la pertinence des dispositifs éducatifs notamment ceux de lutte contre le décrochage et d'apprentissage afin de pouvoir réduire le nombre de sortants du système éducatif sans qualification et ainsi favoriser leur maintien dans des relations sociales positives et attrayantes.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accès aux soins et l'accompagnement des publics très précaires
- L'accès aux services et aux droits
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
- Proposer des orientations de diversification de la population dans les QPV, en favorisant l'accès de nouvelles familles au sein des QPV et la mobilité des familles vivant dans les QPV vers d'autres quartiers de la ville et de l'agglomération
- Inscrire les jeunes dans une dynamique positive d'accès à la culture, à la formation et rendre les enfants et les jeunes, acteurs de leur quartier et de leur ville
- Développer un accompagnement adapté des publics éloignés des soins (travail sur les représentations, les peurs, les reprises de contact avec les lieux de soins, ...)

Priorité(s) d'intervention

- Mobilisation des différents acteurs de l'Education et de l'Enfance afin qu'ils travaillent ensemble et partagent leurs connaissances du terrain et identifient les problématiques
- Sensibilisation au Programme de Réussite Educative notamment la lutte contre le décrochage scolaire (PRE)

Résultats attendus	Indicateurs
• Renforcer la collaboration et les échanges entre acteurs éducatifs afin de limiter le décrochage scolaire ; • Identifier plus facilement et rapidement les jeunes en situation de décrochage scolaire afin de les orienter et les aider avant une « rupture complète » avec le système scolaire ; • Accompagner les jeunes décrocheurs avant qu'ils ne soient en rupture avec le système scolaire.	• Nombre d'actions soutenues dans le cadre du PRE relevant de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire ; • Nombre de décrochages scolaires (données sexuées, par âge et par lieux d'habitation); • Nombre et part de jeunes décrocheurs pris en charge par l'ER2C ; • Part des temps d'usages du numérique dans le temps scolaire ;

Résultats attendus	Indicateurs
• Assurer l'égalité des chances des jeunes scolarisés dans les établissements de l'éducation prioritaire ; • Améliorer les conditions d'apprentissage ; • Développer le numérique dans les usages pédagogiques ; • Développer les activités périscolaires orientées vers des activités culturelles et sportives diversifiées. • Favoriser la scolarisation des moins de 3 ans	• Nombre d'outils/de temps mis en place à l'école permettant de valoriser les compétences acquises par les enfants dans les TAP ; • Nombre de PEAC créés ; • Part des postes affectés à la scolarisation des moins de 3 ans dans les écoles des QPV. • Part des postes créés dans les écoles des QPV
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Jeunes en situation de décrochage scolaire • Jeunes présentant des risques de fragilité nécessitant la mise en place d'un accompagnement individualisé	• Crédits de droit commun et spécifique des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer**
• Création d'un service éducation sur la Ville de Cournon d'Auvergne ; • Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLSD) ; • Réseau de formation qualification emploi (FOQUALE) ; • Accompagnement à la scolarité des enfants du voyage ; • «Un coup de pouce » : intervention d'étudiants au domicile des enfants afin que les enfants bénéficient d'une aide régulière et personnalisé. • Cohérence entre le projet d'école et le Projet Educatif de Territoire ; • Mise en œuvre du Projet Educatif Territorial (PEDT) ; • Mise en œuvre Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ; • Mise en œuvre du Programme de Réussite Educative (PRE) ; • Création d'un service éducation (Ville de Cournon d'Auvergne) ; • Accompagnement du centre d'activités sport jeunes ; • Accompagnement du projet « Pour une culture scolaire à partager » ; • Mise en place du projet « Pour une activité périscolaire de qualité ». • Développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans • « Cap Découverte » • Plan numérique pour l'Ecole • Dispositif plus de maîtres que de classes	• Sensibilisation à destination des professionnels de l'éducation au décrochage scolaire ; • Information sur les dispositifs éducatifs de lutte contre le décrochage scolaire ; • Identification des enfants étant en situation d'absentéisme scolaire et de décrochage scolaire afin d'en assurer une prise en charge ; • Renforcement des échanges inter-établissements/écoles afin d'éviter les décrochages scolaires ; • Elaboration de parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) ; • Promotion d'une offre d'accueil de loisirs s'articulant avec les différents temps de l'enfant et offrant des pratiques sportives diversifiées ; • Développement d'un partenariat entre les enseignants et les animateurs pour permettre un fonctionnement dans les meilleures conditions ; • Valorisation des compétences acquises par les enfants pendant le TAP au sein des écoles (fiches de liaison, livret d'activité…) ; • Développement des usages du numérique à l'école en lien avec les familles. • Renforcement du Programme de Réussite Educative • Développement des volets santé, parentalité et lutte contre le décrochage scolaire • Promotion des parcours d'excellence et l'accès aux études supérieures • Développement des parcours d'Avenir et des parcours citoyens

Pilote(s) Villes de Clermont-Ferrand et Cournon d'Auvergne		
Collectivités • Conseil Régional • Conseil Départemental • Clermont Communauté • CCAS	**Etat** • Délégué du Préfet • DDCS • DSDEN • Rectorat • CAF	**Acteurs associés** • Missions locales • Tissu associatif • Ecole de la 2ème chance • EPIDE • Plate-forme d'Appui au Décrocheurs (PSAD) • CIO • SPRO • AFEV Auvergne • Coup de Pouce • Etablissements scolaires (écoles, collèges, lycées)

Délai de mise en œuvre			
Immédiatement	**Court terme**	**Moyen terme**	**Long terme**
	X	**X**	

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative	**X**	Jeunesse	**X**
Santé	**X**	Lutte contre les discriminations	**X**
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance	**X**	Egalité Femmes-Hommes	**X**
Habitat et cadre de vie			
Développement économique		Valeurs de la République et citoyenneté	**X**
Emploi et insertion	**X**		

Focus sur le droit commun
(Conventions partenariales et interministérielles)

Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV.

Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère de l'Education Nationale, Ministère délégué à la Réussite éducative et le Ministère délégué à la Ville

Les objectifs :

- Développer la scolarisation des moins de 3 ans dans chaque quartier prioritaire ;
- Diviser par deux le nombre de décrocheurs ;
- Mettre en place des parcours d'éducation artistique et culturelle permettre l'intégration et l'émancipation sociale ;
- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire de leur(s) enfant(s) ;
- Proposer l'excellence scolaire et éducative aux élèves en internat.

Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère délégué à la Ville

Les objectifs :

- Développer de nouvelles dynamiques pédagogiques et de rapprocher le monde de la culture et celui de la formation linguistique afin d'intégrer l'action culturelle dans la politique de lutte contre l'illettrisme et de valoriser la richesse culturelle de la population.

	<u>Convention cadre entre le Ministère délégué à la Ville et l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) et l'Association des Grandes et Moyennes Villes de France (AGMVF)</u> Les objectifs : • Faire des PEDT et des PER, le pilier éducation des contrats de ville ; • Donner plus à ceux qui ont moins, en favorisant la création de postes affectés dans les ZEP et les établissements accueillant une part significative d'élèves issus des quartiers prioritaires ; • Renforcer la lutte contre le décrochage scolaire ; • Installer l'observatoire national de la réussite éducative ; • Associer les services académiques à la préparation, la signature et le pilotage des futurs contrats ; • Décliner et mettre en place, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et des PEDT, des activités péri et extra scolaires de nature à prendre l'enfant dans sa globalité, au service de la réussite de tous ; **<u>Convention cadre entre le Ministère délégué à la Ville et l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) et l'Association des Grandes et Moyennes Villes de France (AGMVF)</u>** Les objectifs : • Renforcer les politiques éducatives locales à destination des établissements scolaires comportant une proportion majoritaire d'élèves issus des quartiers prioritaires ; • Mettre en cohérence le volet éducatif du contrat de ville avec le PEL, le PRE et le PEDT en visant à la simplification et la rationalisation des travaux. **<u>Convention cadre entre l'Etat et l'Assemblée des Départements de France</u>** Les objectifs : • Les crédits FSE consacrés à la Politique de la Ville viendront soutenir les interventions en faveur de la cohésion sociale des quartiers à travers l'accompagnement renforcé de leurs habitants et le soutien des initiatives locales (accès et retour à l'emploi, à travers des parcours intégrés et individualisés, levée des freins sociaux à travers la lutte contre le décrochage scolaire, l'accès aux soins, le renforcement du lien social, etc.)

Renforcer les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité

Contexte

Le soutien à la fonction parentale constitue un enjeu important pour la politique familiale conduite par l'Etat. Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre l'Etat et la CNAF pour la période 2013-2017, la CAF s'est vue confier la gestion d'un fonds unique Parentalité regroupant l'ensemble des dispositifs d'appui à la parentalité (REAAP, CLAS, médiation familiale, espace de rencontre, LAEP). La coordination des actions de soutien à la parentalité sera renforcée par la signature en janvier 2016 d'un schéma départemental des services aux familles, sous l'égide du Préfet avec un co-pilotage du Conseil Départemental et de la CAF, et dont celle-ci assurera le secrétariat. Ces dispositifs sont également complétés par le projet de refondation de l'Ecole de la République qui vise à un meilleur accompagnement des familles et à une plus grande implication des parents dans le parcours scolaire des enfants. L'ensemble des acteurs du territoire (sociaux, médico-sociaux, culturels, etc.) doivent renforcer leurs actions communes pour développer des actions cohérentes de soutien à la parentalité.

Les actions mises en œuvre devront ainsi prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)

Axes stratégiques

- Développer une politique globale de prévention et de lutte contre la délinquance (inscription des jeunes dans des projets d'utilité sociale, reprise de formation, accompagnement socio-éducatif, TIG) / CISPD
- Accompagner les parents fragilisés par leur situation sociale, de santé, économique et permettre aux familles de tendre vers davantage d'autonomie

Priorité(s) d'intervention

- Coordination des acteurs intervenant dans le soutien à la parentalité

Résultats attendus	Indicateurs
• Reconnaitre les parents comme premier éducateur ; • S'appuyer sur les parents pour développer de nouvelles politiques (ex : soutien à la scolarité, prévention de la délinquance, etc.) ; • Prolonger les actions de soutien à la fonction parentale ; • Développer et enrichir des formes de coopération entre les familles et les écoles ; • Renforcer le rôle des centres sociaux, des techniciens et des maisons de quartier dans le cadre du soutien à la parentalité ; • Poursuivre le financement des LAEP ;	• Nombre de cellules familiales repérées comme étant en difficulté (dont nombres de familles monoparentales) ; • Mobilisation des parents dans l'organisation de l'aide aux devoirs (nombre de parents, fréquence de présence) ; • Nombre d'actions conduites dans le cadre du REAAP ciblant les parents d'enfants des quartiers prioritaires ; • Nombre de sollicitations des médiateurs familiaux dans le cadre d'un soutien à la parentalité ; • Fréquentation/présence des familles dans les activités parents-enfants, café des parents, etc. ; • Part des quartiers ZUS équipés d'un Espace Parents. • Nombre de places en crèches nouvelles et rénovées dans les quartiers
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Parents	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions

Exemples d'actions en cours	Exemples d'actions à développer
• Actions de soutien à la parentalité (activités parents-enfants, LAEP, café des parents) • Organisation de Sorties familles ; • Recrutement de médiateurs familiaux permettant d'accompagner les parents fragilisés ; • Accompagnement des parents de 8-11 ans, pour les aider à appréhender l'adolescence et leur donner des clés ; • Amélioration de la diffusion de l'information auprès des professionnels sur les actions de prévention et de soutien à la parentalité ; • Mise en place d'un Conseil social ; • Organisation d'ateliers sur la psychologie de l'enfant, le développement de la personne et sur l'accompagnement scolaire. • Un coup de pouce (AFEV Auvergne) • Soutien à la parentalité et réussite éducative (ASC2CN) • Pour une culture scolaire à partager (La Gauthière Culture et Loisirs) • Actions partenariales Département et CAF : («Bouger, grandir » à La Gauthière, « Mon bébé et moi à petits pas» à Saint-Jacques, etc.) ; • Consultations de PMI et haltes-jeux organisées par le Conseil Départemental sur les QPV ; • Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants : la mallette des parents, DVD maternelle, plaquette d'informations des familles sur l'Ecole en plusieurs langues.	• Mise en place d'une aide aux devoirs associant les parents ; • Création d'une cellule de veille des difficultés familiales en lien avec les acteurs éducatifs du territoire ; • Développement du volet soutien à la parentalité du PRE ; • Coordination des différents dispositifs de soutien à la parentalité (PRE, schéma départemental des familles, etc.) ; • Création d'un conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF). • Ouverture de l'école aux parents pour la réussite des enfants • Adaptation des propositions d'accueil du jeune enfant aux besoins exprimés par les familles • Mobilisation du REAAP dans les quartiers • Le développement de la médiation familiale et d'ateliers de co-parentalité pour favoriser le maintien du lien parents-enfants en cas de séparation. • Développement des offres de services proposées par les travailleurs sociaux Caf à l'occasion des évènements de vie qui fragilisent la cellule familiale (naissance, séparation, handicap, veuvage, décès d'un enfant, impayés de loyers ou logement non-décent) • Mise en œuvre d'une communication autour de la Maison des Adolescents et de ses actions • Création de l'association « La Maison d'à côté » sur le quartier Saint-Jacques. • Développement de la communication par l'usage des nouveaux médias.

Pilote(s)

CAF, co-pilotage avec les villes de Clermont-Ferrand et Cournon d'Auvergne

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Conseil Départemental	• DDCS • Délégué du Préfet • Rectorat • DSDEN	• Associations culturelles • Associations de loisirs • CLCV • Bailleurs • AS2CN • Centres sociaux • EAJE • REAAP • LAEP • SAMA • Etablissements scolaires (écoles, collèges, lycées) • Service social en faveur des enfants

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
	X	X	

<table>
<tr><th colspan="2">Thématiques visées</th><th colspan="2">Prise en compte des priorités transversales</th></tr>
<tr><td>Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative</td><td>X</td><td>Jeunesse</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Santé</td><td>X</td><td>Lutte contre les discriminations</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance</td><td>X</td><td rowspan="2">Egalité Femmes-Hommes</td><td rowspan="2">X</td></tr>
<tr><td>Habitat et cadre de vie</td><td></td></tr>
<tr><td>Développement économique</td><td></td><td rowspan="2">Valeurs de la République et citoyenneté</td><td rowspan="2">X</td></tr>
<tr><td>Emploi et Insertion</td><td></td></tr>
<tr><td>Focus sur le droit commun
(Conventions partenariales et interministérielles)</td><td colspan="3">Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV.

• <u>Convention entre le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, le Ministère délégué à la Famille et le Ministère délégué à la Ville</u>
Les objectifs :
• Accompagner des familles vulnérables dans les quartiers prioritaires ainsi que l’éveil et la socialisation des enfants feront l’objet d’un soutien accru grâce au développement des lieux d’accueils enfants-parents (LAEP) qui seront articulés avec les dispositifs d’action ou de veille sociale dont ceux mise en œuvre par les bailleurs sociaux.</td></tr>
</table>

Renforcer et améliorer la cohérence et l'articulation des dispositifs et actions d'accompagnement, de promotion de la santé et d'accès aux soins

Contexte

L'offre de soins de premier recours en QPV est moindre que dans les agglomérations urbaines abritant des QPV, hors services d'urgence hospitaliers. La densité des professionnels de santé par habitant y est ainsi deux fois moins importante qu'ailleurs, en particulier pour les médecins spécialistes et les infirmiers.
Plusieurs rapports, dont notamment ceux de l'observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS), soulignent les écarts dont souffrent les habitants des quartiers populaires dans ces domaines. Les rapports de l'ONZUS révèlent que dans les quartiers de la Politique de la Ville (QPV), un tiers des habitants se considère en mauvaise santé contre 27 % dans les agglomérations environnantes ; les phénomènes de surpoids et d'obésité, ainsi que de mauvaise santé bucco-dentaire, y sont plus fréquents ; un tiers des femmes déclarent souffrir de maladies chroniques. En outre, les rapports de l'ONZUS montrent également que le renoncement aux soins, notamment pour des raisons économiques, y est plus fréquent (23 % des habitants en QPV, contre 17 % hors QPV) et que la part des habitants déclarant ne bénéficier d'aucune couverture maladie complémentaire est deux fois plus élevée qu'ailleurs. Les QPV présents sur le territoire de Clermont Communauté ne dérogent pas au constat établi précédemment.

Face à ces constats, le développement des structures coordonnées de soins regroupées et pluri-professionnelles (maisons de santé, les centres de santé) et la coordination des acteurs dans les quartiers doivent permettre de développer l'accès à la prévention, et à des soins de proximité de qualité. De même, la territorialisation des politiques de santé doivent être renforcée notamment par le biais du contrat local de santé qui s'avère être l'outil pertinent pour fédérer les acteurs locaux dans l'objectif d'accès aux soins et de promotion de la santé. Enfin des actions d'accompagnement sont nécessaires au profit des locataires souffrant de troubles psychiques ou en état de grande détresse sociale, lesquels compromettent parfois leur maintien dans le logement.

Il est à noter que le volet santé du contrat de ville se développera en étroite articulation avec le contrat local de santé. A ce sujet, il conviendra d'identifier les actions relevant uniquement du CLS, celles étant communes au contrat de ville et au CLS ciblant les publics prioritaires et enfin celles relevant uniquement du contrat de ville.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accès aux soins et l'accompagnement des publics très précaires
- L'accès aux services et aux droits
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)
- La cohérence d'actions et le maintien de la viabilité du tissu associatif
- L'accès aux soins et l'accompagnement santé des publics très précaires

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
- Développer un accompagnement adapté des publics éloignés des soins (travail sur les représentations, les peurs, les reprises de contact avec les lieux de soins, ...)
- S'appuyer sur le droit commun et les services publics, portés par les différents acteurs pour définir un plan d'actions cohérent et partagé s'appuyant sur une complémentarité des acteurs, des actions et dispositifs portés dans les QPV

Priorités d'intervention

- Mobilisation et coordination des acteurs de la santé
- Promotion des dispositifs d'accès aux soins et à la santé auprès des habitants

Résultats attendus	Indicateurs
• Améliorer l'articulation et la cohérence entre les différents dispositifs et actions d'accompagnement et de promotion de la santé ; • Améliorer l'accès à l'offre médicale ; • Sensibiliser les professionnels de santé aux problématiques de précarité dans les quartiers ; • Renforcer une approche locale et transversale de la santé pour agir sur les déterminants de la santé ; • Renforcer les synergies entre acteurs. • Lutter contre les addictions ; • Améliorer l'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité ; • Développer une politique permettant d'aller à la rencontre des habitants ; • Promouvoir l'accès aux soins ; • Favoriser l'accompagnement individualisé aux soins des personnes en situation de précarité.	• Part des habitants se considérant en mauvaise santé (données sexuées, par âge et lieux d'habitation); • Part des phénomènes liés à des problématiques d'accès à la santé (surpoids, obésité, problèmes bucco-dentaires, etc.) ; • Nombre d'habitants renonçant aux soins données sexuées, par âge et lieux d'habitation); • Part et évolution des habitants déclarant ne bénéficier d'aucune couverture maladie complémentaire ; • Nombre de référents santé supplémentaires par quartier ; • Nombre de situations de précarités détectées grâce à la formation des acteurs de santé ; • Nombre de personnes disposant d'un accompagnement individualisé ; • Mise en œuvre d'un programme de lutte contre les addictions ; • Nombre de « Rendez-vous des droits », mis en œuvre dans les quartiers ; • Nombre de structures de santé regroupés dans les QPV ; • Nombre de contrats de praticiens territoriaux de médecine générale exerçant au bénéfice des habitants des QPV (en lien avec le CLS).
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Habitants des QPV et plus particulièrement les publics les plus éloignés des soins	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer**
• Organisation d'instances de travail sur la promotion de la santé (ex : Groupe Précarité, Ateliers Santé-Ville, Développer un langage commun en matière d'habitudes alimentaires) ; • Mise en place du Contrat Local de Santé ; • Création d'une procédure de labellisation par le groupe de suivi ASV afin de mettre en cohérence les projets de Santé Publique destinés aux habitants ; • Formation des professionnels et des bénévoles à la démarche de projet dans le respect des principes du Projet Local de Santé afin de développer la qualité des projets élaborés ; • Promotion de la santé par l'information collective auprès de groupes identifiés (Chantiers d'insertion, MLJ, etc.) ; • Proposition d'une aide personnalisée et d'une information pour les habitants sur la qualité de l'air de l'intérieur des appartements et ses effets ; • « Rendez-vous des droits » : faciliter l'accès aux droits ; • Promotion des aides financières en lien avec la santé ;	• Création d'un conseil local de santé mentale ; • Promotion de la santé dans le secteur de la petite enfance ; • Mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'offre médicale (regroupements pluri-professionnels); • Développement du groupe précarité et de son champ d'action ; • Sensibilisation des médecins traitants aux problématiques de précarité ; • Développement du volet santé des parcours individualisés du DRE ; • Renforcement de la PASS de Clermont-Ferrand et mieux faire connaître ce dispositif ; • Mise en place des référents santé dans chaque institution, associations dans le cadre de la prise en charge de la précarité ; • Mise en œuvre d'une politique « d'aller vers » en matière de santé (grâce à l'atelier Ville et les organismes de prévention) ; • Mise en œuvre d'un programme de lutte contre les addictions ; • Formation des acteurs de la santé à l'ensemble des problématiques de santé ;

Exemples d'actions en cours	Exemples d'actions à développer
• Accompagnement et réinscription des résidents d'ADOMA, le nécessitant, dans une démarche de santé ; • Prise en charge individualisée des enfants en surpoids ou obèses ; • Promouvoir les comportements alimentaires favorables ; • Renforcement de la prévention VIH-Sida ; • Prévention des conduites addictives et les prendre en charge ; • Dépistage des cancers en partenariat avec l'ARDOC (CAF) ; • Education à la sexualité (Mouvement Français pour le Planning Familial) ; • Prévention et information auprès des femmes et des jeunes sur les questions de sexualité (Mouvement Français pour le Planning Familial) ; • Prévention Santé (Union Départementale des CLCV du Puy-de-Dôme) ; • Accompagnement aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité sur l'agglomération clermontoise (CPAM 63). • Sports Santé • Consultations de PMI (médecins, sages-femmes et puéricultrices) organisées par le Conseil Départemental sur les QPV et dans le cadre de visites à domicile ; • Accompagnement individualisé des publics en situation de fragilité dans l'accès aux droits et aux soins avec une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmières, psychologues, etc.) (Institut de Santé Bourgogne Auvergne ; CPAM 63 sur l'agglomération clermontoise). • Projets d'éducation à la santé en écoles, collèges et lycées ; • Projets de prévention de l'obésité, des addictions, etc, en écoles, collèges et lycées ; • Visites médicales scolaires avant 6 ans et en 6ème, • Programme CESC collèges	• Renforcement de l'équipe mobile précarité / psychiatrie et accompagnement individualisé aux soins; • Amélioration de la couverture maladie pour réduire les phénomènes de renoncement aux soins ; • Accompagnement nutritionnel (actions individuelles et ateliers collectifs) sur des thématiques d'équilibre et d'achats alimentaires en lien avec l'UGECAM • « PLANIR : Plan local d'accompagnement du non-recours des incompréhensions et des ruptures » • Création d'un pôle médical sur le quartier Saint-Jacques Nord et mise en place des bureaux de l'Association ACT (Appartement de Coordination Thérapeutique) au sein du même Pôle Médical.

Pilote(s)

Villes de Clermont-Ferrand et Cournon d'Auvergne & Etat

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Clermont Communauté • Conseil Départemental	• Agence Régionale de Santé (ARS) • DDCS • Rectorat • DSDEN • Délégué du Préfet • CPAM	• Bailleurs • Associations caritatives • ISBA • Représentants des médecins • CHRU Clermont-Ferrand • Acteurs de la santé scolaire

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
	X	X	

<table>
<tr><th colspan="2">Thématiques visées</th><th colspan="2">Prise en compte des priorités transversales</th></tr>
<tr><td>Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative</td><td>X</td><td>Jeunesse</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Santé</td><td>X</td><td>Lutte contre les discriminations</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance</td><td></td><td rowspan="2">Egalité Femmes-Hommes</td><td rowspan="2">X</td></tr>
<tr><td>Habitat et cadre de vie</td><td></td></tr>
<tr><td>Développement économique</td><td></td><td rowspan="2">Valeurs de la République et citoyenneté</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Emploi et Insertion</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Focus sur le droit commun
(Conventions partenariales et interministérielles)</td><td colspan="3">Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV.

<u>Convention interministérielle entre le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, le ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement et le Ministère délégué à la Ville</u>
Les objectifs :
• Réduire les phénomènes de renoncement aux soins notamment de premier recours, et de favoriser l'accès aux consultations médicales notamment de spécialistes ;
• Proposer une offre de bilans et d'examens de santé et de réduire les écarts des taux de dépistage des maladies chroniques ;
• Améliorer la prise en compte par les habitants de leur propre santé.

<u>Convention cadre entre le ministère délégué à la Ville, l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) et l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)</u>
Les objectifs :
• Associer les Agences Régionales de Santé à la préparation, à la signature et au pilotage des futurs contrats
• Renforcer la présence et l'offre médicale ainsi que les dispositifs de prévention dans les quartiers via les Agences Régionales de Santé (ARS) en facilitant l'installation de jeunes médecins, en soutenant l'exercice en équipes pluri-professionnelles de proximité et les modes d'exercice collectifs, …
• Lancer une réflexion sur les maisons de santé et les conditions d'exercice collectif de la médecine au sein des quartiers populaires.
• Améliorer la prévention, le dépistage et la prise en charge du handicap
• Préparer des contrats locaux de santé, qui constitueront le volet santé des contrats de ville, prévoyant des actions de prévention, de médiation et d'accompagnement auprès des publics relevant de leur périmètre notamment les personnes issues des quartiers prioritaires.
• Soutenir les démarches de mise en réseau et d'échanges impulsées par les ASV
• Mobiliser l'activité des CCHS en direction des publics issus des quartiers
• Diffuser des messages d'information et de prévention sur les canaux de communication (presse locale, etc.) en lien avec les CPAM, ARS, CAF et réseaux de professionnels locaux.</td></tr>
</table>

	<u>Convention cadre entre l'Etat et l'Association des Départements de France (ADF)</u> Les objectifs : • Identifier dans leurs politiques départementales de planification, les axes spécifiques relatifs aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (schéma social et médico-social, etc.). Ceci par notamment l'implantation et la restructuration d'équipements départementaux (PMI-Santé, petite enfance, action médico-sociale, etc.) ; • Les crédits FSE consacrés à la Politique de la Ville viendront soutenir les interventions en faveur de la cohésion sociale des quartiers à travers l'accompagnement renforcé de leurs habitants et le soutien des initiatives locales (accès et retour à l'emploi, à travers des parcours intégrés et individualisés, levée des freins sociaux à travers la lutte contre le décrochage scolaire, l'accès aux soins, le renforcement du lien social, etc.).

Développer une offre de services de mobilité au plus près des quartiers et accessible à tous grâce notamment à la mise en place d'une tarification solidaire

Contexte

Depuis plusieurs années, une politique volontariste en matière de transport en commun est conduite, avec en particulier l'extension en 2013 du tramway qui dessert désormais les Vergnes. De plus, l'agglomération dispose de 9 gares SNCF « internes » et de « lignes fortes » dont la qualité de service se rapproche de celle de la ligne de tramway (lignes B et C). Ainsi, les quartiers de la nouvelle géographie de la politique de la ville de l'agglomération clermontoise sont pleinement intégrés dans le réseau intercommunal de transports en commun.

Cependant, certains habitants demeurent vulnérables et connaissent des difficultés de mobilité, en raison :

- du coût du service : incapacité financière à acquérir une voiture (localement près de 15% des ménages sont sans voiture), prix du carburant, prix des billets de transports collectifs, etc.
- de l'adaptation du service aux besoins de l'individu : y a-t-il un service de transport collectif adapté à leurs besoins ? Existe-t-il un aménagement cyclable sécurisé ?...
- des capacités de l'individu : possession du permis de conduire, capacité/aptitude physique à faire du vélo ou de la marche sur de « longues distances », difficulté à lire un plan,...
- de l'espace urbain dans lequel l'individu se sent en confiance et en sécurité : il peut se limiter chez certaines personnes à l'échelle du quartier voire de la rue, et est aussi fonction de la qualité des aménagements.

Face à ces constats, il apparaît nécessaire de développer une offre de services de mobilité au plus près des quartiers et accessible à tous.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- L'accès aux services et aux droits
- L'intégration des quartiers QPV dans la politique de l'agglomération et des communes (éviter leur relégation, rattachement des quartiers au reste du territoire : désenclavement, accessibilité, équilibre territorial ...)

Axes à investir

- Permettre à chacun de se déplacer dans l'agglomération
- Repenser le projet de développement de chaque quartier, le resituer dans la politique d'agglomération, en articulation avec les différentes politiques publiques (habitat public et privé, déplacement, social, etc.)

Priorités d'intervention

- Promouvoir la nouvelle tarification solidaire afin de permettre aux habitants des quartiers d'en bénéficier
- Mieux cerner les besoins et attentes des habitants en matière de mobilité (rencontres citoyennes)
- Renforcer les actions de sensibilisation et d'information sur la mobilité auprès des publics défavorisés.

Résultats attendus	Indicateurs
• Accroître la mobilité des habitants des QPV • Favoriser l'emploi des personnes des QPV	• Nombre de personnes bénéficiant de la tarification solidaire dont nombre d'habitants QPV • Nombre de participants aux ateliers sur la mobilité • Niveau de services de transports desservant les quartiers prioritaires (amplitude horaire / fréquence / niveau d'information) • Nombre de trajets effectués en vélo libre-service (VLS) à partir ou à destination des quartiers prioritaires.
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Habitants et usagers des QPV	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer**
• Mise en place de la tarification solidaire (depuis le 1er juillet 2015) • Ateliers sur la mobilité, pour les publics en insertion, en partenariat avec le PLIE • Extension de la ligne de tramway (2013) jusqu'aux Vergnes	• Etude sur la mise en place de services de transports adaptés aux besoins des habitants des quartiers intégrant notamment les questions d'amplitudes horaires • Développement de l'intervention des conseillers en mobilité auprès des publics fragiles (notamment les jeunes)

Exemples d'actions en cours	Exemples d'actions à développer
• Mise en service des lignes à haut niveau de service B (2012) et C (2014 ; desservant Cournon-d'Auvergne) • Extension du dispositif de Vélo en Libre-service de 22 à 40 stations et 400 vélos • Développement du parc de vélos en location longue durée (70 vélos électriques et 30 vélos classiques) • Développement de la carte Mode Pass permettant une recharge aisée de son abonnement et une utilisation de différents transports (bus, tram, C.Vélo) • Soutien aux pratiques collaboratives de covoiturage (en lien avec Covoiturage Auvergne)	• Rencontres citoyennes sur la mobilité.

Pilote(s)		
S.M.T.C.		
Collectivités	**Etat**	**Acteurs associés**
• Clermont Communauté	• Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) • DDT • Délégué du Préfet	• Habitants • Associations • Conseils Citoyens • T2C • C.Vélo • Covoiturage Auvergne

Délai de mise en œuvre			
Immédiatement	**Court terme**	**Moyen terme**	**Long terme**
	X	**X**	

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative	**X**	Jeunesse	**X**
Santé		Lutte contre les discriminations	**X**
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance	**X**	Egalité Femmes-Hommes	**X**
Habitat et cadre de vie	**X**		
Développement économique	**X**	Valeurs de la République et citoyenneté	**X**
Emploi et Insertion	**X**		

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV. **<u>Convention cadre entre le Ministère délégué de la ville et le ministère délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche</u>** Les objectifs : • Afin d'améliorer la connaissance des conditions de desserte par les transports publics des quartiers prioritaires, les deux ministères se fixent pour objectif d'élaborer et d'exploiter un outil pérenne de mesure de l'enclavement des quartiers, permettant ainsi de suivre l'évolution du développement et de la restructuration des réseaux de transports et leur impact sur ces territoires. • Dans le cadre de l'élaboration des contrats de ville (2014-2020), la circulaire interministérielle transports et ville demandera aux préfets de département de solliciter les AOTU en vue de : o Participer à l'élaboration, la mise en place et la signature des contrats de ville o Intégrer un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les PDU sur la base de : ▪ Diagnostic sur la desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville et zones d'emploi et diagnostic de sécurisation des transports en commun et des stations/arrêts en relation avec les réseaux d'exploitants ▪ Recherche de solutions ciblées pour la desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des bassins d'emploi et d'actions spécifiques en matière de sécurisation des transports ▪ Favorisation, à la suite de l'appel à projets « Des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité » lancé en 2009 par le ministère de la ville et le ministère des transports, de la généralisation et la pérennisation de ces actions de soutien à la mobilité ce qui requiert une implication renforcée des autorités organisatrices du transport urbain afin de soutenir le développement de ces actions sur la base d'études de besoins et de favoriser la territorialisation de ces actions sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

3. Pilier : Développement économique et Emploi

Si une action forte et marquée doit être mise en œuvre dans le cadre du pilier « cohésion sociale », il reste indispensable de l'articuler avec un plan d'actions favorisant le développement économique et l'emploi dans les quartiers. En effet, l'ensemble des acteurs impliqués insistent sur le fait que la dynamique et l'attractivité des quartiers passent par le renforcement de l'activité économique, permettant à la fois aux habitants d'être acteurs de ce développement (création d'activités, développement des emplois, …) et de bénéficier des retombées de cette action (attractivité du territoire, accès à l'emploi, renforcement du pouvoir d'achat, …). Le développement économique passera ainsi par une volonté partagée de rendre le territoire attractif à la venue ou au maintien d'activités dans les quartiers prioritaires.

3.1. Les constats issus du diagnostic

	Développement économique	Emploi/activité	Formation
La Gauthière	• Part la plus élevée de création d'entreprise (entre 25 et 30 %)	• Part la plus faible de demandeurs d'emploi de catégorie A (67 % contre 71 % dans l'ensemble des NQPV)	• Part la plus élevée d'employés et d'ouvriers non qualifiés (51 % contre 48,5 % dans l'ensemble des NQPV)
Quartier Nord	• Densité d'entreprises et taux de création d'entreprises intermédiaire	• Indicateurs d'activité, d'emploi et de formation des femmes les plus défavorables • Part la plus élevée de demandeurs d'emploi étrangers	• Part la plus élevée d'employés et d'ouvriers non qualifiés après La Gauthière (50 % contre 48,5 % dans l'ensemble des NQPV)
Saint-Jacques nord	• La plus faible densité d'entreprises malgré une part de création d'entreprise la plus élevée	• La part la plus élevée de demandeurs d'emploi de catégorie A (75 %)	• Part la plus élevée de cadres (8 %)
Fontaine du Bac-Quartier Sud	• Une forte densité d'entreprises (Densité d'entreprises la plus élevée des NQPV) • Un taux de création d'entreprises faible pour les deux quartiers (Les taux de création d'entreprises les plus faibles des NQPV)	• Des taux d'activité et d'emploi féminins les plus élevés des NQPV • Les taux de chômage les plus faibles • Taux de chômage de longue durée et de très longue durée faible (taux plus faible que les autres NQPV) • Taux de demandeurs d'emploi de catégorie A les plus faibles	• Les plus faible taux d'employés et d'ouvriers non qualifiés

3.2. Les enjeux

Les constats cités précédemment ont permis de mettre en avant plusieurs enjeux pour le contrat de ville. Ces enjeux sont les suivants :

- **Enjeu n°1 :** Le passage d'une situation de fragilisation et de dépendance aux allocations à une situation d'employabilité (notamment pour les femmes et les jeunes).
- **Enjeu n°2 :** L'insertion des publics des quartiers dans les processus-dispositifs existants (insertion par l'économie, accompagnement, alternance, etc.).
- **Enjeu n°3 :** La qualification et l'adaptation des compétences des habitants aux évolutions du marché du travail.
- **Enjeu n°4 :** Le maintien et l'installation de services d'entreprises et de commerces dans les quartiers prioritaires, source de développement global du quartier.

3.3. Les axes stratégiques

- Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques des différents acteurs et créer une dynamique en faveur des publics des quartiers.
- Aller vers et mobiliser les demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires et les acteurs de proximité.
- Renforcer et développer l'intégration des habitants des QPV dans les dispositifs d'accompagnement.
- Renforcer les dispositifs de médiation socio-économiques (IAE, clauses sociales, ZFU, etc.).
- Développer les parcours d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi (IAE, contrats aidés, etc.).
- Développer une politique d'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises (soutien post et ante création, utilisation des dispositifs existants : ZFU).
- Renforcer les liens avec les entreprises présentes dans les quartiers ou en création pour les impliquer dans le projet du territoire et du quartier.
- Développer et soutenir des projets plus larges en lien avec les entreprises du territoire (innovation, ouverture, formation, etc.).
- Pérenniser et soutenir l'installation des commerces dans les QPV.
- Développer l'accessibilité entre les quartiers prioritaires et les zones d'emplois.

3.4. Les objectifs opérationnels

→ Poursuivre et renforcer l'animation territoriale dans les domaines de l'insertion, l'emploi et du développement économique par quartier.

→ Soutenir et renforcer le tissu économique existant
(Consolider le potentiel économique, favoriser l'innovation, développer l'économie numérique).

→ Optimiser l'accompagnement des publics en assurant une meilleure mobilisation des dispositifs de droits commun (accompagnement renforcé, formations, emplois aidés, etc.).

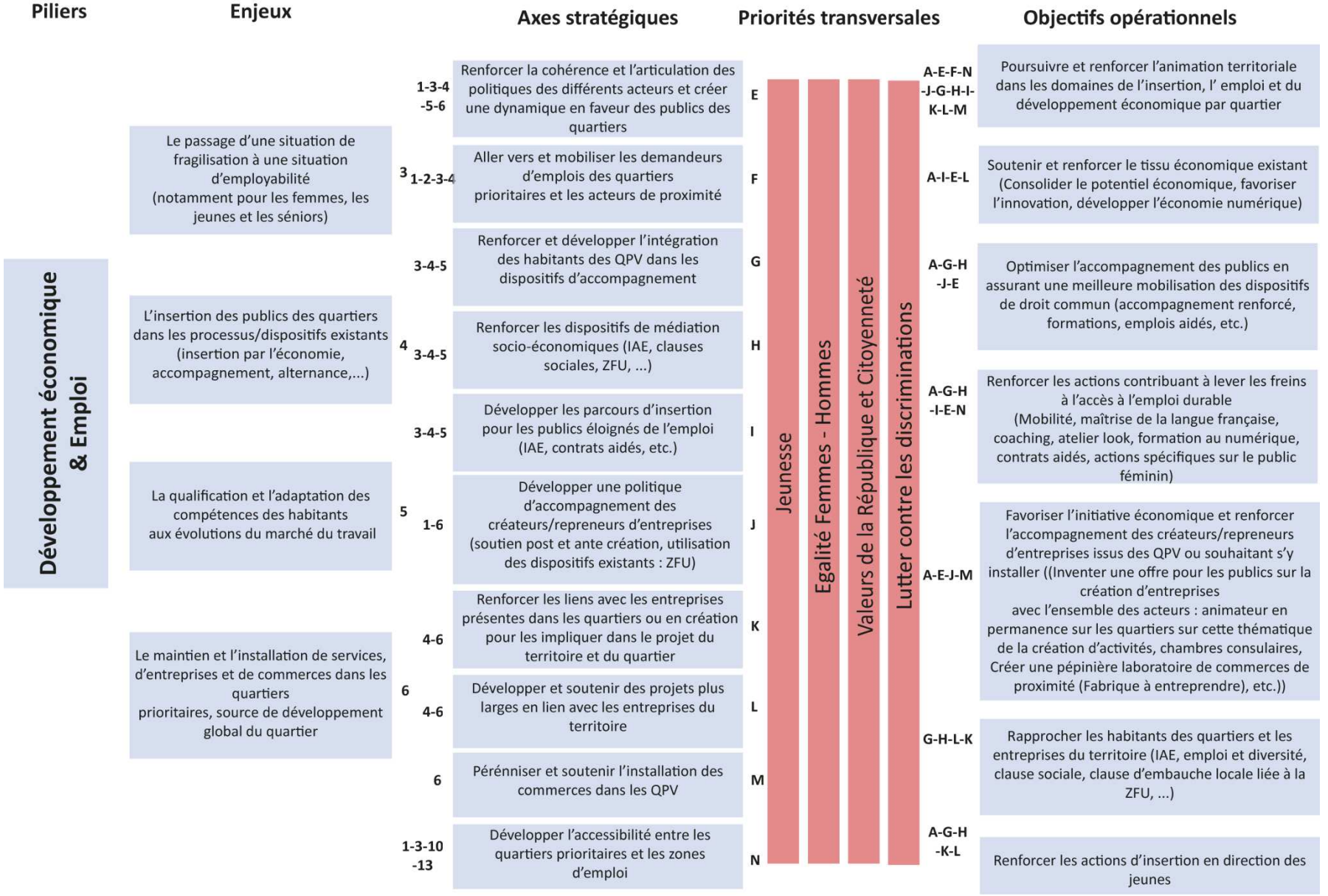
→ Renforcer les actions contribuant à lever les freins à l'accès à l'emploi durable
(Mobilité, maîtrise de la langue française, coaching, atelier look, formation au numérique, contrats aidés, actions spécifiques sur le public féminin).

→ Favoriser l'initiative économique et renforcer l'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises issus des QPV ou souhaitant s'y installer
[Inventer une offre pour les publics sur la création d'entreprises avec l'ensemble des acteurs : animateur en permanence sur les quartiers sur cette thématique de la création d'activités, chambres consulaires, Créer une pépinière laboratoire de commerces de proximité (Fabrique à entreprendre), etc.].

→ Rapprocher les habitants des quartiers et les entreprises du territoire
(IAE, emploi et diversité, clause sociale, clause d'embauche locale liée à la ZFU, etc.).

→ Renforcer les actions d'insertion en direction des jeunes.

3.5. Arbre causal



3.6. Fiches projets

Poursuivre et renforcer l'animation territoriale dans les domaines de l'insertion, de l'emploi et du développement économique par quartier

Contexte

L'insertion professionnelle des habitants des QPV, en vue d'un accès à l'emploi durable, reste aujourd'hui un axe d'intervention central pour favoriser une évolution durable de leur situation personnelle et économique.
Cependant, pour y parvenir il reste indispensable de renforcer la cohérence d'intervention des différents acteurs agissant dans le domaine social et du développement économique et de l'emploi, afin de coordonner les différentes interventions et dispositifs auprès des habitants. Il s'agit de développer une animation territoriale, prenant en compte la réalité des acteurs locaux et des besoins spécifiques identifiés sur le territoire (accompagnement des demandeurs d'emploi, des créateurs/repreneurs d'entreprise, des entreprises présentes sur le territoire, etc.). La connaissance mutuelle reste indispensable afin de renforcer les interventions et d'optimiser les nécessaires complémentarités et d'éviter ainsi les empilements d'interventions et de dispositifs. Le travail d'observation et de diagnostic partagé ainsi que l'évaluation continue seront autant d'éléments qui favoriseront la réussite de la coordination des acteurs, au service des habitants des QPV.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- Le passage d'une situation de fragilisation à une situation d'employabilité (notamment pour les femmes, les jeunes et les séniors)
- L'insertion des publics des quartiers dans les processus/dispositifs existants (insertion par l'économie, accompagnement, alternance,...)
- La qualification et l'adaptation des compétences des habitants aux évolutions du marché du travail
- Le maintien et l'installation de services, d'entreprises et de commerces dans les quartiers prioritaires, source de développement global du quartier

Axes stratégiques

- Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques des différents acteurs et créer une dynamique en faveur des publics des quartiers
- Aller vers et mobiliser les demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires et les acteurs de proximité
- Renforcer et développer l'intégration des habitants des QPV dans les dispositifs d'accompagnement
- Renforcer les dispositifs de médiation socio-économiques (IAE, clauses sociales, ZFU, ...)
- Développer les parcours d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi (IAE, contrats aidés, etc.)
- Développer une politique d'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises (soutien post et ante création, utilisation des dispositifs existants : ZFU)
- Renforcer les liens avec les entreprises présentes dans les quartiers ou en création pour les impliquer dans le projet du territoire et du quartier
- Développer et soutenir des projets plus larges en lien avec les entreprises du territoire (innovation, ouverture, formation, etc.)
- Pérenniser et soutenir l'installation des commerces dans les QPV
- Développer l'accessibilité entre les quartiers prioritaires et les zones d'emploi

Priorités d'intervention

- Mobiliser les acteurs du développement économique, de l'emploi et du social dans le cadre du groupe thématique
- Mise en œuvre d'une observation partagée

Résultats attendus	Indicateurs
• Mettre en œuvre un travail collectif et pérenne dans le domaine de l'emploi, l'insertion et le développement économique • Développer la connaissance et l'information des dispositifs et actions mis en œuvre	• Nombre de réunion(s) thématique(s) organisée(s) annuellement • Nombre de documents communs créés • Nombre d'actions communes mises en œuvre pour accompagner les publics

Résultats attendus	
• Coordonner les dispositifs • Renforcer l'accompagnement des publics	
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Acteurs locaux du développement économique, de l'insertion et de l'emploi	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer :**
• Organisation d'un groupe de travail pour les demandeurs d'emploi : « Job Agglo » ; • Organisation d'un Forum de l'emploi • Mise en œuvre du Salon « Place aux jeunes » ; • Existence d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).	• Identification des publics bénéficiaires des mesures déployées par les différents acteurs dans les QPV • Réalisation d'un diagnostic partagé de l'offre d'accompagnement à la maîtrise de la langue française (FLE). • Promotion des différents dispositifs auprès des demandeurs d'emplois ; • Diagnostic sur les freins d'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi pour les femmes • Travail sur la question de la mixité des métiers pour permettre à des femmes d'entrer dans des secteurs professionnels • Mise en place d'un tableau de bord commun. • Mise en place d'une politique commune en matière d'emploi ; • Création d'un observatoire commun aux différents acteurs • Création d'un groupe de définition et de suivi des indicateurs en lien avec les groupes thématiques

Pilote(s)

Clermont Communauté et Pôle Emploi

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Villes • Région • CCAS	• DIREECTE • CAF	• Missions locales • SIAE • Syndicat d'entreprises • Associations • CAP Emploi • Chambres consulaires

Délai de mise en œuvre			
Immédiatement	**Court terme**	**Moyen terme**	**Long terme**
	X	**X**	

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative		Jeunesse	**X**
Santé		Lutte contre les discriminations	**X**
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance		Egalité Femmes-Hommes	**X**
Habitat et cadre de vie			
Développement économique	**X**	Valeurs de la République et citoyenneté	**X**
Emploi et Insertion	**X**		

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV. • **Convention cadre entre le Ministère délégué à la politique de la Ville et l'Association des Maires des Grandes Villes de France et l'Association des Communautés Urbaines de France** Les objectifs : • Faire du développement économique, un enjeu fort du futur contrat de ville, en associant à la mise en œuvre de ce dernier les acteurs économiques (CCI, CMA, entreprises, …), notamment par leur signature du contrat ou de conventions d'application au sein du contrat • Mobiliser les équipes des Maison de l'Emploi, des missions locales et des comités de bassin d'emploi relevant d'eux, tant pour la montée en charge des emplois aidés ou des dispositifs d'alternance que pour la déclinaison au plus près des territoires, des orientations gouvernementales, en matière de formation et d'emploi, en direction des jeunes issus des quartiers de la Politique de la Ville • Mettre en place et animer un dispositif pérenne de pilotage et d'évaluation de la mise en œuvre du Contrat de Ville • **Convention cadre entre le Ministère délégué à la politique de la Ville et Pôle Emploi** Les objectifs : • La mise en œuvre d'actions partenariales notamment avec les conseils généraux et CCAS permettant un accompagnement global et la levée des freins à l'emploi des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires • La mise en œuvre d'actions pour favoriser le recrutement de résidents des quartiers prioritaires par les entreprises, en lien avec les acteurs économiques des territoires

Renforcer les actions contribuant à lever les freins à l'accès à l'emploi durable

Contexte

L'accès ou le retour à l'emploi sont considérés comme les premiers moyens de la lutte contre la pauvreté et les véritables garants d'une insertion sociale. Au niveau national, les revenus d'activité représentent en moyenne près de 70 % du revenu d'un ménage. Par ailleurs, l'accès à l'emploi durable reste aujourd'hui encore un vecteur fort d'insertion et de renforcement des liens sociaux.

En 2011, selon l'enquête emploi de l'INSEE, le taux de chômage dans les quartiers de la Politique de la Ville (QPV) s'établit à 22,7 %. Ce chiffre est près de 2,5 fois supérieur au taux de chômage dans les quartiers hors QPV des unités urbaines abritant des QPV (9,4 %) et 2,7 fois supérieur aux taux de chômage hors QPV (8,5 %). Les objectifs de diminution du taux de chômage et d'amélioration de l'accès à l'emploi durable passent par un renforcement des collaborations entre les différents acteurs agissant dans le champ de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle, afin de conjuguer les efforts pour favoriser la levée des freins identifiés dans le cadre du diagnostic partagé du Contrat de Ville :

- Problèmes d'illettrisme et de maîtrise de la langue française
- Mobilité difficile pour certains demandeurs d'emploi (financière, technique ou psychique)
- Manque de structures d'accueil et/ou de garde pour les jeunes enfants, adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi (horaires atypiques, besoins ponctuels, ...)
- Confiance et image de soi écornées par le chômage et le sentiment d'inutilité sociale
- Manque de connaissance et/ou de maîtrise des outils du numérique, indispensables aujourd'hui dans la recherche d'emploi
- Inégalités Femmes-Hommes

Il s'agira notamment, dans le cadre des inégalités Femmes-Hommes, comme le rappelle la décision n°14 du CIV de mieux cibler les problématiques spécifiques (garde d'enfants, emploi précaire, temps partiel non choisi, …) des femmes des quartiers, afin de leur permettre d'accéder à des emplois moins précaire et ainsi de renforcer leurs conditions de vie (pouvoir d'achats, temps de travail, accès à l'information sur le droit des femmes, …).

Face à ces constats, les acteurs locaux doivent renforcer leurs actions et leur collaboration afin de favoriser la cohérence des interventions, et ainsi faciliter l'accès à l'emploi durable pour les habitants des QPV.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- Le passage d'une situation de fragilisation à une situation d'employabilité (notamment pour les femmes, les jeunes et les séniors)
- L'insertion des publics des quartiers dans les processus/dispositifs existants (insertion par l'économie, accompagnement, alternance, etc.)
- La qualification et l'adaptation des compétences des habitants aux évolutions du marché du travail
- Le maintien et l'installation de services, d'entreprises et de commerces dans les quartiers prioritaires, source de développement global du quartier
- L'accès aux services et aux droits
- L'intégration des quartiers QPV dans la politique de l'agglomération et des communes (éviter leur relégation, rattachement des quartiers au reste du territoire : désenclavement, accessibilité, équilibre territorial ...)

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
- Renforcer et développer l'intégration des habitants des QPV dans les dispositifs d'accompagnement
- Renforcer les dispositifs de médiation socio-économiques (IAE, clauses sociales, ZFU, etc.)
- Développer les parcours d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi (IAE, contrats aidés, etc.)
- Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques des différents acteurs et créer une dynamique en faveur des publics des quartiers
- Développer l'accessibilité entre les quartiers prioritaires et les zones d'emploi

Priorités d'intervention

- Mobilisation des acteurs de l'emploi et du développement économique
- Sensibilisation des acteurs de l'emploi et du développement économique à la levée des freins pour l'emploi
- Prévention et lutte contre l'illettrisme tout en favorisant la maîtrise de la langue française
- Repérage, accueil, information et accompagnement du 1er niveau
- Intensification de l'accompagnement des demandeurs d'emploi pour lever les freins
- Renforcement des actions sur la mobilité

Résultats attendus	Indicateurs
• Améliorer l'information et la communication sur les dispositifs qui permettent d'accompagner les demandeurs d'emploi vers un retour à l'emploi ; • Renforcer la pertinence des dispositifs et des actions mis en œuvre ; • Redéployer et renforcer l'offre IAE afin de lever les freins d'accès à l'emploi durable.	• Nombre de supports de communication diffusés auprès des demandeurs d'emploi portant sur les différents dispositifs d'aide au retour à l'emploi ; • Nombre de bénéficiaires de l'IAE issus des QPV (données sexuées, par âge et par lieux d'habitation); • Part des bénéficiaires de l'IAE issus des QPV ((données sexuées, par âge et par lieux d'habitation); • Nombre de demandeurs d'emploi des QPV participant aux différents ateliers d'aide à la levée des freins ; • Part des jeunes résidants en QPV bénéficiant du dispositif d'emplois d'avenir ; • Nombre de demandeurs d'emploi des QPV ayant signé un Contrat Unique d'Insertion. • Nombre de places en formation à la langue française • Part des publics résidant en QPV émargeant aux divers dispositifs de retour vers l'emploi et d'accès à l'emploi (IAE, contrats aidés, etc.) • Nombre de places en crèches ou autres modes de garde
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Demandeurs d'emploi, habitants éloignés du Service Public de l'Emploi, NEET[6], femmes, jeunes, seniors, jeunes décrocheurs, personnes ne maîtrisant pas ou peu la langue française	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer :**
• Organisation d'ateliers « Look » ; • Organisation d'un groupe de travail pour les demandeurs d'emploi : « Job Agglo » ; • Réalisation d'ateliers informatiques SDE et « lutte contre la fracture numérique » ; • Réalisation d'ateliers « Emploi d'avenir » ; • Organisation d'un Forum de l'emploi ; • Mise en place d'un plan et de dispositifs de formation individuels et collectifs ; • Mise en œuvre d'ateliers « Alphabétisation basé sur les métiers » ; • Réalisation d'ateliers de « Réactivation » des savoirs de bases pour un nouveau projet professionnel ; • Organisation d'ateliers « Atouts Seniors » ;	• Redéploiement de l'offre IAE sur les territoires pertinents ; • Promotion des différents dispositifs auprès des demandeurs d'emplois ; • Réalisation d'un diagnostic partagé de l'offre d'accompagnement à la maîtrise de la langue française (FLE). • Sensibilisation des décrocheurs à l'opportunité d'intégrer l'E2CR ou l'EPIDE • Identification des publics bénéficiaires des mesures déployées par les différents acteurs dans les QPV • Développement du parrainage • Développement et mutualisation de services favorisant la mobilité

[6] Not in Education, Employment or Training

Exemples d'actions en cours	Exemples d'actions à développer :
• Chantier École qualifiant « Métiers du bois », Métiers de l'animation, du sport et de la médiation », « Second Œuvre Bâtiment » ; • Mise en œuvre du Salon « Place aux jeunes » ; • Déroulement d'Ateliers mobilités ; • Tarification sociale dans les transports en commun • Signature d'une convention interbailleurs concernant l'engagement à embaucher des collaborateurs en emploi d'avenir • Mise en place de portefeuilles dédiés à l'accompagnement des habitants des QPV pour les conseillers Pôle Emploi	• Adaptation des modes de gardes et d'accueil de la petite enfance afin qu'ils soient en adéquation avec les besoins des habitants • Questionnement sur l'adéquation des horaires et des dessertes des transports en commun au regard des besoins des habitants • Diagnostic sur les freins d'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi pour les femmes • Mise en place d'accompagnement spécifique • Travail sur la question de la mixité des métiers pour permettre à des femmes d'entrer dans des secteurs professionnels • Promotion de profils de chercheurs d'emploi auprès des entreprises

Pilote(s)

Clermont Communauté – Pôle Emploi

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Villes / CCAS • Conseil Régional • Conseil Départemental	• Délégué du Préfet • Direction Départementale de la Cohésion Sociale • DIRECCTE • CAF	• Missions locales • Bailleurs • Institut des Métiers • Organismes/structures de formations • Chambres consulaires • Auvergne active • Espace info jeunes • SIAE • E2CR • EPIDE • SMTC • Plate-forme Mobilité • CAP Emploi • Centre Ressources Illettrisme Auvergne • AFPA-T (établissement de formation pour adultes) • SPRO • GRETA • Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLE)

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
		X	X

<table>
<tr><th colspan="2">Thématiques visées</th><th colspan="2">Prise en compte des priorités transversales</th></tr>
<tr><td>Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative</td><td></td><td>Jeunesse</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Santé</td><td></td><td>Lutte contre les discriminations</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance</td><td>X</td><td>Egalité Femmes-Hommes</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Habitat et cadre de vie</td><td>X</td><td colspan="2" rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>Développement économique</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Emploi et Insertion</td><td>X</td><td>Valeurs de la République et citoyenneté</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Focus sur le droit commun
(Conventions partenariales et interministérielles)</td><td colspan="3">Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV.

<u>Convention cadre entre le ministère délégué à la Ville, l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) et l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)</u>
Les objectifs :
• Renforcer le ciblage des emplois d'avenir vers les habitants des QPV
• Assurer une présence physique de Pôle Emploi dans les quartiers prioritaires, par des permanences et la création de postes dédiés supplémentaires, conformément à la convention d'objectifs entre Pôle Emploi et les ministres chargés de l'Emploi et de la Ville qui prévoit le ciblage sur les quartiers de 400 des 2000 créations de poste dont bénéficient Pôle Emploi
• Faire du développement économique un enjeu fort du futur contrat de ville, en associant à la mise en œuvre de ce dernier les acteurs économiques (CCI, CMA, entreprises, …)
• Encourager dans les collectivités et les structures satellites le recrutement d'emplois d'avenir issus des zones urbaines sensibles
• Favoriser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisée (GPECT), à partir des besoins identifiés sur les bassins d'emploi et dans une logique prospective. Il s'agira notamment de s'appuyer sur l'expertise des maisons de l'emploi (MDE), pour identifier les filières porteuses,
• Mobiliser les équipes des Maisons de l'Emploi, des missions locales et des comités de bassin d'emploi afin de monter en charge les emplois aidés, des dispositifs d'alternance et décliner dans les quartiers les orientations gouvernementales en matière de formation et d'emploi, en direction des jeunes.
• Travailler avec les conseils régionaux pour identifier les formations à mettre en place.

<u>Charte Entreprises & Quartiers</u>
Les objectifs :
• Sensibiliser et former des managers et collaborateurs de l'entreprise à la lutte contre les discriminations envers les publics issus des quartiers.
• Participer à des projets en lien avec les structures locales emploi et insertion (missions locales, Pôle emploi, Maisons de l'emploi, PLIE…), parrainage de demandeurs d'emplois…</td></tr>
</table>

	<u>Convention triennale entre le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, le Ministère délégué à la Ville et Pôle Emploi</u> Les objectifs : • Mettre en œuvre des appels à projet du FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) sur la lutte contre l'illettrisme • Renforcer le ciblage des emplois d'avenir vers les habitants des QPV • Assurer une présence physique de Pôle Emploi dans les quartiers prioritaires, par des permanences et la création de postes dédiés supplémentaires, conformément à la convention d'objectifs entre Pôle Emploi et les ministres chargés de l'Emploi et de la Ville qui prévoit le ciblage sur les quartiers de 400 des 2000 créations de poste dont bénéficient Pôle Emploi **<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère délégué chargé de l'Economie Sociale et Solidaire et de la Consommation et le Ministère délégué à la Ville</u>** Les objectifs : • Offrir grâce aux entreprises de l'ESS des possibilités d'insertion des jeunes peu ou pas qualifiés **<u>Convention cadre entre l'Etat et l'Assemblée des Départements de France</u>** Les objectifs • Les crédits FSE consacrés à la Politique de la Ville viendront soutenir les interventions en faveur de la cohésion sociale des quartiers à travers l'accompagnement renforcé de leurs habitants et le soutien des initiatives locales (accès et retour à l'emploi, à travers des parcours intégrés et individualisés, levée des freins sociaux à travers la lutte contre le décrochage scolaire, l'accès aux soins, le renforcement du lien social, etc.)

Optimiser l'accompagnement des publics en assurant une meilleure mobilisation des dispositifs de droit commun

Contexte

De nombreux dispositifs sont mobilisés localement sur l'accès à l'emploi dans les QPV. Toutefois, le partage du diagnostic du Contrat de Ville de Clermont Communauté a permis de montrer que certains acteurs de l'Emploi et de la formation faisaient face à des difficultés d'identification des dispositifs d'accès à l'emploi. En outre, le diagnostic partagé a permis de mettre en lumière que l'efficacité de certains dispositifs de retour à l'emploi est mitigée.

La mission locale de Clermont Communauté connaît une surreprésentation des publics des quartiers prioritaires par rapport à leur poids dans la population des jeunes demandeurs d'emploi. Ce public est davantage accompagné notamment en nombre d'entretiens. Toutefois, si le suivi des publics ZUS est sans doute plus fin et différencié, son efficacité apparaît moindre que pour les publics non ZUS.

Le PLIE sur le territoire draine une part significative de personnes vivant dans les quartiers prioritaires (les publics des QPV représentaient 32% des entrées et 42% des personnes en parcours en 2012). Il parvient également à des résultats légèrement plus favorables pour ce type de public (47% de sorties positives en 2012 / 55% de sorties positives pour le public masculin des ZUS contre 48% pour le public masculin hors QPV).

2960 demandeurs d'emploi habitant les NQP sont inscrits auprès de Pôle emploi. 27% bénéficient d'un accompagnement intensif par un conseiller Pole emploi, alors que ce pourcentage représente 19,8% sur l'ensemble du bassin d'emploi de Clermont Ferrand.

Les dispositifs locaux d'accès à l'emploi sont donc présents dans les QPV sans pour autant s'articuler et être facilement identifiables pour certains acteurs. Les acteurs de l'Emploi doivent ainsi se coordonner afin d'articuler les différents dispositifs pour que ceux-ci soient plus cohérents et efficients.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- Le passage d'une situation de fragilisation à une situation d'employabilité (notamment pour les femmes, les jeunes et les séniors)
- L'insertion des publics des quartiers dans les processus/dispositifs existants (insertion par l'économie, accompagnement, alternance, etc.)
- La qualification et l'adaptation des compétences des habitants aux évolutions du marché du travail
- Le maintien et l'installation de services, d'entreprises et de commerces dans les quartiers prioritaires, source de développement global du quartier

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
- Renforcer et développer l'intégration des habitants des QPV dans les dispositifs d'accompagnement
- Renforcer les dispositifs de médiation socio-économiques (IAE, clauses sociales, ZFU, etc.)
- Développer une politique d'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises (soutien post et ante création, utilisation des dispositifs existants : ZFU)
- Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques des différents acteurs et créer une dynamique en faveur des publics des quartiers

Priorité(s) d'intervention

- Sensibilisation des acteurs aux différents dispositifs existants
- Coordination des acteurs
- Augmentation du nombre de bénéficiaires issus des QPV dans les politiques / dispositifs de droit commun

Résultats attendus	Indicateurs
• Permettre une meilleure articulation des dispositifs d'accès à l'emploi ; • Permettre aux habitants d'avoir davantage de sorties positives ; • Favoriser l'accès des habitants des QPV aux dispositifs d'accès à l'emploi.	• Nombre d'actions développées dans le cadre d'un rapprochement entre entreprises, SPE et demandeurs d'emploi • Nombre et part des sorties positives par dispositif (données sexuées, par âge et lieux d'habitation) • Part des habitants des QPV dans les dispositifs de droit commun supérieure aux seuils minimums

Public(s) visé(s)	Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)
• Demandeurs d'emploi • Femmes et jeunes	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions

Exemples d'actions en cours	Exemples d'actions à développer
• Existence du Groupe Solidarité-Emploi ; • Consultation sur la problématique de l'illettrisme en Auvergne ; • Existence d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). • Equipe dédiée IAE Pole Emploi	• Réalisation d'un diagnostic partagé de l'offre d'accompagnement à la maîtrise de la langue française (FLE) ; • Mise en place d'une politique commune en matière d'emploi ; • Elargissement du Groupe Solidarité-Emploi ; • Développement d'actions permettant le rapprochement entre le Service Public pour l'Emploi, les entreprises et les demandeurs d'emploi dans les quartiers ; • Mise en place d'un tableau de bord commun.

Pilote(s)

Clermont Communauté – Pôle Emploi

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Villes • Conseil Régional • Conseil Départemental	• Délégué du Préfet • Direction Départementale de la Cohésion Sociale • DIRECCTE Auvergne	• Missions locales • Chambres consulaires • SPRO • SIAE • Centre Ressources Illettrisme Auvergne • Bailleurs sociaux • CAP Emploi

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
	X	X	X

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative	X	Jeunesse	X
Santé		Lutte contre les discriminations	X
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance	X	Egalité Femmes-Hommes	
Habitat et cadre de vie			
Développement économique	X	Valeurs de la République et citoyenneté	X
Emploi et insertion	X		

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV. • **<u>Convention cadre entre le ministère délégué à la Ville, l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) et l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)</u>** Les objectifs : • Assurer une présence physique de Pôle Emploi dans les quartiers prioritaires, par des permanences et la création de postes dédiés supplémentaires, conformément à la convention d'objectifs entre Pôle Emploi et les ministres chargés de l'Emploi et de la Ville qui prévoit le ciblage sur les quartiers de 400 des 2000 créations de poste dont bénéficient Pôle Emploi ; • Encourager dans les collectivités et les structures satellites le recrutement d'emplois d'avenir issus des zones urbaines sensibles ; • Favoriser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisée (GPECT), à partir des besoins identifiés sur les bassins d'emploi et dans une logique prospective. Il s'agira notamment de s'appuyer sur l'expertise des maisons de l'emploi (MDE), pour identifier les filières porteuses ; • Mobiliser les équipes des Maisons de l'Emploi, des missions locales et des comités de bassin d'emploi afin de monter en charge les emplois aidés, des dispositifs d'alternance et décliner dans les quartiers les orientations gouvernementales en matière de formation et d'emploi, en direction des jeunes.

Favoriser l'initiative économique et renforcer l'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises issus des QPV ou souhaitant s'y installer

Contexte

La crise économique qui a touché l'ensemble du territoire français a plus particulièrement impacté les quartiers prioritaires déjà fortement fragilisés (taux de chômage supérieur au reste des territoires, niveau de formation des habitants, décrochage scolaire et accès à l'emploi des jeunes complexe …). Cependant dans ces quartiers existent de nombreuses compétences individuelles ou collectives qui doivent être mobilisées pour renforcer le développement économique. En effet, si le diagnostic partagé du Contrat de Ville nous confirme un faible taux d'établissements économiques présents dans les quartiers, il existe cependant une véritable dynamique dans la création d'entreprises sur les quartiers qui pourrait s'appuyer sur les différents projets de développement en cours sur l'agglomération clermontoise. La charte entreprises et quartiers insiste sur la nécessité de développer la complémentarité entre les partenaires notamment économiques afin de soutenir la création d'entreprises et les initiatives en faveur de l'emploi. En outre, on sait également que la création d'entreprises s'appuie sur le statut d'auto-entreprenariat, statut fragile et souvent avec une fiabilité réduite. Au regard du précédent constat, il apparaît indispensable de développer un accompagnement ante et post création afin de soutenir les créateurs dans la durée et renforcer leur pérennité. Cette démarche devra prendre en compte tous les publics et notamment les femmes.
A noter l'existence (quasi unique en France) d'une équipe Pole emploi spécialisée dans l'accompagnement des porteurs de projets (conseils, orientations vers les bons interlocuteurs, accompagnement durant le projet). Pôle Emploi reste un des principaux financeurs de la création d'entreprise avec le versement de capital (45% des allocations restantes) ou le maintien d'allocation.

Les actions mises en œuvre devront ainsi prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- Le passage d'une situation de fragilisation à une situation d'employabilité (notamment pour les femmes, les jeunes et les séniors)
- L'insertion des publics des quartiers dans les processus/dispositifs existants (insertion par l'économie, accompagnement, alternance, etc.)
- La qualification et l'adaptation des compétences des habitants aux évolutions du marché du travail
- Le maintien et l'installation de services, d'entreprises et de commerces dans les quartiers prioritaires, source de développement global du quartier

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
- Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques des différents acteurs et créer une dynamique en faveur des publics des quartiers
- Développer une politique d'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises (soutien post et ante création, utilisation des dispositifs existants : ZFU)
- Pérenniser et soutenir l'installation des commerces dans les QPV

Priorité(s) d'intervention

- Augmenter le nombre de créateurs d'activités issus des QPV soutenus par les organismes de la création d'entreprises.
- Augmenter le nombre d'implantations de nouvelles entreprises dans les QPV
- Développer l'appui à la création d'entreprises et les actions spécifiques d'aide à la création d'entreprises

Résultats attendus	Indicateurs
• Renforcer la connaissance des dispositifs d'aide à la création d'entreprises ; • Inciter les personnes à entreprendre afin de dynamiser économiquement le quartier ;	• Nombre de création d'entreprises (données sexuées, par âge et lieux d'habitation) ; • Taux de survie des entreprises par profil du créateur ou de la créatrice (homme ou femme, âge etc.) • Part des entreprises de plus d'un an ;

Résultats attendus	Indicateurs
• Diminuer le nombre de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires des minima sociaux ; • Augmentation du nombre d'emplois des femmes dans les quartiers prioritaires ; • Augmentation du nombre de création d'entreprises par des femmes ;	• Nombre de locaux d'entreprises occupés en pied d'immeubles ; • Nombre de femmes des quartiers ayant bénéficié du Fonds de Garantie pour l'Initiative des Femmes ; • Nombre de quartiers pris en compte dans le cadre de la convention d'objectifs Droits des Femmes-CNIDFF ; • Part des femmes dans les créateurs d'entreprises. • Nombre d'habitants des QPV soutenus par les organismes de la création d'entreprises.
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes, créateurs d'entreprises, femmes, entreprises	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer**
• Mise en place d'un conseiller « Création d'entreprises » (Unions commerciales) ; • Existence d'une Plateforme d'Initiative Locale (Clermont Communauté) ; • Animation du GCE (Réseau d'entreprises) ; • Suivi du Projet Sociétal des Entreprises (DIRECCTE 63) ; • Permanence d'informations création d'entreprises ; • Formation sur la création d'entreprises en direction des femmes des QPV (Auvergne Active) • Forum emploi (Ville de Clermont – DDSU) ; • Sensibilisation et accompagnement à la création d'entreprises (BGE Auvergne) ; • Dispositif Auverboost (Espace Info jeunes) ; • PLIE : Financement d'actions économique ; • Equipe création d'entreprises (Pole Emploi) ; • Accompagnement d'entreprises (Unions Commerciales) ; • Etude de faisabilité (CCI) ; • Concours « Ouvre-Boîte » (Clermont Communauté – PLIE) ; • Concours « Talents des Cités » ; • Mise en place d'un microcrédit (Direction de la Ville) ; • Accompagnement des jeunes dans la création d'activités (Espace Info Jeunes) ; • Financement et accompagnement renforcé de porteurs de projets de création de micro entreprises (ADIE) ; • Esprit d'entreprendre au féminin (CIDFF 63) ; • Création d'activités pour les femmes des quartiers prioritaires (Clermont Communauté – PLIE). • Exonérations fiscales des cotisations foncières des entreprises (CFE) et de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) • Dispositif des Zones Franches Urbaines	• Création d'un poste d'animateur autour du développement économique ; • Accompagnement à la levée des freins au financement de la création d'entreprises ; • Renforcement de la valorisation de la réussite ; • Renforcement du parrainage ; • Elargissement du Groupe Solidarité-Emploi ; • Construction d'indicateurs partagés ; • Renforcement de la connaissance des dispositifs de la création d'entreprises (Maison de la création d'entreprises) ; • Formation des professionnels à l'égalité des sexes et des chances ; • Développement de la synergie entre les clauses sociales et la création d'entreprises ; • Promotion de l'hôtel d'entreprises et amélioration du taux de remplissage ; • Création de pépinières-laboratoire de commerces ; • Diversification des usages des pieds d'immeubles au profit de l'implantation d'activités économiques ; • Accompagnement sous la forme d'un tutorat ou d'un mentorat des entrepreneurs ; • Accompagnement des artisans entrepreneurs dans leur inscription au répertoire des métiers ; • Accompagnement à la création de coopératives d'activités ; • Création d'un concours « Innovation » récompensant l'entrepreneur le plus innovant ; • Développement d'un partenariat financier avec l'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA). • Développement de la mixité fonctionnelle dans le cadre du NPNRU • Déploiement de résidences d'entrepreneurs

Pilote(s) Clermont Communauté - Pôle Emploi - DIRECCTE		
Collectivités • Villes • Conseil Régional	**Etat** • Caisse des Dépôts et des Consignations • Délégué du Préfet • OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés)	**Acteurs associés** • Missions locales • CIDFF • Espace info jeunes • Unions commerciales • Banques • U2RIAE • UNAT Auvergne • Fédération des entreprises d'insertion • CRAPEJ Auvergne • CREDIS • CREPI Auvergne • ADIE • Chambres consulaires • Réseau des banques • CRESS Auvergne • SIAE • Bailleurs • SPRO • Auvergne Active • BGE Auvergne • Réseau entreprendre • Appuy créateurs • PFIL

Délai de mise en œuvre			
Immédiatement	**Court terme**	**Moyen terme**	**Long terme**
		X	**X**

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative		Jeunesse	**X**
Santé		Lutte contre les discriminations	**X**
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance		Egalité Femmes-Hommes	**X**
Habitat et cadre de vie			
Développement économique	**X**	Valeurs de la République et citoyenneté	**X**
Emploi et Insertion	**X**		

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV. **<u>Convention cadre entre le ministère délégué à la Ville, l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) et l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)</u>** Les objectifs : • Mettre en place une stratégie spécifique de la banque publique d'investissement (BPI) pour la création et le développement d'entreprises dans les QPV ; • Faire du développement économique un enjeu fort du futur contrat de ville, en associant à la mise en œuvre de ce dernier les acteurs économiques (CCI, CMA, entreprises, …). **<u>Charte Entreprises & Quartiers</u>** Les objectifs : • Sensibiliser et former des managers et collaborateurs de l'entreprise à la lutte contre les discriminations envers les publics issus des quartiers ; • Participer à des projets en lien avec les structures locales emploi et insertion (missions locales, Pôle emploi, Maisons de l'emploi, PLIE…), parrainage de demandeurs d'emplois… **<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère délégué chargé de l'Economie Sociale et Solidaire et de la Consommation et le Ministère délégué à la Ville</u>** Les objectifs : • Créer de l'activité dans les quartiers par un développement des structures d'insertion par l'activité économique ; • Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers. **<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 pour les quartiers prioritaires entre le Ministère délégué à la Ville et la Caisse des Dépôts et Consignation</u>** Les objectifs : • Développer les dispositifs de détection et d'émergence des porteurs de projets ; • Renforcer l'appui aux réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises ; • Contribuer à l'actualisation d'un site internet de référence sur l'offre d'accompagnement technique et financier à la création et la reprise d'entreprises dans les quartiers prioritaires ; • Promouvoir l'exemplarité de la création d'activités dans les quartiers prioritaires ; • Soutenir la création, le développement et le financement des structures de l'ESS quelle qu'en soit la forme.

	<u>Convention cadre entre le Ministère délégué à la Ville et l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) et l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)</u> Les objectifs : • Faire du développement économique un enjeu fort du contrat, en associant à la mise en œuvre de ce dernier, les acteurs économiques (CCI, CMA, entreprises,…) notamment par leur signature du contrat ou de conventions d'application. **<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et le Ministère délégué à la Ville</u>** Les objectifs : • Mettre des actions de soutien à la création, à la reprise, à la transmission des entreprises, ainsi que le développement de la compétitivité et de l'innovation dans les TPE. **<u>Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère délégué aux Droits des Femmes et le Ministère délégué à la Ville</u>** Les objectifs : • Les contrats de ville bénéficieront d'une approche intégrée dans ses différents champs thématiques, notamment pour l'éducation, l'emploi, la culture, la prévention de la délinquance, l'implication des femmes dans le tissu associatif. Cette approche intégrée de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes s'appuiera sur des diagnostics territoriaux et la mise en œuvre d'actions concrètes territorialisées et mesurables quant à leur impact. • Un programme d'aide à la création d'entreprises pour les femmes des quartiers sera développé. Il prendra appui sur le Fonds de Garantie pour l'Initiative des Femmes (FGIF).

Rapprocher les habitants des quartiers et les entreprises du territoire

Contexte

En parallèle du renforcement de l'accompagnement des publics les plus en difficulté (levée des freins périphériques et développement des compétences) les acteurs s'engagent sur le développement de la connaissance des entreprises présentes dans les nouveaux QPV par les habitants.

A cet effet, les acteurs devront partager leur diagnostic du marché du travail du territoire et développer la coordination de leurs actions envers l'entreprise et les habitants. L'erreur serait de croire en une mobilité restreinte des demandeurs d'emploi des QPV et une volonté de trouver une solution uniquement dans son quartier (70% des demandeurs d'emploi des quartiers se disent mobiles à plus de 15 Km).

Afin de lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité des chances, il convient de construire un dialogue étroit entre les entreprises et les demandeurs d'emplois, habitants les quartiers prioritaires. Pour lutter contre les représentations erronées, il convient de développer toutes les actions permettant le décloisonnement des quartiers.

Pôle Emploi met en place une équipe dédiée à la relation entreprise par secteur (secteur Quartiers Nord et secteur Saint Jacques/la Fontaine du Bac, et Cournon). L'objectif sera d'apporter les services les mieux adaptés aux besoins des employeurs (dont ceux engagés dans une démarche d'insertion de demandeurs éloignés de l'emploi) et donc de favoriser le placement.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- Le passage d'une situation de fragilisation à une situation d'employabilité (notamment pour les femmes, les jeunes et les séniors)
- L'insertion des publics des quartiers dans les processus/dispositifs existants (insertion par l'économie, accompagnement, alternance, etc.)
- La qualification et l'adaptation des compétences des habitants aux évolutions du marché du travail
- Le maintien et l'installation de services, d'entreprises et de commerces dans les quartiers prioritaires, source de développement global du quartier

Axes stratégiques

- Renforcer et développer l'intégration des habitants des QPV dans les dispositifs d'accompagnement
- Renforcer les dispositifs de médiation socio-économiques (IAE, clauses sociales, ZFU, etc.)
- Renforcer les liens avec les entreprises présentes dans les quartiers ou en création pour les impliquer dans le projet du territoire et du quartier
- Développer et soutenir des projets plus larges en lien avec les entreprises du territoire (innovation, ouverture, formation, etc.)

Priorité(s) d'intervention

- Assurer en proximité les conditions de rapprochement des demandeurs d'emploi des quartiers et les entreprises de l'agglomération
- Promotion de profils de demandeurs d'emploi auprès des entreprises des quartiers et de l'ensemble du territoire
- Développer la connaissance du marché du travail local par les acteurs locaux et communiquer sur le marché du travail et le tissu économique local
- Diversifier et renforcer les outils d'insertion par l'activité économique implantés au cœur des quartiers et utiliser les outils de médiation socio-économique (ZFU, clause sociale...)
- Permettre le maintien et l'implantation de différents services publics et entreprises au cœur des quartiers.

Résultats attendus	Indicateurs
• Retour à l'emploi des demandeurs résidant en NQP • Satisfaction des entreprises • Connaissance du tissu économique local par les habitants des NQP • Maintien et implantation de services aux habitants et aux entreprises au cœur des quartiers.	• Nombre de demandeurs NQP ayant participé aux tests MRS • Nombre de demandeurs NPQ ayant fait l'objet d'une promotion de profils • Nombre de demandeurs NQP ayant retrouvé une activité à l'issue d'une formation, MRS, ou prestation

	Indicateurs • Nombre de manifestations emplois organisées (job dating, mini forum….) • Nombre de demandeurs NQP bénéficiaires d'un agrément IAE • Nombre de sorties positives au terme d'un parcours d'insertion • Nombre d'heures d'insertion dans le cadre des clauses sociales dans les marchés publics • Nombre de structures IAE installées au cœur des quartiers • Nombre d'embauches liés au dispositif ZFU.
Public(s) visé(s) • Responsable des SIAE, Femmes et Hommes demandeurs d'emplois, publics en parcours d'insertion (PLIE, RSA), jeunes	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)** • Crédits de droit commun et spécifiques des institutions
Exemples d'actions en cours • Equipe dédiée entreprises Pole emploi • Equipe insertion Pole emploi • MRS • Emploi et diversité • Clause sociale • Régie de territoire sur Cournon d'auvergne • Dispositifs parrainage des missions locales • Service entreprise des missions locales	**Exemples d'actions à développer** • Développement de l'utilisation du numérique par les demandeurs les plus autonomes pour l'accès à la connaissance du marché du travail • Promotions de profils • Communication auprès des habitants sur les emplois et formations • Actions partenariales dans le cadre du GSE • Information des acteurs des quartiers (MSAP, maisons de quartiers, adultes relais, associations, ….) • Accompagnement à la mobilité (ateliers mobilité de la plateforme PDD) • Précisions sur les projets professionnels, développer l'approche habiletés. • Utilisation des leviers liés à Zone Franche Urbaine pour mettre en relation les habitants et les entreprises. • Renforcement des actions (Emploi & Diversité, actions MILO) en direction des entreprises installées dans la ZFU • Accompagnement des habitants des quartiers dans la création d'entreprises et rendre lisible et accessible l'action de chacun (Ouvre-Boîtes, création d'entreprise pour les femmes...) • Maintien des clauses sociales hors opération ANRU et développer les clauses sociales dans les marchés de service en affirmant prioritaire le positionnement des habitants des quartiers. • Appui sur les outils existants et renforcer leur intégration sur les différents quartiers • Encouragement de l'implantation/création de nouvelles structures IAE directement au cœur des quartiers prioritaires. • Mise en place d'une régie de quartier sur Saint Jacques, s'inscrivant dans 2 des piliers du contrat de ville : lien social et développement économique

<table>
<tr><td colspan="4">Pilote(s)
Clermont Communauté et Pôle Emploi</td></tr>
<tr><td>Collectivités
Villes
Conseil Départemental
Conseil Régional</td><td>Etat
Délégué du Préfet
Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DIRECCTE</td><td colspan="2">Acteurs associés
Missions locales
Responsables des SIAE
Espace Info Jeunes
Bailleurs
U2RIAE
UNAT Auvergne
Fédération des entreprises d’insertion
CRAPEJ Auvergne
CREDIS
CREPI Auvergne
ADIE
Réseau des banques
CRESS Auvergne
Chambres consulaires
CIDFF
SPRO
Syndicat employeurs
Groupe d’employeurs pour l’insertion et la qualification (GEIQ BTP)</td></tr>
<tr><td colspan="4">Délai de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>Immédiatement</td><td>Court terme</td><td>Moyen terme</td><td>Long terme</td></tr>
<tr><td></td><td>X</td><td>X</td><td>X</td></tr>
<tr><td colspan="2">Thématiques visées</td><td colspan="2">Prise en compte des priorités transversales</td></tr>
<tr><td>Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative</td><td></td><td>Jeunesse</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Santé</td><td></td><td>Lutte contre les discriminations</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance</td><td>X</td><td rowspan="2">Egalité Femmes-Hommes</td><td rowspan="2">X</td></tr>
<tr><td>Habitat et cadre de vie</td><td></td></tr>
<tr><td>Développement économique</td><td>X</td><td rowspan="2">Valeurs de la République et citoyenneté</td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>Emploi et Insertion</td><td>X</td></tr>
</table>

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV. **Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère délégué chargé de l'Economie Sociale et Solidaire et de la Consommation et le Ministère délégué à la Ville** Les objectifs : • Créer de l'activité dans les quartiers par un développement des structures d'insertion par l'activité économique et des clauses d'insertion ; • Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers ; • Soutenir l'accès des jeunes aux emplois de l'Economie Sociale et Solidaire. **Charte « Entreprises & Quartiers »** Les objectifs : • Partenariat avec les structures de l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, ETTI, entreprises d'insertion, régies de quartiers…) : mise à disposition de compétences, politiques d'achats, mécénat… ; • Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés.

Soutenir et renforcer le tissu économique existant

Contexte

Le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme dénombre 69 000 entreprises dans les quartiers de la Politique de la Ville, au 1er Janvier 2011, principalement dans les secteurs du commerce de détail (36 %) et de la construction (28 %). Malgré un taux de création d'entreprise relativement élevé qui témoigne d'un intérêt fort envers la création d'entreprises, le tissu économique dans les quartiers de la politique de la ville demeure insuffisant avec une densité et une longévité commerciales moindres qu'ailleurs. Le tissu économique et notamment les commerces implantés, souffrent dans un grand nombre de cas, d'une répartition spatiale inadaptée, de locaux inadéquats à l'activité, d'un enclavement et d'une desserte inadaptée. De plus, le tissu économique connaît également des difficultés liées à l'environnement de ces quartiers (détérioration du contexte social, dégradation des locaux, vols et développement d'une concurrence périphérique attractive).

Le développement économique d'un quartier participe à l'amélioration de la vie de ses habitants (attractivité, offres d'emploi, amélioration du niveau de vie, renforcement du niveau d'équipements et de services).

Il convient à partir de ces éléments de contexte recueillis dans le cadre du diagnostic partagé de soutenir et renforcer le tissu économique existant afin qu'il puisse avoir une situation pérenne, en associant autant que possible les habitants du quartier.

Il s'agit enfin de favoriser l'innovation dans ces quartiers et de développer notamment l'économie numérique.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- Le passage d'une situation de fragilisation à une situation d'employabilité (notamment pour les femmes, les jeunes et les séniors)
- L'insertion des publics des quartiers dans les processus/dispositifs existants (insertion par l'économie, accompagnement, alternance, etc.)
- La qualification et l'adaptation des compétences des habitants aux évolutions du marché du travail
- Le maintien et l'installation de services, d'entreprises et de commerces dans les quartiers prioritaires, source de développement global du quartier

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
- Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques des différents acteurs et créer une dynamique en faveur des publics des quartiers
- Développer les parcours d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi (IAE, contrats aidés, etc.)
- Développer et soutenir des projets plus larges en lien avec les entreprises du territoire (innovation, ouverture, formation, etc.)

Priorité(s) d'intervention

- Pérenniser le tissu économique dans les QPV ;
- Maintenir une offre de proximité ;
- Rapprocher les habitants des entreprises et services des quartiers.
- Renforcer l'ESS

Résultats attendus	Indicateurs
• Maintenir les emplois dans les QPV voire créer des emplois grâce aux commerces et entreprises présentes dans les QPV ; • Valoriser l'image des quartiers par une image dynamique des quartiers ;	• Nombre de commerces/entreprises en activité depuis plus de 1 an ; • Nombre d'emplois créés dans les entreprises présentes sur le territoire des QPV (données sexuées par âge et lieux d'habitation) ; • Nombre/taux de création d'entreprises et de transfert d'entreprises ;

Public(s) visé(s)	Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)
• Commerçants, artisans, chef d'entreprises, créateurs/repreneurs d'entreprises, demandeurs d'emploi	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions

Exemples d'actions en cours	Exemples d'actions à développer
• Financement par microcrédit ; • Animation des GCE (réseau d'entreprises) ; • Semaine du microcrédit (ADIE).	• Mobilisation des outils de droit commun en matière d'accompagnement des commerces ; • Mise en place d'un travail partenarial plus étroit avec les acteurs (CCI, Ville, Etat) et les bailleurs en matière d'accompagnement à la transmission des commerces (appui, réglementation, outils mobilisables, etc.) ; • Définition d'un tronc commun en matière d'offres commerciales et de services (pharmacie, coiffeur, bar, épicerie, etc.), sur lesquels pourront s'appuyer les acteurs économiques du quartier ; • Présence plus forte des services de sécurité afin d'assurer une sécurisation et une tranquillité des commerces et des entreprises sur les quartiers ; • Approfondissement du volet développement économique dans les Projets de Rénovation Urbaines afin d'assurer une diversification fonctionnelle sur les quartiers ; • Développement de l'accès aux conseils et services de soutien aux entreprises dans les QPV. • Communication autour des actions existantes. • Soutien aux actions innovantes de développement économique.

Pilote(s)

Chambres consulaires, Clermont Communauté et Villes

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Conseil Départemental • Conseil Régional	• Délégué du Préfet • Caisse des Dépôts et Consignations • DIRECCTE • Pôle Emploi • OPCA	• Missions locales • Unions commerciales • Banques • U2RIAE • Fédération des entreprises d'insertion • CRAPEJ Auvergne • CREDIS • CREPI Auvergne • ADIE • Réseau des banques • CRESS Auvergne • Bailleurs • SPRO • Auvergne Active • BGE Auvergne

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
	X	X	X

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative		Jeunesse	X
Santé		Lutte contre les discriminations	X
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance		Egalité Femmes-Hommes	X
Habitat et cadre de vie	X		
Développement économique	X	Valeurs de la République et citoyenneté	X
Emploi et Insertion	X		

Focus sur le droit commun
(Conventions partenariales et interministérielles)

Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV.

Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère délégué chargé de l'Economie Sociale et Solidaire et de la Consommation et le Ministère délégué à la Ville

Les objectifs:

- Développer l'entreprenariat social et l'innovation sociale dans les quartiers en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la mobilisation des Citélab ;
- Développer l'entrepreunariat social par l'expérimentation sur les territoires prioritaires de la politique de la ville afin de reconnaitre et soutenir l'émergence et la consolidation de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et le ministère délégué à la Ville

Les objectifs :

- Aider les entreprises lors des premières années de leur activité, une offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat sera proposée à des artisans des QPV notamment pour les accompagner lors de leur inscription au répertoire des métiers ;
- Mobiliser le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) afin de dynamiser, moderniser et maintenir les services artisanaux et commerciaux de proximité dans les zones urbaines fragiles.

Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation

Les objectifs :

- Accompagnement des collectivités locales et des partenaires locaux afin d'encourager la création et le développement économique créatrices d'emplois dans les QPV.

Charte « Entreprises et Quartiers »

Les objectifs :

- Soutenir la création et le développement d'entreprises, via la mise à disposition de compétences, le parrainage de créateurs, la participation au financement.

	<u>Convention cadre – Ministère délégué à la ville, Assemblé des Communauté Urbaine de France (ACUF) et les Grandes et Moyennes Ville de France (AGMVF)</u> Les objectifs : • Evaluer les zones franches urbaines (ZFU) pour définir les modalités d'évolution du dispositif, avec l'objectif de pouvoir mieux soutenir les commerces de proximité et l'artisanat ; • Faire du développement économique un enjeu fort du contrat, en associant à la mise en œuvre de ce dernier, les acteurs économiques (CCI, CMA, entreprises,…) notamment par leur signature du contrat ou de conventions d'application.

Renforcer les actions d'insertion en direction des jeunes

Contexte

Le diagnostic partagé a permis de mettre en évidence une difficulté majeure d'insertion professionnelle pour les habitants des quartiers et plus particulièrement les jeunes (avec une proportion plus forte de jeunes femmes). En effet, ces publics sont plus fréquemment exposés au décrochage scolaire ou moins qualifiés. Cette situation renforce leurs fragilités et les maintient souvent dans la spirale de l'échec. Il apparaît indispensable que l'ensemble des acteurs impliqués (scolarité, formation, accompagnement social, entreprises, etc.) puissent renforcer leur cohérence d'actions afin de proposer aux habitants des QPV des parcours d'insertion et de formation adaptés à leur réalité et à leurs difficultés d'accéder ou de retourner dans des dispositifs de formation.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- Le passage d'une situation de fragilisation à une situation d'employabilité (notamment pour les femmes, les jeunes et les séniors)
- L'insertion des publics des quartiers dans les processus/dispositifs existants (insertion par l'économie, accompagnement, alternance, etc.)
- La qualification et l'adaptation des compétences des habitants aux évolutions du marché du travail
- Le maintien et l'installation de services, d'entreprises et de commerces dans les quartiers prioritaires, source de développement global du quartier

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
- Renforcer et développer l'intégration des habitants des QPV dans les dispositifs d'accompagnement
- Renforcer les dispositifs de médiation socio-économiques (IAE, clauses sociales, ZFU, etc.)
- Renforcer les liens avec les entreprises présentes dans les quartiers ou en création pour les impliquer dans le projet du territoire et du quartier
- Développer et soutenir des projets plus larges en lien avec les entreprises du territoire (innovation, ouverture, formation, etc.)

Priorité(s) d'intervention

- Augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires des dispositifs de droit commun
- Développer la mise en réseau des opérateurs (information, communication, partage…)
- Intensifier l'accompagnement des jeunes diplômés des QPV

Résultats attendus	Indicateurs
• Favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi et des jeunes sur le marché du travail ; • Impliquer les entreprises dans l'insertion des demandeurs d'emploi et des jeunes ; • Périodes de mise en situation en milieu professionnel.	• Nombre de demandeurs d'emploi ayant trouvés un emploi grâce aux dispositifs de parcours d'insertion (données sexuées, par âge et lieux d'habitation) ; • Nombre d'intervention de recruteurs auprès de demandeurs d'emploi ; • Part des jeunes résidant en QPV parmi les jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat • Nombre de jeunes diplômés • Aller au-delà des seuils minimums

Public(s) visé(s)	Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)
• Demandeurs d'emploi, jeunes en recherche de formation, NEET, décrocheurs, jeunes diplômés, femmes.	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions

Exemples d'actions en cours	Exemples d'actions à développer
• Forum de l'emploi ; • Semaine régionale de la diversité 2015 (Club des 1 000 entreprises citoyennes d'Auvergne) ; • Action expérimentale d'apprentissage (Mission locale Clermont Communauté) ; • Chantier école, animation, sport et médiation (PLIE-Clermont Communauté) ; • Emploi diversité 2015 (PLIE-Clermont Communauté) ; • Sport et Insertion (Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion) ; • Chantier agricole (ADSEA 63) ; • Aménagement des jardins familiaux (Avenir Insertion) ; • Promotion des Parcours d'excellence - Cordées de la réussite (Education Nationale) • Existence d'un forum de l'alternance	• Information des habitants sur les secteurs qui recrutent ; • Intervention de recruteurs devant les demandeurs d'emploi afin de parler des postes à pourvoir ; • Utilisation des leviers liés à la Zone Franche Urbaine pour mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises ; • Renforcement des actions : « aller vers pour amener vers » • Déploiement de la Charte Entreprises et Quartiers au niveau de l'agglomération en valorisant la responsabilité sociétale des entreprises

Pilote(s)

Clermont Communauté et Missions Locales

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Villes/CCAS • Conseil Départemental • Conseil Régional	• Délégué du Préfet • Pôle Emploi • DIRECCTE • Rectorat • Direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)	• Chambres consulaires • SPRO • SIAE • Syndicat d'entreprises

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
	X	X	X

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative	X	Jeunesse	X
Santé		Lutte contre les discriminations	X
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance		Egalité Femmes-Hommes	X
Habitat et cadre de vie			
Développement économique	X	Valeurs de la République et citoyenneté	X
Emploi et Insertion	X		

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV. **Charte « Entreprises & Quartiers »** Les objectifs : • Accueil, accompagnement, tutorat de collégiens, lycéens ou étudiants ; • Accompagnement vers l'emploi : participation à des projets en lien avec les structures locales emploi et insertion (missions locales, Pôle emploi, Maisons de l'emploi, PLIE…), parrainage de demandeurs d'emplois… ; • Développement des contrats en alternance, montage d'opérations spécifiques pour permettre l'accès des jeunes les plus en difficulté à ces contrats. **Convention triennale entre le Ministère délégué à l'Economie Sociale et Solidaire et le Ministère délégué à la Ville** Les objectifs : • Soutenir l'accès des jeunes aux emplois de l'Economie Sociale et Solidaire. **Convention triennale 2013-2015 entre le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social** Les objectifs : • Introduire dans les conventions passées avec les réseaux de développeurs de l'apprentissage une incitation à sensibiliser les entreprises sur les difficultés d'accès au contrat d'apprentissage des jeunes résidant en ZUS ; • Inscrire des objectifs spécifiques relatifs au développement de l'alternance dans les QPV dans les Contrats de Plan Régionaux pour le Développement de la Formation Professionnelle. **Convention triennale 2013-2015 entre le Ministère de l'Artisanat, du Commerce, du Tourisme et le Ministère délégué à la Ville** Les objectifs : • Valoriser la mixité dans l'apprentissage par des campagnes d'information sur les métiers de l'artisanat auprès des jeunes issus des QPV ; • Sensibiliser les employeurs aux viviers de candidats à l'apprentissage que représentent les jeunes résidents dans les ZUS ; • Fournir aux Chambres des Métiers et de l'Artisanat, les outils nécessaire pour faire de leurs agents des promoteurs actifs de la mixité dans l'apprentissage.

4. Pilier : Cadre de vie et le renouvellement urbain

Si dans le cadre du PRU qui s'achève, de nombreuses actions de rénovation ont pu être entreprises dans les différents quartiers de l'agglomération, il n'en demeure pas moins que l'effort doit être maintenu pour renforcer la qualité de vie dans ces quartiers, pour favoriser leur réelle attractivité et leur intégration durable dans la ville et l'agglomération et ainsi d'éviter une relégation. L'effort devra donc être maintenu dans les quartiers retenus dans le cadre du NPNRU d'une part, mais aussi dans les autres quartiers prioritaires.

4.1. Les enjeux

Les enjeux identifiés en matière de renouvellement urbain et d'amélioration du cadre de vie sont :

- **Enjeu n°1 :** L'intégration des quartiers QPV dans la politique de l'agglomération et des communes (éviter leur relégation, rattachement des quartiers au reste du territoire : désenclavement, accessibilité, équilibre territorial, etc.).
- **Enjeu n°2 :** Le pilotage d'une politique patrimoniale articulée à une politique sociale.
- **Enjeu n°3 :** La finalisation des actions du premier projet de rénovation urbaine et l'élaboration d'un plan d'actions pour le NPNRU 2.

4.2. Les axes stratégiques



- Repenser le projet de développement de chaque quartier, le resituer dans la politique d'agglomération en articulation avec les différentes politiques publiques (habitat public et privé, déplacement, social, etc.).
- Mettre en œuvre le renouvellement urbain en lien avec le développement économique (prise en compte des besoins pour favoriser l'installation d'entrepreneurs).
- Penser la rénovation urbaine en lien avec la cohésion sociale (accès aux équipements et aux services, co-construction de projets urbains avec les habitants, etc.).
- Définir une politique de mixité sociale à l'échelle de l'agglomération (mise en ordre des loyers, poursuite du travail de production de logements abordables, actions ciblées par quartier).

4.3. Les objectifs opérationnels

→ Poursuivre l'intégration des QPV (hors NPNRU) à l'agglomération et au centre-ville
[Améliorer les conditions de vie des habitants (Espaces publics, accessibilité, stationnement), favoriser l'accès aux services et aux équipements sur le territoire)].

→ Mettre en œuvre le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) pour les trois quartiers concernés (Les Vergnes, Saint-Jacques, La Gauthière) et travailler sur les scénarii de programmation urbaine et immobilière
[Améliorer les conditions de vie des habitants (Espaces publics, accessibilité, partage de la voirie), favoriser l'accès aux services et aux équipements sur le territoire].

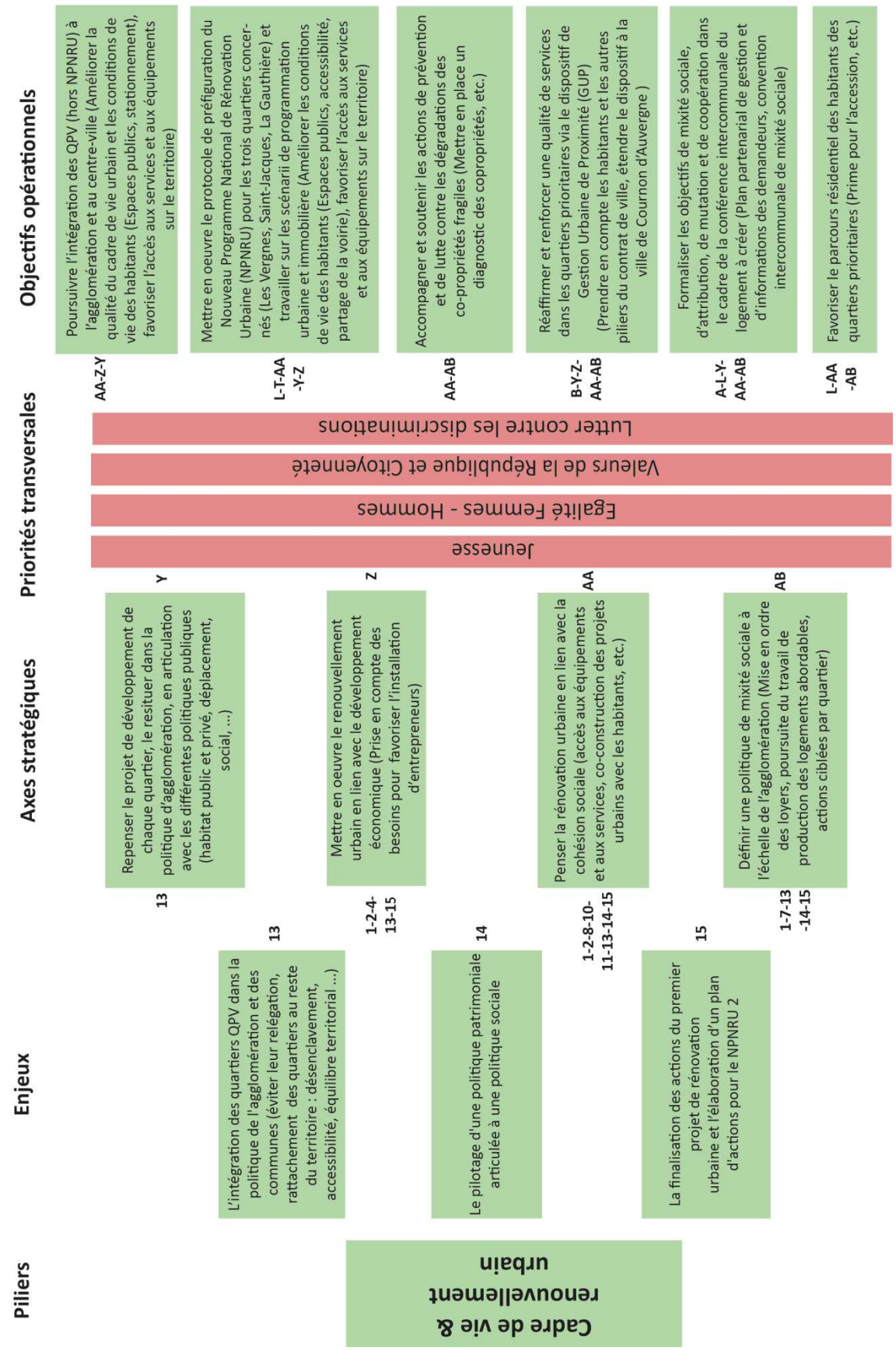
→ Accompagner et soutenir les actions de prévention et de lutte contre les dégradations de copropriétés fragiles
(Mettre en place un diagnostic des copropriétés fragiles, etc.).

→ Réaffirmer et renforcer une qualité de services dans les quartiers prioritaires via le dispositif de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)
(Prendre en compte les habitants et les autres piliers du contrat de ville, étendre le dispositif à la ville de Cournon d'Auvergne).

→ Formaliser les objectifs de mixité sociale, d'attribution, de mutation et de coopération dans le cadre de la conférence intercommunale du logement à créer
(Plan partenarial de gestion et d'informations des demandeurs, convention intercommunale de mixité sociale).

→ Favoriser le parcours résidentiel pour les habitants des quartiers prioritaires
(Prime pour l'accession, etc.).

4.4. Arbre causal



4.5. Fiches projets

Formaliser les objectifs de mixité sociale, d'attribution, de mutation et de coopération dans le cadre de la conférence intercommunale du logement à créer

Contexte

Les lois ALUR et Lamy rendent obligatoire la création et la mise en œuvre **d'une conférence intercommunale du logement**, co-présidée par le préfet et le président de l'intercommunalité. Cette conférence doit adopter un document d'orientations fixant notamment des objectifs d'attributions et de mutations ainsi que les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

La conférence intercommunale du logement doit également élaborer **un plan partenarial de gestion** qui définit l'organisation et le fonctionnement du service intercommunal d'accueil et d'information des demandeurs ainsi que la gestion partagée des demandes, notamment entre bailleurs et réservataires.

De plus, la conférence intercommunale du logement doit définir **une convention intercommunale de mixité sociale** qui précise les objectifs de mixité sociale et d'équilibre du peuplement à l'échelle des communes et des quartiers qui les composent, les modalités de relogement des personnes concernées par le renouvellement urbain, le partenariat entre bailleurs et réservataires.

Il s'agit de se saisir de ces outils pour garantir la mixité sociale dans tous les quartiers de l'agglomération.

Les actions mises en œuvre devront ainsi prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'insertion des publics des quartiers dans les processus/dispositifs existants (insertion par l'économie, accompagnement, alternance, etc.)
- Le maintien et l'installation de services, d'entreprises et de commerces dans les quartiers prioritaires, source de développement global du quartier
- L'intégration des quartiers QPV dans la politique de l'agglomération et des communes (éviter leur relégation, rattachement des quartiers au reste du territoire : désenclavement, accessibilité, équilibre territorial, etc.)
- L'implication des habitants dans le développement et l'attractivité de leurs quartiers
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accès aux services et aux droits
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)
- Le pilotage d'une politique patrimoniale adossée à une politique sociale
- La finalisation des actions du premier projet de rénovation urbaine et l'élaboration d'un plan d'actions pour le NPNRU 2
- L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)

Axes stratégiques

- Mobiliser les acteurs locaux afin de coordonner leurs actions en faveur des habitants des QPV et des territoires en veille
- Développer et soutenir des projets plus larges en lien avec les entreprises du territoire (innovation, ouverture, formation, etc.)
- Repenser le projet de développement de chaque quartier, le resituer dans la politique d'agglomération, en articulation avec les différentes politiques publiques (habitat public et privé, déplacement, social, etc.)
- Penser la rénovation urbaine en lien avec la cohésion sociale (accès aux équipements et aux services, co-construction des projets urbains avec les habitants, etc.)
- Définir une politique de mixité sociale à l'échelle de l'agglomération (Mise en ordre des loyers, poursuite du travail de production des logements abordables, actions ciblées par quartier)

Priorité(s) d'intervention

- Signature de la convention de mixité sociale (1er trimestre 2016)
- Suivi du plan partenarial de la gestion de la demande

Résultats attendus	Indicateurs
• Améliorer la mixité sociale des quartiers et de l'agglomération • Permettre le relogement des ménages concernés par des projets de démolition	• Nombre de ménages des quartiers relogés dans d'autres quartiers de l'agglomération • Evolution du profil socioéconomique des nouveaux arrivants
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Habitants des QPV • Demandeurs en logements de l'agglomération	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer**
• Fichier partagé de la demande en logement social et des attributions • Création de la conférence intercommunale du logement (Conseil communautaire d'octobre 2015)	• Mise en place de dispositifs de relogement ou de mutation des ménages des quartiers dans d'autres quartiers de l'agglomération • Mise en place d'une politique d'accueil des nouveaux arrivants • Remise en ordre des loyers du parc social à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération • Redéfinition de l'accord collectif départemental • Elaboration de la convention de mixité sociale (voir action dédiée ci-avant) ;

Pilote(s)

Clermont Communauté

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Communes • Conseil Départemental	• Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)	• Associations spécialisées • Bailleurs sociaux • Action Logement • Réservataires

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
X	X		

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative		Jeunesse	
Santé		Lutte contre la discrimination	X
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance		Egalité Femmes-Hommes	
Habitat et cadre de vie	X		
Développement économique		Valeurs de la République et citoyenneté	X
Emploi et Insertion			

Focus sur le droit commun	La conférence intercommunale du logement s'appuiera et complétera les politiques de droit commun existantes en matière de gestion de la demande et des attributions. Une démarche de réflexion est en cours à ce sujet dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de Clermont Communauté.

Favoriser le parcours résidentiel des habitants des quartiers prioritaires

Contexte

La notion de parcours résidentiel fait référence à l'accompagnement des locataires tout au long de leur vie en leur proposant des logements adaptés à leur situation (revenus), aux évolutions de la famille (naissance, décohabitation-départ d'un « grand enfant », décès, etc.) ou à l'apparition de besoins spécifiques (perte d'autonomie liée à l'âge ou à l'apparition d'un handicap) en facilitant les mutations au sein du parc de logements. Il s'agit ainsi de répondre au mieux aux demandes et aux besoins des habitants afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des ménages, de favoriser le cas échéant l'accession à la propriété et enfin d'accompagner les ménages sortants d'hébergement en leur permettant d'accéder à un logement social familial traditionnel.

Le diagnostic a démontré le besoin de travailler à l'instauration ou à la préservation de la mixité sociale dans tous les quartiers de l'agglomération, en garantissant notamment la fluidification des parcours résidentiels des ménages habitant les quartiers prioritaires, vers d'autres quartiers de l'agglomération, et inversement …

Les actions mises en œuvre devront ainsi prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- L'insertion des publics des quartiers dans les processus/dispositifs existants (insertion par l'économie, accompagnement, alternance, etc.)
- Le maintien et l'installation de services, d'entreprises et de commerces dans les quartiers prioritaires, source de développement global du quartier
- L'implication des habitants dans le développement et l'attractivité de leurs quartiers
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accès aux services et aux droits
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)
- Le pilotage d'une politique patrimoniale adossée à une politique sociale
- La finalisation des actions du premier projet de rénovation urbaine et l'élaboration d'un plan d'actions pour le NPNRU 2
- L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)

Axes stratégiques

- Développer et soutenir des projets plus larges en lien avec les entreprises du territoire (innovation, ouverture, formation, etc.)
- Penser la rénovation urbaine en lien avec la cohésion sociale (accès aux équipements et aux services, co-construction des projets urbains avec les habitants, etc.)
- Définir une politique de mixité sociale à l'échelle de l'agglomération (Mise en ordre des loyers, poursuite du travail de production des logements abordables, actions ciblées par quartier)

Priorité(s) d'intervention

- Coordination des acteurs afin de répondre au mieux aux besoins et demandes des habitants des QPV

Résultats attendus	Indicateurs
• Améliorer les mutations des locataires du parc social des quartiers prioritaires vers d'autres quartiers • Améliorer l'accession sociale à la propriété des habitants des quartiers prioritaires • Améliorer la prise en compte du vieillissement de la population dans les parcours résidentiels	• Nombre de demandes de mutation d'un habitant d'un quartier prioritaire vers un autre quartier de l'agglomération ayant abouti à une réponse positive (données sexuées, par âge et lieux d'habitation) • Taux et nombre de vacance des logements à l'échelle des QPV • Nombre d'accession à la propriété d'habitants des quartiers prioritaires • Taux de rotation dans le logement social

Public(s) visé(s)	Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)
• Habitants des QPV	• Crédits de droit commun et spécifiques des institutions

Exemples d'actions en cours	Exemples d'actions à développer
• Opérations de location-accession à la propriété (PSLA) • Politique de vente de logements aux locataires • Objectifs de mutation dans le cadre de leur CUS (pas un zoom dédié aux QPV) • Approche qualitative du relogement dans le cadre des projets de réhabilitations lourdes ou de démolitions	• Création d'une offre à loyer modéré sur l'agglomération ; • Développement des objectifs pris dans le cadre des conventions d'utilité sociale • Expérimentation d'une démarche interbailleurs pour harmoniser les pratiques d'attributions et de mutation notamment pour les publics prioritaires ; • Accompagnement social et soutien aux habitants dans les mobilités résidentielles hors des quartiers • Elaboration de la convention spécifique à l'attribution • Mise en place d'une veille pour les questions de discriminations liées aux logements. • Développement de la prise en compte du vieillissement de la population dans les parcours résidentiels

Pilote(s)

Clermont Communauté

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Villes • Conseil Départemental	• DDCS • Délégué du Préfet	• Bailleurs et Association du Logement Social du Puy-de-Dôme • Union Sociale pour l'Habitat - Action Logement

Délai de mise en œuvre			
Immédiatement	**Court terme**	**Moyen terme**	**Long terme**
X	**X**	**X**	

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative		Jeunesse	
Santé		Lutte contre la discrimination	**X**
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance		Egalité Femmes-Hommes	
Habitat et cadre de vie	**X**		
Développement économique		Valeurs de la République et citoyenneté	
Emploi et Insertion			

Focus sur le droit commun
(Conventions partenariales et interministérielles)
	Dans le respect des principes de la loi, les politiques de droit commun doivent prioritairement être mobilisées. Les conventions interministérielles et partenariales rappellent ainsi aux acteurs locaux, les manières prioritaires de décliner le droit commun dans le QPV.
	
	• **Loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MOLLE) de 2009**
	• **Loi ALUR de 2014**
	• **Article 8 de la loi LAMY**
	  • Dès lors que le contrat de ville est élaboré sur des territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, le représentant de l'Etat dans le département, les communes signataires et l'établissement public de coopération intercommunale, lorsqu'il est compétent en matière d'habitat, concluent avec le département, les bailleurs sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire intercommunal et les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction titulaires de droits de réservation sur ce patrimoine une convention intercommunale qui définit, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville :
	  • 1° Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans le respect des articles L. 300-1 et L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation ; ces objectifs sont fixés en fonction du critère de revenu mentionné au 2° du I de l'article 5 de la présente loi et des engagements pris en matière de relogement des personnes relevant des accords collectifs prévus aux articles L. 441-1-1 et L. 441-1-2 du code de la construction et de l'habitation ;
	  • 2° Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;
	  • 3° Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.
	• Cette convention, annexée au contrat de ville, est conclue après consultation des associations de locataires affiliées à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation, des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Pour les trois quartiers concernés des Vergnes, Saint-Jacques, la Gauthière : mettre en œuvre le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et travailler sur les scenarii de programmation urbaine et immobilière

Contexte

Clermont Communauté a déjà bénéficié du premier programme de rénovation urbaine, qui a pu être mené en partenariat avec les communes et les bailleurs sociaux, dès 2006 et plus particulièrement à partir de 2010. Des actions sont programmées jusqu'en 2018.

Si ce premier programme a permis d'engager des actions d'envergure dans les quartiers (par des opérations de démolitions, de réhabilitation, de résidentialisation, d'aménagement d'espaces extérieurs, etc.), trois quartiers de Clermont-Ferrand sont encore concernés par des difficultés socio-urbaines qui nécessitent une nouvelle intervention globale de rénovation urbaine, en étant particulièrement attentif aux exigences environnementales :

- les Vergnes (possibilité de s'appuyer sur les actions structurantes menées par les collectivités)
- Saint-Jacques nord
- La Gauthière

Sur ces trois quartiers, la première étape de travail pour l'engagement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain consiste en l'élaboration partenariale d'un protocole de préfiguration qui précise :

- les grandes lignes des projets urbains envisagés par quartier,
- la gouvernance et les études à conduire pendant la phase protocole (18 mois) avant le conventionnement avec l'ANRU.

Pour chaque quartier, des premiers objectifs stratégiques d'intervention sont fixés (voir ci-dessous), qu'il s'agira de décliner en démarches à engager dans le cadre de l'élaboration du protocole de préfiguration (actions ou études préalables le cas échéant).

Les Vergnes :

- Objectif 1 : renforcer la présence des acteurs (publics et privés) et mettre en place une ingénierie sociale mutualisée
- Objectif 2 : renforcer la centralité autour de la station de tramway et de la nouvelle place des droits de l'homme
- Objectif 3 : repenser le projet d'habitat du cœur de quartier (parc public/copropriétés) pour attirer de nouvelles populations en diversifiant les typologies et en valorisant le cadre de vie du quartier
- Objectif 4 : structurer l'accroche urbaine des Vergnes à l'écoquartier de Champratel, à la cité jardin de la plaine et en appui de son environnement urbain (stade, institut des métiers)

La Gauthière :

- Objectif 1 : conforter une ingénierie sociale et d'animation au service de l'attractivité du quartier
- Objectif 2 : poursuivre et finaliser le projet urbain du cœur de quartier en appui sur la démarche participative engagée avec le PRU1
- Objectif 3 : formaliser l'entrée ouest du quartier sur le principe d'une « accroche urbaine »

Saint-Jacques nord :

- Objectif 1 : consolider et rendre lisible la stratégie partenariale et mutualiser les actions sociales
- Objectif 2 : élaborer une stratégie de mutation urbaine qui s'appuie sur la situation de belvédère en cœur d'agglomération
- Objectif 3 : réussir la mixité sociale et fonctionnelle du quartier

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- L'insertion des publics des quartiers dans les processus/dispositifs existants (insertion par l'économie, accompagnement, alternance, etc.)
- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- Le maintien et l'installation de services, d'entreprises et de commerces dans les quartiers prioritaires, source de développement global du quartier
- L'intégration des quartiers QPV dans la politique de l'agglomération et des communes (éviter leur relégation, rattachement des quartiers au reste du territoire : désenclavement, accessibilité, équilibre territorial, etc.)
- L'implication des habitants dans le développement et l'attractivité de leurs quartiers
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accès aux services et aux droits
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)
- Le pilotage d'une politique patrimoniale adossée à une politique sociale
- La finalisation des actions du premier projet de rénovation urbaine et l'élaboration d'un plan d'actions pour le NPNRU 2

Axes stratégiques

- Développer et soutenir des projets plus larges en lien avec les entreprises du territoire (innovation, ouverture, formation, etc.)
- Repenser le projet de développement de chaque quartier, le resituer dans la politique d'agglomération, en articulation avec les différentes politiques publiques (habitat public et privé, déplacement, social, etc.)
- Penser la rénovation urbaine en lien avec la cohésion sociale (accès aux équipements et aux services, co-construction des projets urbains avec les habitants, etc.)
- Développer l'attractivité des équipements existants sur les QPV (espaces publics, salles sportives, commerces, etc.) / ouverture des quartiers sur l'extérieur
- Penser la rénovation urbaine en lien avec la cohésion sociale (accès aux équipements et aux services, co-construction des projets urbains avec les habitants, etc.)

Priorité(s) d'intervention

- Coordination des acteurs et intervenants dans le cadre d'une ingénierie mutualisée
- Pérenniser les transformations liées aux quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Intervention sur le social et le bâti

Résultats attendus	Indicateurs
• Améliorer le cadre de vie des habitants • Améliorer la mixité sociale en renouvelant l'attractivité des quartiers	• Nombre d'actions du protocole conduites dans les quartiers • Indicateurs d'appréciation du cadre de vie et de mixité (à définir)
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Habitants des quartiers et de l'agglomération	• Crédits de droit commun et spécifique des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer**
• Projet de rénovation urbaine en cours (actions à finaliser dans le cadre de l'avenant de clôture)	Formalisation du protocole de préfiguration de renouvellement urbain, définissant la gouvernance et listant le programme d'études afin de répondre aux objectifs de renouvellement urbain fixés pour les trois quartiers concernés (voir ci-dessus). Il pourra s'agir : • De la réalisation de diagnostics sociaux • De la réalisation de diagnostics en marchant • De l'élaboration d'études pré-opérationnelles définissant des scénarios de démolition/restructuration • De l'élaboration d'études de programmation urbaine et immobilière

	Exemples d'actions à développer • De l'élaboration d'étude pré-opérationnelle d'OPAH copropriétés • De la définition de plans de soutien et d'animation des commerces

Pilote(s) Clermont Communauté		
Collectivités • Villes • Conseil Départemental • Région • Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise	**Etat** • Direction Départementale des Territoires • Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU)	**Acteurs associés** • Agence d'urbanisme • Bailleurs sociaux • Promoteurs privés

Délai de mise en œuvre			
Immédiatement	**Court terme**	**Moyen terme**	**Long terme**
X	**X**	**X**	**X**

Thématiques visées		**Prise en compte des priorités transversales**	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative		Jeunesse	
Santé		Lutte contre la discrimination	
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance		Egalité Femmes-Hommes	
Habitat et cadre de vie	**X**		
Développement économique		Valeurs de la République et citoyenneté	
Emploi et Insertion			

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	Le travail sur le protocole de préfiguration de l'ANRU s'appuiera notamment sur les politiques et actions (d'aménagement et de gestion) des collectivités locales et des bailleurs.

Poursuivre l'intégration des QPV (hors NPNRU) à l'agglomération et au centre-ville

Contexte

Clermont Communauté a déjà bénéficié du premier programme de rénovation urbaine, qui a pu être mené en partenariat avec les communes et les bailleurs sociaux, dès 2006 et plus particulièrement à partir de 2010. Des actions sont programmées jusqu'en 2018.

Ce premier programme a permis d'engager des actions d'envergure dans les quartiers (par des opérations de démolitions, de réhabilitation, de résidentialisation, d'aménagement d'espaces extérieurs, etc.). Il s'agit désormais de poursuivre, finaliser et pérenniser l'action dans les 4 quartiers qui ne seront pas concernés par le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain : Croix-Neyrat, Champratel, Fontaine du Bac, Saint-Jacques « sud » à Clermont-Ferrand ; quartier sud à Cournon d'Auvergne.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- L'insertion des publics des quartiers dans les processus/dispositifs existants (insertion par l'économie, accompagnement, alternance, etc.)
- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'intégration des quartiers QPV dans la politique de l'agglomération et des communes (éviter leur relégation, rattachement des quartiers au reste du territoire : désenclavement, accessibilité, équilibre territorial, etc.)
- L'implication des habitants dans le développement et l'attractivité de leurs quartiers
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accès aux services et aux droits
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)
- Le pilotage d'une politique patrimoniale adossée à une politique sociale
- La finalisation des actions du premier projet de rénovation urbaine et l'élaboration d'un plan d'actions pour le NPNRU 2

Axes stratégiques

- Repenser le projet de développement de chaque quartier, le resituer dans la politique d'agglomération, en articulation avec les différentes politiques publiques (habitat public et privé, déplacement, social, etc.)
- Penser la rénovation urbaine en lien avec la cohésion sociale (accès aux équipements et aux services, co-construction des projets urbains avec les habitants, etc.)
- Penser la rénovation urbaine en lien avec la cohésion sociale (accès aux équipements et aux services, co-construction des projets urbains avec les habitants, etc.)

Priorité(s) d'intervention

- Pérenniser les transformations liées aux quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Intervention sur le social et le bâti

Résultats attendus	Indicateurs
• Améliorer le cadre de vie des habitants • Améliorer la mixité sociale en renouvelant l'attractivité des quartiers	• Nombre d'actions du PRU1 (déjà engagées) finalisées • Nombre d'actions nouvelles mises en place • Indicateurs d'appréciation du cadre de vie et de mixité (à définir)
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Habitants des quartiers et de l'agglomération	• Crédits de droit commun et spécifique des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer**
• Projet de rénovation urbaine en cours (actions à finaliser dans le cadre de l'avenant de clôture)	• Mise en place d'une ingénierie urbaine et sociale mutualisée • Poursuite de la dynamique de réhabilitation du parc social, de veille et d'actions des copropriétés dégradés (voir action dédiée), d'aménagement d'espace public, de dynamisation commerciale, etc.

	Exemples d'actions à développer • Création des conditions d'accueil de nouvelles populations dans les quartiers prioritaires (colocations solidaires d'étudiants, politiques d'ouverture ou de mutualisation d'équipements publics, etc.) • Mise en place des actions visant à assurer la pérennité des transformations notamment en finalisation des actions du PRU1 déjà engagées

Pilote(s)
Clermont Communauté

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Communes de Clermont-Ferrand et de Cournon d'Auvergne • Conseil Départemental	• Direction Départementale des Territoires (DDT) • Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)	• Agence d'urbanisme Clermont Métropole • Bailleurs sociaux

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
X	X	X	X

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative		Jeunesse	
Santé		Lutte contre la discrimination	
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance		Egalité Femmes-Hommes	
Habitat et cadre de vie	X		
Développement économique		Valeurs de la République et citoyenneté	
Emploi et Insertion			

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	Ces actions renforcées complèteront les politiques et actions de droit commun (d'aménagement et de gestion) des collectivités locales et des bailleurs.

Réaffirmer et renforcer une qualité de services dans les quartiers prioritaires via le dispositif de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Contexte

La gestion urbaine de proximité a pour objectif de renforcer le niveau de services dans les quartiers prioritaires en améliorant la coordination entre les services (intercommunaux, communaux, des bailleurs, etc.) éventuellement en y associant les habitants. Cette démarche doit être pilotée par un référent désigné dans le quartier (service politique de la ville), qui a pour un mission de dresser un diagnostic partagé des difficultés de gestion dans les espaces extérieurs des quartiers puis d'animer des instances de suivi régulières (mensuelles ou trimestrielles) avec les partenaires concernés. L'objectif poursuivi est d'assurer un niveau de service équivalent aux autres quartiers de l'agglomération en améliorant la diffusion de l'information, en ciblant les interlocuteurs compétents, puis en suscitant une coopération et une culture commune entre des partenaires d'institutions différentes.

Cette démarche s'appuiera également sur des conventions d'utilisation de l'abattement TPFB.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- L'implication des habitants dans le développement et l'attractivité de leurs quartiers
- L'intégration des quartiers QPV dans la politique de l'agglomération et des communes (éviter leur relégation, rattachement des quartiers au reste du territoire : désenclavement, accessibilité, équilibre territorial, etc.)
- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'insertion des publics des quartiers dans les processus/dispositifs existants (insertion par l'économie, accompagnement, alternance, etc.)
- La finalisation des actions du premier projet de rénovation urbaine et l'élaboration d'un plan d'actions pour le NPNRU 2
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'accès aux services et aux droits
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)
- Le pilotage d'une politique patrimoniale articulée à une politique sociale
- L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)

Axes stratégiques

- Mobiliser les habitants et associations dans la vie des quartiers et renouveler les pratiques
- Repenser le projet de développement de chaque quartier, le resituer dans la politique d'agglomération, en articulation avec les différentes politiques publiques (habitat public et privé, déplacement, social, etc.)
- Mettre en œuvre le renouvellement urbain en lien avec le développement économique (Prise en compte des besoins pour favoriser l'installation d'entrepreneurs)
- Penser la rénovation urbaine en lien avec la cohésion sociale (accès aux équipements et aux services, co-construction des projets urbains avec les habitants, etc.)
- Définir une politique de mixité sociale à l'échelle de l'agglomération (Mise en ordre des loyers, poursuite du travail de production des logements abordables, actions ciblées par quartier)

Priorité(s) d'intervention

- Intervention sur le social et le bâti

Résultats attendus	Indicateurs
• Amélioration de la qualité des espaces extérieurs des quartiers ; • Amélioration de la coopération entre les services intercommunaux, communaux et des bailleurs en matière de gestion.	• Nombre de réunions de gestion urbaine de proximité ; • Nombre de collaborations partenariales conduites ; • Nombre de dégradations et actes d'incivilités par quartier ; • Nombre de projets transversaux mis en œuvre.

Public(s) visé(s) :	Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s) :
• Habitants des quartiers • Services publics et acteurs locaux	• Crédits de droit commun et spécifique des institutions

Exemples d'actions en cours :	Exemples d'actions à développer :
• Dispositif de gestion urbaine de proximité existant à Clermont-Ferrand ; • Diagnostic en marchant sur le territoire des Pointilloux, à Cournon d'Auvergne. • Marches exploratoires (Réseau Femmes)	• Désignation d'un référent (élu, technicien ou habitant) par quartier ; • Réalisation d'un diagnostic partagé des difficultés de gestion par quartier • Animation de réunions partenariales régulières ; • Réalisation de projets ciblés : marches exploratoires associant des habitants ou représentants d'habitants, petits aménagements d'espaces délaissés propices aux difficultés de gestion, information sur la gestion des ordures, etc. • Réalisation d'un diagnostic en marchant • Développement des actions de tranquillité résidentielle • Formation des acteurs de la GUP • Mise en place de groupes par quartier composés d'habitants et de professionnels (tous formés à cette démarche) • Coordination de ces groupes opérationnels avec les conseils de citoyens • Intervention identique sur ces quartiers comme dans le reste de la ville • Mise en place de dispositifs de retour d'informations auprès des habitants concernant le traitement des dysfonctionnements identifiés

Pilote(s)

Villes de Clermont-Ferrand et Cournon d'Auvergne

Collectivités	Etat	Acteurs associés
• Clermont Communauté • Services communaux de gestion • Conseil Départemental • Police municipale	• Direction Départementale des Territoires • Direction Départementale de la Cohésion Sociale • Délégué du Préfet • Police Nationale	• Habitants • Associations d'habitants • Autres associations • Services de gestion des bailleurs sociaux • SMTC

Délai de mise en œuvre

Immédiatement	Court terme	Moyen terme	Long terme
	X		

Thématiques visées		Prise en compte des priorités transversales	
Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative		Jeunesse	
Santé		Lutte contre la discrimination	
Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance		Egalité Femmes-Hommes	
Habitat et cadre de vie	X		
Développement économique		Valeurs de la République et citoyenneté	
Emploi et Insertion			

Focus sur le droit commun *(Conventions partenariales et interministérielles)*	Le dispositif de gestion urbaine de proximité illustre le principe de mobilisation du droit commun souhaité par la loi Lamy de 2014. Il s'agit en effet d'assurer une meilleure coopération transversale entre des services déjà existants d'institutions différentes. Le référent politique de la ville joue dans ce cadre un rôle d'ensemblier et de coordinateur.

Accompagner et soutenir les actions de prévention et de lutte contre les dégradations des copropriétés fragiles

Contexte

Les quartiers prioritaires de l'agglomération clermontoise comptent en leur sein certaines copropriétés potentiellement fragiles, c'est-à-dire qui présentent des risques ou des preuves de déqualification (de par l'état du bâti, leur structure foncière, leur gestion locative, leur fonctionnement et leur situation financière, etc.). Selon un premier repérage effectué par l'observatoire de l'habitat du Grand Clermont, il peut s'agir notamment de copropriétés de plus de 50 logements, construites dans les années 1960, comptant peu de vacance et des prix de vente nettement inférieurs aux prix pratiqués dans le reste du quartier ou de la commune.

Des outils d'observation et/ou d'actions peuvent être mis en place afin de prévenir d'éventuelles difficultés ou pour accompagner les copropriétés les plus fragiles dans la résorption de leurs difficultés.

Les actions mises en œuvre devront prendre en considération de manière permanente, les 4 priorités de l'Etat : la Jeunesse, l'Egalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Enjeux et axes à investir au regard du diagnostic du Contrat de Ville

Enjeux

- La coordination des acteurs afin de développer une transversalité, une cohérence d'intervention et de construire une stratégie partagée de mobilisation du droit commun
- L'implication des habitants dans le développement et l'attractivité de leurs quartiers
- La lutte contre la délinquance et l'insécurité
- L'amélioration du niveau de vie des habitants des QPV (lutte contre la (grande) précarité durable des habitants, développement de la mixité sociale)
- L'accès aux services et aux droits
- L'accompagnement éducatif et social des enfants et des jeunes (parentalité, etc.)
- L'intégration des quartiers QPV dans la politique de l'agglomération et des communes (éviter leur relégation, rattachement des quartiers au reste du territoire : désenclavement, accessibilité, équilibre territorial, etc.)
- La finalisation des actions du premier projet de rénovation urbaine et l'élaboration d'un plan d'actions pour le NPNRU 2
- Le pilotage d'une politique patrimoniale articulée à une politique sociale

Axes stratégiques

- Penser la rénovation urbaine en lien avec la cohésion sociale (accès aux équipements et aux services, co-construction des projets urbains avec les habitants, etc.)
- Définir une politique de mixité sociale à l'échelle de l'agglomération (Mise en ordre des loyers, poursuite du travail de production des logements abordables, actions ciblées par quartier)

Priorité(s) d'intervention

- Mise en place d'un diagnostic des copropriétés
- Sensibilisation des bailleurs privés

Résultats attendus	Indicateurs
• Amélioration de l'état des copropriétés dégradées	• Nombre de copropriétés observées • Le prix de vente au m²/prix des transactions • Part des propriétaires occupants dans les copropriétaires
Public(s) visé(s)	**Dispositif(s) et financement(s) mobilisable(s)**
• Copropriétaires des quartiers prioritaires	• Crédits de droit commun et spécifique des institutions
Exemples d'actions en cours	**Exemples d'actions à développer**
• Etude de repérage des copropriétés potentiellement fragiles dans le cadre de l'observatoire de l'habitat du Grand Clermont	• Mise en place d'un dispositif de veille des copropriétés des quartiers prioritaires • Etude de l'opportunité de la mise en place d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés (POPAC) – appui aux copropriétés en matière de gestion • Elaboration d'études pré-opérationnelles avec l'ANAH • Proposition d'un plan d'actions sur les copropriétés

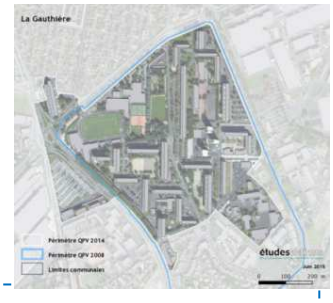
<table>
<tr><td colspan="4">Pilote(s)
Clermont Communauté</td></tr>
<tr><td>Collectivités
Communes de Cournon d'Auvergne et de Clermont-Ferrand</td><td colspan="2">Etat
Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Direction Départementale des Territoires</td><td>Acteurs associés
Agence d'urbanisme Clermont Métropole
Opérateur foncier (EPF Smaf ou bailleurs sociaux)
Syndics de copropriété</td></tr>
<tr><td colspan="4">Délai de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>Immédiatement</td><td>Court terme</td><td>Moyen terme</td><td>Long terme</td></tr>
<tr><td></td><td>X</td><td>X</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Thématiques visées</td><td colspan="2">Prise en compte des priorités transversales</td></tr>
<tr><td>Enfance, jeunesse, éducation, réussite éducative</td><td></td><td>Jeunesse</td><td></td></tr>
<tr><td>Santé</td><td></td><td>Lutte contre la discrimination</td><td></td></tr>
<tr><td>Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance</td><td></td><td rowspan="2">Egalité Femmes-Hommes</td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>Habitat et cadre de vie</td><td>X</td></tr>
<tr><td>Développement économique</td><td></td><td rowspan="2">Valeurs de la République et citoyenneté</td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>Emploi et Insertion</td><td></td></tr>
<tr><td>Focus sur le droit commun
(Conventions partenariales et interministérielles)</td><td colspan="3">Avec l'ANAH, les propriétaires ou syndicats de copropriétés peuvent bénéficier d'aides financières, sous conditions (ressources, réglementaires, de procédures, etc.)</td></tr>
</table>

PARTIE 2 : Les enjeux et priorités à l'échelle des quartiers

1. La Gauthière (Quartier retenu en NPRU)

Le projet

La Gauthière, un quartier multifonctionnel qui participe aux dynamiques de l'agglomération



CONSTATS

- Un positionnement en entrée de ville, à proximité d'équipements structurants et des pôles d'emplois.
- Une bonne offre de service et commerces de proximité, dont certains équipements rayonnants à l'échelle de l'agglomération.
- Un parc social de qualité et bien entretenu.
- Une bonne dynamique associative et habitante.
- Un quartier qui a déjà bénéficié d'une action urbaine et d'habitat d'envergure.
- Des copropriétés potentiellement fragiles.
- Un déficit d'image : « urbanisme de barres ».
- Une dynamique entrepreneuriale.
- Une monoparentalité des ménages élevée.

OBJECTIFS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COHESION SOCIALE

- Soutenir et accompagner les familles monoparentales
- Renforcer les liens et la perméabilité entre le quartier et le reste de la ville (culture, etc.)
- Renforcer l'accompagnement et le soutien des ménages fragiles économiquement Accompagnement spécifique des jeunes dans le logement social (la part la plus élevée des QPV)
- Mettre en œuvre un accompagnement durable des entreprises qui s'installent dans le quartier, pour soutenir leur viabilité
- Développer la qualification des habitants

ORIENTATIONS POUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

- Créer les conditions d'une nouvelle attractivité et demande en logements
- Engager les dernières réhabilitations sur le bâti
- Mettre en place une veille active des copropriétés
- Poursuivre les actions d'ouvertures symboliques et physiques du quartier
- Créer une accroche urbaine ou paysagère vers l'ouest : liaison piétonne avec le tramway en écho avec l'espace Nelson-Mandela
- Finaliser la réorganisation fonctionnelle du quartier
- Définir avec les habitants un usage de l'îlot central
- Traiter l'accès et la perception des groupes scolaires au sein du quartier
- Etudier la possibilité d'une offre de stationnement innovante
- Traiter les pieds et entrées d'immeubles pour en faciliter la visibilité
- Poursuivre la mise en œuvre d'une gestion urbaine de proximité

ENJEUX ET PRIORITES DEFINIS PAR LE FORUM D'ACTEURS

- Créer un réseau d'acteurs et élaborer des actions communes visibles
- Ouvrir l'ASM sur le quartier pour que son rayonnement serve à tout le quartier
- Compléter l'offre de services du quartier et assurer la sécurité des services-commerces existants
- Remettre en place une police de proximité pour valoriser l'image de la police auprès des habitants
- Ré-impliquer les syndicats et les fédérations d'employeurs et aider à l'installation des entreprises
- Soutenir les flux intra et extra-quartier
- Considérer la jeunesse comme étant capable de s'ouvrir à d'autres réalités que celles du territoire
- Dissocier qualification et emploi, afin que chaque jeune s'appuie sur ses goûts et capacités pour obtenir un diplôme et s'inscrire dans une logique de réussite
- Construire réellement la ville avec les habitants
- Créer un arrêt de Tramway pour le quartier, situé en amont du parking de stationnement
- Observer les déplacements des habitants pour penser les voies piétonnes
- Associer les habitants à toutes les étapes, le suivi et l'évaluation
- Associer les acteurs (professionnels, institutionnels, élus,…) à la gouvernance du Contrat de Ville
- Créer une ouverture dans le quartier (accès automobiles) et créer une piste cyclable qui traverse le quartier
- Améliorer la signalétique du quartier

Enjeux - Diagnostic

- Equipements d'agglomération
- Equipements de quartier
- Point d'intensité et d'attractivité Rayonnement interquartier
- Tramway et ses arrêts
- Voie ferrée
- Axes principaux
- Entrée d'agglomération
- Espaces verts ou espaces naturels de proximité
- Equipements sportifs et de loisirs
- Ouverture et appropriation des serres municipales
- Propriétés bailleurs
- Copropriétés
- Périmètre QPV

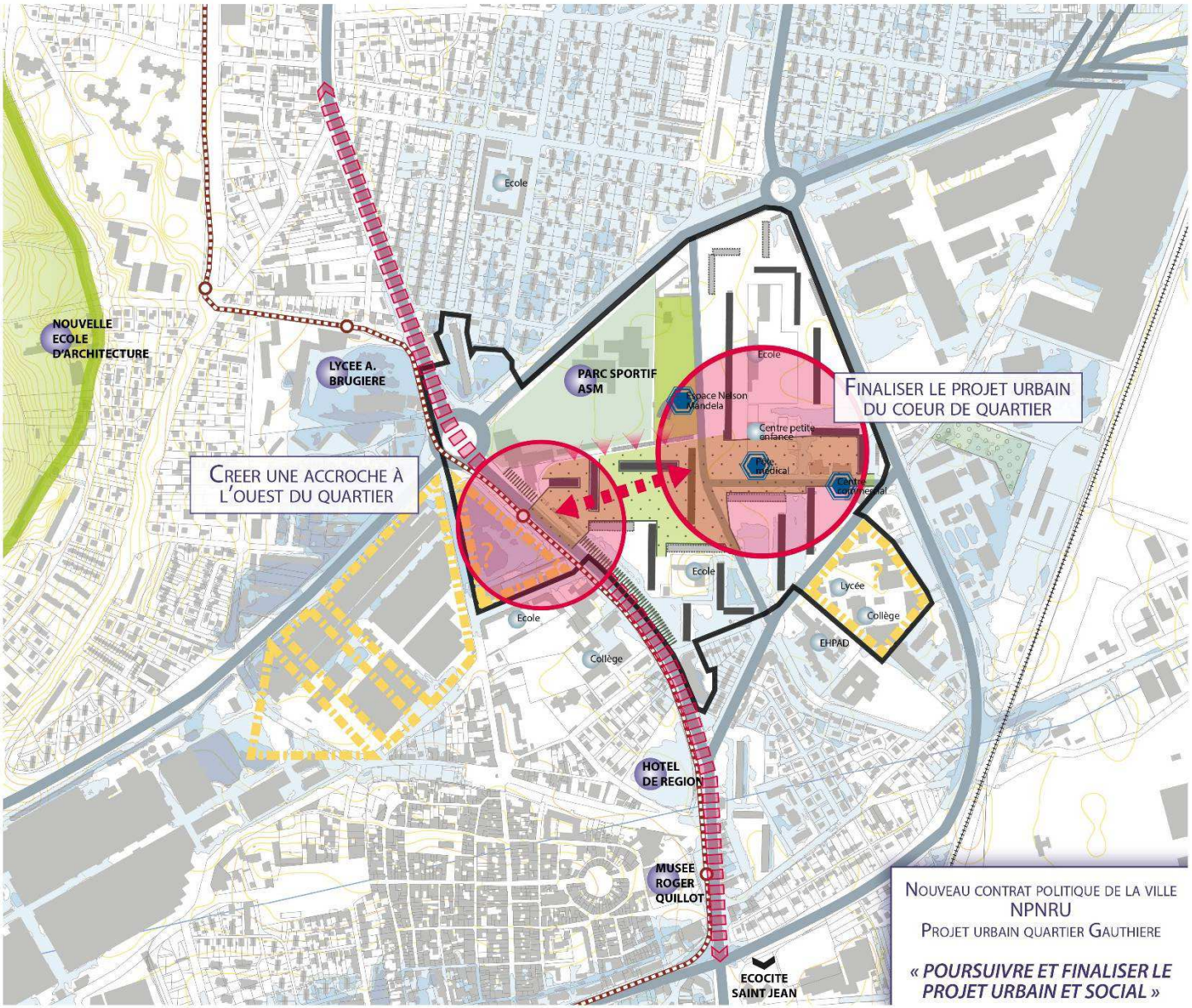
Principes d'orientations

- Secteur stratégique pour la mutation urbaine et sociale du quartier
- Secteur à enjeu du projet social
- Restructuration du boulevard d'agglomération
- Mutabilité du secteur à interroger
- Trame d'espaces verts et d'espaces publics structurante
- Promenade urbaine à conforter
- Consolidation du lien fonctionnel
- Ouverture à interroger

0 125 250m

N

Sources: Risque inondation DDT 2014, MNT CRAIG, CGET 2014
Fond: Cadastre DGI 2011
Juin 2015



Nouveau contrat politique de la ville
NPNRU
Projet urbain quartier Gauthiere

« POURSUIVRE ET FINALISER LE PROJET URBAIN ET SOCIAL »

2. Les Vergnes (Quartier retenu en NPRU)



Le projet

Relever le défi de l'attractivité

CONSTATS

- La présence du tramway, d'équipements et de services de proximité
- Forte présence du végétal dans le quartier
- La jeunesse des habitants du quartier
- Des problématiques de peuplement dans le parc social et les copropriétés
- Un communautarisme générant des situations de repli et de conflits
- Un manque de structuration des équipements publics à vocation sociale et collective
- Un manque de dynamisme de l'offre économique
- Des évolutions et mutations foncières à proximité
- La proximité de l'Institut des métiers.

OBJECTIFS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COHESION SOCIALE

- Renforcer une politique sociale cohérente avec l'ensemble des partenaires sur le quartier des Vergnes
- Favoriser l'intégration des populations étrangères
- Porter une attention particulière aux jeunes
- Agir pour l'emploi des femmes et des habitants étrangers
- Agir pour l'installation durable des entreprises

ORIENTATIONS POUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

- Créer les conditions d'une nouvelle attractivité et demande en logements
- Conduire un diagnostic et/ou une action sur les copropriétés
- Intervenir sur le peuplement du parc social existant
- Explorer des pistes de démolition et de réhabilitation dans le cadre du protocole de préfiguration
- Poursuivre et accompagner la gestion urbaine de proximité et développer une ingénierie sociale mutualisée
- Clarifier les usages de certains espaces extérieurs
- Mobiliser les opportunités urbaines et naturelles permettant l'intégration du quartier dans les dynamiques d'agglomération
- Identifier des poches de construction à l'ouest du quartier (en tenant compte du PPRI), dans le prolongement du projet de Champratel (maillage et trame urbaine)
- Poursuivre le désenclavement du quartier par une desserte modes doux (vers Clermont-Ferrand et vers Gerzat, etc.)
- Intégrer la nouvelle ambition du quartier au projet de contournement ouest de Gerzat
- Identifier des espaces naturels de loisirs, à vocation sportive ou récréative à l'ouest du quartier (plaine du Bédat)

ENJEUX ET PRIORITES DEFINIS PAR LE FORUM D'ACTEURS

- Développer les actions culturelles et sportives capables de fédérer
- Développer la mixité sociale
- Déplacer et articulaire la Maison de Quartier avec le quartier de la Plaine pour que les habitants se croisent
- Ouvrir le château et regrouper en un seul lieu les permanences
- Réviser la carte scolaire pour que l'école favorise une ouverture vers l'extérieur
- Retravailler la mixité fonctionnelle en amenant des services, des commerces et des professionnels de santé.
- Préserver les aides fiscales et attirer des entreprises « innovantes » qui donnent une image dynamique et jeune du quartier
- Transformer et adapter les locaux en rez-de-chaussée des immeubles d'habitation pour favoriser l'accueil d'activités
- Ouvrir le quartier sur la ville pour que les non-habitants s'y rendent
- Combattre les incivilités, apporter de l'attention aux copropriétés et faire cessez la zone de non-droit et le laisser-faire
- Lutter contre le décrochage scolaire et inciter les entreprises à embaucher et former des jeunes du quartier
- Mieux communiquer dans le quartier et informer les jeunes des possibilités
- Requalifier les espaces publics (aménagement des parvis, aménagement de zones de stationnement sécurisées, etc.)
- Travailler sur l'image du quartier et sur sa réhabilitation (logements, garages, ouverture sur la ville, etc.)

Enjeux - Diagnostic

- Equipements d'agglomération
- Equipements de quartier
- Point d'intensité et d'attractivité Rayonnement interquartier
- Tramway et ses arrêts
- Voie ferrée
- Axes principaux
- Espaces verts ou espaces naturels de proximité
- Equipements sportifs et de loisirs
- Jardins familiaux
- Emprise foncière mutable
- Secteurs de projet
- Propriétés bailleurs
- Copropriétés
- Périmètre QPV

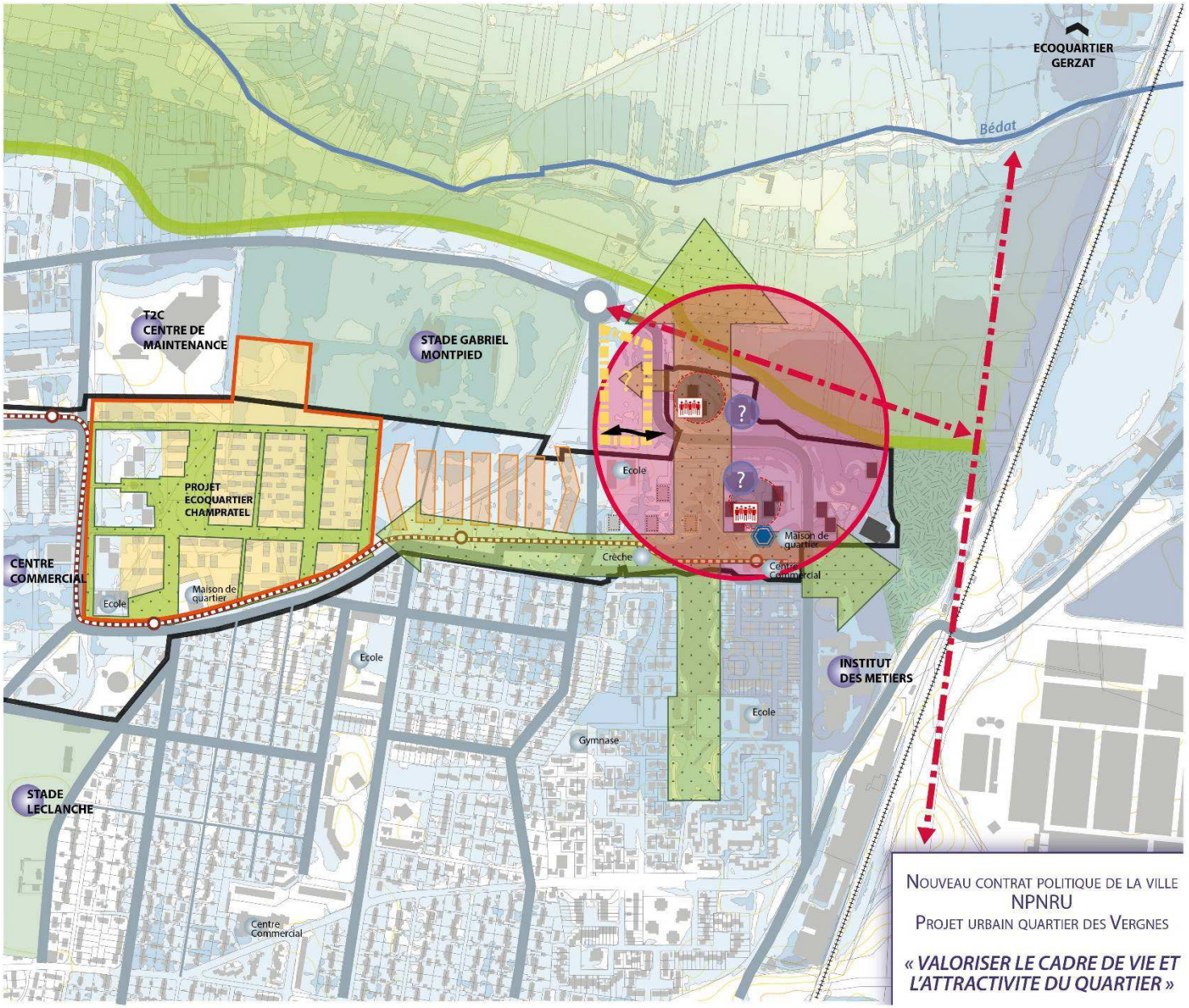
Principes d'orientations

- Secteur stratégique pour la mutation urbaine et sociale du quartier
- Secteur à enjeu du projet social
- Constitution d'une accroche urbaine
- Mutabilité du secteur à interroger
- Trame d'espaces verts et d'espaces publics structurante
- Axe structurant en projet
- Maillage à créer
- Positionnement et évolution de l'équipement actuel

0 125 250m

N

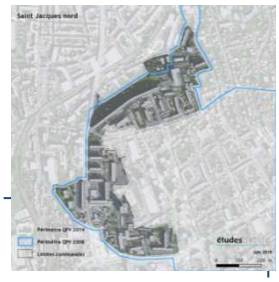
Sources: Risque inondation DDT 2014, MNT CRAIG, CGET 2014
Fond: Cadastre DGi 2011
Juin 2015



Nouveau contrat politique de la ville
NPNRU
Projet urbain quartier des Vergnes

« VALORISER LE CADRE DE VIE ET L'ATTRACTIVITE DU QUARTIER »

3. Saint-Jacques nord (Quartier retenu en NPRU)



Le projet

Un quartier belvédère qui réussit la mixité sociale

CONSTATS

- Un quartier du centre-ville, du centre métropolitain.
- Une situation de belvédère.
- Un centre commercial requalifié.
- Le plus grand quartier d'habitat social.
- Une situation socio-économique et un climat social préoccupants (surtout sur le bd C. Bernard).
- Une concentration de grands logements à bas loyer, difficultés autour du peuplement.
- Des difficultés liées à l'insécurité, notamment pour les commerces (plusieurs fermetures récentes).
- Un quartier en expérimentation « territoire à énergie positive ».
- La proximité d'équipements métropolitains : C.H.R.U., Université, C.R.O.U.S., piscine, stade, etc.

OBJECTIFS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COHESION SOCIALE

Proximité – prévention

- Développer des actions de proximité avec les habitants
- Renforcer les actions de lutte contre la délinquance
- Renforcer le sentiment de sécurité (un climat d'insécurité important ayant entraîné la fermeture de commerces)

Accompagnement des demandeurs d'emploi

- Renforcer l'IAE
- Soutenir l'accès à l'emploi des hommes
- Agir pour l'accès à l'emploi des habitants étrangers (le plus fort taux de demandeurs d'emplois)

Attractivité économique

- Soutenir l'installation durable des entreprises
- Renforcer la dynamisation du centre commercial dans le quartier et pour l'agglomération

ORIENTATIONS POUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

- Valoriser la situation de belvédère en cœur d'agglomération
    - Réaliser dans le protocole de préfiguration une étude de programmation urbaine
        - Intégrant les démolitions-reconstructions de l'allée des Dômes et la muraille de Chine
        - Programmant des logements privés et d'activités
        - Consolidant les axes de déplacements piétonnier ou routier
- Réussir la mixité sociale et fonctionnelle du quartier en lien avec le potentiel urbain existant
    - Restructurer des logements boulevard Claude-Bernard
    - Assurer le fonctionnement du centre commercial
- Développer une ingénierie sociale mutualisée
    - A court terme, réaliser une étude sociologique et démarrer une action d'accompagnement social
    - A moyen terme, préparer et accompagner l'intervention urbaine par un travail de valorisation de la mémoire du quartier

ENJEUX ET PRIORITES DEFINIS PAR LE FORUM D'ACTEURS

- Encadrement des jeunes et implication des familles dans l'éducation des jeunes
- Accompagnement social et professionnel
- Mettre les partenaires en réseaux et assurer une cohérence institutionnelle (commune, département, Etat)
- Créer de nouveaux équipements et services (ex : une structure de cohésion, une épicerie solidaire, etc.)
- Encadrement plus ciblé des crédits et dépenses superflues (éducation budgétaire)
- Répondre aux problématiques d'insécurité et d'incivilité et mettre en place une présence permanente policière
- Mettre en place un système de formation pour les habitants (maîtrise du français, maîtrise des nouvelles technologies, etc.)
- Engager des travaux de rénovation urbaine (créer un parc à la place de la station-service, détruire la muraille, etc.)
- Travailler sur la mixité sociale (Construire des immeubles de meilleure qualité, des logements privés, etc.)
- Prendre en compte les conditions de vie des habitants (ex : ne pas augmenter les loyers, améliorer le cadre de vie, etc.)
- Reproduire les mêmes aménagements que sur Saint Jacques Sud sur Saint Jacques Nord mais avec plus d'intensité et de qualité
- Impliquer davantage les acteurs dans un format pluridisciplinaire et en collaboration avec des habitants

Enjeux - Diagnostic

- Equipements d'agglomération
- Equipements de quartier
- Point d'intensité et d'attractivité Rayonnement interquartier
- Tramway et ses arrêts
- Parking relais
- Voie ferrée
- Axes principaux
- Espaces verts ou espaces naturels de proximité
- Equipements sportifs et de loisirs
- Emprise foncière mutable
- Mutation secteur Kessler-Rabanesse
- Propriétés bailleurs
- Copropriétés
- Périmètre QPV

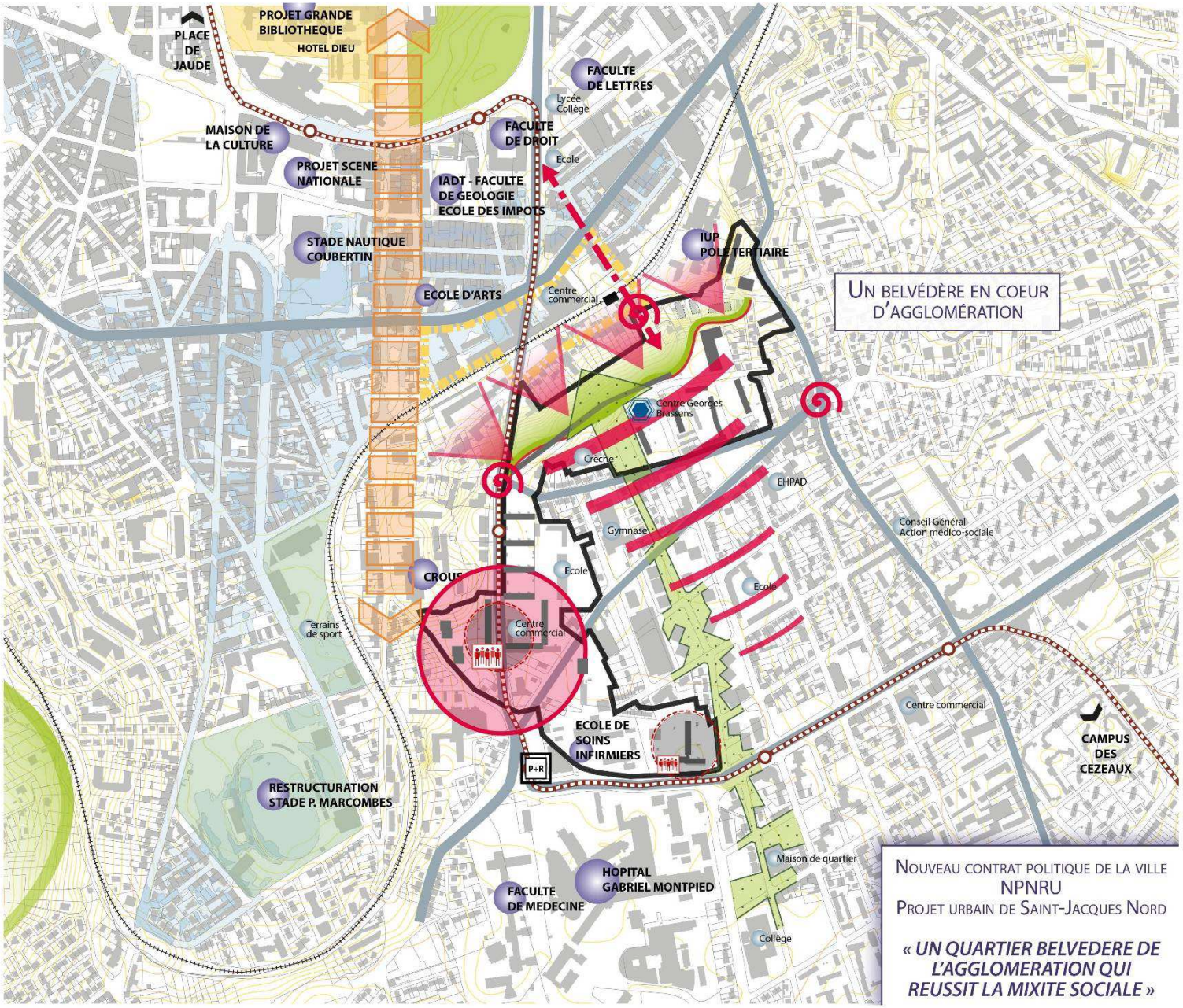
Principes d'orientations

- Belvédère
- Dynamique de requalification
- Secteur stratégique pour la mutation urbaine et sociale du quartier
- Secteur à enjeu du projet social
- Mutabilité du secteur à interroger
- Trame d'espaces verts et d'espaces publics structurante
- Porte du belvédère
- Axe doux centre-ville

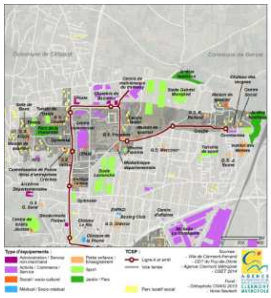
0 125 250m

N

Sources: Risque inondation DDT 2014, MNT CRAIG, CGET 2014
Fond: Cadastre DGi 2011
Juin 2015



4. Champratel & Croix-de-Neyrat



Le projet

Réussir la transformation de ces quartiers et veiller au maintien d'une bonne qualité de vie

CONSTATS

- Des quartiers ayant déjà bénéficié d'une intervention urbaine et d'habitat d'envergure (contrairement aux Vergnes)
- L'achèvement du quartier de Champratel nécessite de développer un projet pour Les Vergnes
- Forte précarité
- Difficile accès à l'emploi

OBJECTIFS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COHESION SOCIALE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Cadre de vie - habitat
- Lancement de la 2e phase d'urbanisation sur Champratel en attente de la finalisation de la première phase
- Développer la mixité sociale et sociologique

Sécurité - prévention
- Améliorer la tranquillité publique et prévoir une gestion urbaine adaptée pour préserver les investissements
- Lutter contre la délinquance (drogue, violence, etc.)

Santé
- Renforcer l'accès aux soins
- Renforcer l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques

Education
- Soutenir l'accompagnement socio-éducatif des jeunes

Emploi-insertion
- Renforcer l'accompagnement et le soutien des habitants fragiles économiquement
- Agir pour l'emploi des femmes
- Renforcer les actions de formation pour renforcer la qualification des habitants

Développement économique
- Renforcer la présence durable des entreprises sur ce territoire bonne dynamique de création avec une pérennité non assurée en lien avec le projet ex site MSD

ENJEUX ET PRIORITES DEFINIS PAR LE FORUM D'ACTEURS

- Soutenir l'animation de la vie locale, les associations et les initiatives habitants
- Maintenir l'existant
- Identifier les acteurs ayant pour mission d' « aller vers » les entreprises, développer un réseau d'entreprises et inciter les entreprises à venir s'installer à Champratel et Croix-de-Neyrat
- Absence de locaux à disposition des entreprises pour s'installer à Champratel
- Développer les jardins familiaux et les jardins collectifs pour créer du lien social
- Développer la mixité sociale et préparer les anciens locataires à accueillir les nouveaux habitants
- Encourager l'ambition des jeunes et les aider dans la construction de leur projet de vie
- Maintien de la CPAM sur le quartier
- Elargir l'offre de soin (ex : prise en charge en gériatrie) et favoriser l'installation d'équipes pluridisciplinaires
- Développer la communication et l'information
- Accompagner les jeunes vers l'emploi avant qu'ils ne quittent l'école (partenariats nécessaires)
- Organiser une concertation avec les habitants par le biais de CCVL, mobiliser les habitants (aller à leur rencontre pour qu'ils soient acteurs de leur quartier)
- Favoriser la « micro-économie » et promouvoir le potentiel des quartiers nord auprès des entrepreneurs
- Engager des travaux de voirie (réduire les risques d'accident de certaines rues dangereuses), ainsi qu'une « reverdisation » de l'espace public
- Favoriser la présence sur le terrain des représentants de l'Etat et de la ville
- Améliorer de coordination au niveau des financements pour la même action

5. Fontaine du Bac

Le projet

Préserver la mixité sociale du quartier et prendre en compte les problématiques liées au centre commercial



CONSTAT

- Un quartier encore enclavé mais présentant une qualité urbaine
- Un parc social réhabilité
- A proximité d'équipements structurants : tramway, CHU

OBJECTIFS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COHESION SOCIALE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Cadre de vie – aménagements urbains

- Etudier la possibilité d'une ouverture « mode doux » au sud et à l'ouest (vers le campus)
- Poursuivre l'aménagement des voiries et des stationnements
- Assurer une bonne articulation entre la réhabilitation des vestiaires sportifs et le projet de quartier
- Identifier les pistes d'intervention sur le centre commercial et le pôle d'équipement

Cohésion sociale – mixité d'accueil des populations

- Accompagner de manière plus forte les personnes âgées habitant les logements sociaux (plus de personnes séniors que dans les autres QPV)
- Favoriser l'installation de personnes jeunes dans le quartier
- Créer les conditions d'un accueil des étudiants dans les logements du parc social :
    - Colocations solidaires
    - Ciblage des attributions

Développement économique

- Renforcer et soutenir la création d'entreprises
- Améliorer l'attractivité du centre commercial

Emploi-insertion

- Agir pour le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée
- Renforcer la qualification des habitants
- Agir pour l'emploi des femmes notamment pour les femmes séniors
- Agir pour l'emploi des jeunes

ENJEUX ET PRIORITES DEFINIS PAR LE FORUM D'ACTEURS

- Renforcer l'animation de la vie locale existante par une collaboration des associations travaillant avec la Maison de quartier
- Développer les liens intergénérationnels
- Développer l'emploi public ainsi que les chantiers d'insertion permettant un accès et/ou un retour à l'emploi
- Renforcer la création/reprise d'entreprises par la création des locaux d'entreprise adaptés et par un accompagnement
- Coordination des acteurs
- Travailler sur la signalétique
- Renouveler l'offre en équipements du quartier (détruire/reconstruire) et élargir l'offre commercial
- Revoir les infrastructures sportives vétustes (club de foot)
- Organiser des concertations de grande ampleur avec les habitants
- Renforcer les liens et la mobilité douce avec le campus et réhabiliter les équipements sportifs pour attirer les étudiants
- Créer de nouveaux lieux d'accueil et optimiser les lieux de rencontre existants
- Instaurer un système souple et facile pour aider des associations bénévoles qui répondent aux appels à projets

6. Quartier Sud Cournon-d'Auvergne



Le projet

Poursuivre la politique de « banalisation » du quartier et de « couture » urbaine pour le relier, l'intégrer au centre-ville

CONSTAT

- Le quartier a bénéficié d'une intervention urbaine au titre des opérations isolées de l'ANRU
- Difficile accès à l'emploi
- Problème de sécurité

OBJECTIFS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COHESION SOCIALE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Cadre de vie – habitat

- Poursuivre une politique de bonne gestion des espaces extérieurs du quartier et de médiation de terrain
- Poursuivre la politique volontariste de fonctionnement des équipements et des services publics (Maison du citoyen, Pôle de médiation culturelle, la Coloc' notamment)
- Développer une politique de peuplement pour soutenir les parcours résidentiels des ménages occupant le quartier prioritaire

Cohésion sociale

- Renforcer l'ouverture du quartier
- Renforcer l'utilisation de la Maison des citoyens par tous les habitants de la ville
- Soutenir et accompagner les familles monoparentales

Prévention - Education

- Lutter contre la délinquance des mineurs et l'appropriation des espaces publics
- Développer des actions de formation et d'éducation des jeunes
- Développer des actions de proximité avec les habitants
- Améliorer la tranquillité publique

Accueil des populations

- Favoriser l'installation de jeunes dans le quartier (indice de jeunesse bas)

Santé

- Renforcer l'accès aux soins

Soutenir la dynamisation des commerces de proximité

Emploi-Formation

- Agir pour le retour à l'emploi des DE de longue durée (part la plus élevée des QPV)
- Renforcer l'accès à la qualification
- Agir sur l'emploi précaire (part d'emplois précaires la plus élevée des QPV = 11 %, contre 7 % pour les autres QPV)

ENJEUX ET PRIORITES DEFINIS PAR LE FORUM D'ACTEURS

- Mobiliser les associations pour toucher un public plus large et pour organiser des séjours (jeunes, familles, etc.)
- Remettre la CPAM dans la Maison des Citoyens avec les autres permanences
- Mettre en place des actions de rencontre entre générations
- Créer une épicerie sociale et solidaire
- Renforcer l'information (guichet unique) et la communication existante notamment sur les projets de la MDC
- Créer des locaux commerciaux, travailler avec l'association des commerçants et faire venir d'autres commerces
- Maintien des marchés existants et création d'un nouveau marché avec des producteurs locaux (fin de journée)
- Réduire l'emploi précaire par des formations (pendant un contrat aidé) et mettre en place une réflexion
- Poursuivre la révision de la carte scolaire afin d'introduire de la mixité sociale à l'école Lucie Aubrac
- Développer l'apprentissage et faciliter l'accès aux formations (décentralisation, covoiturage, navette, etc.)
- Mettre en place une médiation combinant des médiateurs et des « grands frères » reconnus par les jeunes
- Ouvrir le quartier sur la ville, sécuriser les voies de circulation piétonne et certains carrefours dangereux
- Tisser du lien entre le bourg et le quartier en intégrant cette problématique à la réflexion en cours sur le PLU
- Supprimer des lieux de stationnement : repenser les espaces en maintenant l'accessibilité aux habitants et commerçants
- Réaménager et végétaliser les espaces publics (Place des Dômes, aires de jeux) et conserver les espaces publics de qualité
- Associer les habitants aux réflexions et aux projets à venir et continuer de développer la consultation citoyenne
- Favoriser la mobilité (financement permis, liaison bus, etc.) en prenant en compte la dimension de l'insertion professionnelle

PARTIE 3 : Annexes

Annexe n°1 : Charte d'engagements réciproques
Annexe n°2 : Pistes d'actions identifiées par les acteurs par quartier
Annexe n°3 : Engagements financiers par service – Ville de Clermont
Annexe n°4 : Liste des conventions interministérielles
Annexe n°5 : Liste des conventions entre les partenaires et les opérateurs
Annexe n°6 : Engagement souscrits par la Caisse des Dépôts et Consignations
Annexe n°7 : Conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB
Annexe n°8 : Modèle-type de maquette financière

Annexe n°1 : Charte d'engagements réciproques

Conformément aux dispositions de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les signataires du contrat de ville s'engagent à mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires de l'agglomération clermontoise, l'ensemble de leurs politiques de droit commun ainsi que les moyens humains, matériels et financiers à leur disposition pour la mise en œuvre du plan d'actions et l'animation du contrat de ville dans les champs relevant de leurs compétences respectives.

A cette fin, les parties signataires s'engagent, dans le cadre de la mise en œuvre du présent contrat de ville, à :

- Désigner nommément en leur sein une personne référente, qui aura en charge la représentation de leur structure au sein des diverses instances techniques du contrat (comité technique, instances de travail thématiques) et la contribution technique à la mise en œuvre des objectifs du contrat.

- Transmettre et partager des données sur le suivi des actions réalisées au bénéfice des quartiers et fournir les indicateurs nécessaires à l'établissement de tableaux de bords sur les quartiers politique de la ville et les territoires de veille.

- Mobiliser les moyens à leur disposition, notamment le droit commun, pour un fléchage précis de leur intervention au bénéfice des quartiers prioritaires. Celui-ci sera matérialisé dès l'année 2016 par l'établissement d'une maquette financière, précisant les moyens humains et/ou financiers associés à la réalisation de chacun des objectifs opérationnels du présent contrat de ville.

- Faire jouer les solidarités fiscales et financières entre Clermont Communauté et les communes concernées en élaborant à cet effet, en 2016, un pacte financier et fiscal de solidarité.

- Elaborer, conformément au Règlement Général de l'ANRU, un protocole de préfiguration du nouveau projet de renouvellement urbain sur les quartiers des Vergnes, de la Gauthière et de Saint-Jacques, précisant l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des projets urbains opérationnels, qui répondent aux objectifs stratégiques du contrat de ville.

- Etablir la convention de mixité sociale, dans le cadre de la conférence intercommunale du logement (CIL) créée par délibération du Conseil communautaire du 16 octobre 2015 et définir ainsi des objectifs en matière d'attributions et de diversifications du peuplement, tenant compte de la situation spécifique des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, selon les termes de l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et de l'article 97 de la loi ALUR.

- Elaborer un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la Ville.

- Participer au Comité de Pilotage du Contrat de Ville, instance de gouvernance stratégique ayant notamment en charge le suivi des engagements des acteurs.

Annexe n°2 : Pistes d'actions identifiées par les acteurs (déclinaison par quartier)

***Préambule** : les Forums des acteurs se sont déroulée à Cournon d'Auvergne du 23 septembre 2015 et à Clermont-Ferrand le 7 octobre 2015. Depuis la tenue de ces deux forums, un certain nombre d'éléments (objectifs opérationnels, etc.) ont été modifiés, tenant compte des retours de différents partenaires du Contrat de ville.*

Clermont-Ferrand - Quartier Saint-Jacques

Priorisation du pilier emploi et développement économique :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Optimiser l'accompagnement des publics en assurant une meilleure articulation entre les dispositifs locaux d'accès à l'emploi
  - Renforcer la connaissance des dispositifs d'aide à la création d'activité
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Renforcer les actions contribuant à lever les freins à l'accès à l'emploi durable
- **Priorité de niveau 3 (priorité basse)**
  - Soutenir et renforcer le tissu économique existant
  - Renforcer la cohérence des parcours d'insertion et de formation des publics notamment des jeunes
  - Renforcer le rôle des chantiers d'insertion en développant la clause sociale dans les marchés publics

Les objectifs opérationnels :

- **Renforcer la connaissance des dispositifs d'aide à la création d'activité**
  - **Actions existantes :**
    - Petits déjeuners chez les commerçants ADIE
    - Réunions de femmes (ADIE)
    - Concours « Talents des Cités », « Ouvre-boîte »
    - Equipe création d'entreprise Pôle Emploi
  - **Actions à mettre en place :**
    - Pilotage et coordination
    - Guichet unique

- **Optimiser l'accompagnement des publics en assurant une meilleure articulation entre les dispositifs locaux d'accès à l'emploi**
  - **Actions existantes :**
    - Groupe Solidarité-Emploi
    - Petits déjeuners
  - **Actions à mettre en place :**
    - Pilotage et coordination pour optimiser l'utilisation des moyens avec les acteurs de terrain
    - Echange d'informations entre les acteurs (Intranet)

Priorisation du pilier cohésion sociale :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Accompagner et soutenir les associations pour développer des projets en direction des quartiers
  - Renforcer et améliorer les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité
  - Renforcer une politique de prévention et de lutte contre la délinquance afin d'améliorer la qualité de vie des QPV
  - Maintenir et développer la présence de structures et de personnel de proximité

- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Favoriser les pratiques sportives, culturelles et de loisirs
  - Renforcer et améliorer la cohérence et l'articulation des dispositifs et actions d'accompagnement et de promotion de la santé
  - Renforcer la lisibilité des dispositifs et des politiques éducatifs
  - Soutenir et développer les animations collectives de convivialité à destination des habitants
  - Lutter contre l'analphabétisation
- **Priorité de niveau 3 (priorité basse)**
  - Favoriser la diffusion culturelle dans les quartiers

Les objectifs opérationnels :

- **Renforcer une politique de prévention et de lutte contre la délinquance afin d'améliorer la qualité de vie des QPV**
  - **Actions existantes :**
    - Acti'Cité /Logidôme
    - CVL
    - Comité de territoire
    - Vidéosurveillance
  - **Actions à mettre en place :**
    - Formation et Information sur « la délinquance »

- **Renforcer et améliorer les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité**
  - **Actions existantes :**
    - « Mon bébé et moi à petits pas »
    - Accueil familles Ludothèque
    - Accompagnement SDAP
    - La Cabane aux jeux
    - Actions DRE
    - Sorties familles (SDAP, Ludothèque)
    - Temps entre parents
  - **Actions à mettre en place :**
    - Café des Parents
    - Développement ou connaissance des financements possibles (meilleure visibilité des acteurs, partenaires)

- **Accompagner et soutenir les associations pour développer des projets en direction des quartiers**
  - **Actions existantes :**
    - Aide aux devoirs (AEPS)
    - Action DRE
    - Accompagnement scolarité
    - Collectif petite enfance
    - Fêtes de quartiers, fête des voisins
    - Sorties familles
    - Projections de films (« été)
    - Malle' Hisse
    - Fêtes des écoles
  - **Actions à mettre en place :**
    - Personnes ressources identifiables / financement en lien avec les actions

- **Maintenir la présence de structures et de personnel de proximité**
  - **Actions existantes :**
    - Acti'Cité /Logidôme
    - CVL
    - Comité de territoire
    - Vidéosurveillance
  - **Actions à mettre en place :**
    - Formation continue

Priorisation du pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Mettre en œuvre le protocole de préfiguration NPNRU
  - Réaffirmer et renforcer le dispositif GUP
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Mettre en œuvre le programme de travail de la conférence intercommunale du logement
  - Favoriser le parcours résidentiel

Les objectifs opérationnels :

- **Réaffirmer et renforcer le dispositif GUP**
  - **Actions existantes :**
    - Résidentialisation en cours à St Jacques
  - **Actions à mettre en place :**
    - Résidentialisation à poursuivre sur St Jacques Nord (Station-service ESSO/Claude Bernard)
    - Renforcer l'implication des acteurs auprès des habitants
    - Chef de file reconnu et compétent pour le pilotage de la GUP
    - Tenir compte de la monoparentalité

- **Mettre en œuvre le protocole de préfiguration NPNRU**
  - **Actions existantes :**
  - **Actions à mettre en place :**
    - Rencontre avec les architectes
    - Mixité des âges
    - Travailler sur les changements d'usage
    - Accompagnement novateur dans les destructions/reconstructions
    - Changements d'usage à poursuivre (ex : bibliothèque)
    - Poursuivre l'accession sociale à un logement

Clermont-Ferrand - Quartier Fontaine-du-Bac

Priorisation du pilier emploi et développement économique :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Renforcer les actions contribuant à lever les freins à l'accès à l'emploi durable
  - Renforcer le rôle des chantiers d'insertion en développant la clause sociale dans les marchés publics
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Optimiser l'accompagnement des publics en assurant une meilleure articulation entre les dispositifs locaux d'accès à l'emploi
  - Soutenir et renforcer le tissu économique existant
  - Renforcer la cohérence des parcours d'insertion et de formation des publics notamment des jeunes
- **Priorité de niveau 3 (priorité basse)**
  - Renforcer la connaissance des dispositifs d'aide à la création d'activité

Les objectifs opérationnels :

- **Renforcer le rôle des chantiers d'insertion**
  - **Actions existantes :**
    - Etude et chantiers à l'échelle de l'intercommunalité
  - **Actions à mettre en place :**
    - Chantier d'insertion innovant

Priorisation du pilier cohésion sociale :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Accompagner et soutenir les associations pour développer des projets en direction des quartiers
  - Renforcer la lisibilité des dispositifs et des politiques éducatifs
  - Renforcer et améliorer les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité
  - Renforcer une politique partagée de prévention et de lutte contre la délinquance afin d'améliorer la qualité de vie des QPV
  - Maintenir et développer la présence de structures et de personnel de proximité
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Favoriser les pratiques sportives, culturelles et de loisirs
  - Favoriser l'intégration et l'engagement citoyens dans les quartiers de tous les habitants, dans le respect des valeurs républicaines et des principes de laïcité, et en prévention des phénomènes communautaires
  - Lutter contre l'analphabétisation
- **Priorité de niveau 3 (priorité basse)**
  - Favoriser la diffusion culturelle dans les quartiers
  - Renforcer et améliorer la cohérence et l'articulation des dispositifs et actions d'accompagnement et de promotion de la santé
  - Soutenir et développer les animations collectives de convivialité à destination des habitants

Les objectifs opérationnels :

- **Renforcer et améliorer les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité & Renforcer la lisibilité des dispositifs et des politiques éducatifs**
  - **Actions existantes :**
    - PRE
    - Accueil de loisirs
    - AFEV
    - CLCV
    - CLAS
    - Café-causette pour les parents
  - **Actions à mettre en place :**
    - Actions de prévention à développer avec le collège l'Oradou
    - Présence de la CAF avec ses actions sur la parentalité

Priorisation du pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Réaffirmer et renforcer le dispositif GUP
  - Mettre en œuvre le programme de travail de la conférence intercommunale du logement
  - Favoriser le parcours résidentiel
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - *Mettre en œuvre le protocole de préfiguration NPNRU (non concerné)*

Clermont-Ferrand – Les Vergnes

Priorisation du pilier emploi et développement économique :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)** (*Priorités rajoutées comme préalables par le groupe de travail)*
  - Faire respecter l'ordre public
  - Mettre effectivement en œuvre la mixité sociale
  - Penser l'aménagement du quartier dans la perspective d'y accueillir des entreprises
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Optimiser l'accompagnement des publics en assurant une meilleure articulation entre les dispositifs locaux d'accès à l'emploi
  - Renforcer la connaissance des dispositifs d'aide à la création d'activité
  - Renforcer la cohérence des parcours d'insertion et de formation des publics notamment des jeunes
- **Priorité de niveau 3 (priorité basse)**
  - Soutenir et renforcer le tissu économique existant
  - Renforcer les actions contribuant à lever les freins à l'accès à l'emploi durable
  - Renforcer le rôle des chantiers d'insertion en développant la clause sociale dans les marchés publics

Les objectifs opérationnels (liés aux préalables ci-dessus):

- **Faire respecter l'ordre public**
  - **Actions existantes :**
    - Arrivée du tram + centre commercial= initiatives positives mais ternies par le laisser-aller des pouvoirs publics
  - **Actions à mettre en place :**
    - Refuser l'occupation de la place des Droits de l'Homme par des installations privées envahissantes (tables et chaises du bar) et autres sans de limitation dans l'espace
    - Faire respecter les règles du Code de la route
    - Action et verbalisation par la police en cas de constatation d'infractions
    - Sécuriser sérieusement le parc

- **Mettre effectivement en œuvre la mixité sociale**
  - **Constats :**
    - Disparition de la mixité sociale tant au niveau de l'habitat que de la gestion des commerces dans le quartier (fermeture du bar pendant toute la durée du Ramadan, respecte-t-il le CDC d'EPARECA ?)
    - La population ne comporte plus dans certaines classes d'enfants d'origine européenne
    - Désert médical
  - **Actions à mettre en place :**
    - Associer les habitants et les associations des quartiers lors des opérations de l'ANRU 2
    - Respect par les bailleurs sociaux de leurs engagements
    - Réhabilitation et reconstruction d'équipements publics de qualité
    - Favoriser l'installation de cabinets médicaux

- **Penser l'aménagement du quartier dans la perspective d'y accueillir des entreprises**
  - **Actions en cours :**
  - **Actions à mettre en place :**
    - Réserver des espaces pour l'installation d'activités économiques
    - Communiquer sur les atouts du quartier (proximité de l'autoroute, de Ladoux, de la zone des Montels, etc.)

Priorisation du pilier cohésion sociale :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Favoriser l'intégration et l'engagement citoyens dans les quartiers de tous ses habitants, dans le respect des valeurs républicaines et des principes de laïcité, et en prévention des phénomènes communautaires
  - Accompagner et soutenir les associations pour développer des projets en direction des quartiers
  - Renforcer et améliorer la cohérence et l'articulation des dispositifs et actions d'accompagnement et de promotion de la santé
  - Maintenir et développer la présence de structures et de personnel de proximité
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Renforcer la lisibilité des dispositifs et des politiques éducatifs
  - Renforcer et améliorer les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité
  - Lutter contre l'analphabétisation
  - Renforcer une politique partagée de prévention et de lutte contre la délinquance afin d'améliorer la qualité de vie des QPV
- **Priorité de niveau 3 (priorité basse)**
  - Soutenir et développer les animations collectives de convivialité à destination des habitants
  - Favoriser les pratiques sportives, culturelles et de loisirs
  - Favoriser la diffusion culturelle dans les quartiers

Les objectifs opérationnels :

- **Accompagner et soutenir les associations pour développer des projets en direction des quartiers**
  - **Actions existantes :**
    - Services civiques
  - **Actions à mettre en place :**
    - Accompagner la relève : Enjeux du vieillissement des associations
    - Pépinière/couveuse pour associations

- **Favoriser l'intégration et l'engagement citoyens dans tous les quartiers**
  - **Actions existantes :**
    - PARQ : participation des habitants / ANRU
    - Café citoyen
    - Cours de français
    - Commémoration/école
    - Educations civique et citoyenneté
    - « Lire chez nous » Jules Vernes
  - **Actions à mettre en place :**
    - Lutte contre les discriminations (CV anonyme, accès aux stages)
    - Diagnostic sur les discriminations
    - Favoriser l'accès à 20 jeunes sur 2 ans au logement, travail, stage, mobilité
    - Médiation (primaire, collège)
    - Rendre lisible le droit de vote
    - Rendre visible et lisible la place des femmes dans les espaces publics

- **Renforcer et améliorer la cohérence et l'articulation des dispositifs et actions d'accompagnement et de promotion de la santé**
  - **Actions existantes :**
  - **Actions à mettre en place :**
    - Proposer des locaux pour les métiers de santé
    - Accompagnement langue chez le médecin

Priorisation du pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Mettre en œuvre le protocole de préfiguration NPNRU
  - Réaffirmer et renforcer le dispositif GUP
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Mettre en œuvre le programme de travail de la conférence intercommunale du logement
  - Favoriser le parcours résidentiel

Les objectifs opérationnels :

- **Réaffirmer et renforcer le dispositif GUP**
  - **Actions existantes :**
    - CCVL
    - Comité de quartier
    - Tissu associatif
    - Mairies de quartier
  - **Actions à mettre en place :**
    - Accompagner les habitants dans les travaux de leur logement
    - Diagnostic en marchant

- **Mettre en œuvre le protocole de préfiguration NPNRU**
  - **Actions existantes :**
    - Arrivée du tram
    - Aménagement des abords
    - Nouveau centre commercial
    - Rénovation de la crèche
    - Desserte G. scolaire R.Rolland
  - **Actions à mettre en place :**
    - Rencontre avec les architectes
    - Mixité des âges
    - Travailler sur les changements d'usage
    - Accompagnement novateur dans les destructions/reconstructions
    - Changements d'usage à poursuivre (ex : bibliothèque)
    - Poursuivre l'accession sociale à un logement

Clermont-Ferrand – La Gauthière

Priorisation du pilier emploi et développement économique :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Renforcer les actions contribuant à lever les freins de l'accès à l'emploi durable
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Renforcer la connaissance des dispositifs d'aide à la création d'activité
  - Renforcer le rôle des chantiers d'insertion en développant la clause sociale dans les marchés publics
- **Priorité de niveau 3 (priorité basse)**
  - Soutenir et renforcer le tissu économique existant

Les objectifs opérationnels :

- **Renforcer les actions contribuant à lever les freins de l'accès à l'emploi durable**
  - **Actions existantes :**
    - Regards de l'Etat : Pôle Emploi, Mission locale, PLIE, associations
  - **Actions à mettre en place :**
    - Accompagner les publics vers des parcours personnalisés et différenciés
    - Redonner confiance dans les opérateurs de l'insertion
    - FLE : élargir la gratuité du dispositif
    - Développer le nombre de formations et filières professionnalisantes

- **Renforcer la cohérence des parcours d'insertion et de formation**
  - **Actions existantes :**
    - Mission locale active
    - Des entreprises locales actives pour parrainer des jeunes sous des items (entretiens d'embauche, parrainage)
  - **Actions à mettre en place :**
    - Relancer un réseau d'entreprises pour élargir les bonnes pratiques d'insertion/ de formation (en lien avec la Mission locale)

Priorisation du pilier cohésion sociale :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Accompagner et soutenir les associations pour développer des projets en direction des quartiers
  - Renforcer la lisibilité des dispositifs et des politiques éducatifs
  - Renforcer et améliorer la cohérence et l'articulation des dispositifs et actions d'accompagnement et de promotion de la santé
  - Renforcer une politique partagée de prévention et de lutte contre la délinquance afin d'améliorer la qualité de vie des QPV
  - Lutter contre l'analphabétisation
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Favoriser l'intégration et l'engagement citoyens dans les quartiers de tous ses habitants, dans le respect des valeurs républicaines et des principes de laïcité, et en prévention des phénomènes communautaires
  - Soutenir et développer les animations collectives de convivialité à destination des habitants
  - Favoriser la diffusion culturelle dans les quartiers
  - Maintenir et développer la présence de structures et de personnel de proximité
  - Renforcer et améliorer les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité
- **Priorité de niveau 3 (priorité basse)**
  - Favoriser les pratiques sportives, culturelles et de loisirs

Les objectifs opérationnels :

- **Accompagner et soutenir les associations pour développer des projets en direction des quartiers**
  - **Actions existantes :**
  - **Actions à mettre en place :**
    - Aider les associations à se former (comptabilité, anticipation des risques)
    - Soutenir l'espace numérique de Public info + former les personnels

- **Renforcer la lisibilité des dispositifs et des politiques éducatifs**
  - **Actions existantes :**
  - **Actions à mettre en place :**
    - Conserver des actions à destination des habitants du quartier sur le quartier
    - Renforcer la présence de professionnel sur le quartier (travailleurs sociaux, animateurs, etc.)

Priorisation du pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Mettre en œuvre le protocole de préfiguration NPNRU
  - Réaffirmer et renforcer le dispositif GUP
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Mettre en œuvre le programme de travail de la conférence intercommunale du logement
  - Favoriser le parcours résidentiel

Les objectifs opérationnels :

- **Réaffirmer et renforcer le dispositif GUP**
  - **Actions existantes :**
  - **Actions à mettre en place :**
    - Renforcer la connaissance du dispositif
    - Renforcer le dispositif

- **Mettre en œuvre le protocole de préfiguration NPNRU**
  - **Actions existantes :**
  - **Actions à mettre en place :**
    - Action sur l'îlot central
    - Action sur les espaces « vides » (terrains de sport)
    - Cheminement dans le quartier et meilleure signalisation de ceux-ci et des équipements

Clermont-Ferrand – Champratel

Priorisation du pilier emploi et développement économique :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Renforcer les actions contribuant à lever les freins à l'accès à l'emploi durable
  - Renforcer le rôle des chantiers d'insertion en développant la clause sociale dans les marchés publics
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Renforcer la cohérence des parcours d'insertion et de formation des publics notamment des jeunes
- **Priorité de niveau 3 (priorité basse)**

Priorisation du pilier cohésion sociale :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Favoriser l'intégration et l'engagement citoyens dans les quartiers de tous ses habitants, dans le respect des valeurs républicaines et des principes de laïcité, et en prévention des phénomènes communautaires
  - Accompagner et soutenir les associations pour développer des projets en direction des quartiers
  - Renforcer et améliorer les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité
  - Renforcer une politique partagée de prévention et de lutte contre la délinquance afin d'améliorer la qualité de vie des QPV
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Renforcer et améliorer la cohérence et l'articulation des dispositifs et actions d'accompagnement et de promotion de la santé
  - Renforcer la lisibilité des dispositifs et des politiques éducatifs
  - Lutter contre l'analphabétisation
- **Priorité de niveau 3 (priorité basse)**
  - Soutenir et développer les animations collectives de convivialité à destination des habitants
  - Favoriser la diffusion culturelle dans les quartiers
  - Maintenir et développer la présence de structures et de personnel de proximité

Les objectifs opérationnels :

- **Favoriser l'intégration et l'engagement citoyens dans tous les quartiers**
  - **Actions existantes :**
  - **Actions à mettre en place :**
    - Soutenir les regroupements d'habitants (hors systèmes associatifs) pour une mise en œuvre de microprojets à travers le FMH
    - Soutenir les projets d'accès aux savoirs de base et de formation

- **Renforcer une politique partagée de prévention et lutte contre la délinquance**
  - **Actions existantes :**
  - **Actions à mettre en place :**
    - Accentuer la présence de la Police (municipale, nationale) en proximité
    - Lutter contre l'occupation abusive des halls d'immeubles et des espaces en pied de tour
    - Mieux lutter contre le trafic de stupéfiants
    - Développer de manière significative les services civiques et les associations

- **Renforcer les dispositifs et actions de soutien à la parentalité**
  - **Actions existantes :**
    - Espace Mercœur
    - Halte-jeux
    - Animation samedi « Le café des parents » par la CAF

- **Actions à mettre en place :**
  - Mise en place d'un « Conseils des droits et des devoirs aux familles »
  - Revaloriser le rôle des adultes/parents
  - Favoriser des groupes de paroles pour adultes
  - Mettre en place des dispositifs de garde « souples » pour tous les enfants quel que soit le statut des parents

Priorisation du pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Réaffirmer et renforcer le dispositif GUP
  - Mettre en œuvre le programme de travail de la conférence intercommunale du logement
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Favoriser le parcours résidentiel

Cournon d'Auvergne

Priorisation du pilier emploi et développement économique :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Optimiser l'accompagnement des publics en assurant une meilleure articulation entre les dispositifs locaux d'accès à l'emploi
  - Renforcer les actions contribuant à lever les freins à l'accès à l'emploi durable
  - Promouvoir la place des femmes dans l'emploi
  - Soutenir et renforcer le tissu économique existant
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Renforcer la connaissance des dispositifs d'aide à la création d'activités
  - Facilité l'accès à l'entrepreunariat
  - Développer la cohérence et l'articulation entre acteurs de l'Economie sociale et solidaire
  - Renforcer la cohérence des parcours d'insertion des jeunes
- **Priorité de niveau 3 (priorité basse)**
  - Renforcer le rôle des chantiers d'insertion en développant la clause sociale dans les marchés publics

Les objectifs opérationnels :

- **Promouvoir la place des femmes dans l'emploi**
  - **Actions existantes :**
    - Actions en faveur de la création d'entreprises pour les femmes (ADIE)
    - Financement de place en crèche pour les personnes seules qui reprennent une activité professionnelle (Pôle Emploi – AGEPI)
  - **Actions à mettre en place**
    - Aménagement des temps de travail
    - Adapter les chantiers d'insertion pour les femmes ou favoriser la mixité en diversifiant les activités portées par les chantiers d'insertion
    - Lutte contre les idées reçues et la discrimination dans certains métiers

- **Renforcer les actions contribuant à lever les freins à l'accès à l'emploi durable**
  - **Actions existantes :**
    - Bourse au permis de conduire
    - Plate-forme mobilité
    - Tarification sociale
    - Carte « nouveau monde » (SMTC)
    - Actions portés par l'association SAMA
  - **Actions à mettre en place**
    - Interroger les habitants pour connaître les besoins en garde d'enfant(s), mobilités, etc.
    - Développer une vision à l'échelle de l'agglomération de l'accès à l'emploi
    - Mise en place d'un parrainage
    - Développer l'accès au réseau afin d'améliorer l'accompagnement des personnes en emploi

- **Soutenir et renforcer le tissu économique existant**
  - **Actions existantes :**
  - **Actions à mettre en place :**
    - Création d'un répertoire des locaux vacants et diffuser l'information pour à tous
    - Développer l'aménagement commercial (droit de préemption)
    - Favoriser et diversifier la fonction économique du quartier
    - Améliorer les possibilités de stationnement pour la clientèle des commerces du quartier pour limiter la concurrence des grandes surfaces
    - Installer des services dans les quartiers qui bénéficient à toute la commune (diagnostic et soutien à la population)

- **Optimiser l'accompagnement des publics en assurant une meilleure articulation entre les dispositifs locaux d'accès à l'emploi**
    - **Actions existantes :**
        - Actions Pôle Emploi
        - Actions Mission locale (parrainage)
        - Groupe Solidarité Emploi
        - Faciliter l'accès aux bases de données pour améliorer la diffusion d'informations
        - Action collective à destination des demandeurs d'emploi de plus de 26 ans
    - **Actions à mettre en place :**
        - Parrainage à intensifier
        - Développer des actions à l'échelle de l'agglomération
        - Valoriser les métiers en tension, notamment les métiers manuels
        - Valoriser les parcours d'excellence

Priorisation du pilier cohésion sociale :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
    - Articuler les actions éducatives dans les différents temps de l'enfant
    - Développer la prise en compte des capacités et des compétences des habitants dans la construction des quartiers
    - Prévenir la récidive et la délinquance des mineurs
    - Développer au sein des quartiers des évènements et/ou animations culturels et sportifs, en impliquant les habitants et les acteurs
    - Favoriser l'intégration et l'engagement citoyens dans les quartiers de tous les habitants, dans le respect des valeurs républicaines et des principes de laïcité
    - Renforcer l'accompagnement partagé et la professionnalisation des associations
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
    - Favoriser la proximité des services de Police et la collaboration avec les autres acteurs des quartiers
    - Renforcer et améliorer la cohérence et l'articulation des dispositifs et actions d'accompagnement et de promotion de la santé
    - Favoriser les pratiques sportives, culturelles et de loisirs
    - Favoriser la diffusion culturelle dans les quartiers
    - Renforcer et améliorer l'efficacité du PRE
    - Renforcer la lisibilité des dispositifs et des politiques éducatifs
- **Priorité de niveau 3 (priorité basse)**
    - Améliorer la visibilité des dispositifs éducatifs participant à la lutte contre le décrochage scolaire

Les objectifs opérationnels :

- **Prévenir la récidive de la délinquance des mineurs**
    - **Actions existantes :**
        - Médiateurs (Eté), adultes relais
        - Action de la Police Municipale de Cournon d'Auvergne dans les écoles primaires et collèges (sécurité routière, harcèlement, etc.)
    - **Actions à mettre en place**
        - Actions des médiateurs à étendre sur l'année
        - Recrutement des éducateurs spécialisés
        - Formation poste Adulte-Relais
        - Implication des familles dans l'éducation des enfants
        - Création d'une instance de coordination
        - Accompagnement et soutien renforcé en cas de « monoparentalité »

- **Développer la prise en compte des capacités et des compétences des habitants dans la construction des quartiers**
  - **Actions existantes :**
    - Actions collectives (CAF – Associations)
  - **Actions à mettre en place**
    - Actions Université-Foraine
    - Café citoyens
    - Artistes en résidence
    - Mise en place d'un « poste » d'adulte-coordinateur
    - Mettre en place des représentants de quartier (CLCV ou CNL)

- **Articuler les actions éducatives dans les différents temps de l'enfant**
  - **Actions existantes :**
    - Activités découvertes
    - Actions parents-enfants (LAEP – CAF)
    - VACAF
    - Culturel – Accueil
    - Puy de Mômes (Manifestation culturelle)
    - Soutien scolaire (Conseil Départemental – PMI - Désir d'Apprendre : Association)
  - **Actions à mettre en place :**
    - Recenser l'ensemble des actions existantes sur le territoire : Annuaire à mettre en place
    - Développer le Pass'Sport pour chaque enfant
    - Mise en place d'une instance de coordination transversale (ex : Petit-Déjeuner entre opérateurs

- **Développer au sein des quartiers des évènements et/ou animations culturels et sportifs, en impliquant les habitants et les acteurs**
  - **Actions existantes :**
    - Cinéma Plein Air
    - Cinéma des Parents
    - Manifestations Macadam Rollers
    - Fête du jeu
  - **Actions à mettre en place :**
    - Covoiturages culturels
    - Location de bus
    - Manifestations semblables à « Macadam Rollers »
    - Maison des quartiers avec horaires adaptées et avec de nouvelles propositions d'animations

- **Renforcer l'accompagnement partagé et la professionnalisation des associations**
  - **Actions existantes :**
    - Maison des Citoyens
    - Diagnostic social partagé en vue de l'élaboration de projets
  - **Actions à mettre en place** :
    - Renforcer la communication envers les habitants concernés et entre acteurs locaux
    - Travail de réflexion et mobilisation des acteurs pour l'élaboration de projets partenariaux

- **Favoriser l'intégration et l'engagement citoyens dans les quartiers de tous ses habitants, dans le respect des valeurs républicaines et des principes de laïcité**
  - **Actions existantes :**
    - Ecoles
    - Police municipale (prévention + sécurité)
  - **Actions à mettre en place** :
    - Ouvrir l'école aux parents pour des groupes de paroles, débats thématiques
    - Permettre aux habitants de se former au 1er secours
    - Développement d'actions de rencontres (ex : Journée de la Femme)

- **Mettre en œuvre une politique d'Egalité Femmes-Hommes**
  - **Actions existantes :**
    - Egalité Femmes-Hommes au sein de certaines associations
    - Actions au sein des écoles
    - Protection maternelle et infantile (PMI)
    - Atelier proposés par l'association ESDA
  - **Actions à mettre en place :**
    - Groupement de personnes formées pour construire des arguments
    - Femmes porteuses de projets

- **Maintenir et développer la présence de structures et de personnel de proximité**
  - **Actions existantes :**
    - Mission locale
    - API
    - Maison des Citoyens
    - Police Municipale
    - ASVP
    - Médiateurs T2C
    - Médiateur de la ville (Eté)
    - Travailleurs sociaux
  - **Actions à mettre en place :**
    - Ecrivains publics
    - Gardiens d'immeubles
    - Minibus pour desservir le quartier du Zénith (Services de santé)
    - Mettre en place un médiateur de la ville à l'année

- **Lutte contre les discriminations**
  - **Actions existantes :**
    - Accueil des étrangers (nouveaux arrivants)
    - Mixité sociale (habitat, écoles, associations)
    - Maison des Citoyens comme lieu d'échanges
    - Animations médiathèque multiculturelles
    - Apprentissage de la langue française (association SAMA)
  - **Actions à mettre en place :**
    - Lutte contre les préjugés
    - Actions intercommunautaires

Priorisation du pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

- **Priorité de niveau 1 (priorité forte)**
  - Réaffirmer et renforcer la Gestion Urbaine de Proximité
  - Créer la conférence intercommunale du logement
  - Favoriser le parcours résidentiel
- **Priorité de niveau 2 (priorité moyenne)**
  - Favoriser l'accès aux services et aux équipements
  - Améliorer les conditions de vie des habitants
- **Priorité de niveau 3 (priorité basse)**

Les objectifs opérationnels :

- **Réaffirmer et renforcer la Gestion Urbaine de Proximité**
  - **Actions existantes :**
    - Médiateurs actions Tripartite bailleurs sociaux, mairie

- **Actions à mettre en place**
  - Organiser des rencontres régulières formelles et informelles avec les personnes du CLSP, les bailleurs sociaux, les associations et les habitants
  - Pérenniser les postes de médiateurs

- **Créer la conférence intercommunale du logement**
  - **Actions existantes :**
    - Action en cours menée par l'ARAUSH et l'association départementale
  - **Actions à mettre en place**

- **Favoriser le parcours résidentiel**
  - **Actions existantes :**
    - Concertation entre la commune et les bailleurs sociaux lors de l'élaboration des actions
    - Recenser les besoins des demandeurs à travers un travail partenarial mené par la Mairie et les bailleurs sociaux
  - **Actions à mettre en place**
    - Renforcer les actions existantes

Annexe n°3 : Application du droit commun par service – Ville de Clermont-Ferrand

Enquête réalisée auprès des services municipaux en Avril 2015

DROIT COMMUN DE BASE

ADAPTATION DU DROIT COMMUN

DISPOSITIFS SPECIFIQUES

A SAVOIR :

1 / Montant de la DSU 2015 pour la Ville de CLERMONT-FERRAND : 5 442 985 €

2 / Rang national de la Ville : 354

1 / DIRECTION DE L'URBANISME

Intitulé de l'action et/ou de l'intervention	Description sommaire	Dépenses *(y compris charges de personnel)*	Recettes	Aspects positifs	Limites rencontrées	Partenaires et modes de gestion	Les améliorations possibles	Les actions sur les anciens quartiers prioritaires	Remarques
Elaboration du PLU	Définition du projet urbain à 15 ans à l'échelle de la Ville	50 000,00 €	0,00 €		Peu spécifique au QPV	Personnes publiques associées/Pilotage d'étude par prestataire externe			Montant résultant du ratio des surfaces des QPV/surface de la commune
Droit de préemption	Acquisitions foncières pour accompagner les projets urbains	200 000 €/an	0,00 €			EPF, bailleurs			Montant résultant du ratio des surfaces des périmètres de droit de préemption en QPV/surface des périmètres en droit de préemption de la commune
Instruction des autorisations d'urbanisme		20 000 €/an	25 000 €/an		Activité très cyclique				Comprend également le conseil aux porteurs de projet (essentiellement bailleurs sur programmes de rénovation)

2 / DIRECTION DE L'ANIMATION , DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

Intitulé de l'action et/ou de l'intervention	Description sommaire	Dépenses 2013 *(y compris charges de personnel)*	Recettes 2013	Aspects positifs	Limites rencontrées	Partenaires et modes de gestion	Les améliorations possibles	Les actions sur les anciens quartiers prioritaires	Remarques
Ateliers socioculturels	ateliers de pratique culturelle, sportive, expression corporelle, nouvelles technologies, tous âges	1 180 300 €	160 400 €	ouverture culturelle, mobilité des participants dans la ville, assiduité des publics	baisse des inscriptions enfant suite à réorganisation de la journée du mercredi, une offre qui peine à se maintenir dans les quartiers prioritaires	vacataires et prestataires	public enfant : meilleure articulation avec SMAP Tout public : Travailler l'articulation avec l'offre associative	24185 présences annuelles (51 % de la présence totale ville)	
Accueils de loisirs	mercredi Petites vacances Grandes vacances Mercredis : accueil des enfants de 13h45 à 18h00. Petites et grandes vacances : accueil de 8h00 à 18h00 ou de 14h00 à 18h00. Public : enfants de 3 à 11 ans et de 12 à 15 ans Activités diversifiées.	3 128 000 €	935 600 €	offre de proximité permettant de répondre au besoin de garde des familles,complémentarité avec le temps scolaire Qualité pédagogique	accueil dans les locaux scolaires Public adolescent : baisse importante de la fréquentation	associations éducation populaire et jeunesse, Animateurs vacataires, REV,RAL	Regroupement des activités scolaires avec le péri et l'extra scolaires.	973 inscrits les mercredis (47 % des inscrits)	
Centres de vacances	Petites vacances Grandes vacances A partir de 6 ans dans des centres de vacances de la Ville : Super Besse, Theix et Ker Netra. Pour les adolescents à partir de projets élaborés avec eux dans les équipements de quartier.	668 000 €	207 200 €	offre très accessible permettant à des familles à faible QF de faire partir leur enfant en séjour de vacances	appui aux projets associatifs ou de groupes d'habitants dans la proximité Développement important des bénéficiaires de la carte citéjeune Développement de l'accompagnement des actions en direction de la jeunesse	régie		654 inscrits en 2013 Pas de spécification « quartier prio » Possible	

Développement territoire Et citoyenneté	accompagnement asso Jeunesse; CLAS Développement de projets Avec habitants	1 413 300 €	68 300 €	appui aux projets associatifs ou de groupes d'habitants dans la proximité Développement important des bénéficiaires de la carte citéjeune Développement de l'accompagnement des actions en direction de la jeunesse	une démarche « jeunesse » à relancer en lien avec les orientations de la nouvelle équipe municipale Des équipes insuffisamment outillées pour réaliser un travail de développement social	partenariats avec asso de quartiers Et avec institutions (CAF, ADSEA, CD63, bailleurs…) Part importante du travail interservice Financements Contrat de ville	réorganisation des directions, émergence d'une direction du développement social urbain, entraînant un repositionnement des équipes, une évolutions de s modes de faire, et une recomposition des logiques partenariales avec les institutions « clé » dans les quartiers	actions conduites exclusivement dans les quartiers prioritaires	
Evénementiels	qu'en dira t on, Bac ground Anatolie 4 zarts … Sable Show Graines de spectacle	1 554 500 €	79 800 €	Médiation culturelle. Travail avec les habitants, les associations de quartier et les institutions pour certaines manifestations	Budgétaire	Partenaires financiers institutionnels	Travail en complémentarité avec la Direction de la Culture sur certaines manifestations	17000 participants aux événements dans les quartiers prioritaires	

Classes découvertes ZEP crédits supplémentaires apportés pour chaque enfant : Theix 60€; Super Besse 75€; Ker Netra 90€.

Permanences PLIE / Mission locale au sein des Maisons de Quartiers Saint - Jacques, Croix de Neyrat , les Vergnes, Espace Mosaïc de Champratel

3 / Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Intitulé de l'action et/ou de l'intervention	Description sommaire	Dépenses *(y compris charges de personnel)*	Recettes	Aspects positifs	Limites rencontrées	Partenaires et modes de gestion	Les améliorations possibles	Les actions sur les anciens quartiers prioritaires	Remarques
Distribution Eau potable et collecte eaux usées	idem sur l'ensemble de la ville	non spécifique à un quartier	non spécifique à un quartier~ 3€/m3						consommation moyenne annuelle d'un ménage ~120m3.
Création de réseau d'eau quartier champratel		160 000 €							
Rues Tourette-Taravant réseau d'eau		150 000 €							
Travaux rue R. Lemoy Eau / pluvial / Assainissement	travaux financés par Clermont-Co	1 800 000 €							
Bassin de Stockage-Restitution des Vergnes	travaux financés par Clermont-co Objectif : Atteindre le bon état écologique des masses d'eau sur l'agglomération	5 000 000 €							5 autres bassins sont à construire pour le même objectif (Carmes, St-Alyre, Herbet, ZAC des Sauzes et STEP)
Animation "Usages et Economies de l'eau"	*- 1 séance Accueil Loisir la Gauthière 2013/2014 - 1 séance Ecole Jean de la fontaine 2014/2015	1500							
Débat dans le cadre de l'opération "Un puit au Niger"	Collège A. Camus	5000							

4 / DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE ET LA PETITE ENFANCE

Intitulé de l'action et/ou de l'intervention	Description sommaire	Dépenses *(y compris charges de personnel)*	Recettes	Aspects positifs	Limites rencontrées	Partenaires et modes de gestion	Les améliorations possibles	Les actions sur les anciens quartiers prioritaires	Remarques
Scolarité primaire des élèves	Ecoles Victor Hugo, Jean Jaurès, Jean de la Fontaine, Charles Perrault, Jules Vallès, Philippe Arbos, Alphonse Daudet, Daniel Fousson, Mercoeur, Romain Rolland, Jules Verne	2 803 640 €	- €			Régie directe. Partenaire Education nationale			Coût par élève (montant du forfait communal) pour 2 660 élèves. Prend en compte tous les éléments (y compris santé scolaire, sport, etc.)
Crédits spécifiques dans les REP+	Ecoles élémentaires Jean Jaurès, Jean de la Fontaine, Charles Perrault, Jules Vallès, Philippe Arbos, Alphonse Daudet, Romain Rolland, Jules Verne	3 741 €	- €	Permet l'achat de plus de fourniture scolaire dans des écoles où les parents ne peuvent pas compléter	Les écoles REP+ et les quartiers prioritaires ne sont forcément liés	Régie directe. Partenaire : Education nationale			3 euros supplémentaires par élèves dans les écoles en REP+ (1 247 élèves)
Service municipal d'accueil périscolaire	Ecoles Victor Hugo, Jean Jaurès, Jean de la Fontaine, Charles Perrault, Jules Vallès, Philippe Arbos, Alphonse Daudet, Daniel Fousson, Mercoeur, Romain Rolland, Jules Verne	401 648 €	- €			Régie directe			Montant des vacataires et intervenants techniques participant au SMAP
Restauration scolaire	Ecoles Victor Hugo, Jean Jaurès, Jean de la Fontaine, Charles Perrault, Jules Vallès, Philippe Arbos, Alphonse Daudet, Daniel Fousson, Mercoeur, Romain Rolland, Jules Verne	1 930 734 €	743 226 €			Régie directe			Dépense par élève et par jour : 16,34 € Recette par élève et par jour : 6,29 €
Ecole de la récré du matin	Ecoles Victor Hugo, Jean Jaurès, Jean de la Fontaine, Charles Perrault, Jules Vallès, Philippe Arbos, Alphonse Daudet, Daniel Fousson, Mercoeur, Romain Rolland, Jules Verne	16 261 €	6 708 €			Régie directe			Dépense par élève et par jour : 1,00 € Recette par élève et par jour : 0,66 €
Tarification sociale de la restauration scolaire	Ecoles Victor Hugo, Jean Jaurès, Jean de la Fontaine, Charles Perrault, Jules Vallès, Philippe Arbos, Alphonse Daudet, Daniel Fousson, Mercoeur, Romain Rolland, Jules Verne	826 000 €	- €			Régie directe			Différence entre les tarifs réduits et le tarif réduit clermontois

Tarification sociale à l'Ecole de la récré	Ecoles Victor Hugo, Jean Jaurès, Jean de la Fontaine, Charles Perrault, Jules Vallès, Philippe Arbos, Alphonse Daudet, Daniel Fousson, Marcoeur, Romain Rolland, Jules Verne	15 990 €	- €			Régie directe			Différence entre les tarifs réduits et le tarif réduit clermontois
Accueil des jeunes enfants	Crèche de Saint-Jacques, Crèche des Vergnes, Multi-accueil de Saint-Jacques, Multi-accueil de La Gauthière, Multi-accueil de Croix-de-Neyrat, Multi-accueil de la Fontaine du Bac	1 042 174 €	462 908 €		La fréquentation des équipements par les enfants du quartier est très variable selon les structures. La mixité sociale est mal assurée dans certaines structures.	Régie directe. Partenaires : CAF, PMI	Mise en place d'animations destinées aux parents des quartiers pour les structures peu ouvertes.		Prorata du nombre d'enfants du quartier fréquentant la structure (CC Saint-Jacques 21,3% / CC Vergnes 20,3 % / MA Saint-Jacques 56,7 % / MA Croix-de-Neyrat 63,3 % / MA Gauthière 78,8 % / MA Fontaine du Bac 61,5 %). CA 2013

Bilan complémentaire santé pour les CM2 soit environ 220 élèves

Restauration scolaire : 1 animateur en plus pour les écoles REP +

ATSEM pour les écoles REP + : 4 ETP supplémentaires

5 / DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC - MAINTENANCE

Intitulé de l'action et/ou de l'intervention	Description sommaire	Dépenses *(y compris charges de personnel)*	Recettes	Aspects positifs	Limites rencontrées	Partenaires et modes de gestion	Les améliorations possibles	Les actions sur les anciens quartiers prioritaires	Remarques
Balayage manuel des voies	des agents à pied circulent dans la zone et font du balayage manuel en vidant les corbeilles, fréquence moyenne 3 fois par semaine	171 000,00 €	aucune	présence d'agents municipaux sur ces quartiers	les agents ne doivent pas répondre à toute forme de provocation ou jets divers Quelques incidents ont pu être relevés occasionnellement, mais la présence des agents est relativement bien admise et ils ont eu beaucoup moins de problèmes à certaines époques que des prestataires privés	gestion en régie	les rondes possibles de la police municipale sur ces quartiers ne peuvent qu'améliorer la tranquilité publique et y compris celle des agents	la DEP-GM intervient de façon uniforme sur l'ensemble des quartiers de la ville, comme c'était déjà le cas sur les anciens quartiers prioritaires	La DEP-GM est organisée en secteur ce qui favorise la lisibilité des contacts à la DEP et qu'ils ont une bonne connaissance du site et de leurs spécificité, peuvent être un appui sur demande des bailleurs sociaux. Facilite la réactivité DEP-GM = service auquel on peut faire appel
Balayage mécanique des voies	des circuits de balayage de voies sont organisées sur l'ensemble de la ville et y compris dans les quartiers prioritaires Intervention à la demande en accompagnement de manifestations	16 000,00 €	aucune	traitement uniforme de l'ensemble du territoire de la ville, y compris les quartiers concernés		gestion en régie		la DEP-GM intervient de façon uniforme sur l'ensemble des quartiers de la ville, comme c'était déjà le cas sur les anciens quartiers prioritaires	
Ramassage des encombrants et dépôts sur la voie publique	des agents en camions patrouillent sur la ville pour le ramassage des dépôts sauvages et des encombrants sur l'espace public	15 600,00 €	à partir de 2015, recette de Clermont-Communauté pour environ 75 % des dépenses de la ville	traitement uniforme de l'ensemble des espaces publics de la ville, y compris les quartiers concernés	la ville n'intervient pas sur les espaces privés des bailleurs sociaux	Gestion en régie pour le compte de Clermont-Communauté Les bailleurs sociaux, gérent ces dépôts sur leurs espaces privés	créer un service de gestion des encombrants plus efficace, gratuité de l'enlèvement à domicile, ou autre système	la DEP-GM intervient de façon uniforme sur l'ensemble des quartiers de la ville, comme c'était déjà le cas sur les anciens quartiers prioritaires	La réactivité du service est un atout pour ne pas laisser perdurer dans ces quartiers des emplacements stigmatisés, même si les zones de dépôts sont les mêmes de façon récurrente
Enlèvement des tags	Intervention d'un prestataire extérieure pour l'enlèvement des tags sur les immeubles privés ou publics à la charge de la ville	12 000,00 €	aucune	maintien de la qualité du cadre de vie, quartiers non laissés à l'abandon	lorsqu'ils sont enlevés peuvent générés des réactions abusives des tagueurs avec souvent derrière une nouvelle intervention du tagueur.	intervention d'une entreprise privées pour les tags et les affiches Convention avec les bailleurs sociaux	jusqu'à ce jour dans ce domaine, il y a toujours eu intervention. On a seulement enregistré quelques limites à certaines périodes en raison de manque de sécurité pour les intervenants.	la DEP-GM intervient de façon uniforme sur l'ensemble des quartiers de la ville, comme c'était déjà le cas sur les anciens quartiers prioritaires	attention la diminution des dépenses de fonctionnement conduiront globalement à diminuer cette prestation, des priorités devront être définies
Entretien Des Espaces Verts	Comprend la plantation, taille, tonte, desherbage, etc.... Rénovation d'espaces publics	523 000,00 €	prestations exécutées pour le compte de bailleurs sociaux La CAGI au Nord et les bailleurs à La Gauthière, recettes gérées par la DU	traitement uniforme de l'ensemble du territoire de la ville, y compris les quartiers concernés maintien de la qualité donnée par les aménagements urbain au cadre de vie	beaucoup de vandalisme, manque de respect des usagers des espaces réalisés en vue de l'amélioration de leur cadre de vie	gestion en régie et intervention du CCAS par convention	adapter l'aménagement aux attentes des usagers pour limiter les revendications dans un sens ou dans l'autre	la DEP-GM intervient de façon uniforme sur l'ensemble des quartiers de la ville, comme c'était déjà le cas sur les anciens quartiers prioritaires.	En 2015, la gestion différenciée est mise en place sur l'ensemble de la ville et doit prendre en compte la quasi suppression du désherbage avec des produits phyto-sanitaires, mais la ville sera toujours traitée de façon homogène sur l'ensemble du territoire, mais par rapport à un nouveau référentiel et des niveaux d'entretien. Il est à noter d'importants nouveaux espaces verts à entretenir dans un avenir proche.
Entretien De la Voirie	reprise des désordres sur chaussées et trottoirs Petits aménagements pour améliorer l'usage de l'espace public ou pour concourir à sa rénovation	Prestations externalisées : 171 000 € en moyenne Prestations en régie 43 500 € TOTAL : 214 500 €	uniquement sur les voies bus de la part du SMTC	traitement uniforme de l'ensemble du territoire de la ville, y compris les quartiers concernés		gestion en régie pour les petites interventions et avec une entreprise routière pour les interventions plus conséquentes	les voiries dans ces quartiers sont en bon état et ont fait l'objet de nombreux travaux, ajuster les aménagements aux usages	la DEP-GM intervient de façon uniforme sur l'ensemble des quartiers de la ville, comme c'était déjà le cas sur les anciens quartiers prioritaires	
Entretien Du Mobilier Urbain	pose de mobilier urbain, bancs, corbeilles de rue, potelets et barrières	34 250,00 €	aucune	traitement uniforme de l'ensemble du territoire de la ville, y compris les quartiers concernés	les agents ne doivent pas répondre à toute forme de provocation ou jets divers	gestion en régie		la DEP-GM intervient de façon uniforme sur l'ensemble des quartiers de la ville, comme c'était déjà le cas sur les anciens quartiers prioritaires	
Service proxim' cité	numéro de téléphone accessible gratuitement à tous pour déclarer un dysfonctionnement sur l'espace public	3500/ coût service de 77 238€	aucune	traitement uniforme de l'ensemble du territoire de la ville, y compris les quartiers concernés		gestion en régie		la DEP-GM intervient de façon uniforme sur l'ensemble des quartiers de la ville, comme c'était déjà le cas sur les anciens quartiers prioritaires	Ce service est un atout important pour favoriser la réactivité du service dans tous les domaines vus aux lignes précédentes

5 Bis / DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC - ECLAIRAGE PUBLIC

Intitulé de l'action et/ou de l'intervention	Description sommaire	Dépenses *(y compris charges de personnel)*	Recettes	Aspects positifs	Limites rencontrées	Partenaires et modes de gestion	Les améliorations possibles	Les actions sur les anciens quartiers prioritaires	Remarques
Éclairage public	Entretien et modernisation du réseau d'éclairage public	FdB : 6 503 € Snt J : 18 581 € G : 37 162 € Q N : 92 906 € Total : 155 153 €	Subvention SIEG sur l'investissement (10%).	Traitement uniforme de l'ensemble du territoire de la Ville	Beaucoup de vandalisme, manque de respect des usagers des aménagements réalisés en vue de l'amélioration de leur cadre de vie.	Interventions d'entreprises privées	Evolution du matériel pour limiter la consommation d'énergie	CSL intervient de façon uniforme sur l'ensemble des quartiers de la ville	
Signalisation lumineuse et régulation	Entretien et modernisation des feux tricolores	FdB : 0 € Snt J : 7 154 € G : 17 171 € Q N : 50 082 € Total : 74 407 €		Traitement uniforme de l'ensemble du territoire de la Ville		Interventions d'entreprises privées		CSL intervient de façon uniforme sur l'ensemble des quartiers de la ville	
Signalisation Horizontale et verticale	Mise en place et entretien de la signalisation horizontale et verticale	FdB : 3 099 € Snt J : 7 406 € G : 16 677 € Q N : 42 625 € Total : 69 808 €	Remboursement de travaux à la demande de tiers par le demandeur	Traitement uniforme de l'ensemble du territoire de la Ville		Interventions en régies		CSL intervient de façon uniforme sur l'ensemble des quartiers de la ville	

5 Ter / DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC - TECHNIQUES VEGETALES

Intitulé de l'action et/ou de l'intervention	Description sommaire	Dépenses *(y compris charges de personnel)*	Recettes	Aspects positifs	Limites rencontrées	Partenaires et modes de gestion	Les améliorations possibles	Les actions sur les anciens quartiers prioritaires	Remarques
Gérer le patrimoine arboré	Assurer l'élagage, l'entretien des pieds d'arbres et le remplacement des arbres en mauvais état	87 574 €	Aucune	Maintien d'un paysage de qualité	Elagages sévères parfois demandés en contradiction avec une gestion qualitative du paysage et un maintien du patrimoine en bon état	Régie et entreprise		Interventions uniformes sur l'ensemble de la ville	ETP : 1,31
Gérer les aires de jeux extérieures pour enfants	Assurer la surveillance, l'entretien et le renouvellement des jeux d'enfants tout en garantissant une sécurité optimale	139 361 €	Aucune	Parc de jeux très importants avec une absence d'accident	Vandalisme important sur certaines zones	Régie et entreprise	Choix de jeux plus 'solides' mais plus chers pour résister en peu plus au vandalisme	Interventions uniformes sur l'ensemble de la ville	ETP : 1,76

6 / EGALITE DES DROITS

Intitulé de l'action et/ou de l'intervention	Description sommaire	Dépenses *(y compris charges de personnel)*	Recettes	Aspects positifs	Limites rencontrées	Partenaires et modes de gestion	Les améliorations possibles	Les actions sur les anciens quartiers prioritaires	Remarques
Réseau Femmes animé par la Ville de Clermont – Ferrand.	Le Réseau Femmes est constitué d'associations travaillant en direction des femmes, qui mettent en œuvre, ensemble des actions en faveur de l'Egalité Femmes/Hommes. Les membres du Réseau travaillent sur tout les territoires de la commune. Actions phares : Semaine des Droits des Femmes / 25 novembre, à venir sur tous les territoires dans l'année 2015 : marches exploratoires	Semaine des Droits des Femmes : Action - 6000 € Communication : 4000 €	Partenariat avec ERDF 2500 €	Le travail en réseau permet de mutualiser en vue de mise en œuvre d'actions communes. Cela permet aussi une très bonne connaissance des partenaires entre eux ce qui facilite les relations et l'orientation des publics accueillis au sein des associations en fonction de leurs demandes. Depuis le début de cette année, il y a un véritable portage politique, avec une co construction entre le Réseau et les élues.	RAS	Membres du Réseau. Fréquence de rencontres, 1 à 2 rencontres mensuelles en fonctions des projets.	Il serait interressant que des réseaux femmes se territorialisent, et que l'on puisse travailler sur des questions spécifiques territoire/territoire en fonction des problématiques particulières qui peut se dégager. La démarche des marches exploratoires qui démarreront en septembre nous permettra de faire ce diagnostic et d'amorcer une démarche de territorialisation.	- Animations dans le cadre des différentes éditions de la SDDF (11 éditions) - Sensibilisation aux violences au sein du couple autour du 25 novembre.(ciné-débat, théâtre images) - Accompagnements de groupes de femmes en médiation culturelle. (sorties spectacles Petit Vélo) ... A venir, constitution de groupes de femmes en vues des marches exploratoires.	Ce type de réseau est un outil très pertinent. Il serait bien de s'en inspirer, dans le cadre d'une démarche participative sur d'autres thématique liées à la lutte contre les discriminations (LGBT, handicap, discriminations raciales ...)
Mission Égalité des Droits	En charge de la lutte contre les discriminations et de l'Egalité F/H au sein de la collectivité et dans la mise en œuvre d'actions extérieures	27600 € brut par an salaire d'un poste de chargée de missions.		La création de ce poste fait suite à la création de la Délégation par le Maire : Egalité des Droits	Prise de poste au 1er avril 2015	Associations, DRDFE. DDCS, CAF, COPEC ... animation de réseau			Ce type de réseau est un outil très pertinent. Il serait bien de s'en inspirer, dans le cadre d'une démarche participative sur d'autres thématique liées à la lutte contre les discriminations (LGBT, handicap, discriminations

7 / DEMOCRATIE DE PROXIMITE

Intitulé de l'action et/ou de l'intervention	Description sommaire	Dépenses *(y compris charges de personnel)*	Recettes	Aspects positifs	Limites rencontrées	Partenaires et modes de gestion	Les améliorations possibles	Les actions sur les anciens quartiers prioritaires	Remarques
Animation et fonctionnement instances participatives de quartier de la Ville de Clermont-Ferrand, appelées Conseils Citoyens de la Vile Locale	12 instances participatives de quartier, couvrant tout le territoire communal (dont 5 en zone prioritaire) pour organiser l'information et la participation des habitants. Les 540 membres des CCVL sont ainsi associés aux décisions qui les concernent, sur les projets menés à l'échelle de chaque quartier, de la ville, voire de l'agglomération.	Budget annuel de 25 000 euros Dépenses de personnel : 2 agents à temps plein (une chargée de mission et un adjoint administratif) : 68 201 € TOTAL : 93 201 €	Néant	Qu'elles soient situées en zone prioritaire ou non, toutes les instances sont traitées avec la même exigence, et répondent aux mêmes critères de fonctionnement, assurant un traitement identique des problématiques rencontrées par les habitants sur tout le territoire.	L'efficacité du dispositif dépend de la réactivité des services de la Ville et de l'implication de ses partenaires, réclamant des efforts et une adaptation constante des pratiques de travail de chacun.	Toute personne, élu ou organisme, en fonction des projets menés et des sujets débattus	Une meilleure prise en compte des besoins des habitants, des désagréments qu'ils rencontrent dans le cadre du réaménagement constant de leurs quartiers, notamment en zone prioritaire, et son association plus systématique aux projets menés sur le territoire.	Le dispositif de démocratie participative, bien que renouvelé à deux reprises, existe sur l'intégralité du territoire communal depuis 2002 et l'instauration des Conseils de Quartiers. Aujourd'hui, sur les 540 membres actifs que comptent les CCVL, 200 sont issus de quartiers prioritaires, ce qui représente 37 % des membres.	
Subvention de fonctionnement aux Comités de Quartier et associations de locataires	26 associations, dont 9 situées en zone prioritaire, bénéficient actuellement de ce dispositif	Le montant moyen de la subvention de fonctionnement versée annuellement à chaque association est de 250 euros. Annuellement, cela représente budget d'environ 6110 €	Néant	Soutien uniforme aux associations représentant les habitants et locataires, quel que soit leur quartier d'implantation.	Certaines de ces associations sont déjà financées dans le cadre du CUCS, et/ou bénéficient d'aides financières et de moyens matériels ponctuels dans le cadre de leurs activités. Le cumul des aides perçues par certaines rend de fait inégalitaire l'aide apportées aux associations sur le territoire. Manque de transparence.		Réorganiser notre traitement des subventions aux associations permettrait une meilleure visibilité sur la globalité des aides perçues par ces dernières, et nous permettrait peut être de procéder à certains réajustements.		

8 / CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

	Intitulé de l'action et/ou de l'intervention	Description sommaire	Dépenses *(y compris charges de personnel)*	Recettes	Aspects positifs	Limites rencontrées	Partenaires et modes de gestion	Les améliorations possibles	Les actions sur les anciens quartiers prioritaires	Remarques
QUARTIER SAINT-JACQUES	Participation à l'ARA (auto réhabilitation accompagnée)	2 travailleurs sociaux référents participent au comité de suivi et au comité technique. Ils assurent auprès des travailleurs sociaux du C.C.A.S. le relais de l'information et des modalités d'orientation des usagers.	20 heures pour l'année pour les 2 travailleurs sociaux (participation aux réunions - hors visites à domicile et contact individuel avec les locataires)		Objectif social de réappropriation des logements, mieux-être dans l'immeuble, dans le quartier, dans la ville ; médiations avec les bailleurs sociaux.		Les bailleurs sociaux, l'Association «Les Compagnons Bâtisseurs»	Augmenter ce type de dispositif.		
	EHPAD Les Hortensias	Accueil personnes âgées dépendantes - Unité Alzheimer - Accueil de jour Alzheimer - Restauration midi et club d'animation retraités quartier 1 fois/semaine	3 612 384 € (compte administratif 2014)	3 705 123 € (compte administratif 2014)	Brassage de population, ouverture sur l'extérieur	Impact peu important sur le quartier en ce qui concerne l'hébergement, a priori négatif du grand public vis à vis de ce type de structure.	Gestion CCAS + Association Retraite, Loisirs, Solidarité (RLS)	Echanges avec les structures de voisinage (scolaire, périscolaire...), communication valorisante sur le projet de vie de ces établissements.	Situé sur l'ancien quartier prioritaire.	
QUARTIER LA GAUTHIERE	Antenne de Montferrand		146 976 €		Facilité d'accès pour les clermontois au regard de l'accessibilité de la ligne du tramway.				Depuis 2010, une antenne pour les quartiers Nord située sur la ligne du tramway est ouverte sur le quartier Montferrand.	
		Accueil public / toutes informations relatives aux seniors et personnes âgées + accompagnement démarches administratives (ex : demande d'entrée en établissement).			Rapprochement des services de l'usager.	Manque de lisibilité pour le grand public.	Gestion CCAS	Améliorer la communication relative à ce service.		
	Point Accueil Ecoute Jeunes		321 234 € (compte administratif 2014)	82 660€ (compte administratif 2014)	Porte d'entrée à l'accompagnement social, premier contact. Il s'agit d'une permanence avec rendez-vous à l'initiative du conseiller (taux de participation 100%).		Mission Locale de Clermont communauté	Extension de cette intervention dans le cadre de l'animation d'un atelier thématique logement au sein des sessions «garantie jeunes».		70 rue Villeneuve (quartier du Port). 30% en 2013 et 20% en 2014 du public touché sont des habitants des quartiers prioritaires. Sur le quartier de la Gauthière le Point jeunes se situe dans les locaux de la Mission Locale

	Intitulé de l'action et/ou de l'intervention	Description sommaire	Dépenses *(y compris charges de personnel)*	Recettes	Aspects positifs	Limites rencontrées	Partenaires et modes de gestion	Les améliorations possibles	Les actions sur les anciens quartiers prioritaires	Remarques
QUARTIER LA GAUTHIERE	EHPAD Les Jardins de la Charme	Accueil personnes âgées dépendantes - Unité Alzheimer - Restauration midi et club d'animation retraités quartier 1 fois/semaine - Echanges avec les maisons de quartier, le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).	3 815 529 € (compte administratif 2014)	3 718 736 € (compte administratif 2014)	Brassage de population, ouverture sur l'extérieur, échanges avec Lycée Professionnel et Collège, participation des résidents au marché de quartier, activités intergénérationnelles.	Impact peu important sur le quartier en ce qui concerne l'hébergement et la restauration, a priori négatif du grand public vis à vis de ce type de structure.	Gestion CCAS + Association Retraite, Loisirs, Solidarité (RLS)	Communication valorisante sur le projet de vie de ces établissements.	Situé sur l'ancien quartier prioritaire.	
QUARTIER FONTAINE DU BAC	Politique d'intégration des personnes âgées issues de l'immigration Herbet le Port		92 834 € (compte administratif 2014)	1 500 €		Quartier en rénovation, ce qui a un impact direct sur la fréquentation des ateliers d'échanges conviviaux			La tenue de permanences sociales où interviennent un travailleur social et une interprète.	Sont examinées entre autre les difficultés d'accès aux droits (dossiers de retraite, couverture maladie...), au logement et les questions de santé. Une de ces permanences est permanences est assurée dans le quartier d'Herbet. De plus, des ateliers d'échanges conviviaux se tiennent 2 fois par semaine : groupe d'hommes le mardi et femmes le jeudi.
	Fontaine du Bac	Clubs d'animation retraités quartier 2 fois/semaine, échanges avec Maisons de quartier.	31 733 € (compte administratif -hors perso)	22 000 €	Mixité des publics, actions intergénérationnelles.		Gestion CCAS + RLS	Développer les partenariats		
QUARTIERS NORD		Clubs d'animation retraités quartier 2 fois/semaine, échanges avec Maisons de quartier.			Mixité des publics, actions intergénérationnelles.		Gestion CCAS + RLS	Développer les partenariats		
SERVICES TRANSVERSAUX A TOUS LES QUARTIERS	Suivi social	Intervention de travailleurs sociaux auprès des clermontois en difficulté.								8 770 entretiens réalisés en 2014.
	Interventions financières	Délivrance d'aides sous forme de secours ou de Chèques d'Accompagnement Personnalisé	2 600 000 € pour 2014 toutes aides confondues							Pas de possibilité d'identifier la part consacrée aux personnes habitants les quartiers prioritaires de la politique de la ville
	Services transversaux à tous les quartiers	Services de Maintien à Domicile (aide, portage de repas, soins).	6 904 991 € (compte administratif 2014)	6 747 561 € (compte administratif 2014)	Réponse aux besoins du public âgé, maintien du lien social.	Difficulté pour l'usager à solvabiliser les services payants.	Gestion CCAS + RLS + caisses de retraite	Améliorer la communication relative à ces services		

9 / DIRECTION DE LA CULTURE

Intitulé de l'action et/ou de l'intervention	Description sommaire	Dépenses *(y compris charges de personnel)*	Recettes	Aspects positifs	Limites rencontrées	Partenaires et modes de gestion	Les améliorations possibles	Les actions sur les anciens quartiers prioritaires	Remarques
Association Les Amis du Rio	Gestion du cinéma le Rio. Proposer une programmation "art et essai" diversifiée et de qualité au grand public pour faire du cinéma le Rio un véritable cinéma de quartier.	BP 2015 = 288 545 €	BP 2015 = 288 545 € Soutien Ville : 16 000 € au titre de la politique de la Ville / 15 000 € au titre de la politique culturelle	Participer à l'équilibre cinématographique local et contribuer à l'effort de cohésion sociale par la mise en place d'actions de médiation	Equipement limité par un moncé-cran empêchant tout équilibre d'exploitation	Associatif	Voir évaluation service Politique de la Ville	Quartier nord	
Association Prémudanse	Organisation du festival "Les Trans'urbaines". Proposer une offre culturelle diversifiée dans les domaines de la danse et des cultures urbaines.	BP 2015 = 102 000 €	BP 2015 = 102 000 € Soutien Ville : 32 000 € au titre de la politique de la Ville / 14 000 € au titre de la politique culturelle	Favoriser la mixité des jeunes et inciter à la mobilité entre les différents quartiers de la Ville par le biais d'ateliers d'initiation et de pratique du hip hop. Accompagner les jeunes artistes et les jeunes compagnies en leur permettant de participer au festival.		Associatif	Voir évaluation service Politique de la Ville	Tous quartiers	
Théâtre du Pélican	Diffusion de productions culturelles. Conduite de projets artistiques avec des jeunes entre 13 et 22 ans en leur proposant de participer à des aventures théâtrales professionnelles (travail autour de l'écriture).	BP 2015 = 245 000 €	BP 2015 = 245 000 € Soutien Ville : 45 000 € au titre de la politique de la Ville / 40 000 € au titre de la politique culturelle	Démarche citoyenne envers le public adolescent au service d'une transmission et d'une circulation des idées entre les communautés humaines et culturelles au-delà des clivages socio-culturels.	Difficultés de compréhension dues au problème de la langue entrainant une perte de motivation.	Associatif	Voir évaluation service Politique de la Ville	Tous quartiers	
Association Peuple et Culture	Animation de la salle de spectacle "la Petite Gaîté", gestion de l'équipement municipal "le Comptoir des sons", organisation de rencontres interculturelles entre jeunes.	BP 2015 = 128 000 €	BP 2015 = 128 000 € Soutien Ville : 20 500 € au titre de la politique de la Ville (14 000 € : accompagnement des pratiques musicales et 6 500 € : rencontres interculturelles) / 36 500 € au titre de la politique culturelle	Favoriser l'expression artistique, accompagner les pratiques musicales. Favoriser les échanges multiculturels par l'organisation de rencontres entre jeunes clermontois et jeunes issus de la communauté européenne.	Champ d'action restreint	Associatif	Voir évaluation service Politique de la Ville	Tous quartiers	
Association Sauve qui Peut le Court Métrage	Organisation du festival international et national du Court métrage / Pôle image	BP 2015 = 2 986 430 €	BP 2015 = 2 966 430 € Soutien Ville = 242 450 € et 7 850 € (pôle d'éducation à l'image) au titre de la politique culturelle / 15 000 € au titre de la politique de la Ville	Dispositif d'éducation à l'image bien ancré sur le territoire / champ d'intervention pérenne		Associatif	Voir évaluation service Politique de la Ville	Tous quartiers	

10 / VIE ASSOCIATIVE

Intitulé de l'action et/ou de l'intervention	Description sommaire	Dépenses *(y compris charges de personnel)*	Recettes	Aspects positifs	Limites rencontrées	Partenaires et modes de gestion	Les améliorations possibles	Les actions sur les anciens quartiers prioritaires	Remarques
Gestion des salles municipales	Mise à disposition auprès des associations qui en font la demande pour leurs différentes activités. (28 salles sur la ville)	Mise à disposition temporaire Coût en personnel : temps partiel du concierge de l'école Jules Vallès en fonction des remises de clef aux demandeurs.		Véritable service rendu aux associations. Équipement nécessaire aux associations qui de part leurs actions répondent aux attentes et aux besoins des habitants				2 salles se retrouvent hors découpage par rapport aux limites des anciens quartiers. La Salle Leclanché (La plaine/Champratel) La salle Louis Duclos (Saint Jacques)	Seule la salle Victor Hugo est positionnée dans le nouveau périmètre des quartiers prioritaires
Gestion des centres associatifs	Hébergement d'associations qui disposent d'un local (généralement un bureau) qui est souvent ou en règle générale leur siège social. 203 associations disposent d'un lieu d'hébergement mis à disposition par la Ville.	Pour les occupations permanentes calcul de la mise à disposition d'un coût moyen de 75€ du m².		Véritable service rendu aux associations.	Il y a plus de demandes que de locaux disponibles		Aller vers une mutualisation et une rationalisation de l'occupation sur l'ensemble des centres associatifs		
Soutien aux associations (subventions exceptionnelles)	Subventions exceptionnelles attribuées à des projets associatifs après constitution d'un dossier.	12500€ du droit commun consacrés aux associations des quartiers prioritaires (pour un budget global de 66400€)		Permet d'accompagner les associations sur des projets nouveaux ou novateurs		Toutes les associations de la ville qui en font la demande après examen du dossier	Veiller à un plus grand renouvellement des projets et des associations elles-même afin de ne pas être dans une reconduction systématique		
Jardins familiaux	Louer 172 parcelles de jardin moyennant un coût de location modique de 0,20€ du m² à l'année.	29206 € (dont 3000€ de fonctionnement)	Total : 10574 (Location : 6074 € Partenariat Grdf : 4500 €)	Espace de vie qui contribue grandement au lien social. Véritable outil économique pour les jardiniers	Le nombre de demandes ne peut être satisfait par manque de parcelles (plus de 150 demandes en attente)	associations des 3 quartiers (Champratel, les Vergnes, Croix de Neyrat) et institutions sur des actions ciblées - Conseil Général (insertion) - Clermont communauté (développement durable)	Imaginer les jardins familiaux comme un centre associatif à ciel ouvert fabricant et producteur de projets multipartenariaux en lien avec : - la culture - le développement durable - l'économie sociale et solidaire - etc.		

11 / M3E

Intitulé de l'action et/ou de l'intervention	Description sommaire	Dépenses *(y compris charges de personnel)*	Recettes	Aspects positifs	Limites rencontrées	Partenaires et modes de gestion	Les améliorations possibles	Les actions sur les anciens quartiers prioritaires	Remarques
Réseau de chaleur la Gauthière Club des abonnés Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)	Rendre compte du service public de production et de distribution de chaleur sur le quartier	1500		Club des abonnés : Permet d'impliquer les abonnés (bailleurs sociaux, copropriétaires) dans la vie du contrat de DSP CCSPL : obligatoire - rendre compte de la qualité du service	Il n'existe pas d'instance pour échanger directement entre la Ville, autorité concédante et les usagers	Club des abonnés : Les abonnés au chauffage urbain Pilotage Ville, à minima une rencontre par an présidée par l'adjoint en charge (M Nicolas Bonnet)	Développer une instance participative avec les usagers	Le réseau de chaleur est dédié au quartier	La compétence doit être transférée à la CU
Réseau de chaleur des quartiers de Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes Club des abonnés Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)	Rendre compte du service public de production et de distribution de chaleur sur le quartier	1500		Club des abonnés : Permet d'impliquer les abonnés (bailleurs sociaux, copropriétaires) dans la vie du contrat de DSP CCSPL : obligatoire - rendre compte de la qualité du service	Il n'existe pas d'instance pour échanger directement entre la Ville, autorité concédante et les usagers	Club des abonnés : Les abonnés au chauffage urbain Pilotage Ville, à minima une rencontre par an présidée par l'adjoint en charge (M Nicolas Bonnet)	Développer une instance participative avec les usagers	Le réseau de chaleur est dédié au quartier	La compétence doit être transférée à la CU
Sensibilisation aux enjeux environnementaux	Informer, sensibiliser et faire agir la population sur les questions environnementales	15000		Nombreuses animations organisées par la Ville et par la société civile au travers notamment de la Semaine Européenne du Développement Durable	Le portage des actions "environnementales" est très léger et n'implique que très peu les habitants	Pilotage Ville (M3E) en partenariat avec les services de la collectivités, notamment dans les maisons de quartiers. Partenaires extérieurs (associations principalement)	Rendre compte des actions conduites par la Ville et ses partenaires sur le territoire par le renforcement de l'Agenda 21 notamment)	Pas spécifiques	

12 / POLICE MUNICIPALE

Afin de recenser les actions menées dans les zones prioritaires depuis le début de l'année, j'ai demandé aux référents de me faire une synthèse de ces actions, voici les retours :

Secteur Nord :
50 véhicules mis en fourrière pour stationnement abusif
9 véhicules mis en fourrière pour stationnement gênant : marché de la Gauthière et entrées carossables

Véhicules incendiés :
1 impasse Verlaine
1 rue du Docteur Bousquet
1 rue d'Aulteribe
2 rue le parking rue de Gomel le 13 mai 2015

1 PV pour déversement de substance nuisible square des Laminés

Quartier St Jacques :
15 véhicules mis en fourrière pour stationnement abusif
36 véhicules mis en fourrière pour stationnement gênant

Interventions école Jean Jaurès dans la rue Albert Mallet pour des problèmes de stationnement aux heures de sorties de l'école
Interventions école Pierre Mendès France rue du Creux de la Chaux pour des problèmes de circulation en sens interdit sur la voie du tramway

Surveillance tous les mercredis matin sur le marché, contact avec les commerçants

Quartier Fontaine du Bac
7 véhicules mis en fourrière pour stationnement abusif
Interventions école Victor Hugo pour des problèmes de stationnement aux heures d'entrées et de sorties de l'école

Installation d'une vidéoprotection de voie publique: 230 000 euros

Fonctionnement: 11 000 euros par an (maintenance vidéoprotection)

Une partie importante du travail du chargé de mission se déroule dans ou pour les quartiers prioritaires: contact avec les acteurs de terrain (bailleurs, commerçants, etc.) et études de sûreté publiques.

13 / DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA VIE ETUDIANTE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Pour ce qui concerne la Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la vie étudiante et des relations internationales (DESRRI), il n'y a pas à proprement parler d'actions significatives dans les quartiers qui relèvent de la géographie prioritaire.

A toutes fins utiles, nous mentionnons néanmoins:

1 / Un projet d'échanges entre un club de lutte de Gomel (Biéloriussie) et la section lutte du Club de l'ASM avec le souhait pour ce dernier de faire participer des jeunes des quartiers nord à cette échange (à Clermont-Fd et à Gomel);

2 / Une réflexion actuellement en cours concernant une réorientation du dispositif des bourses municipales "villes jumelles" vers des bourses municipales de mobilité internationale avec le souhait de demander aux bénificiaires de ces aides de partager leurs expériences avec des jeunes clermontois dont ceux des quartiers relavant de la géographie prioritaire.

14 / DIRECTION DES SPORTS ET DE LA LOGISTIQUE

Intitulé de l'action et/ou de l'intervention	Description sommaire	Dépenses *(y compris charges de personnel)*	Recettes	Aspects positifs	Limites rencontrées	Partenaires et modes de gestion	Les améliorations possibles	Les actions sur les anciens quartiers prioritaires	Remarques
Domaine éducatif	La Ville développe une politique éducative et sportive de proximité au profit de 5 000 enfants des écoles primaires clermontoises. Dans ce cadre, des ETAPS interviennent une heure par semaine dans chaque école afin de participer au cours d'éducation physique et sportive.	643 964 €	aucune	Les scolaires se familiarisent à la pratique des activités physiques et sportives qui participent à leur développement personnel. Cette intervention est très appréciée des professeurs des écoles.		Education nationale USEP Régie	Un nouveau dispositif nommé CLerAsco permet de favoriser la mixité sociale inter-écoles dans le cadre de rencontres sportives thématiques le mardi après-midi. 3 000 enfants ont participé à ces manifestations 2014-2015.	Ces actions sont conduites sur l'ensemble des écoles primaires clermontoises dont les quartiers prioritaires.	
Domaine péri-scolaire	Les clubs sportifs et des étudiants de l'UFR STAPS participent aux activités du SMAP. Ces initiations au sport permettent aux enfants au travers d'une discipline sportive choisie de poursuivre leur apprentissage aux activités physiques et sportives (cf annexe)	35 000 €	aucune	Les enfants peuvent choisir les pratiques sportives de leur choix qui sont encadrées par du personnel qualifié.		Clubs Universités Régie et co-partenariat	Evolution pour 2015-2016 avec un temps d'activités plus important et concentré sur le vendredi après-midi entre 16h30 et 18h00.	Les interventions des clubs et des étudiants sont prioritairement fléchés sur les quartiers Nord et Est de la Ville.	
Domaine extra-scolaire	L'école municipale des sports (EMS) propose le mercredi après-midi la possibilité d'offrir aux enfants de pratiquer des activités physiques et sportives entre 14h00 et 16h00. Un dispositif de bus permet aux jeunes sportifs de rejoindre le lieu de pratique de leur choix. Deux écoles municipales handisport (Chanteranne et Baudelaire) offrent aux enfants concernés des ateliers de découverte sportive.	374 051 €	50 509 €	Ces actions à caractère sportif contribuent au développement harmonieux de l'enfant et participent à la mixité sociale. Près de 1 200 enfants ont été inscrits lors de la saison 2014-2015.		Clubs Régie	Le dispositif bus a été simplifié afin d'assurer la fluidité des trajets.	Ces actions sont conduites sur l'ensemble des quartiers clermontois dont les quartiers prioritaires.	
Equipement sportif	Le maillage équitable du territoire en matière d'équipements sportifs constitue une priorité de l'action municipale. La rénovation et l'extension du patrimoine sportif bénéficient à l'ensemble des usagers (scolaires, universitaires, clubs, publics)	Vestiaires provisoires-Stade Papillaud-Fontaine du Bac 384 000 € Aménagement vestiaires et bâtiment sportif - Parc de la Fraternité 3 182 000 € Installation d'un city parc-Parc de l'écluse 80 000 € Réaménagement des 3 courts de tennis-Parc de la Fraternité 120 000 €		Les équipements sportifs de proximité offrent des conditions de pratique sportive diversifiée.	Utilisation parfois devoyée du but initial	Financeurs Gestion régie	La faiblesse des crédits issus du CNDS au regard des besoins très importants induit une certaine lenteur dans les opérations de rénovation et de réalisation du patrimoine sportif		
Soutien financier	La Ville alloue des subventions aux clubs sportifs amateurs clermontois. Ce soutien contribue au développement des clubs et des pratiques sportives. Les clubs, véritables lieux de vie, participe à l'animation de la cité par un travail quasi-quotidien en faveur de la jeunesse	31 700 €		Les clubs exercent une mission essentielle au sein des quartiers clermontois.	La question de la pérennité du bénévolat se pose avec acuité	Clubs Mode de gestion: faire avec	La Ville avec la collaboration de l'Office Municipal des Sports a lancé une réflexion afin d'étudier une meilleure prise en compte des aspects liés à la formation des jeunes et des éducateurs en faveur des clubs de quartier.		

15 / Direction Générale des Ressources Humaines et du Dialogue Social

1 / Définitions :

NBI : La Nouvelle Bonification Indiciaire consiste à **attribuer un certain nombre de points d'indice majoré en plus de l'indice détenu par l'agent,** sans incidence sur le classement indiciaire afférent au grade et à l'échelon du fonctionnaire.

L'exercice des fonctions dans les zones à caractère sensible (décrêt n° 2006 - 780 du 03/07/2006)
Le décret ° 2006 - 780 du 03/07/2006 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à **certains personnels de la fonction publique territoriale exerçant dans des zones à caractère sensible** précise que les fonctionnaires qui exercent, à titre principal, les fonctions mentionnées en en annexe dudit décrêt, :
- soit dans des zones urbaines sensibles dont la liste est fixée par le décrêt du 26/12/1996,
- soit dans les services ou équipements situés à la périphérie,
- soit dans certains établissements publics locaux d'enseignement figurant sur l'une des listes prévues respectivement par les articles 2 et 3 des décrêts du 11/09/1990 et du 15/01/1993

bénéficient de la nouvelle bonification indiciaire qui est versée mensuellement.

ZUS : Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des **territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville,** en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

Les trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.

Les ZUS **sont caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi**.
Le plus souvent, il s'agit de grands ensembles d'habitat collectif et social des années 1950 à 1970 où les habitants souffrent davantage de l'exclusion et du chômage que la moyenne des agglomérations concernées.
La liste des ZUS est fixée par décrêt. Au nombre de 751, elle rassemblent 4,7 millions d'habitants, soit environ 7,5 % de la population française.
La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, suite à la loi de Programmation pour la ville et cohésion urbaine, du 21 février 2014, se substitue à tous les autres zonages (ZUS, ZRU, ZFU, ...)
Deux catégories de fonctions peuvent être énumérées :
1/ Les fonctions de conception, de coordination, d'animation et de mise en oeuvre des politiques publiques en matière sociale , médico-sociale, sportive et culturelle.
2/ Les fonctions d'accueil, de sécurité, d'entretien, de gardiennage, de conduite des travaux.

2 / Montant mensuel en ETP

20 598,20 €

3 / Montant annuel en ETP :

247 178,40 €

4 / Nombre d'agents concernés :

258

5 / Equipements concernés :

Ecoles
Centres socio-culturels et Maisons de quartiers
Equipements Petite Enfance
Stade - Gymnases
CCAS : EHPAD Jardin des Charmes et EHPAD Les Hortensias

16 / HYGIENE ET PREVENTION

Le Service Hygiène Prévention (SHP) a pour mission de traiter les signalements et plaintes, pour des problèmes d'hygiène ou de salubrité. Les enquêtes de salubrité ont lieu dans le domaine privé, sur l'intégralité du territoire, pour des dossiers qui ne sont pas exclusivement liés à la pauvreté ou à la précarité. Idem pour les interventions de terrain dans le domaine privé (souvent en urgence) de type dératisation-désinsectisation, désinfection de taudis, squats ou suite à des découvertes de corps. La gestion des animaux errant sur la voie publique ne fait pas non plus apparaître de caractéristiques territoriales. Seules les politiques de régulation des populations d'oiseaux (corbeaux, pigeons) s'effectuent à partir de cartographies (emplacement des pigeonniers, etc.).

La pauvreté et la précarité se rencontrent sur l'intégralité du territoire et pas nécessairement dans les quartiers dits sensibles ou défavorisés. Chaque année, le SHP constate que le nombre de plaintes est moindre dans les barres d'immeubles, par exemple à Saint-Jacques, à la Fontaine-du-Bac, à la Gauthière ou aux Vergnes ; cela est dû principalement au fait que la majorité de ces immeubles est gérée par les bailleurs sociaux. A l'inverse, l'un des quartiers qui sollicite le plus les compétences des inspecteurs et praticiens de salubrité est celui qui se situe entre la rue Lamartine et la rue Saint-Dominique, la rue de la Forge, la rue Cadène et la rue de la Tannerie. Quant aux plaintes pour troubles de voisinage, nuisances sonores, elles proviennent également de l'ensemble du territoire (éventuellement un peu plus du centre ville pour ce qui concerne les établissements de nuit).

En outre, les cas d'incurie, certes de plus en plus nombreux, se manifestent en tous lieux, dans tous types de logements et quelle que soit la situation sociale (ce dont les travailleurs sociaux ainsi que les associations de curatelle-tutelle peuvent témoigner). La majorité de ceux constatés par le SHP concernent des propriétaires occupants.

Par conséquent, les actions menées en hygiène et salubrité ne répondent pas à une logique de sectorisation territoriale ciblée.

Toutefois, certains échanges avec les partenaires portent sur des quartiers spécifiques :

- participation à la **"Cellule opérationnelle" de la DDCS**, qui réunit tous les partenaires concernés pour traiter les problèmes d'incivilités ou d'hygiène soulevés par les bailleurs sociaux dans les quartiers nord.

- participation, récemment, aux **Ateliers santé ville** à propos de l'augmentation exponentielle des cas d'infestation par punaises de lit dans les logements dans les quartiers dits sensibles.

A la suite de ces réunions, le SHP prend en charge les dossiers qui ressortent de sa compétence ; mais cela concerne un nombre très restreint de cas par rapport à l'ensemble (environ 0,5% des 350 dossiers traités par an).

Il existe des actions ciblées et territorialisées ayant trait à l'habitat et notamment les opérations de rénovation telles que le PIG Clermont-Ferrand centre, le PIG Clermont Communauté, l'OPAH Gare. Le SHP fait partie des invités aux réunions de coordination. Il lui arrive soit de transmettre certains dossiers, après enquête sur place, aux organismes chargés d'incitations auprès des propriétaires, soit de recevoir des signalements de logements insalubres. Cela représente moins de 5 dossiers par an au total. Enfin, lorsque le SHP a été interrogé par les opérateurs du PIG Clermont Communauté de 2015, pour aider à déterminer les quartiers ou des blocs de bâtiments à rénover en priorité, il a mis en évidence le fait que **son terrain d'action était par nature diffus.**

Annexe n° 4 : Liste des conventions interministérielles

Convention	Date	Partenaires	Objets	Pour aller plus loin…
Convention triennale d'objectifs 2014-2016	5 mars 2014	Ministère délégué à la Ville & Ministère de la Culture et de la Communication	▪ Accès à l'art et à la culture. ▪ Priorité à la jeunesse. ▪ Médias de proximité. ▪ Histoire et mémoire des quartiers.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-triennale-d-objectifs,3165
Convention triennale d'objectifs 2013-2015	Janvier 2014	Ministère délégué à la Ville & Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme	▪ Développer l'entrepreneuriat et les initiatives économiques. ▪ Renforcer l'offre de commerce. ▪ Mieux impliquer les partenaires économiques. ▪ Concrétisation de départs en vacances.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-d-objectifs-2013-2015,3095
Convention triennale d'objectifs 2013-2015	7 octobre 2013	Ministère délégué à la Ville & Ministère de l'éducation nationale et Ministère délégué à la Réussite éducative	▪ Réduction des écarts de réussite éducative. ▪ Une action éducative concentrée. ▪ Un pilotage concerté.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-d-objectifs-2013-2015,2935
Convention triennale d'objectifs 2013-2015	27 septembre 2013	Ministère délégué à la Ville & Ministère de l'Intérieur	▪ Sécurité et prévention de la délinquance. ▪ Politique d'intégration. ▪ Administration territoriale de l'Etat.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-d-objectifs-2013-2015,2937
Convention triennale d'objectifs 2013-2015	27 septembre 2013	Ministère délégué à la Ville & Ministère délégué chargé de l'Economie Sociale et Solidaire et de la Consommation	▪ Amélioration de la connaissance de l'ESS. ▪ « Choc coopératif » dans les quartiers et développement des clauses d'insertion. ▪ Soutien à l'accès des jeunes aux emplois de l'ESS. ▪ Développement de l'entreprenariat social dans les quartiers.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-d-objectifs-2013-2015
Convention triennale d'objectifs 2013-2015	15 juillet 2013	Ministère délégué à la Ville & Ministère de la défense (Anciens combattants)	▪ Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances. ▪ Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-triennale-d-objectifs,2848

Convention	Date	Partenaires	Objets	Pour aller plus loin…
Convention triennale d'objectifs 2013-2015	11 juillet 2013	Ministère délégué à la Ville & Ministère de la Justice	▪ Instauration d'une justice proche des citoyens. ▪ Accès aux droits. ▪ Médiation. ▪ Alternatives aux poursuites. ▪ Insertion.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-triennale-d-objectifs,2818
Convention triennale d'objectifs 2013-2015	7 juin 2013	Ministère délégué à la Ville & Ministère délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche	▪ Amélioration de la desserte par les transports collectifs des quartiers prioritaires. ▪ Développement des services à la mobilité au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-d-objectifs-2013-2015,2763
Convention triennale d'objectifs 2013-2015	Mai 2013	Ministère délégué à la Ville & Ministère du Droit des Femmes	▪ Problématiques spécifiques aux femmes des quartiers. ▪ Mobilisation des politiques sectorielles de droit commun au bénéfice des habitantes des quartiers prioritaires. ▪ Accès aux actions d'information.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-triennale-d-objectifs
Convention triennale d'objectifs 2013-2015	25 avril 2013	Ministère délégué à la Ville & Ministère du travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social	▪ Créations d'emplois et d'activités pour dynamiser le territoire. ▪ Mobilisation des leviers adaptés aux caractéristiques de la population. ▪ Lutte contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-d-objectifs-pour-les,2984

Convention	Date	Partenaires	Objets	Pour aller plus loin…
Convention triennale d'objectifs 2013-2015	19 avril 2013	Ministère délégué à la Ville & Ministère des Affaires Sociales et de la Santé	▪ Accès aux droits. ▪ Santé et action médico-sociale. ▪ Cohésion sociale.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-d-objectifs-pour-les,2648
Convention triennale d'objectifs 2013-2015	4 avril 2013	Ministère délégué à la Ville & Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative	▪ Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive. ▪ Territorialisation des politiques en faveur de la jeunesse. ▪ Rôle des acteurs associatifs de proximité.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-triennale-d-objectifs,2835

Annexe n° 5 : Liste des conventions entre les partenaires et les opérateurs

Convention	Date	Partenaires	Objets	Pour aller plus loin…
Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires	2014-2020	Etat et Caisse des Dépôts	▪ Accompagnement des projets de renouvellement urbain. ▪ Développement économique et cohésion sociale. ▪ Développement économique et transition écologique.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-d-objectifs-pour-les,3299
Convention cadre – Nouvelle étape de la politique de la ville	29 octobre 2013	Ministère délégué à la ville, Association des Communautés Urbaines de France (ACUF), Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF)	▪ Projet social et urbain renouvelé et intégré. ▪ Renforcement de la gouvernance, garante de la solidarité nationale et locale.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-cadre-avec-l-amgvf-et-l
Convention cadre – Mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville	25 septembre 2013	Ministère délégué à la ville et Fédération des Villes Moyennes (FVM)	▪ Gouvernance nationale renforcée. ▪ Mise en œuvre opérationnelle des futurs contrats de ville. ▪ Attentes particulières des villes moyennes.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-cadre-avec-la
Charte « Entreprises et Quartiers »	21 juin 2013	Ministère de la ville et entreprises signataires	▪ Education et orientation scolaire. ▪ Emploi, insertion et formation. ▪ Développement économique. ▪ Services de proximité. ▪ Initiatives locales. ▪ Fondation « quartiers ».	http://www.ville.gouv.fr/?la-charte-entreprises-quartiers-21
Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires	30 avril 2013	Ministre du travail, ministre délégué à la ville et Pôle Emploi	Engagements opérationnels de Pôle Emploi (Présence des services, renforcement des moyens, dispositifs spécifiques, contrats de ville) dans les quartiers populaires.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-triennale-d-objectifs,2845

Convention	Date	Partenaires	Objets	Pour aller plus loin…
Convention cadre – Mise en œuvre de la nouvelle étape de la politique de la ville	14 janvier 2014	Ministre délégué à la ville et Association des Maires de France (AMF)	▪ Intervention partenariale autour du bloc communal ▪ Recentrage sur les quartiers prioritaires ▪ Mobilisation des politiques de droit commun pour améliorer les services aux publics	http://www.ville.gouv.fr/?convention-cadre-avec-l,3078
Convention cadre – Politique de la ville	11 octobre 2013	Ministre délégué à la ville et Assemblée des Départements de France (ADF)	▪ Réduction des écarts de développement entre les quartiers, leur agglomération et le territoire national. ▪ Promotion de la mixité sociale. ▪ Amélioration des conditions de vie.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-cadre-avec-l-assemblee,2952
Convention cadre – Nouvelle étape de la politique de la ville	19 septembre 2013	Ministère délégué à la ville et Association des Maires Ville et Banlieue de France	▪ Renforcement de la politique contractuelle. ▪ Mettre les habitants au cœur de la réforme.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-cadre-avec-l,2899
Convention cadre – Mise en œuvre de la nouvelle génération de contrats de ville	27 mai 2013	Ministère délégué à la ville et Assemblée des Communautés de France (AdCF)	▪ Echelle intercommunale. ▪ Mutualisation des moyens humains, financiers et fiscaux.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-cadre-avec-l-assemblee
Convention cadre – Quartiers prioritaires	13 février 2013	Ministère délégué à la ville et Association des Régions de France (ARF)	▪ Fonds structurels européens. ▪ Contractualisation associant les régions.	http://www.ville.gouv.fr/?convention-cadre-avec-l
Convention partenariale	24 novembre 2015	Commissariat général à l'égalité des droits et le défendeur des droits	• Lutte contre les discriminations • Promotion de l'accès aux droits et aux services publics en faveur des territoires relevant de la politique de la ville et de la politique de revitalisation des zones rurales et périurbaines.	http://www.cget.gouv.fr/sites/default/files/pdf/pressrelease/525/cp20151224conventiondefenseurdesdroits.pdf

Annexe n°6 : Engagements souscrits par la Caisse des dépôts et consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de ville de **Clermont Communauté**.
Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres, ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du Contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :
- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires ;
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi ;
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise, etc.).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :
[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :
- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques, etc.) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources, etc.) ;
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations, etc.).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :
- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative, etc.), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux, etc.).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.
Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics, etc.) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Annexe n°7 : Conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB

Auvergne Habitat





Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Préambule

Auvergne Habitat, Esh du Puy de Dôme, est le bailleur le plus présent sur l'agglomération clermontoise :

- 2175 logements, seront concernés par le futur contrat de Ville.

Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB
Clermont FD La Gauthière	536	536	113 869 €
Clermont FD Quartiers Nord	970	958	186 375 €
Clermont FD Saint Jacques	86	86	15 940 €
Cournon Le Lac	563	563	117 276 €
TOTAL	**2175**	**2163**	**433 600 €**

Aussi, le montant de l'abattement de TFPB attendu pour 2016 s'élève à 434 000 € environ.

Cette convention d'utilisation de l'abattement TFPB concerne ainsi uniquement notre parc immobilier en quartiers prioritaires sur les communes de Clermont-Ferrand et Cournon d'Auvergne; elle décline un programme d'action pour l'ensemble de ces quartiers. Il est détaillé par quartier.

I Résultats des diagnostics et objectifs

1. Quartiers QPV situés sur la ville de Clermont-Ferrand

La **convention de Gestion Urbaine de Proximité de la Ville de Clermont-Ferrand** a été signée en septembre 2013. Elle vise à mettre en œuvre, de façon coordonnée et cohérente, des services urbains privés ou publics sur un quartier donné. Elle vise aussi à une recomposition de l'organisation des services et équipements de proximité (sécurité, propreté, actions sociales, démarches administratives, transports, loisirs, vie associative…), pour améliorer les conditions de vie sur les quartiers et pour contribuer à forger l'unité sociale.

Les acteurs associés au diagnostic dans le cadre de la GUP :

- Etat : DDCS, DDT, Cabinet du Préfet, Education Nationale
- Ville de Clermont : service communication, CCAS, direction de l'animation et de la jeunesse, direction de l'urbanisme, direction de l'espace public, police municipale, direction de la vie scolaire et de la petite enfance, service politique de la ville
- Bailleurs : Auvergne Habitat, Logidôme, OPHIS, SCIC Habitat
- Clermont Communauté
- Conseil Général

Les travaux et les réflexions, dans le cadre de la démarche Gestion Urbaine de Proximité, se sont articulés autour de **7 thématiques** :

1. Analyse GUP du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) en phase travaux et post travaux
2. Tranquillité publique
3. Services et équipements en proximité (publics, bailleurs, privés, commerciaux…)
4. Gestion des espaces communs publics et privés : halls, voiries, espaces publics, espaces verts, encombrants, ordures ménagères, mobilier urbain, propreté…
5. Mobilité, transport en commun, circulation, stationnement
6. Peuplement et mixité
7. Habitants, vie associative et réseaux d'acteurs

Les éléments clefs du diagnostic et de l'état des lieux

- L'entretien et la gestion des espaces par les bailleurs et la Ville sur les quartiers jugés comme un point fort
- Des interrogations sur la gestion des nouveaux espaces résidentialisés (peu de recul / « avance en marchant »)
- Une problématique majeure autour des dépôts d'encombrants, avec un coût très conséquent pour les bailleurs et la Ville
- Une gestion des OM plutôt satisfaisante en dehors de quelques points délicats très localisés
- Une recrudescence des jets d'ordures par les fenêtres sur tous les quartiers

- Une expérimentation de l'Atelier Santé Ville sur le traitement des blattes jugée très enrichissante (approche collective et d'accompagnement des familles)

- Une problématique de peuplement et de mixité (sociale, culturelle et ethnique) bien réelle sur certains quartiers (les Vergnes et Champratel) et sur certains immeubles dans tous les quartiers, avec des impacts en matière de cohésion sociale, de perspectives et d'attractivité, mais pas directement sur le vivre-ensemble
- Un cercle vicieux offre/demande complexe à faire évoluer tant en interne (offre existante attractive pour les populations les plus fragiles, souhait des familles de rester sur leur quartier, demande extérieure atone…) qu'en externe des quartiers (offre habitat et services inadaptée aux populations les plus précaires, conditions d'intégration et d'accueil peu favorables…)
- Le relogement dans le cadre du PRU sans effet majeur sur le peuplement mais riche d'enseignements pour des réflexions à venir sur le peuplement : plus-value du travail en coopération entre acteurs, immobilisme résidentiel (géographique et logement) des populations, difficulté d'intégration hors quartier, inadaptation de l'offre habitat nouvelle…
- Une politique d'attribution des bailleurs structurée et encadrée avec des stratégies de mixité, mais non affichées à l'échelle des territoires et des différents sites
- Un concept de mixité qui embarrasse les acteurs par son imprécision, notamment entre mixité sociodémographique (« légitime ») et mixité des origines/nationalités (« illégitime »), centré pour l'instant sur une logique urbaine et patrimoniale (attractivité des quartiers)

2. Quartiers QPV situés sur la ville de Cournon

En l'absence de Gestion Urbaine de Proximité, il a été procédé à un diagnostic en marchant au sein du quartier QPV de Cournon d'Auvergne.
Le compte rendu du diagnostic en marchant est joint en annexe à la présente convention.

Les acteurs associés au diagnostic en marchant :

- Etat : Cabinet du Préfet,
- Ville de Cournon : service politique de la ville
- Bailleurs : Auvergne Habitat, OPHIS
- Associations de locataires : CLCV

Les travaux et les réflexions se sont articulés autour de 2 axes principaux et 14 thématiques :

Observation des espaces extérieurs

1. Espaces Verts (qualification, maintenance, propreté)
2. Circulation automobile, déplacement piéton,
3. Voiries, trottoirs, places
4. Mobilier urbain (éclairage, bancs,…)
5. Stationnements
6. Aires de jeux
7. Signalétique (routière, adressage, panneaux directionnels ;,…)
8. Abords et pieds d'immeuble (qualification, maintenance, propreté)
9. Ordures ménagères et encombrants
10. Commerces

Observations du bâti

1. Façades extérieures
2. Hall
3. Cages d'd'escaliers
4. Caves
5. Local OM, encombrants

Les éléments clefs du diagnostic et de l'état des lieux

- L'entretien et la gestion des espaces par les bailleurs et la Ville sur les quartiers jugés comme un point fort
- Une satisfaction sur la gestion des nouveaux espaces résidentialisés
- Une problématique réelle autour des dépôts d'encombrants, avec un coût conséquent pour les bailleurs et la Ville
- Une gestion des OM plutôt satisfaisante en dehors de quelques points délicats très localisés
- L'existence ponctuelle de jets d'ordures par les fenêtres (Les Dômes)
- Manque d'esthétisme / d'uniformité des commerces en pied d'immeuble : retrait des enseignes des commerces fermés, courrier à la banque NUGER et à l'association des caméristes pour entretien
- Patrimoine entretenu et agréable avec peu de dysfonctionnements majeurs
- Un enjeu de sur-entretien est identifié aux bâtiments 7 et 8 des DORES

Auvergne Habitat inscrit aujourd'hui un programme d'actions à venir dans la convention d'utilisation de l'abattement TFPB qui répondent aux enjeux territoriaux identifiés dans la convention de Gestion Urbaine de Proximité pour la Ville de Clermont Ferrand et dans le résultats du diagnostic en marchant pour la Ville de Cournon d'Auvergne (annexe 1 et 2).

II Identification des moyens de gestion

Les indicateurs ci-dessous sont calculés sur la base des données disponible pour l'exercice 2014.

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	En QPV
Entrée dans les Lieux	Coût moyen de remise en état	1874 €	2 105 €
Equipements			
Ascenseurs	Coût du contrat de maintenance + Coût moyen des réparations supplémentaires *(par an / équipement)*	1085 €	1234 €
Contrôles d'accès	Coût du contrat de maintenance + Coût moyen des réparations supplémentaires *(par an / équipement)*	82 €	180 €
Nettoyage des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement	367 €	366 €
Maintenance des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement	63 €	67 €
Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100 logements	0,98	0,96

Auvergne Habitat s'engage à adapter les modalités de suivi des couts liés au chiffrage des indicateurs ci-avant, à compter de 2016.

L'organisme s'engage à produire avant le 31 juillet de chaque année une valorisation des dits indicateurs déterminée sur la base des coûts enregistrés sur l'exercice antérieur.

III Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB

Tableau des actions prévisionnelles 2016 en annexe

Auvergne Habitat met en œuvre, notamment grâce à l'abattement TFPB, un plan d'actions global qui vise à améliorer la qualité de vie des locataires des quartiers prioritaires. Ce plan d'actions investit tous les champs de compétences que peut mettre en œuvre un bailleur social, du renforcement des moyens de gestion de droit commun à des actions beaucoup plus spécifiques, voire innovantes, adaptées aux besoins des territoires.

Auvergne Habitat est particulièrement attentif à maintenir un niveau de propreté des immeubles et abords situés dans les quartiers prioritaires identique au niveau du reste du parc social.

Pour cela, diverses mesures sont déployées comme des prestations de nettoyage supplémentaires, des décapages, un marché spécifique de ramassage systématique des encombrants ou encore une prestation interne d'enlèvement rapide des graffitis et tags.

Cette amélioration du cadre de vie constitue également, de façon ponctuelle et dans le cadre de partenariats, un outil pour la mise en œuvre de chantiers : chantiers jeunes, chantiers mineurs, …

Cette politique de sur-entretien s'accompagne d'un renforcement et d'une adaptation des moyens humains qui travaillent au bénéfice de ces quartiers prioritaires. Auvergne Habitat déploie un effectif important de personnels de proximité composé notamment de gardiens logés et formés à la gestion du stress et à la gestion des conflits afin d'assurer dans les meilleures conditions possibles leur mission de présence régulatrice et de veille sociale.

Compte tenu de la difficulté des situations à gérer et des agressions dont ont été victimes les personnels, Auvergne Habitat a élaboré une procédure « agression » et s'est doté d'outils afin de mieux anticiper et réagir à ces évènements (dépôt de plainte systématique, domiciliation des plaintes à la société, accompagnement). Par ailleurs, Auvergne Habitat sollicite, suite à des situations conflictuelles, le recours à une association spécialisée (médecins et psychologues).

Conscient que la tranquillité résidentielle est une question au cœur des préoccupations des locataires des quartiers prioritaires et participe à l'attractivité de ces territoires, Auvergne Habitat a décidé l'affectation de moyens humains supplémentaires en 2016 couvrant les sujets : sécurité, tranquillité et développement social. Cette action viendra renforcer les missions confiées par Auvergne Habitat à un organisme de médiation. Elle complétera également les réflexions en cours, à Cournon d'Auvergne notamment, sur le champ de la tranquillité résidentielle.

Par ailleurs, il est à noter qu'Auvergne Habitat dispose, dans la totalité des quartiers prioritaires, d'un réseau d'antennes de proximité. Ces structures permettent, outre le fait d'appuyer les actions des gardiens et employés d'immeubles, d'assurer au quotidien la présence du bailleur. Ce dispositif renforce le lien entre les locataires et Auvergne Habitat.

En complément des actions de gestion ou de la mise en place de suivi spécifique, Auvergne Habitat prévoie également la réalisation d'un programme de travaux particuliers destinés à renforcer les équipements en place sur les quartiers.

Le montant retenu pour la justification de l'abattement de TFPB lié aux investissements est de 25% du coût total des travaux.

Ce programme concerne :

Sur la commune de Cournon d'Auvergne – Quartier Le Lac :

- La sécurisation des accès piétons aux immeubles par la mise en place d'un éclairage adapté pour l'opération immobilière Les Dores. Cet équipement vient compléter un projet de plus grande ampleur sous forme de résidentialisation.

Sur la commune de Clermont Ferrand – Quartier La Gauthière :

- La réalisation d'une sécurisation des accès aux caves des résidences Verlaine et Grande Combaude. Adaptation du sens d'ouverture des portes.

Sur la commune de Clermont Ferrand – Quartiers Nord :

- L'adaptation de locaux spécifiques en rez-de-chaussée des immeubles 17&19 rue des Hauts de Chanturgue pour accueillir des activités de type service ou association. Cette action se réalise dans le cadre d'une réhabilitation de grande ampleur des logements en étages et d'une résidentialisation des espaces extérieurs. Ces travaux s'étaleront sur les années 2016 et 2017 (seule la prévision de travaux 2016 est reprise dans les tableaux de présentation joints en annexe).

Concernant cette dernière opération, réhabilitation de grande ampleur sur le quartier de Croix de Neyrat, le diagnostic de site a amené Auvergne habitat à la mise en place d'une Maitrise d'œuvre Sociale. Ce dispositif d'accompagnement des locataires concentre son action sur 2 axes :

- L'accompagnement de la réhabilitation et l'appropriation des travaux,
- Le travail avec les habitants dans le cadre d'actions de mieux vivre ensemble.

Le dispositif est animé par un consultant externe et regroupe :

- Les services d'Auvergne Habitat,
- Le Parq ADSEA
- La CLCV
- MK Expertise.

IV Modalités d'association des représentants des locataires

Auvergne Habitat propose d'associer les représentants des locataires élus dans le cadre du Conseil de Concertation Locative au suivi des actions entrant dans la justification de l'abattement TFPB.

Auvergne Habitat propose qu'une fois par an, un Conseil de Concertation Locative se tienne afin d'échanger sur les dépenses engagées au titre de l'année écoulée et sur l'évolution des dépenses par quartier prioritaire de la ville, de porter à connaissance le suivi des indicateurs retenus dans la présente convention.

Les associations de locataires pourront s'inscrire comme force de propositions à l'égard d'actions souhaitables servant les objectifs du contrat de ville sur les QPV.

En préalable à la tenue des CCL de chaque organisme, il sera organisé une Commission Mixte Hlm-Usagers. Celle-ci pourra se tenir en début d'année 2016 et aura pour ordre du jour le partage de connaissance concernant :

- Le contrat de Ville,
- Les conventions d'abattement TFPB,
- La construction des indicateurs de ces conventions,
- Etc…

Pour ce qui concerne les questions d'ordre interbailleurs, les associations représentatives des locataires pourront saisir la Commission Mixte HLM-Usagers du Puy de Dôme réunissant les bailleurs sociaux de l'Association du Logement Social du Puy de Dôme et les représentants des associations de locataires (AFOC, CLCV, CNL, UDAF).

VI Modalités de pilotage (*)

Les organismes HLM proposent de mettre en place une instance dédiée à la convention d'abattement réunissant les bailleurs sociaux concernés, l'Association du Logement Social du Puy de Dôme, Clermont Communauté, la Ville de Clermont-Ferrand, la Ville de Cournon-d'Auvergne et l'Etat.

Cette instance se réunirait une fois par an.

V Suivi, évaluation (*)

Concernant les modalités de réalisation des enquêtes de satisfaction, les organismes HLM proposent que l'enquête triennale de satisfaction des locataires, avec tronc commun national et menée dans le cadre d'un groupement de commande régionale avec l'ensemble des organismes HLM de la région Auvergne, serve de support à l'évaluation de la convention.

Un rendu annuel de l'utilisation de l'enveloppe financière de l'abattement TFPB sera effectué sous la forme du tableau de présentation d'actions réalisées. Toutefois, en cas de non utilisation de la totalité du montant sur une année, un report sera possible sur l'année suivante.

(*) : Les dispositions prévues dans les articles *VI : Modalités de pilotage* et *V : Suivi, évaluation* ont été travaillées sous l'égide de l'Association du Logement Social du Puy de Dôme. A ce titre, les propositions faites dans ces deux articles sont communes aux organismes Hlm du Puy de Dôme.

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNEL

Année 2016 **Ville : Clermont Ferrand** **Quartier prioritaire : Quartiers Nord**

Organisme : Auvergne Habitat **Nombre de logements dans le quartier : 958** **Montant prévisionnel de l'abattement annuel :** 186 375,00 €

Axes	Actions	Commentaires	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	selon indicateur gardiennage	Année 2016	5 000,00 €	100%	0	5 000,00 €	100%
	Agents de médiation sociale							
	Agents de développement social et urbain							
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité							
	Référents sécurité		2ème semestre 2016	12 000,00 €	100%		12 000,00 €	100%
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)	Formation gestion des conflits	Année 2016	2 000,00 €	100%	0	2 000,00 €	100%
	Sessions de coordination inter-acteurs							
	Dispositifs de soutien	EIPAS	Année 2016	1 000,00 €	100%	0	1 000,00 €	100%
Sur-entretien	Renforcement nettoyage		Année 2016	5 000,00 €	100%	0	5 000,00 €	100%
	Enlèvement de tags et graffitis		Année 2016	500,00 €	100%	0	500,00 €	100%
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention		Année 2016	500,00 €	100%	0	500,00 €	100%
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs, contrôle accès...)	selon indicateurs ascenseurs et contrôle accès	Année 2016	10 530,00 €	100%	0	10 530,00 €	100%
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	inclus dans l'action renforcement nettoyage selon l'indicateur nettoyage des parties communes						
	Renforcement ramassage papiers et détritus							
	Enlèvement des épaves							
	Amélioration de la collecte des déchets	rotation des containers JOB AGGLO pendant le WE	Année 2016	4 000,00 €	100%	0	4 000,00 €	100%
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	Mission de Médiation de MK Expertise	Année 2016	118 000,00 €	100%	0	118 000,00 €	100%
		Dispositif de médiation						
	Vidéosurveillance (fonctionnement)							
	Surveillance des chantiers	17-19 rue des Hauts de Chanturgue	2ème semestre 2016	15 000,00 €	100%	0	15 000,00 €	100%
	Analyse des besoins en vidéosurveillance							
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires							
		Chantier Mineur / Jeune majeur avec le PARQ ADSEA	Année 2016	3 000,00 €	100%	0	3 000,00 €	100%
		Mise à disposition de locaux en pied d'immeuble au profit du PARQ ADSEA	Année 2016	800,00 €	100%	0	800,00 €	100%
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...	Maîtrise d'œuvre Sociale Hauts de chanturgue	Année 2016	8 400,00 €	100%	0	8 400,00 €	100%
	Enquêtes de satisfaction territorialisées		Année 2016	1 000,00 €	100%	0	1 000,00 €	100%
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	Partenariat ASM Lutte	Année 2016	4 000,00 €	100%	0	4 000,00 €	100%
	Actions d'accompagnement social spécifiques	Convention Compagnon Bâtisseur		4 500,00 €	100%	0	4 500,00 €	100%
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)							
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	chantier d'été JOB AGGLO		15 000,00 €	100%	0	15 000,00 €	100%
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	lister les locaux mis à dispsotion gratuitement ou avec tarif préférentiel : ARAMIS 63, centre social, CAF, croix Neyrat Basket ...)		6 000,00 €	100%	0	6 000,00 €	100%
Amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)							
	Surcoûts de remise en état des logements	selon indicateurs entrée dans les lieux	Année 2016	4 000,00 €	100%	0	4 000,00 €	100%
	Travaux d'accompagnements	Requalification rdc des Hauts de Chanturgue (25% du coût)	2ème semestre 2016	70 000,00 €	100%	0	17 500,00 €	25%
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)							

Total 237 730,00 €

Convention TFPB Auvergne Habitat (suite)

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNEL

Année 2016 **Ville : Clermont Ferrand** **Quartier prioritaire : La Gauthière**

Organisme : Auvergne Habitat **Nombre de logements dans le quartier : 556** **Montant prévisionnel de l'abattement annuel :** 113 869,00 €

Axes	Actions	Commentaires	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance							
	Agents de médiation sociale							
	Agents de développement social et urbain							
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité							
	Référents sécurité		2ème semestre 2016	6 000,00 €	0%		6 000,00 €	0%
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)	Formation gestion des conflits	Année 2016	1 000,00 €	100%	0	1 000,00 €	100%
	Sessions de coordination inter-acteurs							
	Dispositifs de soutien	EIPAS	Année 2016	500,00 €	100%	0	500,00 €	100%
Sur-entretien	Renforcement nettoyage	selon indicateur nettoyage parties communes	Année 2016	38 920,00 €	100%	0	38 920,00 €	100%
	Enlèvement de tags et graffitis		Année 2016	300,00 €	100%	0	300,00 €	100%
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention							
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs, contrôle accès...)	selon indicateurs ascenseurs et contrôle accès	Année 2016	2 240,00 €	100%	0	2 240,00 €	100%
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	inclus dans l'action renforcement nettoyage selon l'indicateur nettoyage des parties communes						
	Renforcement ramassage papiers et détritus							
	Enlèvement des épaves							
	Amélioration de la collecte des déchets							
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	Mission de Médiation de MK Expertise	Année 2016	25 000,00 €	100%	0	25 000,00 €	100%
	Vidéosurveillance (fonctionnement)							
	Surveillance des chantiers	Pré Juge	2ème semestre 2016	5 000,00 €	100%	0	5 000,00 €	100%
	Analyse des besoins en vidéosurveillance							
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires							
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...							
	Enquêtes de satisfaction territorialisées		Année 2016	1 000,00 €	100%	0	1 000,00 €	100%
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	Partenariat ASM Lutte	Année 2016	2 000,00 €	100%	0	2 000,00 €	100%
	Actions d'accompagnement social spécifiques							
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)							
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)							
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services							
Amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)							
	Surcoûts de remise en état des logements							
	Travaux d'accompagnements							
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)	Accès Grande Combaude et Verlaine	Année 2016	11 000,00 €	100%	0	2 750,00 €	25%

Total 84 710,00 €

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNEL

Année 2016 **Ville : Clermont Ferrand** **Quartier prioritaire : La Gauthière**

Organisme : Auvergne Habitat **Nombre de logements dans le quartier : 86** **Montant prévisionnel de l'abattement annuel :** 113 869,00 €

Axes	Actions	Commentaires	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	selon indicateur gardiennage	Année 2016	1 500,00 €	100%	0	1 500,00 €	100%
	Agents de médiation sociale							
	Agents de développement social et urbain							
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité							
	Référents sécurité		2ème semestre 2016	800,00 €	100%		800,00 €	100%
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)							
	Sessions de coordination inter-acteurs							
	Dispositifs de soutien							
Sur-entretien	Renforcement nettoyage							
	Enlèvement de tags et graffitis							
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention							
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs, contrôle accès...)	selon indicateurs ascenseurs et contrôle accès	Année 2016	1 000,00 €	100%	0	1 000,00 €	100%
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants							
	Renforcement ramassage papiers et détritus							
	Enlèvement des épaves							
	Amélioration de la collecte des déchets							
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité							
	Vidéosurveillance (fonctionnement)							
	Surveillance des chantiers							
	Analyse des besoins en vidéosurveillance							
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires							
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...							
	Enquêtes de satisfaction territorialisées							
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »							
	Actions d'accompagnement social spécifiques							
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)							
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)							
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services							
Amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)							
	Surcoûts de remise en état des logements	selon indicateurs entrée dans les lieux	Année 2016	2 000,00 €	100%	0	2 000,00 €	100%
	Travaux d'accompagnements							
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)							

Total 5 300,00 €

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNEL

Année 2016 **Ville : Cournon d'Auvergne** **Quartier prioritaire : Le Lac**

Organisme : Auvergne Habitat **Nombre de logements dans le quartier : 563** **Montant prévisionnel de l'abattement annuel :** 117 276,00 €

Axes	Actions	Commentaires	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance							
	Agents de médiation sociale							
	Agents de développement social et urbain							
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité							
	Référents sécurité		2ème semestre 2016	6 000,00 €	100%		6 000,00 €	100%
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)	Formation gestion des conflits	Année 2016	1 000,00 €	100%	0	1 000,00 €	100%
	Sessions de coordination inter-acteurs							
	Dispositifs de soutien	EIPAS	Année 2016	500,00 €	100%	0	500,00 €	100%
Sur-entretien	Renforcement nettoyage		Année 2016	22 520,00 €	100%	0	22 520,00 €	100%
	Enlèvement de tags et graffitis		Année 2016	300,00 €	100%	0	300,00 €	100%
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	selon indicateur maintenance parties communes et abords	Année 2016	24 000,00 €	100%	0	24 000,00 €	100%
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs, contrôle accès...)	selon indicateurs ascenseurs et contrôle accès	Année 2016	12 000,00 €	100%	0	12 000,00 €	100%
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	inclus dans l'action renforcement nettoyage selon l'indicateur nettoyage des parties communes						
	Renforcement ramassage papiers et détritus							
	Enlèvement des épaves							
	Amélioration de la collecte des déchets							
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité							
		Dispositif de médiation	Année 2016	30 000,00 €	100%	0	30 000,00 €	100%
	Vidéosurveillance (fonctionnement)							
	Surveillance des chantiers							
	Analyse des besoins en vidéosurveillance							
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires							
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...							
	Enquêtes de satisfaction territorialisées		Année 2016	1 000,00 €	100%	0	1 000,00 €	100%
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	Partenariat ASM Lutte	Année 2016	2 000,00 €	100%	0	2 000,00 €	100%
	Actions d'accompagnement social spécifiques							
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)							
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)							
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	lister les locaux mis à disposition avec tarif préférentiel : Police municipale...	Année 2016	15 000,00 €	100%	0	15 000,00 €	100%
Amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)							
	Surcoûts de remise en état des logements	selon indicateurs entrée dans les lieux	Année 2016	50 000,00 €	100%	0	50 000,00 €	100%
	Travaux d'accompagnements							
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)	Les Dores éclairage cheminement pieton	Année 2016	28 000,00 €	100%	0	7 000,00 €	25%

Total 171 320,00 €

Logidôme





Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Préambule

Logidôme, OPH de Clermont Communauté, est le bailleur le plus présent sur les quartiers prioritaires de la Ville de Clermont Ferrand :

- 67% du parc social en NPRU 2 est propriété de Logidôme
- 44% de son parc immobilier soit 3 675 logements, seront concernés par le futur contrat de Ville dont 2 391 (28%) par le PRU2.
  - Saint-Jacques Nord : 1 547 logements sur 1 651 logements sociaux (Logidôme étant quasiment bailleur unique),
  - Fontaine du Bac : 909 logements (Logidôme étant bailleur unique),
  - La Gauthière : 656 logements (2 autres bailleurs),
  - Les quartiers Nord : 563 logements (2 autres bailleurs).

Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB attendu 2016	Montant de l'abattement TFPB attendu 2016
Z0720-Fontaine du Bac	909	909	569 920 €	170 976 €
Z0719-La Gauthière	656	656	437 432 €	131 230 €
Z0718-Quartiers Nord	563	563	348 320 €	104 496 €
Z0717-Saint Jacques	1 547	1 547	1 001 879 €	300 563 €
TOTAL	**3 675**	**3 675**	**2 357 551 €**	**707 265 €**

Aussi, le montant de TFPB pour 2016 s'élève à 2 357 551 €.

Cette convention d'utilisation de l'abattement TFPB concerne ainsi uniquement notre parc immobilier en quartiers prioritaires sur la commune de Clermont-Ferrand; elle décline un programme d'actions pour l'ensemble de ces quartiers et par quartier.

I Résultats du diagnostic et objectifs en lien avec la GUP

La **convention de Gestion Urbaine de Proximité de la Ville de Clermont-Ferrand** a été signée en septembre 2013. Elle vise à mettre en œuvre, de façon coordonnée et cohérente, des services urbains privés ou publics sur un quartier donné. Elle vise aussi à une recomposition de l'organisation des services et équipements de proximité (sécurité, propreté, actions sociales, démarches administratives, transports, loisirs, vie associative…), pour améliorer les conditions de vie sur les quartiers et pour contribuer à forger l'unité sociale.

Les acteurs associés au diagnostic dans le cadre de la GUP :

- Etat : DDCS, DDT, Cabinet du Préfet, Education Nationale
- Ville de Clermont : service communication, CCAS, direction de l'animation et de la jeunesse, direction de l'urbanisme, direction de l'espace public, police municipale, direction de la vie scolaire et de la petite enfance, service politique de la ville
- Bailleurs : Logidôme, OPHIS, Auvergne Habitat, SCIC Habitat
- Clermont Communauté
- Conseil Général

Les travaux et les réflexions, dans le cadre de la démarche Gestion Urbaine de Proximité, se sont articulés autour de **7 thématiques** :

8. Analyse GUP du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) en phase travaux et post travaux,
9. Tranquillité publique,
10. Services et équipements en proximité (publics, bailleurs, privés, commerciaux…),
11. Gestion des espaces communs publics et privés : halls, voiries, espaces publics, espaces verts, encombrants, ordures ménagères, mobilier urbain, propreté…,
12. Mobilité, transport en commun, circulation, stationnement,
13. Peuplement et mixité,
14. Habitants, vie associative et réseaux d'acteurs.

Les éléments clefs du diagnostic et de l'état des lieux

- L'entretien et la gestion des espaces par les bailleurs et la Ville sur les quartiers jugés comme un point fort.
- Des interrogations sur la gestion des nouveaux espaces résidentialisés (peu de recul / « avance en marchant »).
- Une problématique majeure autour des dépôts d'encombrants, avec un coût très conséquent pour les bailleurs et la Ville.
- Une gestion des OM plutôt satisfaisante en dehors de quelques points délicats très localisés.
- Une recrudescence des jets d'ordures par les fenêtres sur tous les quartiers.
- Une expérimentation de l'Atelier Santé Ville sur le traitement des blattes jugée très enrichissante (approche collective et d'accompagnement des familles).
- Une problématique de peuplement et de mixité (sociale, culturelle et ethnique) bien réelle sur certains quartiers (les Vergnes, Champratel et Herbet) et sur certains immeubles dans tous les quartiers, avec des impacts en matière de cohésion sociale, de perspectives et d'attractivité, mais pas directement sur le vivre-ensemble
- Un cercle vicieux offre/demande complexe à faire évoluer tant en interne (offre existante attractive pour les populations les plus fragiles, souhait des familles de rester sur leur quartier, demande extérieure atone…) qu'en externe des quartiers (offre habitat et services inadaptée aux populations les plus précaires, conditions d'intégration et d'accueil peu favorables…)
- Le relogement dans le cadre du PRU sans effet majeur sur le peuplement mais riche d'enseignements pour des réflexions à venir sur le peuplement : plus-value du travail en

coopération entre acteurs, immobilisme résidentiel (géographique et logement) des populations, difficulté d'intégration hors quartier, inadaptation de l'offre habitat nouvelle…

- Une politique d'attribution des bailleurs structurée et encadrée avec des stratégies de mixité, mais non affichées à l'échelle des territoires et des différents sites.
- Un concept de mixité qui embarrasse les acteurs par son imprécision, notamment entre mixité sociodémographique (« légitime ») et mixité des origines/nationalités (« illégitime »), centré pour l'instant sur une logique urbaine et patrimoniale (attractivité des quartiers).

Logidome inscrit aujourd'hui un programme d'actions à venir dans la convention d'utilisation de l'abattement TFPB qui répond aux enjeux territoriaux identifiés (annexe 1) dans la convention de gestion Urbaine de Proximité, dans le cadre de notre champ de compétences.

II Identification des moyens de gestion

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	QPV	QPV 1 St-Jacques	QPV 2 Quartiers Nord	QPV La Gauthiere	QPV 4 Fontaine du bac
Entrée dans les lieux	Coût moyen de remise en état	1 644,41 €	1 857,72 €	1 835,62 €	2 290,49 €	1 664,59 €	1 748,72 €
Equipements							
Ascenseurs	Coût du contrat de maintenance/ équipement Coût moyen des réparations supplémentaires *(par an / équipement)*	1 542,41 €	1 943,33 €	2 361,51 €	1 601,63 €	1 516,80€	1 629,86 €
Contrôles d'accès	Coût du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires *(par an / équipement)*	NR* NR	NR NR	NR NR	NR NR	NR NR	NR NR
Nettoyage des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement	152,07 €	256,71 €	250,20 €	278,33 €	261,65 €	245,27€
Maintenance des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement	11,25 €	20,23 €	14,18 €	52,66 €	29,73€	3,58 € **
Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100 logements	0,25	0,70	0,65	0,71	0,91	0,62

Logidôme s'engage à adapter les modalités de suivi des couts liés au chiffrage des indicateurs ci-avant, à compter de 2016.
L'organisme s'engage à produire avant le 31 juillet de chaque année une valorisation des dits indicateurs déterminée sur la base des coûts enregistrés sur l'exercice antérieur.

***** *Logidôme n'est pas en capacité de fournir cet indicateur puisqu'il n'y a pas de contrat de maintenance des contrôles d'accès des parties communes.*

***Le coût moyen annuel par logement sur le QPV de la Fontaine du bac s'explique en partie par un programme d'embellissement des parties communes devant se décliner à partir de 2015 qui a pris du retard et interviendra à compter de 2016 sur 2 ans.*

III Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB

Tableau des actions prévisionnelles 2016 en annexe 2

Logidôme met en œuvre, notamment grâce à l'abattement TFPB, un plan d'actions global qui vise à améliorer la qualité de vie des locataires des quartiers prioritaires. Ce plan d'actions investit tous les champs de compétences que peut mettre en œuvre un bailleur social, du renforcement des moyens de gestion de droit commun à des actions beaucoup plus spécifiques, voire innovantes, adaptées aux besoins des territoires.

Logidôme est particulièrement attentif à **maintenir un niveau de propreté des immeubles et abords situés dans les quartiers prioritaires** identique au niveau du reste du parc social.
Pour cela, diverses mesures sont déployées comme des prestations de nettoyage supplémentaires, des décapages, un marché spécifique de ramassage systématique des encombrants ou encore une procédure interne d'enlèvement rapide des graffitis et tags.
Cette amélioration du cadre de vie constitue également, de façon ponctuelle et dans le cadre de partenariats, un outil pour la mise en œuvre de chantiers : chantiers jeunes, chantiers d'insertion, …

Cette politique de sur-entretien s'accompagne d'un **renforcement et d'une adaptation des moyens humains** qui travaillent au bénéfice de ces quartiers prioritaires. Logidôme déploie un effectif de personnels de proximité (gardiens) plus important et formé à la gestion du stress et à la gestion des conflits afin d'assurer dans les meilleures conditions possibles leur mission de présence régulatrice et de veille sociale.
Compte tenu de la difficulté des situations à gérer et des agressions dont ont été victimes les personnels, Logidôme a élaboré une procédure « agression » et s'est doté d'outils afin de mieux anticiper et réagir à ces évènements.

Conscient que la tranquillité résidentielle est une question au cœur des préoccupations des locataires des quartiers prioritaires et participe à l'attractivité de ces territoires, Logidôme a pleinement investi cette mission, notamment en créant un poste dédié de chargé de mission.
Sur le quartier Saint Jacques, où la tranquillité est particulièrement mise à mal, **Logidôme a décliné une stratégie globale en se positionnant comme un acteur de la tranquillité résidentielle et un partenaire de la sécurité**. Elle se traduit par le déploiement important d'un **dispositif de vidéoprotection**, travaillé dans un souci de complémentarité de celui installé par la Ville de Clermont-Ferrand, par des travaux de sécurisation des halls et des commerces en pied d'immeubles et par une recherche de redynamisation (commerces, services) du secteur. Mais elle consiste aussi à investir humainement cette mission de tranquillité sur des horaires plus tardifs par le biais d'un dispositif innovant : **Acti'Cité**.

Acti'Cité consiste à assurer une présence de 3 agents de tranquillité tous les soirs (7J/7) de 17H à minuit sur les sites concernés. Ces agents circulant à pied sur le patrimoine, sont directement contactables par les locataires victimes de troubles à leur tranquillité.
Acti'Cité a pour mission de faire respecter le règlement intérieur des immeubles, contrôler l'accès aux parties communes en limitant les occupations abusives, collecter les informations utiles à la résolution des difficultés et porter aide et assistance et solliciter les services d'urgence le cas échéant.
Ce projet, mené en 2015, a été expliqué (courriers, réunions) et soumis à la validation des locataires concernés (consultation), qui participent à son financement à hauteur de 1€/mois/logement. Leur responsabilisation et leur implication semblaient indispensable à la réussite d'un tel projet. **Ce dispositif sera annuellement soumis à l'évaluation des locataires**. Il a été construit en lien avec les partenaires Ville, Etat, Communauté d'agglomération, Conseil Départemental, afin de s'intégrer comme un nouveau maillon dans une chaîne de résolution des difficultés.

Logidôme a pris le parti d'envisager aussi la qualité de vie et la tranquillité résidentielle sous l'angle du lien social. Dans ces quartiers prioritaires où plusieurs problématiques sont présentes -problématiques sociales et familiales, problématiques de santé mentale, échec scolaire, exclusion économique, sociale et culturelle- les relations de voisinage, le bien vivre-ensemble et le dialogue sont des leviers à réactiver. Aussi Logidôme subventionne certaines actions dans ce sens (fêtes de quartier, soutien financier aux associations …) et a engagé deux jeunes en service civique afin d'avoir une démarche proactive sur ce sujet (jardins partagés, fête des voisins, animations thématiques pied d'immeuble, …). Ces actions ont aussi vocation à valoriser l'image des logements sociaux et des quartiers.

En outre, Logidôme mène une politique de vacance dite « volontaire » sur des ilots très ciblés qui connaissent une situation très critique, qui ne permet pas, entre autres, de « garantir la jouissance paisible à ses locataires » : aussi, les logements qui se libèrent sur les secteurs des Vergnes (15/17 rue du château des vergnes, et de l'ilot du Boulevard Claude Bernard) ne sont pas proposés à la location tant que la situation ne retrouvent pas un apaisement, permettant l'intégration de nouvelles familles dans ces secteurs.

Par ailleurs, chaque fois que nécessaire, Logidome entend poursuivre son engagement dans la réalisation de travaux d'investissements concourant à améliorer le cadre de vie des locataires.
Les travaux d'amélioration du cadre de vie conduits dans les QPV, font bien souvent partie intégrante d'opérations importantes de résidentialisation, d'aménagement ou de réhabilitation. Les dépenses d'investissement (nets de subventions) réalisées sur ces programmes hors NPRU, seront valorisables dans une limite de 25 % au titre de l'abattement TFPB.

Prenant en compte le caractère triennal du plan d'action et l'étalement sur plusieurs années de certaines actions conduites, il sera possible, en cas de non utilisation de la totalité du montant d'abattement TFPB sur une année donnée, d'effectuer un report sur l'année suivante.

Aussi variées soient elles, ces actions concourent à assurer une gestion urbaine de proximité de qualité et adaptée aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires.

IV Modalités d'association des représentants des locataires

Logidome propose d'associer les représentants des locataires élus dans le cadre du Conseil de Concertation Locative avec, au suivi des actions entrant dans la justification de l'abattement TFPB.

Logidome propose, qu'une fois par an, un Conseil de Concertation Locative se tienne afin d'échanger sur les dépenses engagées au titre de l'année écoulée et sur l'évolution des dépenses par quartier

prioritaire de la ville, de porter à connaissance le suivi des indicateurs retenus dans la présente convention, ainsi que les actions prévisionnelles.

Les associations de locataires pourront s'inscrire comme force de propositions à l'égard d'actions souhaitables servant les objectifs du contrat de ville sur les QPV.

Pour ce qui concerne les questions d'ordre interbailleurs, les associations représentatives des locataires pourront saisir la Commission Mixte HLM-Usagers du Puy de Dôme réunissant les bailleurs sociaux de l'Association du Logement Social du Puy de Dôme et les représentants des associations de locataires (AFOC, CLCV, CNL, UDAF).
Par ailleurs, les bailleurs proposent d'organiser une Commission Mixte au 1er trimestre 2016 qui permettrait dans un premier d'aborder des informations générales sur les conventions d'utilisation de l'abattement TFPB.

V Modalités de pilotage

Les organismes HLM proposent de mettre en place une instance dédiée à la convention d'abattement réunissant les bailleurs sociaux concernés, l'Association du Logement Social du Puy de Dôme, Clermont Communauté, la Ville de Clermont-Ferrand, la Ville de Cournon-d'Auvergne et l'Etat.
Cette instance se réunirait une fois par an.

VI Suivi, évaluation

Concernant les modalités de réalisation des enquêtes de satisfaction, les organismes HLM proposent que l'enquête triennale de satisfaction des locataires, avec tronc commun national et menée dans le cadre d'un groupement de commande régionale avec l'ensemble des organismes HLM de la région Auvergne, serve de support à l'évaluation de la convention.

Un rendu annuel de l'utilisation de l'enveloppe financière de l'abattement TFPB sera rendu sous la forme du tableau de présentation d'actions réalisées. Toutefois, en cas de non utilisation de la totalité du montant sur une année, un report sera possible sur l'année suivante.

Fait à Clermont-Ferrand le

Etat,	**Clermont-Communauté,**
Ville de Clermont-Ferrand,	**Logidôme,**

Priorités / enjeux territoriaux spécifiques

QUARTIERS	PRIORITES / EXPERIMENTATIONS SPECIFIQUES	TOUS LES QUARTIERS
LA GAUTHIERE	• Plan d'animations PRU • Partenariat maisons de quartier / PLIE • Peuplement scolaire • Offre petite enfance • Implication des habitants PRU • Expérimentation « Projet Social de Territoire »	• Capitalisation et veille usages et gestion des nouveaux aménagements et équipements • Généralisation des cellules de veille • Présence en proximité des Polices sur les quartiers • Dispositif de médiation inter-bailleurs • Capitalisation et veille résidentialisation • Encombrants • Collecte OM • Métiers de gardiens • Enlèvement ventouses et épaves • Appropriation logement / environnement • Implication des habitants • Projets sociaux de territoire • Politiques territorialisées
SAINT JACQUES	• Instance pluridisciplinaire sociale/insertion • Action ASV / Blattes • Peuplement scolaire • Positionnement des équipements et des services au regard des besoins des publics les plus fragiles	
FONTAINE DU BAC	• Entretien des espaces de stationnement du centre commercial	
HERBET	• Plan d'animations Eco-cité • Devenir de la Maison de Quartier	

QUARTIERS	PRIORITES / EXPERIMENTATIONS SPECIFIQUES	TOUS LES QUARTIERS
CROIX NEYRAT	• Plan d'animations PRU • Action ASV / Blattes • Peuplement scolaire • Circulations douces Auchan Nord	• Capitalisation et veille usages et gestion des nouveaux aménagements et équipements • Généralisation des cellules de veille • Présence en proximité des Polices sur les quartiers • Dispositif de médiation inter-bailleurs • Capitalisation et veille résidentialisation • Encombrants • Collecte OM • Métiers de gardiens • Enlèvement ventouses et épaves • Appropriation logement / environnement • Implication des habitants • Projets sociaux de territoire • Politiques territorialisées
CHAMPRATEL	• Plan d'animations PRU • Plan d'information PRU • Coordination territorialisée du PRU • Partenariat maisons de quartier / PLIE • Jets par les fenêtres / cadre résidentialisation • Action ASV / Blattes • Circulations douces Auchan Nord	
LES VERGNES	• Plan d'animations PRU • Plan d'information PRU • Coordination territorialisée du PRU • Partenariat maisons de quartier / PLIE • Instance pluridisciplinaire sociale/insertion • Jets par les fenêtres • Action ASV / Blattes • Peuplement scolaire • Offre petite enfance • Peuplement / mixité : expérimentation	

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNELS en 2016

Année(s) : 2016 **Ville : Clermont Ferrand** **Quartier prioritaire : TOUT QPV**

Organisme : LOGIDOME **Nombre de logements dans le quartier : 3675** **Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 707 265 €**

Axes	Actions	Détails des actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle (TTC)	Financement bailleur	Autre financement	Financement bailleur	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	*Renforcement du gardiennage et surveillance*		annuel	524 266	131 066	393 199	131 066	25
	Agents de développement social et urbain	2 personnes en mission de service civique	De Janvier à juillet	742	742	0	742	100
	coordonnateur hlm de la gestion de proximité	permanence hebdomadaire Public info	annuel	3 750	3 750	0	3 750	100
	référents sécurité	Chargé de mission tranquillité résidentielle	annuel	55 100	55 100	0	55 100	100
Formation/soutien des personnels de proximité	**Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)**	« Gestion du stress, des conflits » (EIPAS)	annuel	5 000	5 000	0	5 000	100
		procédure agression: formation de soutien aux personnels "agressés" pour les encadrants (10/12 personnes)	annuel	4 000	4 000	0	4 000	100
	Dispositifs de soutien	accompagnements psychologiques	annuel	1 000	1 000	0	1 000	100
sur entretien	*renforcement nettoyage*	secteur Nord uniquement (weekends)	annuel	15 907	15 907	0	15 907	100
		decapage manuel des parties communes (halls/escaliers/paliers)	annuel	90 000	90 000	0	90 000	100
	Enlèvement de tags et graffitis		annuel	3 000	3 000	0	3 000	100
	Renforcement maintenance des équipements et Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs)		annuel	32 808	32 808	0	32 808	100
Gestion des déchets et encombrants / épaves	**Gestion des encombrants**		annuel	121 000	121 000	0	121 000	100
Tranquillité résidentielle	**Dispositif tranquillité**	Acti'Cité	annuel	243 019	190 000	53 019	190 000	78
		Observatoire des Troubles à la Tranquillité O2T	annuel	2 066	2 066	0	2 066	100
		Vacance volontaire	annuel	490 000	490 000	0	490 000	100
	Vidéosurveillance (fonctionnement)	contrat de maintenance vidéoprotection site de Winston churchill	annuel	21 800	21 800	0	21 800	100

Axes	Actions	Détails des actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle (TTC)	Financement bailleur	Autre financement	Financement bailleur	Taux de valorisation TFPB
concertation/sensibilsation des locataires	**dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens, ...**	sensibilation des habitants aux économies d'enregie (suite aux réhabilitations thermiques)	annuel	4 000	4 000	0	4 000	100
	Enquêtes de satisfaction territorialisées	enquête tranquillité St Jacques	3ieme trimestre	5 000	5 000	0	5 000	100
		Diagnostic social Claude Bernard	1er trimestre	6 000	6 000	0	6 000	100
Animation, lien social, vivre ensemble	**Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »**	subvention fêtes de quartier, édition de plaquettes	annuel	1 800	1 800	0	1 800	100
	actions d'accompagnements social spécifiques	chantier d'autoréhabilitation accompagnée, mesures d'accompagnement social spécifiques (prestations externes)	annuel	30 000	30 000	0	30 000	100
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	chantier prox, chantier ecole,	annuel	30 000	30 000	0	30 000	100
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	mis à disposition de locaux au profit d'associations (PARQ ADSEA au 7 rue tourette)	annuel	2 400	2 400	0	2 400	100
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*	traitement espaces verts Fdb/ projet Winston churchill avec le SDAP (réaménagement de l'espace sportif)/ réfection des paliers des vergnes / embellissement des parties communes	annuel	118 336	118 336	0	118 336	100
	surcouts de la maintenance des parties communes et des abords		annuel	39 970	39 970	0	39 970	100
	Surcoûts de remise en état des logements		annuel	242 183	242 183	0	242 183	100
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)	Vidéosurveillance (investissement): rue henri pourrat et 25/27 rue des hauts de chanturgue	annuel	7 750	7 750	0	7 750	100
		sécurisation des portes secondaires	annuel	27 280	27 280	0	27 280	100
	travaux d'investissement concourant à l'amélioration du cadre de vie	mise en sécurité électrique, rénovation ascenseur, embellissement des parties communes FDB, remplacement des radiateurs	annuel	449 860	449 860	0	449 860	100
Total tout QPV					**1 681 958**			

actions en italique actions de renforcement des moyens de gestion de droit commun
actions en gras actions spécifiques
actions non prévues dans le tableau fourni par l'Etat

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNELS en 2016

Année(s) : 2016 **Ville : Clermont Ferrand** **Quartier prioritaire : Fontaine du bac**

Organisme : LOGIDOME **Nombre de logements dans le quartier : 909** **Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 170 976 €**

Axes	Actions	détails des actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle (TTC)	Financement bailleur	Autre financement	Financement bailleur	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	*Renforcement du gardiennage et surveillance*		annuel	129 676	32 419	97 257	32 419	100
	Agents de développement social et urbain	2 personnes en mission de service civique	De Janvier à juillet	742	742	0	742	100
	référents sécurité	Chargé de mission tranquillité résidentielle	annuel	13 629	13 629	0	13 629	100
Formation/soutien des personnels de proximité	**Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social…)**	« Gestion du stress » (EIPAS)	annuel	1 237	1 237	0	1 237	100
		procédure agression	annuel	989	989	0	989	100
	Dispositifs de soutien	accompagnements psychologiques	annuel	247	247	0	247	100
sur entretien	*Renforcement du nettoyage*	decapage manuel des parties communes (halls/escaliers/paliers)	annuel	22 261	22 261	0	22 261	100
	Enlèvement de tags et graffitis		annuel	742	742	0	742	100
	Réparations des équipements vandalisés (maitenance ascenseurs…)		annuel	8 115	8 115	0	8 115	100
Gestion des déchets et encombrants / épaves	**Gestion des encombrants**		annuel	29 997	29 997	0	29 997	100
Tranquillité résidentielle	**Dispositif tranquillité**	Observatoire des Troubles à la Tranquillité O2T	annuel	511	511	0	511	100
Animation, lien social, vivre ensemble	**Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »**	subvention fêtes de quartier, édition de plaquettes	annuel	200	200	0	200	100
	actions d'accompagnements social spécifiques	mesures d'accompagnement social spécifiques (prestations externes)	annuel	3 710	3 710	0	3 710	100
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	chantier proximité, chantier ecole	annuel	7 420	7 420	0	7 420	100
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	mis à disposition de locaux au profit d'associations (football club au 22 rue fontaine du bac)	annuel	3 600	3 600	0	3 600	100
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique…)*	traitement espaces verts Fdb/aires de jeux/signalétique…	annuel	50 912	50 912	0	50 912	100
	Surcoûts de remise en état des logements		annuel	59 903	59 903	0	59 903	100
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik…)	sécurisation des portes secondaires	annuel	27 280	27 280	0	27 280	100
	travaux d'investissement concourant à l'amélioration du cadre de vie	rénovation ascenseur, embellissement des parties communes FDB	annuel	241 920	241 920	0	241 920	100
Total QPV					**505 835**			

actions en italique actions de renforcement des moyens de gestion de droit commun
actions en gras actions spécifiques
actions non prévues dans le tableau fourni par l'Etat

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNELS en 2016

Année(s) : 2016 **Ville : Clermont Ferrand** **Quartier prioritaire : SAINT JACQUES NORD**

Organisme : LOGIDOME **Nombre de logements dans le quartier : 1547** **Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 300 563 €**

Axes	Actions	détails des actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle (TTC)	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	*Renforcement du gardiennage et surveillance*		annuel	220 691	55 173	165 518	55 173	100
	référents sécurité	Chargé de mission tranquillité résidentielle	annuel	23 194	23 194	0	23 194	100
Formation/soutien des personnels de proximité	**Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social…)**	« Gestion du stress » (EIPAS)	annuel	2 105	2 105	0	2 105	100
		procédure agression	annuel	1 684	1 684	0	1 684	100
	Dispositifs de soutien	accompagnements psychologiques	annuel	421	421	0	421	100
sur entretien	*Renforcement du nettoyage*	decapage manuel des parties communes (halls/escaliers/paliers)	annuel	37 886	37 886	0	37 886	100
	Enlèvement de tags et graffitis		annuel	1 263	1 263	0	1 263	100
	Réparations des équipements vandalisés (maintenance ascenseurs…)		annuel	13 811	13 811	0	13 811	100
Gestion des déchets et encombrants / épaves	**Gestion des encombrants**		annuel	51 051	51 051	0	51 051	100
Tranquillité résidentielle	**Dispositif tranquillité**	Acti'Cité	annuel	243 000	189 850	53 150	189 850	78
		Observatoire des Troubles à la Tranquillité O2T	annuel	870	870	0	870	100
		Vacance volontaire	annuel	440 000	440 000	0	440 000	100
	Vidéosurveillance (fonctionnement)	contrat de maintenance vidéoprotection site de Winston churchill	annuel	21 800	21 800	0	21 800	100
concertation/sensibilisation des locataires	**dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens, …**	sensibilation des habitants aux économies d'enregie (suite aux réhabilitations thermiques)	annuel	4 000	4 000	0	4 000	100
	Enquêtes de satisfaction territorialisées	enquête tranquillité St Jacques	3ieme trimestre	5 000	5 000	0	5 000	100
		Diagnostic social des immeubles du Bd Claude Bernard	1er trimestre	6 000	6 000	0	6 000	100
Animation, lien social, vivre ensemble	**Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »**	subvention fêtes de quartier, édition de plaquettes	annuel	500	500	0	500	100
	actions d'accompagnement social spécifiques	chantier d'autoréhabilitation accompagnée, mesures d'accompagnement social spécifiques (prestations externes)	annuel	13 814	13 184	0	13 184	100
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	chantier proximité, chantier ecole	annuel	12 629	12 629	0	12 629	100
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique…)*	Projet W.Churchill avec le SDAP (réaménagement de l'espace sportif), traitement espaces verts, signalétique, embellissement des parties communes	annuel	27 486	27 486	0	27 486	100
	surcouts de la maintenance des parties communes et des abords		annuel	4 533	4 533	0	4 533	100
	Surcoûts de remise en état des logements		annuel	101 947	101 947	0	101 947	100
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik…)	Vidéosurveillance (investissement): rue henri pourrat	annuel	625	625	0	625	100
	travaux d'investissement concourant à l'amélioration du cadre de vie	mise en sécurité électrique , rénovation ascenseur	annuel	74 202	74 202	0	74 202	100
total QPV					**1 089 212**			

actions en italique actions de renforcement des moyens de gestion de droit commun
actions en gras actions spécifiques
actions non prévues dans le tableau fourni par l'Etat

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNELS en 2016

Année(s) : 2016 **Ville : Clermont Ferrand** **Quartier prioritaire : Gauthière**

Organisme : LOGIDOME **Nombre de logements dans le quartier : 656** **Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 131 230 €**

Axes	Actions	détails des actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle (TTC)	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	*Renforcement du gardiennage et surveillance*		annuel	93 583	23 396	70 187	23 396	100
	coordonnateur hlm de la gestion de proximité	permanence hebdomadaire Public info	annuel	3 750	3 750	0	3 750	100
	référents sécurité	Chargé de mission tranquillité résidentielle	annuel	9 836	9 836	0	9 836	100
Formation/soutien des personnels de proximité	**Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)**	formation « Gestion du stress »	annuel	893	893	0	893	100
		procédure agression	annuel	714	714	0	714	100
	Dispositifs de soutien	accompagnements psychologiques	annuel	179	179	0	179	100
sur entretien	*renforcement du nettoyage*	decapage manuel des parties communes (halls/escaliers/paliers)	annuel	16 065	16 065	0	16 065	100
	Enlèvement de tags et graffitis		annuel	536	536	0	536	100
	Réparations des équipements vandalisés (maintenance ascenseurs...)		annuel	5 856	5 856	0	5 856	100
Gestion des déchets et encombrants / épaves	**Gestion des encombrants**		annuel	21 648	21 648	0	21 648	100
Tranquillité résidentielle	**Dispositif tranquillité**	Observatoire des Troubles à la Tranquillité O2T	annuel	369	369	0	369	100
Animation, lien social, vivre ensemble	**Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »**	subvention fêtes de quartier, édition de plaquettes	annuel	500	500	0	500	100
	actions d'accompagnements social spécifiques	mesures d'accompagnement social spécifiques (prestations externes)	annuel	2 678	2 678	0	2 678	100
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	chantier proximité, chantier ecole	annuel	5 355	5 355	0	5 355	100
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	mis à disposition de locaux au profit d'associations (PARQ ADSEA au 7 rue tourette)	annuel	2 400	2 400	0	2 400	100
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*	embellissement des parties communes, signalétique, traitement des espaces verts	annuel	25 133	25 133	0	25 133	100
	surcouts de la maintenance des parties communes et des abords		annuel	12 123	12 123	0	12 123	100
	Surcoûts de remise en état des logements		annuel	43 230	43 230	0	43 230	100
	travaux d'investissement concourant à l'amélioration du cadre de vie	rénovation ascenseur.	annuel	4 706	4 706	0	4 706	100
Total QPV					**179 365**			

actions en italique actions de renforcement des moyens de gestion de droit commun
actions en gras actions spécifiques
actions non prévues dans le tableau fourni par l'Etat

Convention TFPB Logidôme (suite)

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNELS en 2016

Année(s) : 2016 **Ville : Clermont Ferrand** **Quartier prioritaire : quartiers nords**

Organisme : LOGIDOME **Nombre de logements dans le quartier : 563** **Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 104 496 €**

Axes	Actions	détails des actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle (TTC)	Financement bailleur	Autre financement	Financement bailleur	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	*Renforcement du gardiennage et surveillance*		annuel	80 316	20 079	60 237	20 079	100
	référents sécurité	Chargé de mission tranquillité résidentielle	annuel	8 441	8 441	0	8 441	100
Formation/soutien des personnels de proximité	**Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)**	formation « Gestion du stress »	annuel	766	766	0	766	100
		procédure agression	annuel	613	613	0	613	100
	Dispositifs de soutien	accompagnements psychologiques	annuel	153	153	0	153	100
sur entretien	*renforcement du nettoyage*	secteur Nord uniquement (weekends)	annuel	15 907	15 907	0	15 907	100
		decapage manuel des parties communes (halls/escaliers/paliers)	annuel	13 788	13 788	0	13 788	100
	Enlèvement de tags et graffitis		annuel	460	460	0	460	100
	Réparations des équipements vandalisés (maintenance ascenseurs...)		annuel	5 026	5 026	0	5 026	100
Gestion des déchets et encombrants / épaves	**Gestion des encombrants**		annuel	18 579	18 579	0	18 579	100
Tranquillité résidentielle	**Dispositif tranquillité**	Observatoire des Troubles à la Tranquillité O2T	annuel	317	317	0	317	100
		Vacance volontaire	annuel	50 000	50 000	0	50 000	100
Animation, lien social, vivre ensemble	**Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »**	subvention fêtes de quartier, édition de plaquettes	annuel	600	600	0	600	100
	actions d'accompagnements social spécifiques	chantier d'autoréhabilitation accompagnée, mesures d'accompagnement social spécifiques (prestations externes)	annuel	9 798	9 798	0	9 798	100
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	chantier proximité, chantier ecole	annuel	12 096	12 096	0	12 096	100
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*	embellissement des parties communes, refection de paliers, signalétique	annuel	7 140	7 140	0	7 140	100
	surcouts de la maintenance des parties communes et des abords		annuel	23 314	23 314	0	23 314	100
	Surcoûts de remise en état des logements		annuel	37 102	37 102	0	37 102	100
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)	Vidéosurveillance (investissement): 25/27 rue des hauts de chanturgue	annuel	7 125	7 125	0	7 125	100
	travaux d'investissement concourant à l'amélioration du cadre de vie	rénovation ascenseur, remplacement des radiateurs QN,	annuel	128 817	128 817	0	128 817	100
Total tout QPV					**360 120**			

actions en italique actions de renforcement des moyens de gestion de droit commun
actions en gras actions spécifiques
actions non prévues dans le tableau fourni par l'Etat

SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais





Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Préambule

SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais, entreprise sociale pour l'habitat du Groupe SNI (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations), est présente sur un quartier prioritaire de la Ville de Clermont Ferrand :

- La Gauthière : 229 logements pour SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais

Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB
Z0719 La Gauthière	229	229	52 892 €
TOTAL	229	229	52 892 €

Aussi, le montant de TFPB pour 2015 s'élève à 52 892 €.

Cette convention d'utilisation de l'abattement TFPB concerne uniquement notre parc immobilier en quartiers prioritaires sur la commune de Clermont-Ferrand ; elle décline un programme d'actions pour l'ensemble du quartier concerné.

I - Résultats du diagnostic et objectifs en lien avec la GUP

La **convention de Gestion Urbaine de Proximité de la Ville de Clermont-Ferrand** a été signée en septembre 2013. Elle vise à mettre en œuvre, de façon coordonnée et cohérente, des services urbains privés ou publics sur un quartier donné. Elle vise aussi à une recomposition de l'organisation des services et des équipements de proximité (sécurité, propreté, actions sociales, démarches administratives, transports, loisirs, vie associative…), pour améliorer les conditions de vie sur les quartiers et pour contribuer à renforcer l'unité sociale.

Les acteurs associés au diagnostic dans le cadre de la GUP :

- Etat : DDCS, DDT, Cabinet du Préfet, Education Nationale
- Ville de Clermont : service communication, CCAS, direction de l'animation et de la jeunesse, direction de l'urbanisme, direction de l'espace public, police municipale, direction de la vie scolaire et de la petite enfance, service politique de la ville
- Bailleurs : SCIC Habitat, Logidôme, OPHIS, Auvergne Habitat
- Clermont Communauté
- Conseil Général

Les travaux et les réflexions, dans le cadre de la démarche Gestion Urbaine de Proximité, se sont articulés autour de **7 thématiques** :

15. Analyse GUP du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) en phase travaux et post travaux
16. Tranquillité publique
17. Services et équipements en proximité (publics, bailleurs, privés, commerciaux…)
18. Gestion des espaces communs publics et privés : halls, voiries, espaces publics, espaces verts, encombrants, ordures ménagères, mobilier urbain, propreté…
19. Mobilité, transport en commun, circulation, stationnement
20. Peuplement et mixité
21. Habitants, vie associative et réseaux d'acteurs

Les éléments clefs du diagnostic et de l'état des lieux

- L'entretien et la gestion des espaces par les bailleurs et la Ville sur les quartiers jugés comme un point fort
- Des interrogations sur la gestion des nouveaux espaces résidentialisés (peu de recul / « avance en marchant »)
- Une problématique majeure autour des dépôts d'encombrants, avec un coût très conséquent pour les bailleurs et la Ville
- Une gestion des OM plutôt satisfaisante en dehors de quelques points délicats très localisés
- Une recrudescence des jets d'ordures par les fenêtres sur tous les quartiers
- Une expérimentation de l'Atelier Santé Ville sur le traitement des blattes jugée très enrichissante (approche collective et d'accompagnement des familles)
- Une problématique de peuplement et de mixité (sociale, culturelle et ethnique) bien réelle sur certains quartiers (les Vergnes, Champratel et Herbet) et sur certains immeubles dans tous les quartiers, avec des impacts en matière de cohésion sociale, de perspectives et d'attractivité, mais pas directement sur le vivre-ensemble

- Un cercle vicieux offre/demande complexe à faire évoluer tant en interne (offre existante attractive pour les populations les plus fragiles, souhait des familles de rester sur leur quartier, demande extérieure atone…) qu'en externe des quartiers (offre habitat et services inadaptés aux populations les plus précaires, conditions d'intégration et d'accueil peu favorables…)
- Le relogement dans le cadre du PRU sans effet majeur sur le peuplement mais riche d'enseignements pour des réflexions à venir : plus value du travail en coopération entre acteurs, immobilisme résidentiel (géographique et logement) des populations, difficulté d'intégration hors quartier, inadaptation de l'offre habitat nouvelle…
- Une politique d'attribution des bailleurs structurée et encadrée avec des stratégies de mixité, mais non affichée à l'échelle des territoires et des différents sites
- Un concept de mixité qui embarrasse les acteurs par son imprécision, notamment entre mixité sociodémographique (« légitime ») et mixité des origines/nationalités (« illégitime »), centré pour l'instant sur une logique urbaine et patrimoniale (attractivité des quartiers)

SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais inscrit aujourd'hui un programme d'actions à venir dans la convention d'utilisation de l'abattement TFPB qui répond aux enjeux territoriaux identifiés dans la convention de gestion Urbaine de Proximité, dans le cadre de notre champ de compétences.

II - Identification des moyens de gestion

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV (1)	En QPV (2)
Entrée dans les Lieux	Coût moyen de remise en état	173 €	179 €
Equipements			
Ascenseurs	Coût du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires *(par an / équipement)*	NR	NR
Contrôles d'accès	Coût du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires *(par an / équipement)*	NR NR	NR NR
Nettoyage des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement	318.85 €	373.16 €
Maintenance des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement	160.14 €	326.21 €
Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100 logements	0,77	0.87

(1) 2722 logements dans le Puy-de-Dôme
(2) 229 logements à la Gauthière

SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais s'engage à adapter les modalités de suivi des coûts liées au chiffrage des indicateurs ci-avant, à compter de 2016.

La société s'engage à produire avant le 31 juillet de chaque année une valorisation des dits indicateurs déterminée sur la base des coûts enregistrés sur l'exercice antérieur.

III - Programme d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB

Tableau des actions prévisionnelles 2016 en annexe 1

SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais met en œuvre, notamment grâce à l'abattement TFPB, un plan d'actions global qui vise à améliorer la qualité de vie des locataires des quartiers prioritaires. Ce plan d'actions investit tous les champs de compétences que peut mettre en œuvre un bailleur social, du renforcement des moyens de gestion de droit commun à des actions beaucoup plus spécifiques, adaptées aux besoins des territoires.

SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais est particulièrement attentive à **maintenir un niveau de propreté des immeubles et abords situés dans les quartiers prioritaires** identique au niveau du reste du parc social.

Pour cela, diverses mesures sont déployées comme des prestations de nettoyage supplémentaires, des décapages, et une procédure d'enlèvement rapide des encombrants, des graffitis et tags.

Cette politique de sur-entretien s'accompagne d'un **renforcement et d'une adaptation des moyens humains** qui travaillent au bénéfice de ces quartiers prioritaires. SCIC Habitat déploie un effectif de personnels de proximité (gardiens + entreprise de nettoyage) formés à la gestion du stress et à la gestion des conflits afin d'assurer dans les meilleures conditions possibles leur mission de présence régulatrice et de veille sociale.

Conscient que la tranquillité résidentielle est une question au cœur des préoccupations des locataires des quartiers prioritaires et qu'elle participe à l'attractivité de ces territoires, SCIC Habitat investit autant que de besoin à une mission de médiation en mandatant une société spécialisée.

SCIC Habitat a pris le parti d'envisager aussi la qualité de vie et la tranquillité résidentielle sous l'angle du lien social. Dans ce quartier prioritaire où plusieurs problématiques sont présentes -problématiques sociales et familiales, problématiques de santé mentale, échec scolaire, exclusion économique, sociale et culturelle- les relations de voisinage, le bien vivre-ensemble et le dialogue sont des leviers à réactiver. Aussi SCIC Habitat subventionne certaines actions dans ce sens (fêtes de quartier, soutien financier aux associations de locataires conformément au PCL, …) et a engagé une conseillère sociale afin d'avoir une démarche proactive avec les différents partenaires associatifs et sociaux.

Plus globalement ces actions concourent à assurer une gestion urbaine de proximité de qualité et adaptée aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires.

IV - Modalités d'association des représentants des locataires

SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais propose d'associer les représentants des locataires élus dans le cadre du Conseil de Concertation Locative, au suivi des actions entrant dans la justification de l'abattement TFPB.

SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais propose qu'une fois par an entre le 1er Juin et le 31 Octobre de chaque année, un Conseil de Concertation Locative se tienne afin d'échanger sur les dépenses engagées au titre de l'année écoulée et sur l'évolution des dépenses par quartier prioritaire de la ville, et de porter à connaissance le suivi des indicateurs retenus dans la présente convention.

Les associations de locataires pourront s'inscrire comme force de propositions à l'égard d'actions souhaitables servant les objectifs du contrat de ville sur les QPV.

Pour ce qui concerne des questions d'ordre interbailleurs, les associations représentatives des locataires pourront saisir la Commission Mixte HLM-Usagers du Puy de Dôme réunissant les bailleurs sociaux de l'Association du Logement Social du Puy de Dôme et les représentants des associations de locataires (AFOC, CLCV, CNL, UDAF).

V - Modalités de pilotage

Les organismes HLM proposent de mettre en place une instance dédiée à la convention d'abattement réunissant les bailleurs sociaux concernés, l'Association du Logement Social du Puy de Dôme, Clermont Communauté, la Ville de Clermont-Ferrand, la Ville de Cournon-d'Auvergne et l'Etat.

Cette instance se réunirait une fois par an.

VI – Suivi et évaluation

Concernant les modalités de réalisation des enquêtes de satisfaction, SCIC Habitat propose que l'enquête de satisfaction des locataires serve de support à l'évaluation de la convention.

Un rendu annuel de l'utilisation de l'enveloppe financière de l'abattement TFPB sera fait sous la forme du tableau de présentation d'actions réalisées. Toutefois, en cas de non utilisation de la totalité du montant sur une année, un report sera possible sur l'année suivante.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 novembre 2015

Etat,	**Clermont-Communauté,**
Ville de Clermont-Ferrand,	**SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais,**

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB							
PREVISIONNEL							
Année(s) : 2016	**Ville : CLERMONT-FERRAND**			**Quartier prioritaire : LA GAUTHIERE**			
Organisme : SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS	**Nombre de logements dans le quartier : 229**			**Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 52 892 €**			
Axes	**Actions**	**Calendrier**	**Dépense prévisionnelle**	**Financement bailleur**	**Autre financement**	**Dépense valorisée TFPB**	**Taux de valorisation TFPB**
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance						
	Agents de médiation sociale						
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité						
	Référents sécurité						
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social…)	2016	1500	1000	500	1000	66
	Sessions de coordination inter-acteurs						
	Dispositifs de soutien						
Sur-entretien	Renforcement nettoyage						
	Enlèvement de tags et graffitis						
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs…)	2016	3000	3000		3000	100
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	2016	4800	4800		4800	100
	Renforcement ramassage papiers et détritus						
	Enlèvement des épaves						
	Amélioration de la collecte des déchets						
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	2016	40	40		40	100
	Vidéosurveillance (fonctionnement)						
	Surveillance des chantiers						
	Analyse des besoins en vidéosurveillance						
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	2016	924	924		924	100
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens…	2016	500	500		500	100
	Enquêtes de satisfaction territorialisées						
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	2016	800	800		800	100

	Actions d'accompagnement social spécifiques						
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)						
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)						
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2016	3120	3120		3120	100
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	2016	20500	20500		15000	73
	Surcoûts de remise en état des logements	2016	15000	15000		15000	100
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)	2016	8000	8000		8000	100

Ophis Puy-de-Dôme

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Ophis
Puy-de-Dôme
CERTIFIÉ ISO 9001 : 2008

Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Préambule

L'Ophis possède du patrimoine dans deux des cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville sur le territoire de Clermont Communauté.

Ce patrimoine en quartiers prioritaires, représente pour l'Ophis.

- 986 logements,
- 7% du parc total de l'organisme.

Quartier	Nombre de logements dans les communes concernées	Nombre de logements en QPV	Nombre de logements en bénéficiant de l'abattement en QPV	Estimation du montant de TFPB
Z0718 quartiers Nord Clermont-Ferrand	4731	850	835	160 236 €
Z0723 Cournon d'Auvergne	555	136	136	29 915 €
TOTAL	**5 286**	**986**	**971**	**190 151 €**

- **Clermont-Ferrand** – notre patrimoine des quartiers nord,

représente 18% de notre patrimoine sur cette commune.

- **Cournon d'Auvergne** – notre patrimoine du quartier des Pointilloux –le Lac,

représente 24 % de notre patrimoine sur cette commune.

Le montant de l'abattement de TFPB évalué pour 2016 s'élève à 190 151 €.
La présente convention d'utilisation de l'abattement TFPB décline un programme d'action pour l'ensemble des deux quartiers et par quartier.

1. Résultats du diagnostic et objectifs
• *en lien avec la GUP à Clermont Ferrand*

La **convention de Gestion Urbaine de Proximité de la Ville de Clermont-Ferrand** a été signée en septembre 2013. Elle vise à mettre en œuvre, de façon coordonnée et cohérente, des services urbains privés ou publics sur un quartier donné. Elle vise aussi à une recomposition de l'organisation des services et équipements de proximité (sécurité, propreté, actions sociales, démarches administratives, transports, loisirs, vie associative…), pour améliorer les conditions de vie sur les quartiers et pour contribuer à forger l'unité sociale.

Les acteurs associés au diagnostic dans le cadre de la GUP :

- Etat : DDCS, DDT, Cabinet du Préfet, Education Nationale
- Ville de Clermont : service communication, CCAS, direction de l'animation et de la jeunesse, direction de l'urbanisme, direction de l'espace public, police municipale, direction de la vie scolaire et de la petite enfance, service politique de la ville
- Bailleurs : OPHIS, Logidôme, Auvergne Habitat, SCIC Habitat
- Clermont Communauté
- Conseil Général

Les travaux et les réflexions, dans le cadre de la démarche Gestion Urbaine de Proximité, se sont articulés autour de **7 thématiques** :

22. Analyse GUP du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) en phase travaux et post travaux
23. Tranquillité publique
24. Services et équipements en proximité (publics, bailleurs, privés, commerciaux…)
25. Gestion des espaces communs publics et privés : halls, voiries, espaces publics, espaces verts, encombrants, ordures ménagères, mobilier urbain, propreté…
26. Mobilité, transport en commun, circulation, stationnement
27. Peuplement et mixité
28. Habitants, vie associative et réseaux d'acteurs

Les éléments clefs du diagnostic et de l'état des lieux

- L'entretien et la gestion des espaces par les bailleurs et la Ville sur les quartiers jugés comme un point fort
- Des interrogations sur la gestion des nouveaux espaces résidentialisés (peu de recul / « avance en marchant »)
- Une problématique majeure autour des dépôts d'encombrants, avec un coût très conséquent pour les bailleurs et la Ville
- Une gestion des OM plutôt satisfaisante en dehors de quelques points délicats très localisés
- Une recrudescence des jets d'ordures par les fenêtres sur tous les quartiers
- Une expérimentation de l'Atelier Santé Ville sur le traitement des blattes jugée très enrichissante (approche collective et d'accompagnement des familles)

- Une problématique de peuplement et de mixité (sociale, culturelle et ethnique) bien réelle sur certains quartiers (les Vergnes et Champratel) et sur certains immeubles dans tous les quartiers, avec des impacts en matière de cohésion sociale, de perspectives et d'attractivité, mais pas directement sur le vivre-ensemble

- Un cercle vicieux offre/demande complexe à faire évoluer tant en interne (offre existante attractive pour les populations les plus fragiles, souhait des familles de rester sur leur quartier, demande extérieure atone…) qu'en externe des quartiers (offre habitat et services inadaptée aux populations les plus précaires, conditions d'intégration et d'accueil peu favorables…)

- Le relogement dans le cadre du PRU sans effet majeur sur le peuplement mais riche d'enseignements pour des réflexions à venir sur le peuplement : plus-value du travail en coopération entre acteurs, immobilisme résidentiel (géographique et logement) des populations, difficulté d'intégration hors quartier, inadaptation de l'offre habitat nouvelle…

- Une politique d'attribution des bailleurs structurée et encadrée avec des stratégies de mixité, mais non affichées à l'échelle des territoires et des différents sites

- Un concept de mixité qui embarrasse les acteurs par son imprécision, notamment entre mixité sociodémographique (« légitime ») et mixité des origines/nationalités (« illégitime »), centré pour l'instant sur une logique urbaine et patrimoniale (attractivité des quartiers)

A Clermont Ferrand, l'Ophis inscrit son programme d'actions en réponse aux enjeux territoriaux identifiés dans la convention de Gestion Urbaine de Proximité, en restant dans le cadre de son champ de compétences.

- ***en lien le diagnostic en marchant à Cournon d'Auvergne***

Le diagnostic en marchant a été effectué à Cournon début novembre 2015, il avait pour objectif de partager l'état des lieux, de mettre en évidence les dysfonctionnements et de déterminer les actions à mettre en œuvre sur le quartier concerné.

Les acteurs associés au diagnostic en marchant :

- Etat : Le délégué du Préfet à la politique de la ville
- Ville de Cournon: responsable du service politique de la ville
- Bailleurs : OPHIS, Auvergne Habitat
- Locataires 2 représentants de la CLCV

Les réflexions, dans le cadre du diagnostic en marchant, se sont articulées autour de **5 thématiques** :

1. Tranquillité publique
2. Gestion des espaces communs publics et privés : halls, voiries, espaces publics, espaces verts, encombrants, ordures ménagères, mobilier urbain, propreté…
3. Equipements et services de proximité
4. Mobilité, transport en commun, circulation, stationnement
5. Implication des habitants, vie associative et réseaux d'acteurs

Le diagnostic en marchant a permis de façon coordonnée de faire le constat suivant

- Le patrimoine des deux bailleurs est entretenu et agréable avec peu de dysfonctionnements majeurs
- Une gestion des OM plutôt satisfaisante en dehors de quelques points délicats très localisés
- Des occupations d'espaces publics entrainant quelques nuisances pour les habitants.

A Cournon, l'Ophis inscrit son programme d'actions en réponse aux enjeux territoriaux identifiés lors du diagnostic en marchant, en restant dans le cadre de son champ de compétences.

2. Identification des moyens de gestion

Les coûts spécifiés ci-dessous ont été établis sur la base de l'arrêté des comptes au 31/12/2014, tel que certifié par le commissaire aux comptes et approuvé par le Conseil d'administration en juin 2015.

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	En QPV
Entrée dans les Lieux	Coût annuel moyen des travaux de remise en état des logements avant location (/logt)	1 585,00 €	1 952,00 €
Equipements			
Ascenseurs	Coût annuel du contrat de maintenance et cout moyen des réparations supplémentaires (/équipement)	1 782,00 €	2 737,00 €
Contrôles d'accès	Coût annuel des réparations supplémentaires (/intervention)	184,00 €	202,00 €
Nettoyage des parties communes et des abords	Coût moyen annuel (/logt)	254,00 €	382,00 €
Maintenance des parties communes et des abords	Coût moyen annuel (/logt)	320,00 €	379,00 €
Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100 logements (gardiens et employés d'immeuble)	1,20	1,43

3. Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB

Les Tableaux des actions prévisionnelles 2016, en annexe, sont présentés par quartier et consolidés.

L'Ophis mettra en œuvre, notamment grâce à l'abattement TFPB, un plan d'actions global qui vise à améliorer la qualité de vie des locataires. Ce plan d'actions investit tous les champs de compétences que peut mettre en œuvre un bailleur social, du renforcement des moyens de gestion de droit commun à des actions beaucoup plus spécifiques, voire innovantes, adaptées aux besoins des territoires.

L'Ophis est particulièrement attentif à **maintenir un niveau de propreté des immeubles et abords situés dans les quartiers prioritaires** identique au niveau du reste du parc social.

Pour cela, diverses mesures sont déployées comme des prestations de nettoyage supplémentaires. Le ramassage systématique des encombrants ou encore une procédure interne d'enlèvement rapide des graffitis et tags.

Cette amélioration du cadre de vie constitue également, de façon ponctuelle et dans le cadre de partenariats, un outil pour la mise en œuvre de chantiers d'insertion, …

Cette politique de sur-entretien s'accompagne d'un **renforcement et d'une adaptation des moyens humains** qui travaillent au bénéfice de ces quartiers prioritaires. L'Ophis déploie un effectif de personnels de proximité (gardiens) plus important et formés à la gestion du stress et à la gestion des conflits afin d'assurer dans les meilleures conditions possibles leur mission de présence régulatrice et de veille sociale.

A Clermont-Ferrand, une agence de proximité située à Neyrat et des permanences aux vergnes complètent ce dispositif.

Conscient que la tranquillité résidentielle est une question au cœur des préoccupations des locataires des quartiers prioritaires et participe à l'attractivité de ces territoires, L'Ophis fait appel régulièrement à Neyrat comme aux Pointilloux au service de médiateurs.

L'Ophis a pris le parti d'envisager aussi **la qualité de vie et la tranquillité résidentielle sous l'angle du lien social.** Dans ces quartiers prioritaires où plusieurs problématiques sont présentes - problématiques sociales et familiales, problématiques de santé mentale, échec scolaire, exclusion économique, sociale et culturelle- les relations de voisinage, le bien vivre-ensemble et le dialogue sont des leviers à réactiver.

L'Ophis subventionne certaines actions dans ce sens (fêtes de quartier, associations sportives et manifestations culturelles, …). Ces actions ont aussi vocation à valoriser l'image des logements sociaux et des quartiers.

Aussi variées soient elles, ces actions concourent à assurer une Gestion Urbaine de Proximité de qualité adaptée aux besoins spécifiques des deux quartiers prioritaires concernés par la présente convention.

4. Modalités d'association des représentants des locataires

L'Ophis propose d'associer les représentants des locataires élus dans le cadre du Conseil de Concertation Locative avec, au suivi des actions entrant dans la justification de l'abattement TFPB.

Une fois par an, dans le cadre d'un Conseil de Concertation Locative, un échange sur les actions et les dépenses engagées accompagnera le « porter à connaissance » des indicateurs retenus dans la présente convention.

Les associations de locataires pourront ainsi s'inscrire comme force de propositions à l'égard d'actions souhaitables servant les objectifs du contrat de ville sur les QPV.

Pour ce qui concerne les questions d'ordre interbailleurs, les associations représentatives des locataires la Commission Mixte HLM-Usagers du Puy de Dôme réunissant les bailleurs sociaux de l'Association du Logement Social du Puy de Dôme et les représentants des associations de locataires (AFOC, CLCV, CNL, UDAF) pourra être sollicitée par les associations de locataires.

5. Modalités de pilotage

Les organismes HLM propose de mettre en place une instance dédiée à la convention d'abattement réunissant les bailleurs sociaux concernés, l'Association du Logement Social du Puy de Dôme, Clermont Communauté, la Ville de Clermont-Ferrand, la Ville de Cournon-d'Auvergne et l'Etat.

Cette instance se réunirait une fois par an.

La présente convention est une annexe du contrat de ville, ainsi, le suivi des actions listées dans cette convention sera vu lors des instances de pilotage du contrat de ville.

6. Suivi, évaluation

Concernant les modalités de réalisation des enquêtes de satisfaction, les organismes HLM de la Région Auvergne proposent que l'enquête triennale de satisfaction des locataires, avec tronc commun national et menée dans le cadre d'un groupement de commande régionale avec l'ensemble des organismes HLM de la région Auvergne, serve de support à l'évaluation de la convention.

Un compte-rendu annuel de l'utilisation de l'enveloppe financière de l'abattement TFPB sera rendu sous la forme d'un tableau de présentation d'actions réalisées. Ce tableau sera communiqué aux signataires de la présente convention et présenté au comité de pilotage du contrat de ville.

En cas de non utilisation de la totalité du montant sur une année, un report sera possible sur l'année suivante.

A noter qu'il est possible d'opérer une mutualisation des moyens sur les différents quartiers prioritaires d'une même communauté d'agglomération.

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNEL

Année(s) : 2016 **Ville : Clermont-Ferrand** **Quartier prioritaire : Z0718 Quartiers Nords**

Organisme : Ophis **Nombre de logements dans le quartier : 850** **Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 160 236 €**

7. Tableau de présentation du programme d'action prévisionnel *Clermont-Ferrand, quartiers nord*

Convention TFPB OPHIS (suite)

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	2016	85 432,50 €	85 432,50 €	- €	42 716,25 €	50%
	Agents de médiation sociale	2016	37 756,50 €	37 756,50 €		18 878,25 €	50%
	Agents de développement social et urbain	2016	- €				
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité	2016	18 416,67 €	18 416,67 €		3 130,83 €	17%
	Référents sécurité		- €	- €			
	Sous-total renforcement présence du personnel de proximité		***141 605,67 €***	***141 605,67 €***	***- €***	***64 725,33 €***	
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social…)	2016	2 000,00 €		2 000,00 €		
	Sessions de coordination inter-acteurs	2016	- €	- €			
	Dispositifs de soutien	2016	- €	- €			
	Sous-total formation /soutien des personnels de proximité		***2 000,00 €***	***- €***	***2 000,00 €***	***- €***	
Sur-entretien	Renforcement nettoyage	2016	75 000,00 €	75 000,00 €		37 500,00 €	50%
	Enlèvement de tags et graffitis	2016	25 000,00 €	25 000,00 €		12 500,00 €	50%
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	2016	54 275,00 €	54 275,00 €			
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs…)						
	Sous-total sur-entretien		***154 275,00 €***	***154 275,00 €***	***- €***	***50 000,00 €***	32%
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	2016	30 000,00 €	30 000,00 €		15 000,00 €	50%
	Renforcement ramassage papiers et détritus	2016	- €	- €			
	Enlèvement des épaves	2016	- €	- €			
	Amélioration de la collecte des déchets	2016	- €	- €			
	Sous-total gestion des déchets/encombrants /épaves		***30 000,00 €***	***30 000,00 €***	***- €***	***15 000,00 €***	
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	2016	71 600,00 €	61 600,00 €	10 000,00 €	15 400,00 €	22%
	Vidéosurveillance (fonctionnement)	2016	- €	- €			
	Surveillance des chantiers	2016	7 200,00 €	7 200,00 €			
	Analyse des besoins en vidéosurveillance		- €	- €			
	Sous-total tranquillité résidentielle		***78 800,00 €***	***68 800,00 €***	***10 000,00 €***	***15 400,00 €***	
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires		- €	- €			
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens…		- €	- €			
	Enquêtes de satisfaction territorialisées		- €	- €			
	Sous-total concvertation /sensibilsation des locataires		***- €***				
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	2016	13 900,00 €	13 900,00 €		2 780,00 €	20%
	Actions d'accompagnement social spécifiques	2016	- €	- €			
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)		- €	- €			
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	2016	10 000,00 €	10 000,00 €		2 500,00 €	25%
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2016	10 800,00 €	10 800,00 €		2 700,00 €	25%
	Sous-total Animation, lien social, vivre ensemble		***34 700,00 €***	***34 700,00 €***	***- €***	***7 980,00 €***	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique…)	2016	5 000,00 €	5 000,00 €		1 250,00 €	25%
	Surcoûts de remise en état des logements	2016	24 000,00 €	24 000,00 €		6 000,00 €	25%
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik…)		- €	- €			
	Sous-total petits travaux d'amélioration de la qualité de service		***29 000,00 €***	***29 000,00 €***	***- €***	***7 250,00 €***	
	total des actions		***470 380,67 €***	***458 380,67 €***	***12 000,00 €***	***160 355,33 €***	

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNEL

Année(s) : 2016 | **Ville : Cournon d'Auvergne** | **Quartier prioritaire :** Z0723 Les Pointilloux /le Lac

Organisme : Ophis | **Nombre de logements dans le quartier :** 136 | **Montant prévisionnel de l'abattement annuel :** 29 915 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	2016	5 040,00 €	5 040,00 €	- €	4 032,00 €	80%
	Agents de médiation sociale	2016	- €	- €		- €	
	Agents de développement social et urbain	2016	- €				
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité	2016	2 721,88 €	2 721,88 €		2 041,41 €	75%
	Référents sécurité		- €	- €			
	Sous-total renforcement présence du personnel de proximité		***7 761,88 €***	***7 761,88 €***	***- €***	***6 073,41 €***	
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social…)	2016	305,00 €		305,00 €		
	Sessions de coordination inter-acteurs	2016	- €	- €			
	Dispositifs de soutien	2016	- €	- €			
	Sous-total formation /soutien des personnels de proximité		***305,00 €***	***- €***	***305,00 €***	***- €***	
Sur-entretien	Renforcement nettoyage	2016	- €	- €		- €	
	Enlèvement de tags et graffitis	2016	- €	- €		- €	
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	2016	- €	- €			
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs…)						
	Sous-total sur-entretien		***- €***	***- €***	***- €***	***- €***	
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	2016	- €	- €		- €	
	Renforcement ramassage papiers et détritus	2016	- €	- €			
	Enlèvement des épaves	2016	- €	- €			
	Amélioration de la collecte des déchets	2016	- €	- €			
	Sous-total gestion des déchets/encombrants /épaves		***- €***	***- €***	***- €***	***- €***	
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	2016	70 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €	18 000,00 €	26%
	Vidéosurveillance (fonctionnement)	2016	- €	- €			
	Surveillance des chantiers	2016	- €	- €			
	Analyse des besoins en vidéosurveillance		- €	- €			
	Sous-total tranquillité résidentielle		***70 000,00 €***	***20 000,00 €***	***50 000,00 €***	***18 000,00 €***	
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires		- €	- €			
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens…		- €	- €			
	Enquêtes de satisfaction territorialisées		- €	- €			
	Sous-total concvertation /sensibilsation des locataires		***- €***				
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	2016	3 200,00 €	3 200,00 €		3 200,00 €	100%
	Actions d'accompagnement social spécifiques	2016	- €	- €			
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)		- €	- €			
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	2016	- €			- €	
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2016	- €			- €	
	Sous-total Animation, lien social, vivre ensemble		***3 200,00 €***	***3 200,00 €***	***- €***	***3 200,00 €***	100%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique…)	2016	8 000,00 €	8 000,00 €		2 000,00 €	25%
	Surcoûts de remise en état des logements	2016	2 800,00 €	2 800,00 €		700,00 €	25%
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik…)		- €	- €			
	Sous-total petits travaux d'amélioration de la qualité de service		***10 800,00 €***	***10 800,00 €***	***- €***	***2 700,00 €***	
	total des actions		***92 066,88 €***	***41 761,88 €***	***50 305,00 €***	***29 973,41 €***	

8. **Signataires**

Pour Clermont Communauté

M le Président Olivier BIANCHI

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

M le Maire Olivier BIANCHI

Pour l'Etat

M le Préfet de la Région Auvergne Michel FUZEAU

Pour la Ville de Cournon-d'Auvergne

M le Maire Bertrand PASCIUTO

Pour l'Ophis

M le Directeur Général Fabrice Hainaut

Annexe n°8 : Modèle-type de maquette financière

Pilier Cohésion sociale

Axe stratégique	Objectif opérationnel	Action	Périmètre		Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en €	Prévisionnel 2015 en ETP	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2016 en €	Réalisé 2016 en €	Prévisionnel 2016 en ETP	Réalisé 2016 en ETP	Prévisionnel 2017 en €	Réalisé 2017 en €	Prévisionnel 2017 en ETP	Réalisé 2017 en ETP	Valorisation			Observations
			Ville	QP														Nature	Montant prévisionnel 2015	Montant réalisé 2015	
					Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)																
					Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)																

Pilier Développement économique et emploi

Axe stratégique	Objectif opérationnel	Action	Périmètre		Co-financeurs Pilier Développement économique et emploi (menu déroulant)	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en €	Prévisionnel 2015 en ETP	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2016 en €	Réalisé 2016 en €	Prévisionnel 2016 en ETP	Réalisé 2016 en ETP	Prévisionnel 2017 en €	Réalisé 2017 en €	Prévisionnel 2017 en ETP	Réalisé 2017 en ETP	Valorisation			Observations
			Ville	QP														Nature	Montant prévisionnel 2015	Montant réalisé 2015	
					Co-financeurs Pilier Développement économique et emploi (menu déroulant)																
					Co-financeurs Pilier Développement économique et emploi (menu déroulant)																

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Axe stratégique	Objectif opérationnel	Action	Périmètre		Co-financeurs Pilier Renouvellement Urbain (menu déroulant)	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en €	Prévisionnel 2015 en ETP	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2016 en €	Réalisé 2016 en €	Prévisionnel 2016 en ETP	Réalisé 2016 en ETP	Prévisionnel 2017 en €	Réalisé 2017 en €	Prévisionnel 2017 en ETP	Réalisé 2017 en ETP	Valorisation			Observations
			Ville	QP														Nature	Montant prévisionnel 2015	Montant réalisé 2015	
					Co-financeurs Pilier Renouvellement urbain (menu déroulant)																
					Co-financeurs Pilier Renouvellement urbain (menu déroulant)																

Axes transversaux

Axe transversal	Périmètre		Co-financeurs Axes transversaux (menu déroulant)	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en €	Prévisionnel 2015 en ETP	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2016 en €	Réalisé 2016 en €	Prévisionnel 2016 en ETP	Réalisé 2016 en ETP	Prévisionnel 2017 en €	Réalisé 2017 en €	Prévisionnel 2017 en ETP	Réalisé 2017 en ETP	Valorisation			Observations
	Ville	QP														Nature	Montant prévisionnel 2015	Montant réalisé 2015	
Conseil Citoyen	Commune X	QP Y	Co-financeurs axes transversaux																
Ingénierie	Commune X	QP Y	Co-financeurs axes transversaux																

Signatures

Le Présent Contrat de Ville est établi en ... exemplaires originaux,

Signé à ....., le ..... (JJ/MM/AAAA)

Pour l'Etat,
M. le Préfet de la Région Auvergne Michel Fuzeau

Pour Clermont Communauté
M. le Président Olivier Bianchi ou son représentant

Pour le Conseil Régional d'Auvergne,
M. le Président René Souchon ou son représentant

Pour le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
M. le Président Jean-Yves Gouttebel ou son représentant

Pour la Ville de Clermont-Ferrand,
M. le Maire Olivier Bianchi ou son représentant

Pour la Ville de Cournon-d'Auvergne
M. le Maire Bertrand Pasciuto ou son représentant

Pour la Ville d'Aulnat
M. le Maire Didier Laville ou son représentant

Pour la Ville de Gerzat,
M. le Maire Jean Albisetti ou son représentant

Pour le Tribunal de Grande Instance
M. le Procureur de la République Pierre SENNES

Pour la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations
M. le Directeur Régional Philippe Jusserand ou son représentant

Pour la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne
M. le Directeur Général François Dumuis ou son représentant

Pour le Rectorat,
M. le Directeur Académique du Puy-de-Dôme Philippe Tiquet ou son représentant

Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme
M. le Directeur Bernard Triviaux ou son représentant

Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Puy-de-Dôme
M. le Directeur Christian Fabre ou son représentant

Pour la Direction Territoriale de Pôle Emploi
M. le Directeur Christian Bel ou son représentant

Pour le S.M.T.C.
M. le Président François Rage ou son représentant

Pour Auvergne Habitat
M. le Directeur Général Philippe Bayssade ou son représentant

Pour Logidôme
Mme la Directrice Générale Marielle Champenier ou son représentant

Pour l'OPHIS
M. le Directeur Général Fabrice Hainaut ou son représentant

Pour SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais
M. le Directeur Général Romain Royet ou son représentant

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme
M. le Président Isidore Fartaria ou son représentant

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme
M. le Président Serge Bagel ou son représentant